
Trente ans de vie économique et sociale

Édition 2014



Coordination	Emmanuelle Nauze-Fichet, Stéphane Tagnani	
Directeur de la publication	Jean-Luc Tavernier	
Direction de la collection	Stéphane Tagnani	
Rédaction	Anne-Catherine Morin, Sophie Planson, Jean-Philippe Rathle, Stéphane Tagnani	
Composition	Coordination	Édith Houël
	Maquette	
	Sylvie Couturaud	Édith Houël
	Catherine Kohler	Pascal Nguyen
	Rose Pinelli-Vanbauce	Brigitte Rols
	Pierre Thibaudeau	
Couverture	Coordination	Sophie Planson
	Conception et réalisation	Ineiaki Global Design
Éditeur	Institut national de la statistique et des études économiques 18, boulevard Adolphe-Pinard, 75675 PARIS CEDEX 14 www.insee.fr	

Contributions

Insee :

Anne-Thérèse Aerts, Séverine Arnault, Ourida Ayad, Manuella Baraton, Véronique Batto, Anne-Juliette Bessone, Pierre Biscourp, Didier Blanchet, Chantal Brutel, Pierre-Yves Cabannes, Laure Crusson, Fabienne Daguet, Michel Duée, Sébastien Durier, Aline Ferrante, Olivier Filatriau, Jean-Marie Fournier, Philippe Gallot, Antoine Houlou-Garcia, Sylvain Larrieu, Thomas Laurent, Françoise Le Gallo, Marie Leclair, Julien Lemasson, Ronan Mahieu, Henri Mariotte, Léa Mauro, Thierry Méot, Nathalie Morer, Véronique Moyne, Emmanuelle Nauze-Fichet, Juliette Ponceau, Marie Rey, Élisabeth Rignols, Émilie Rodriguez, Patrick Sillard, Laure Turner

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (SSP) :

Pascale Pollet

Ministère des Affaires sociales et de la Santé (Drees) :

Marion Bachelet, Bénédicte Boisguérin, Gwennaëlle Brilhault, Marc Collet, Fanny Mikol, Julie Solard

Ministère de la Culture et de la Communication (DEPS) :

Yves Jauneau, Chantal Lacroix

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (SOeS) :

Irénée Joassard, Sami Louati, Frédéric Ouradou, Céline Rouquette

Ministère de l'Éducation nationale (Depp) :

Jean-Pierre Dalous, Mireille Dubois, Martine Jeljoul, Béatrice Le Rhun, Stéphanie Lemerle, Jacqueline Perrin-Haynes, Pascale Poulet-Coulibando, Isabelle Robert-Bobée

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (SIES) :

Laurence Dauphin, Nadine Laïb, Géraldine Seroussi

Avertissement

Le site Internet *www.insee.fr* met en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

En complément de cet ouvrage, l'Insee travaille à la mise en valeur des données historiques sur son site, afin que les personnes intéressées puissent les trouver facilement depuis les rubriques « thèmes ». Progressivement, l'ensemble des données des fiches de l'ouvrage seront accessibles à partir de ces rubriques et le lecteur pourra alors bénéficier, lorsque c'est possible, de plus de recul, de détail, et, au fil des ans, des chiffres les plus récents.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
n.s.	<i>Résultat non significatif</i>
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Introduction

La statistique publique est régulièrement sollicitée pour apporter des éléments de cadrage sur longue période : afin de comparer la France d'aujourd'hui à celle d'hier, de prendre du recul par rapport aux évolutions récentes, de tirer enseignement du passé... L'Insee a toujours eu le souci de la profondeur historique. La France est ainsi le seul pays d'Europe à offrir les données des comptes nationaux rétropolés à partir de 1949. Elle a aussi publié à cinq reprises, entre 1926 et 1990, un *Annuaire rétrospectif de la France*, recueil de multiples données sur long terme. Dans la lignée de ces annuaires, mais avec une ambition qui va au-delà du rassemblement de chiffres, cet ouvrage inédit de la collection « Insee Références » vise à éclairer, à travers dossiers et fiches, les grandes évolutions économiques et sociales qui ont marqué la France depuis 1980.

Auparavant, dans les trente années qui suivent la seconde guerre mondiale, la France bénéficie d'une période de croissance exceptionnelle et de plein emploi ; les conditions de vie de la population s'améliorent alors considérablement. Ces Trente Glorieuses, selon l'expression de l'économiste Jean Fourastié, prennent fin au milieu des années 1970. Alors que l'économie commence à manifester des signes de surchauffe, les deux chocs pétroliers de 1974 et 1979 font augmenter l'inflation et le chômage.

À partir des années 1980, si l'inflation est finalement contenue, la croissance ralentit et le chômage s'installe. Le niveau de vie de la population continue de s'améliorer – jusqu'à la crise récente –, mais à un rythme beaucoup plus faible qu'auparavant. La France doit s'adapter au défi de la mondialisation. Comme les autres économies développées, elle s'oriente par ailleurs de plus en plus vers les activités de services. Dans le même temps, les écoles et les universités accueillent des effectifs croissants d'élèves et d'étudiants. Le paysage commercial se transforme : après les grandes surfaces, les réseaux d'enseignes se développent, le concept de *hard discount* (maxidiscount) fait son entrée en France, le commerce électronique émerge. Les foyers s'initient aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, sans cesse renouvelées, et achètent massivement micro-ordinateurs et téléphones portables. L'espérance de vie continue d'augmenter, de nombreuses causes de décès reculent. Les modèles familiaux évoluent : la femme au foyer, le mariage, la famille nombreuse perdent du terrain...

Pour éclairer tous ces changements, cet ouvrage rassemble les grandes données de la statistique publique sur les principaux thèmes économiques et sociaux. Composé de cinq dossiers et de trente-cinq fiches, il est le fruit d'un vaste travail collectif. L'ensemble de l'Insee et plusieurs services statistiques ministériels y ont participé (éducation, enseignement supérieur, culture, santé, social, environnement, agriculture). En complément de cet ouvrage, l'Insee travaille à la mise en valeur des données historiques sur son site *insee.fr*. L'objectif est que le lecteur puisse retrouver facilement les données phares des fiches et bénéficie, lorsque c'est possible, de plus de recul, de détail, et, au fil des ans, des chiffres les plus récents.

J'espère que cet ouvrage sera utile aux personnes désireuses de mieux connaître les évolutions de notre économie et de notre société, qu'il s'agisse d'étudiants, d'enseignants, de chercheurs, d'acteurs publics ou de tout citoyen désireux de mettre les évolutions les plus récentes en perspective, afin d'apprécier leur importance ou au contraire de les relativiser.

Bonne lecture !

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line extending downwards.

Jean-Luc Tavernier
Directeur général de l'Insee

Édition
2014

Trente ans de vie économique et sociale

Introduction

Dossiers

Avant et après les chocs pétroliers : l'économie française de 1949 à 2012	11
De l'exploitation familiale à l'entreprise agricole	21
Retour vers le futur : trente ans de projections démographiques	33
Scolarisation et origines sociales depuis les années 1980 : progrès et limites	43
Trois décennies d'évolutions du marché du travail	55

Fiches thématiques

1. Population et territoires

1.1 Population	70
1.2 Fécondité et mortalité	72
1.3 Ménages, familles, couples	74
1.4 Géographie de la population	76
1.5 Environnement	78
1.6 Régions françaises	80
1.7 France dans l'Union européenne	82

2. Emploi et revenus

2.1 Population active	86
2.2 Emploi et chômage	88
2.3 Caractéristiques des emplois	90
2.4 Revenu et pouvoir d'achat des ménages	92
2.5 Niveau de vie et pauvreté	94
2.6 Protection sociale	96

3. Conditions de vie et société

3.1 Consommation des ménages	100
3.2 Conditions de logement	102
3.3 Prix des logements anciens et loyers	104
3.4 Moyens dédiés à l'éducation	106
3.5 Éducation de la population	108
3.6 Offre de soins	110
3.7 Santé de la population : causes de décès	112
3.8 Culture	114

4. Économie et finances

4.1 Croissance	118
4.2 Valeur ajoutée par branche d'activité	120
4.3 Prix à la consommation	122
4.4 Résultats des sociétés non financières	124
4.5 Finances publiques	126
4.6 Relations avec le reste du monde	128
4.7 Épargne et patrimoine	130

5. Système productif

5.1 Entreprises	134
5.2 Agriculture	136
5.3 Industrie manufacturière	138
5.4 Commerce	140
5.5 Services marchands	142
5.6 Énergie	144
5.7 Recherche et développement	146

Annexe

Glossaire	151
-----------	-----

Dossiers

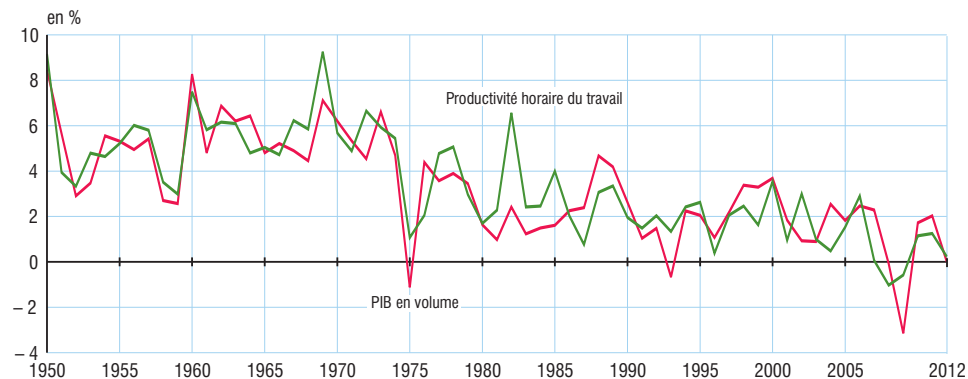
Avant et après les chocs pétroliers : l'économie française de 1949 à 2012

Ronan Mahieu*

L'économie française s'est beaucoup transformée depuis l'après-guerre, avec à la fois des évolutions lentes et continues mais aussi de profondes ruptures. Sur cette période de plus de soixante ans, le poids de l'agriculture puis celui de l'industrie ont diminué progressivement au profit des services. Les échanges extérieurs se sont considérablement développés. La succession des chocs pétroliers de 1974 et de 1979 a marqué une cassure et la fin des Trente Glorieuses. Le rythme de croissance de l'économie française a ainsi nettement faibli à partir du milieu des années 1970. L'inflexion de la croissance a eu une incidence durable sur la consommation et l'épargne des ménages, mais aussi sur les déficits publics : les recettes sont devenues moins dynamiques alors même que les dépenses croissaient plus rapidement, notamment en matière de santé et de protection sociale. Le taux de marge des entreprises comme le solde extérieur ont connu par ailleurs des fluctuations fortes. La période qui suit la récession de 2009, atypique par son intensité, est caractérisée par un retour très lent à la croissance et par un solde extérieur des biens manufacturés dégradé.

En France comme dans le reste de l'Europe, le premier choc pétrolier marque la fin d'une période de forte croissance qui durait depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Alors que le pays connaît une croissance moyenne de 5,3 % par an entre 1949 et 1974 (figure 1), par la suite, le rythme de progression du produit intérieur brut (PIB) en volume baisse nettement : entre 1974 et 2007, la croissance ne s'élève qu'à 2,2 % par an en moyenne. Entre 2007 et 2012, années marquées par une récession d'ampleur sans précédent, la croissance annuelle moyenne du PIB est même proche de zéro (+ 0,1 %).

1. Taux de croissance du PIB et de la productivité horaire du travail



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

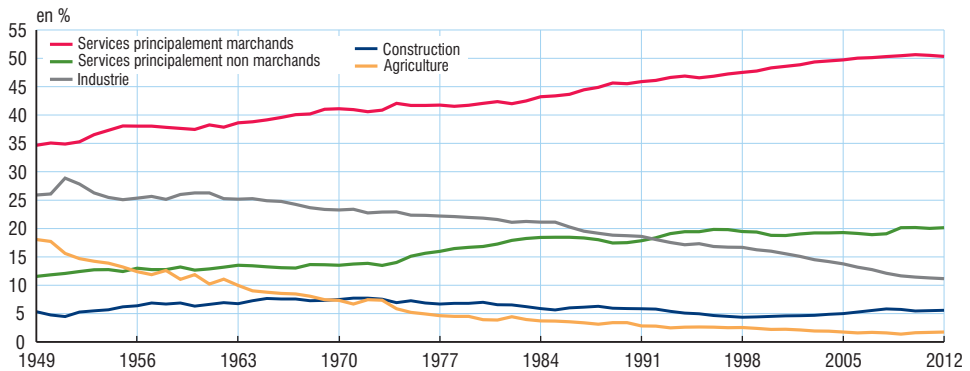
* Ronan Mahieu, Insee.

La progression tendancielle du PIB est due à celle de la productivité horaire du travail car le volume d'heures travaillées a baissé, légèrement, en 60 ans (- 7 % entre 1949 et 2012). En effet, la forte hausse du nombre de personnes en emploi (+ 30 %) a été compensée par une forte réduction de la durée annuelle du travail imputable aussi bien à l'essor du temps partiel qu'à la diminution de la durée moyenne des temps complets (augmentation du nombre de semaines de congés, passage de la durée légale hebdomadaire à 39, puis 35 heures). Sur l'ensemble de la période considérée, il n'y a que lors de la récession de 2008-2009 que les gains annuels de productivité horaire ressortent négatifs : la baisse de l'emploi lors de la récession est de moindre ampleur que la contraction de l'activité.

Baisse du poids de l'agriculture et tertiarisation de l'économie

La structure de l'économie a beaucoup évolué en soixante ans. Un des traits le plus marquant en est la chute de la part de l'agriculture dans la valeur ajoutée totale entamée dès l'après-guerre : encore de 18 % en 1949, elle est inférieure à 10 % dès le début de années 1960 et oscille aujourd'hui entre 1,5 % et 2,0 % selon les années (figure 2). Par ailleurs s'amorce dès le début des années 1960 une baisse progressive de la part de l'industrie dans la valeur ajoutée, baisse qui s'amplifie à partir du milieu des années 1980. Elle a pour corollaire une croissance continue de la part des services principalement marchands, qui passe de 35 % au début des années 1950 à un peu plus de 50 % aujourd'hui. Cette hausse du poids des services marchands est imputable pour plus de 40 % à des services consommés presque exclusivement par les entreprises (activités spécialisées, scientifiques et techniques ; activités de services administratifs et de soutien), ce qui illustre un fort mouvement d'externalisation des services par les entreprises, notamment industrielles. La part de la construction dans la valeur ajoutée totale, après avoir culminé entre 7 % et 8 % à la fin des années 1960, semble aujourd'hui stabilisée autour de 5 %. Enfin, les services principalement non marchands, qui relèvent pour l'essentiel de la sphère publique, représentent depuis le milieu des années 1980 environ 20 % de la valeur ajoutée totale, soit bien davantage qu'au début des années 1950 (12 %).

2. Part des différentes branches dans la valeur ajoutée totale de l'économie



Champ : France.

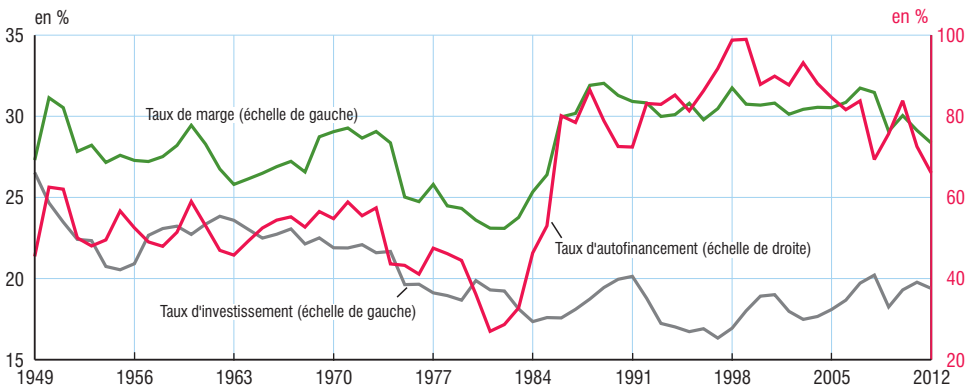
Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

De fortes fluctuations du taux de marge des sociétés non financières

Relativement stable aux alentours de 28 % pendant les années 1950 et 1960, le taux de marge des sociétés non financières (SNF) chute brutalement au début des années 1970 lors du premier choc pétrolier (- 3,4 points en 1975) alors que les salaires sont indexés sur l'inflation : les entreprises ne répercutent alors pas dans leurs prix de vente toute la hausse de leurs coûts de production (figure 3). Après un plancher à 23,1 % en 1982, il se redresse spectaculairement à la faveur d'une politique de désinflation compétitive puis du contrechoc pétrolier de 1986, pour atteindre 32 % en 1989. Il est ensuite relativement stable jusqu'en 2007, avant de diminuer d'un peu plus de trois points avec la récession : il s'établit à 28,4 % en 2012.

Le taux d'investissement des SNF, de 23 % en moyenne au cours des années 1950 et 1960, affiche également une forte baisse lors du premier choc pétrolier mais, contrairement au taux de marge, ne retrouve jamais ensuite son niveau initial. Après un minimum à 16,3 % en 1997, il se redresse progressivement pour atteindre 20 % en 2008. Il ne semble pas avoir été affecté durablement par la récession (19,4 % en 2012). Le taux d'autofinancement enregistre des fluctuations beaucoup plus marquées : après une forte baisse lors des deux chocs pétroliers, il passe entre 1981 et 1986 de 27 % à 80 %, pour atteindre des niveaux voisins de 100 % à la fin des années 1990 dans un contexte de taux d'intérêt réels élevés. Il diminue ensuite progressivement au cours des années 2000. Il baisse plus fortement après la récession de 2008-2009, les entreprises ayant globalement maintenu leur effort d'investissement malgré la contraction de leurs marges. Le taux d'autofinancement des SNF s'établit en 2012 à 66 %.

3. Principaux ratios du compte des sociétés non financières (SNF)



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

Baisse de la part des revenus d'activité dans le revenu disponible brut des ménages

Les revenus non salariaux, qui comptaient encore pour près de la moitié de l'ensemble des revenus nets d'activité perçus par les ménages en 1949, n'en représentent plus que 12 % aujourd'hui. Cette chute traduit notamment la baisse du poids de l'agriculture dans l'économie. La part de l'ensemble des revenus d'activité (salariaux et non salariaux, nets de cotisations sociales) dans le revenu disponible brut des ménages (RDB) a également sensiblement décliné, passant de plus de 80 % du RDB au début des années 1950 à 58,6 % en 2012. Cette baisse a pour corollaire une forte poussée de la part des prestations sociales en espèces (indemnités journalières maladie, prestations familiales, pensions de retraite, allocations

chômage et minima sociaux) dans le RDB (33,2 % en 2012 contre 13,5 % en 1949) qui traduit à la fois la montée en charge du système de protection sociale jusqu'aux années 1990 et les conséquences du vieillissement démographique ensuite.

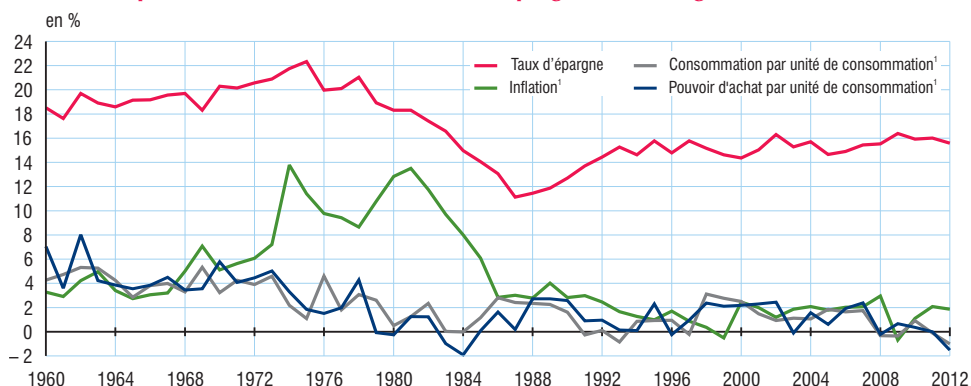
Mais les prestations sociales ne sont pas la seule catégorie de revenus dont le poids dans le RDB a fortement crû : c'est également le cas des revenus tirés des logements (loyers effectivement perçus par les propriétaires bailleurs mais aussi loyers imputés aux ménages propriétaires de leur logement) dont la part dans le RDB a triplé entre 1949 (4,0 %) et 2012 (12,0 %) sous l'effet de la hausse des prix de l'immobilier. La part des autres revenus de la propriété (intérêts, dividendes, revenus des placements d'assurance-vie, etc.) a quant à elle doublé, passant de 4,9 % du RDB en 1949 à 9,9 % en 2012. Enfin les impôts sur le revenu et le patrimoine des ménages représentent une ponction nettement plus forte sur le RDB aujourd'hui (14,4 %) qu'en 1949 (3,1 %).

Une croissance ralentie du pouvoir d'achat par unité de consommation

Sur l'ensemble de la période, le pouvoir d'achat du RDB des ménages calculé au niveau individuel (c'est-à-dire par unité de consommation - UC) augmente presque chaque année, les seules exceptions significatives portant sur les années 1983 (-1,0 %), 1984 (-1,9 %) et 2012 (-1,5 %) (figure 4). Très soutenue au cours des Trente Glorieuses (+4,4 % en moyenne par an au cours des années 1960), la croissance du pouvoir d'achat par UC fléchit au milieu des années 1970, suivant avec un peu de retard l'inflexion des gains de productivité horaire. Le ralentissement du pouvoir d'achat se transmet toutefois de manière un peu atténuée à la consommation par UC : en effet les ménages, qui avaient maintenu un taux d'épargne très élevé (proche de 20 %) pendant les Trente Glorieuses pour conserver leurs encaisses réelles dans un contexte d'inflation forte, profitent de la désinflation du début des années 1980 pour réduire leur épargne. Pendant neuf années, de 1979 à 1987, la consommation en volume croît ainsi plus vite que le pouvoir d'achat. La structure de la consommation subit de fortes modifications, avec notamment une hausse tendancielle de la part des dépenses « pré-engagées », sur lesquelles les ménages ont peu de marges de manœuvre à court terme (logement, chauffage, intérêts d'emprunt, assurances, services de télécommunication, etc.) : cette part passe de 12,8 % en 1960 à 27,8 % en 2012.

Après un minimum atteint en 1987 (11,1 %), le taux d'épargne des ménages remonte progressivement et la consommation en volume par UC diminue légèrement en 1991 (-0,3 %) et 1993 (-0,8 %). En revanche, du milieu des années 1990 jusqu'en 2007, le pouvoir d'achat et la consommation en volume par UC croissent à nouveau de manière

4. Inflation, pouvoir d'achat, consommation et épargne des ménages



1. Évolution annuelle.

Champ : France.

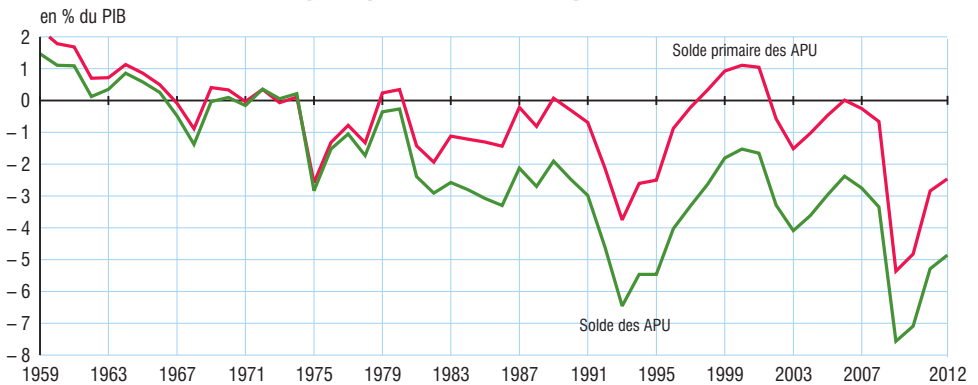
Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

soutenue (bien que de façon moins marquée qu’au cours des Trente Glorieuses) alors que le taux d’épargne est très stable aux alentours de 15 %. La nette accélération des prix en 2008 puis la récession de 2008-2009 freinent brutalement le pouvoir d’achat. Cette décélération se transmet à la consommation, car les ménages ajustent peu le niveau de leur épargne, et la consommation en volume par UC diminue de 1,0 % en 2012.

Une détérioration tendancielle du solde public

La période de croissance forte et régulière d’avant le premier choc pétrolier coïncide avec une situation excédentaire des comptes publics jusqu’en 1967 et à peu près à l’équilibre de 1969 à 1974 (à l’exception de l’année 1968 qui enregistre un déficit public de 1,3 % du PIB). Les charges d’intérêt des administrations publiques (APU) sont alors faibles (*figure 5*).

5. Solde des administrations publiques (APU) et solde primaire



Champ : France.

Note : le solde des administrations publiques (APU) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses publiques. Le solde primaire correspond au solde public calculé hors intérêts versés et revenus d’actifs reçus.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

Le premier déficit public significatif apparaît en 1975. Il résulte des diverses mesures de relance décidées par le gouvernement après le premier choc pétrolier, ainsi que de l’impact de la récession sur les rentrées fiscales. À partir de 1981 et jusqu’en 1997, le solde primaire (hors intérêts versés et revenus d’actifs reçus) des APU est systématiquement négatif. Cela entraîne une forte croissance de la dette et des charges d’intérêt qui atteignent un maximum de 3,2 % du PIB en 1996. L’accroissement du déficit primaire jusqu’à 3,8 % du PIB lors de la récession de 1993, cumulé avec les charges d’intérêt, porte le déficit public total à 6,5 % du PIB cette année-là. Le redressement du solde primaire est ensuite ininterrompu entre 1993 et 2000 avec les mesures d’amélioration des finances publiques destinées à satisfaire les critères de Maastricht, puis l’amélioration de la conjoncture. Toutefois, le poids de la dette est devenu tel que, malgré quatre années successives d’excédent primaire (de 1998 à 2001), le déficit total des APU ne descend jamais en dessous de 1,5 % du PIB (niveau atteint en 2000).

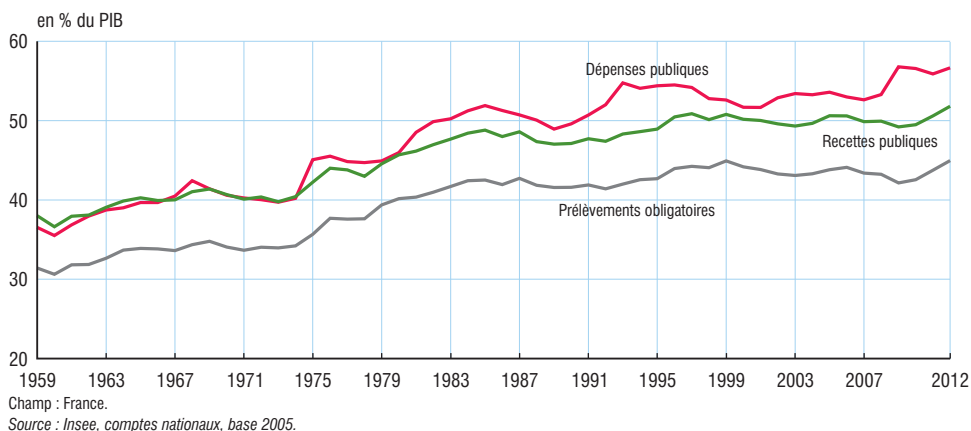
À partir de 2002, le solde primaire des APU n’est plus jamais positif et le déficit total oscille entre 2 % et 4 % du PIB au cours des années 2002 à 2008. La crise financière intervenue courant 2008 et la récession sans précédent qui s’en suit mettent fin à cette relative stabilité et creusent très profondément le déficit qui excède 7 % du PIB en 2009 et 2010. Les mesures de redressement des finances publiques mises en œuvre à partir de 2011 permettent une certaine résorption du déficit mais celle-ci est limitée à partir du printemps 2011 par une

conjoncture à nouveau déprimée qui grève la dynamique des recettes. Malgré la hausse de la dette (qui passe de 64,2 % du PIB fin 2008, lors du déclenchement de la crise financière, à 90,2 % fin 2012), le poids des charges d'intérêt demeure contenu à moins de 2,5 % du PIB à la faveur d'une baisse continue du coût des emprunts.

Une augmentation des prélèvements obligatoires pour financer la hausse des dépenses de santé et de protection sociale

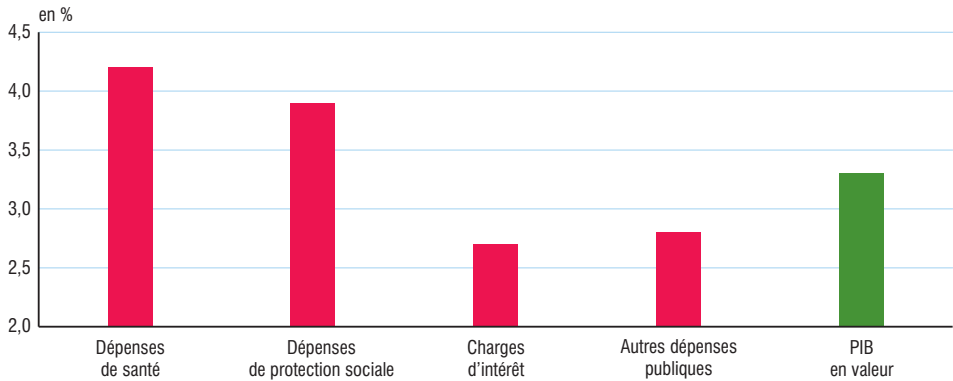
Le taux de prélèvements obligatoires reste stabilisé à un peu moins de 34 % du PIB au cours des quinze années qui précèdent le premier choc pétrolier (*figure 6*). Il augmente de près de dix points au cours des dix années suivantes pour financer des dépenses publiques qui croissent plus vite que le PIB en valeur. Après une deuxième phase de relative stabilité entre 1984 et 1992, il amorce une nouvelle hausse en 1993 et atteint un maximum de 44,9 % du PIB en 1999. Il se stabilise ensuite aux abords de 44 % du PIB avant d'enregistrer une baisse sensible en 2009 (42,1 %), du fait notamment des mesures de baisses d'impôts décidées dans le cadre du plan de relance consécutif à la récession. Il remonte en revanche nettement à partir de 2011 avec les mesures de consolidation des finances publiques, pour atteindre 45,0 % du PIB en 2012.

6. Dépenses publiques, recettes publiques et prélèvements obligatoires



La hausse du poids des prélèvements obligatoires sur les quinze dernières années (+ 1,1 point de PIB entre 1995 et 2011) fait écho à celle des dépenses (+ 1,5 point). L'analyse des dépenses publiques par fonction, disponible pour les années 1995 et suivantes, montre une évolution sensible de la structure des dépenses publiques au cours de la période (*figure 7*). En effet, les dépenses de santé et de protection sociale augmentent plus vite que le PIB en valeur et leur poids dans le PIB progresse respectivement de 1,1 et de 2,3 points de PIB. *A contrario*, le poids des autres dépenses publiques (hors charges d'intérêt) diminue de 1,7 point de PIB entre 1995 et 2011.

7. Évolution annuelle moyenne des dépenses publiques entre 1995 et 2011



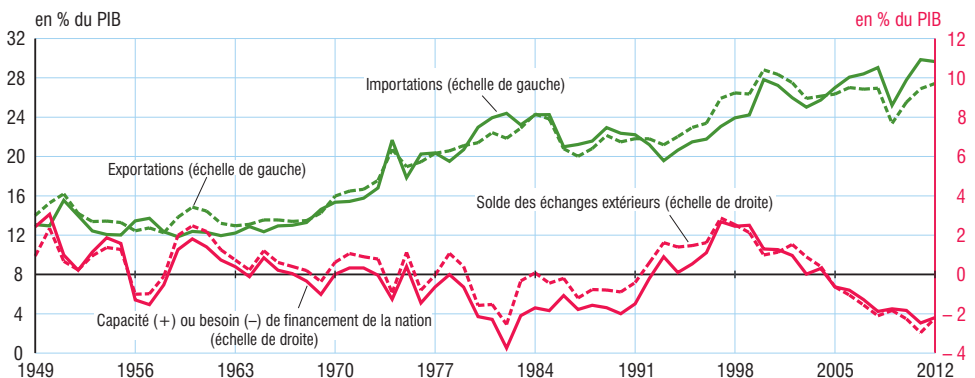
Champ : France.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

Des exportations et des importations en forte hausse, mais un déséquilibre croissant du solde extérieur sur la période récente

En soixante ans, la part des échanges extérieurs dans le PIB a fortement progressé, illustrant l'ouverture internationale accrue de la France dans un contexte d'essor du commerce mondial. Inférieure à 15 % du PIB jusqu'à la fin des années 1960, la part des exportations comme des importations s'accroît fortement au cours des années 1970, puis à partir des années 1990 : elle représente systématiquement plus du quart du PIB à partir du début des années 2000 (figure 8). La contraction brutale du commerce mondial lors de la récession de 2008-2009 se lit dans les échanges de la France dont la part dans le PIB chute de plus de trois points entre 2008 et 2009. Mais dès 2011, le poids des exportations et des importations dans le PIB retrouve son niveau d'avant la crise.

Les évolutions du solde commercial (biens et services) de la France sont beaucoup plus irrégulières : à moyen terme, il reflète la position compétitive de ses entreprises françaises mais est influencé, à plus court terme, par les variations du prix de l'énergie et les décalages de conjoncture avec le reste du monde. Systématiquement excédentaire au cours des années 1960, le solde commercial fléchit brutalement après le second choc pétrolier pour afficher de 1980 à 1982 un

8. Relations avec le reste du monde



Champ : France.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

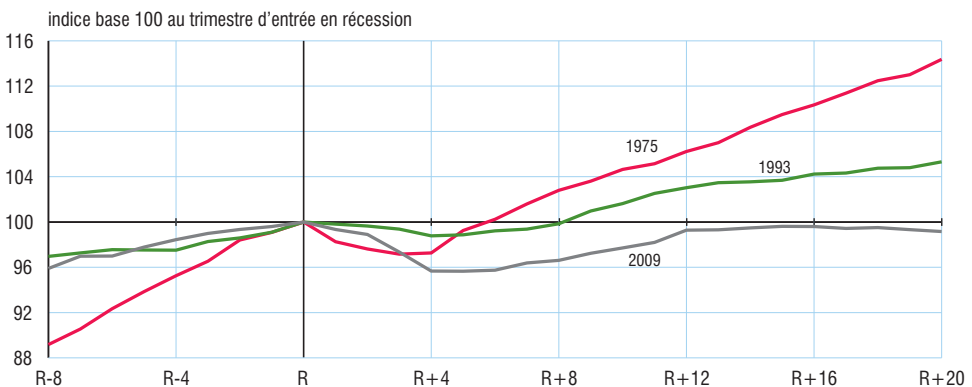
déficit de l'ordre de 2 % du PIB. Il se redresse ensuite progressivement et la France affiche du début des années 1990 jusqu'en 2003 un solide excédent commercial (jusqu'à 2,7 % du PIB en 1997). Il se dégrade ensuite rapidement et le déficit commercial excède systématiquement 1,5 % du PIB à partir de 2007. Alors que les récessions de 1975 et 1993 avaient coïncidé avec un redressement du solde commercial (la chute de la demande intérieure entraînant celle des importations), celle de 2009 fait exception car la crise est mondiale.

2009 : une récession exceptionnelle

Les données des comptes trimestriels de l'Insee, rétropolées depuis 1949, permettent de caractériser un peu plus finement que les données annuelles les spécificités de la récession de 2009. Les comptes trimestriels ont été utilisés pour déterminer, pour chacune des trois récessions observées sur la période (celles de 1975, 1993 et 2009), l'entrée en récession, entendu comme le trimestre où le PIB en volume a atteint son niveau maximal antérieur à la récession¹. Les figures 9 et 10 montrent l'évolution de certains agrégats sur une période de sept années, débutant deux années avant l'entrée en récession (noté « R ») et s'achevant cinq années après.

Les trois récessions apparaissent d'emblée très différentes (figure 9) : si la récession de 1975 coïncide avec une inflexion durable de la croissance du PIB, celle-ci reprend tout de même assez rapidement. Le PIB retrouve son niveau maximal antérieur six trimestres après l'entrée en récession. La récession de 1993 ne marque pas de rupture franche dans le rythme de croissance du PIB, et le niveau maximal d'activité atteint avant la crise est là aussi dépassé assez rapidement (neuf trimestres après l'entrée en récession). La situation est tout autre concernant la récession de 2009 : la croissance redémarre lentement en sortie de récession, à

9. Évolution du PIB en volume lors des trois épisodes de récession



Champ : France.

Lecture : pour chaque récession, le graphique couvre une période de 7 années débutant 8 trimestres avant l'entrée en récession (« R ») et s'achevant 20 trimestres après.

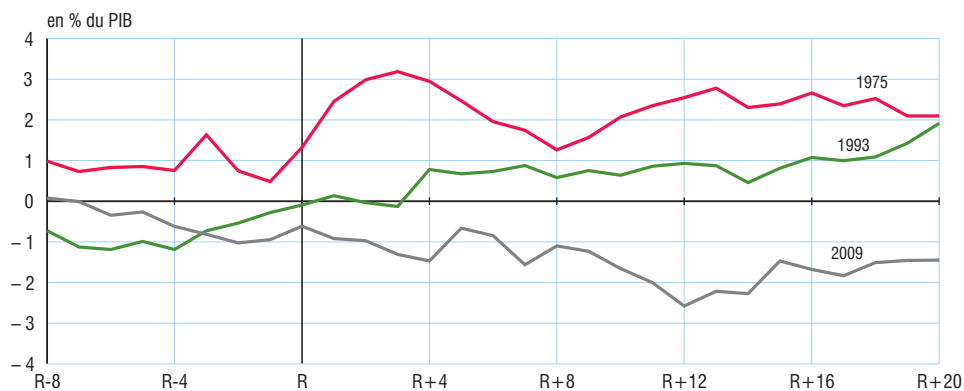
Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

tel point qu'au 1^{er} trimestre 2013, cinq ans après l'entrée en récession, le PIB en volume demeure légèrement inférieur au maximum atteint avant la récession (soit au 1^{er} trimestre 2008), la croissance du PIB étant proche de zéro sur les deux dernières années de la période considérée.

La récession de 2009 apparaît encore plus atypique si l'on analyse l'évolution du solde des échanges de biens manufacturés (figure 10) : cet indicateur, qui exclut les produits énergétiques dont les importantes fluctuations de prix jouent fortement à court terme sur le solde

1. Il s'agit du 3^e trimestre de 1974, du 1^{er} trimestre de 1992 et du 1^{er} trimestre de 2008.

10. Évolution du solde des biens manufacturés lors des trois épisodes de récession



Champ : France.

Lecture : pour chaque récession, le graphique couvre une période de 7 années débutant 8 trimestres avant l'entrée en récession (« R ») et s'achevant 20 trimestres après.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

commercial, traduit notamment la position compétitive des entreprises françaises et les décalages de conjoncture avec les autres pays. En 1975 et 1993, l'entrée dans la récession coïncide avec une amélioration du solde des biens manufacturés, la faiblesse de la demande intérieure pesant sur les importations tandis que les exportations tirent parti du dynamisme des économies extérieures : d'environ 1 % du PIB avant la récession de 1975, l'excédent culmine à 3 % du PIB pendant la récession et reste durablement supérieur à son niveau initial. La situation est analogue pour la récession de 1993 même si la situation initiale est un peu moins favorable (avec un déficit de l'ordre de 1 % du PIB). *A contrario*, lors de la récession de 2009, le solde des biens manufacturés, à l'équilibre deux ans avant l'entrée en récession, se dégrade progressivement pour culminer à 2,5 % du PIB trois années après l'entrée en récession. Une certaine amélioration se dessine ensuite, portée notamment par la faiblesse des importations en 2012 liée à la baisse du pouvoir d'achat, mais elle reste très lente. Cinq années après l'entrée en récession le solde des biens manufacturés demeure déficitaire à hauteur d'environ 1,5 % du PIB, les exportations souffrant d'une compétitivité encore dégradée des entreprises mais aussi de la demande très déprimée en provenance de leurs marchés traditionnels (Espagne et Italie notamment). ■

Définitions

Productivité horaire du travail : la productivité horaire du travail de l'ensemble de l'économie est calculée en rapportant le PIB en volume au nombre total d'heures travaillées.

Taux de marge : le taux de marge des sociétés non financières (SNF) est calculé en rapportant leur excédent brut d'exploitation (EBE) à leur valeur ajoutée.

Taux d'investissement : le taux d'investissement des SNF est calculé en rapportant leur investissement à leur valeur ajoutée.

Taux d'autofinancement : le taux d'autofinancement des SNF est calculé en rapportant leur épargne à leur investissement.

Revenu disponible brut des ménages (RDB) : le RDB est égal à la somme des revenus nominaux perçus (revenus d'activité, revenus de la propriété, prestations sociales) nets des cotisations et impôts directs courants acquittés par les ménages.

Taux d'épargne des ménages : le taux d'épargne des ménages est calculé en rapportant leur épargne à leur RDB.

Pour en savoir plus

Bournay J., Pionnier P.-A., « L'économie française : ruptures et continuités de 1959 à 2006 », *Insee Première* n° 1136, 2007.

Bouvier G., Pilarski Ch., « Soixante ans d'économie française : des mutations structurelles profondes », *Insee Première* n° 1201, Insee, 2008.

De l'exploitation familiale à l'entreprise agricole

Pascale Pollet*

Les trente dernières années s'inscrivent dans la lignée des trente précédentes : le nombre d'exploitations s'est réduit fortement et une part croissante de la production est le fait de grandes unités spécialisées ; la population agricole a diminué, le salariat s'est substitué en partie à la main-d'œuvre familiale, les chefs d'exploitation sont de plus en plus diplômés. La baisse relative des prix agricoles a incité les producteurs à adopter des modes de production plus efficaces, ce qui a permis d'accroître le volume de production jusqu'aux années 2000. La politique européenne, en soutenant certaines productions plus que d'autres, a modelé le paysage agricole. Les grandes cultures, plus rentables que l'élevage, ont eu tendance à prendre la place des prairies naturelles. L'élevage bovin a été profondément restructuré par ces réformes.

En 2012, la production agricole française, avec une valeur au prix de base¹ de 76,1 milliards d'euros, est la première de l'Union européenne à 27. Elle contribue à concurrence de 19 % à la production européenne, suivie par l'Allemagne (14 %), l'Italie (12 %) et l'Espagne (11 %). La France dispose de la plus vaste superficie agricole utilisée, soit 16 % de la superficie européenne. La sole en céréales et oléoprotéagineux est également la plus étendue.

La France représente aussi 8 % de l'emploi agricole européen en 2011, et n'arrive ainsi qu'au 22^e rang. Elle se situe loin derrière les nouveaux entrants des années 2000 dont la population agricole est encore importante.

Ces caractéristiques sont le résultat d'un long processus entamé dès l'après-guerre, mais également le fruit des orientations de la politique agricole commune (PAC) tout au long des trente dernières années.

La PAC a accompagné la mutation de l'agriculture française

La politique agricole commune a été mise en place suite à la signature du traité de Rome en mars 1957. L'objectif était d'assurer l'indépendance alimentaire des pays fondateurs, en favorisant l'accroissement de la productivité, en assurant un niveau de vie suffisant à la population agricole, en veillant à la stabilité des marchés et en garantissant la sécurité alimentaire à des prix raisonnables pour les consommateurs. Au début des années 1970, la Communauté européenne est devenue autosuffisante et la plupart de ces objectifs ont été atteints. En revanche, au cours des décennies suivantes, sont apparus des excédents dont le financement a pesé de plus en plus lourd.

Au cours des années 1980, des ajustements se sont avérés nécessaires au niveau budgétaire comme dans la maîtrise des marchés. Ils se sont traduits, entre autres, par la mise en place de quotas laitiers (1984) et par un contingentement de la production de céréales et oléagineux via les quantités maximales garanties (1988). Ces réformes se sont révélées peu efficaces et une nouvelle réforme de fond est devenue nécessaire.

* Pascale Pollet, SSP.

1. Montant que le producteur reçoit de l'acheteur par unité de bien ou de service produite, diminué des impôts sur les produits et augmenté des subventions sur les produits. Le prix de base exclut les frais de transport facturés séparément.

En 1992, des changements majeurs ont été introduits. Ils ont concerné, entre autres, le secteur des céréales, des oléagineux et des protéagineux (COP) et celui des productions bovine et ovine. Ils ont consisté essentiellement en une baisse importante des prix garantis, compensée en grande partie par l'octroi ou la revalorisation d'aides directes aux producteurs, et en la mise en place de mécanismes destinés à limiter la surproduction (mise en jachère obligatoire de 15 % des surfaces en COP). Les nouvelles aides directes n'étaient plus proportionnelles aux quantités produites, mais aux surfaces cultivées et au nombre d'animaux présents. Elles ont préfiguré d'une certaine façon le « découplage » entre aide et production qui caractérise la PAC d'aujourd'hui. Suite à la réforme de 1992, les marchés ont retrouvé un équilibre avec des stocks publics réduits.

À la fin des années 1990, un nouveau tournant s'est amorcé pour la PAC, qui a dû s'adapter aux contraintes internationales émergentes dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). À l'issue du cycle de l'Uruguay, le GATT a imposé à l'Union européenne, pour la période 1995-2000, de limiter le montant des soutiens accordés à son agriculture, de réduire la protection extérieure aux frontières et les exportations subventionnées. La perspective de l'entrée de dix nouveaux États membres a par ailleurs incité la Commission européenne à envisager une nouvelle baisse des prix agricoles garantis pour les rapprocher de ceux pratiqués dans ces pays.

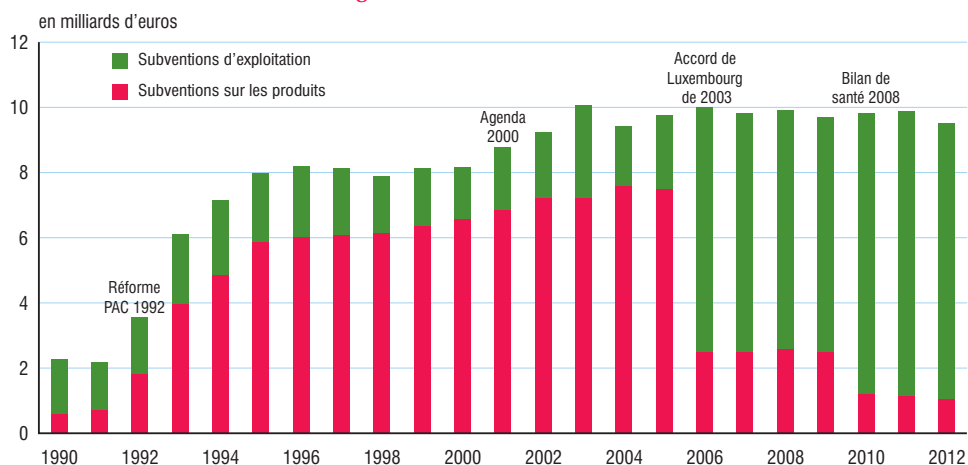
En conséquence, en 1999, l'Europe a réformé une deuxième fois sa politique agricole. Les principes de « l'Agenda 2000 » ont renforcé les orientations de 1992 : poursuite des baisses de prix garantis pour les principaux produits agricoles avec, en contrepartie, une augmentation des aides directes aux producteurs. Des mesures de développement rural ont été introduites et ont constitué ce qui est devenu quelques années plus tard le « second pilier » de la PAC. La réforme de 1999 a permis de rééquilibrer les marchés agricoles tout en maintenant les revenus, dans le respect désormais des règles de l'Organisation mondiale du commerce. Cependant, « l'Agenda 2000 » comportait une clause de réexamen à mi-parcours de la PAC pour poursuivre certaines baisses de prix.

Des aides européennes de plus en plus éloignées de la production

La nouvelle réforme de la PAC en 2003 a eu pour objectif essentiel de fournir des marges de manœuvre à la Commission européenne dans la perspective d'un nouveau cycle de négociations internationales. D'autres facteurs internes ont également contribué à une remise en cause profonde des dispositifs existants. En effet, la succession de plusieurs crises en Europe (crise de la dioxine en 1999, deuxième crise de la vache folle en 2000, épizootie de fièvre aphteuse en 2001), associée à la pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques engendrée par les activités agricoles, a provoqué une défiance croissante des citoyens. L'entrée imminente de dix nouveaux pays a aussi joué : le cadre budgétaire devait permettre de financer l'introduction progressive des aides pour ces pays. Le simple examen à mi-parcours prévu par « l'Agenda 2000 » s'est ainsi traduit par une réforme de grande ampleur qui a radicalement changé le mode d'allocation des aides, faisant du « découplage » et du respect de l'environnement des priorités.

Le dispositif de 2003 instaurait en effet l'octroi d'aides découplées aux exploitations, versées sans obligation de produire par le biais de droits à paiements uniques. Ceci pour inciter les agriculteurs à orienter leur activité en fonction du marché et de leur propre productivité, tout en assurant le maintien de leur revenu. Pour découpler les aides et commencer à appliquer la réforme, plusieurs options s'offraient aux différents États membres. La France a choisi le découplage partiel, un calcul des droits à paiements uniques basé sur des références historiques individuelles et une entrée en vigueur en 2006 (*figure 1*).

1. Évolution des subventions à l'agriculture



Champ : France.

Source : Insee, comptes de l'agriculture, base 2005.

Pour toucher les aides, les agriculteurs devaient respecter des exigences relatives à l'environnement, la qualité et la sécurité des aliments, la santé et le bien-être des animaux. Plus largement, la réforme de 2003 a étendu la prise en compte du deuxième pilier, celui du développement rural, en élargissant le champ d'action de la PAC : mesures pour la qualité alimentaire, mesures agro-environnementales, mesures en faveur du respect des normes, mesures en faveur des jeunes agriculteurs et mesures pour la forêt.

Le bilan de santé de la PAC de 2008 a renforcé les mesures de 2003

Un nouveau rendez-vous avait été fixé en 2008, visant à effectuer un « bilan de santé » de la PAC. Outre la suppression des jachères obligatoires, les mesures adoptées ont concerné quatre volets principaux. En premier, les aides directes devaient être totalement découplées de la production à l'horizon de 2012, exceptées la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes et la prime à la brebis et à la chèvre. En deuxième, les États membres étaient invités, sans obligation, à uniformiser les montants d'aides à l'hectare. Cette mesure visait à remettre en cause l'octroi d'aides aux exploitations sur la seule base de leurs situations passées. En troisième, la modulation des aides directes du premier pilier a été renforcée, pour augmenter les fonds alloués au deuxième pilier. Les économies réalisées ont été affectées au développement rural, afin de financer des mesures relatives à l'environnement. À disposition des États membres, ces fonds pouvaient aussi être mobilisés pour accompagner la sortie des quotas laitiers. Enfin, les quotas laitiers, dont la suppression était prévue pour 2015, ont été relevés à hauteur de 1 % par an à partir de 2009.

Les États membres disposaient de marges de manœuvre importantes pour adopter ces mesures. Ils pouvaient jouer sur la répartition des aides directes des deux piliers en privilégiant certaines dispositions. Pour la France, cette révision s'est révélée délicate dans la mesure où elle était moins avancée que d'autres États dans le processus de réforme et qu'elle se caractérisait par une grande diversité de situations productives et territoriales. La redistribution des soutiens a bénéficié aux éleveurs d'herbivores, notamment ceux engagés dans des systèmes extensifs. Elle s'est traduite par un transfert de fonds au profit des régions herbagères, et

principalement des zones de montagne. À l'issue de cette nouvelle vague de mesures, ne sont restées couplées à la production qu'une partie de la prime aux vaches allaitantes, la prime ovine et caprine et quelques autres primes moins importantes.

Au fil des réformes, l'agriculture européenne est devenue plus réactive aux signaux des marchés et sa politique s'est davantage orientée vers le respect de l'environnement et le développement des territoires. Une nouvelle réforme visant une redistribution plus homogène des aides directes est en cours en 2013, avec comme contrainte une baisse du budget européen consacré à la PAC.

En France, une production agricole en hausse jusqu'aux années 2000

Les orientations de la politique européenne ont constitué un cadre de fond qui a accompagné et influencé les mutations de l'agriculture française, alors que celle-ci a poursuivi tout au long des trente dernières années sa modernisation. Dans la continuité des décennies précédentes, le progrès technique a en effet continué de substituer au travail humain une mécanisation de plus en plus sophistiquée. Dans le même temps, la recherche agronomique a créé de nouvelles variétés végétales et de nouvelles races animales dont les rendements n'ont cessé d'augmenter. Elle a fourni par ailleurs aux agriculteurs des modes de production plus économes en intrants.

Ces améliorations ont permis d'augmenter la production agricole de 0,7 % par an en volume entre « 1980 »² et « 2011 ». La production agricole a crû assez régulièrement jusqu'à la fin des années 1990. Elle est globalement stable depuis, même si elle fluctue fortement d'une année sur l'autre au gré des crises alimentaires, des épizooties et des crises de confiance des consommateurs.

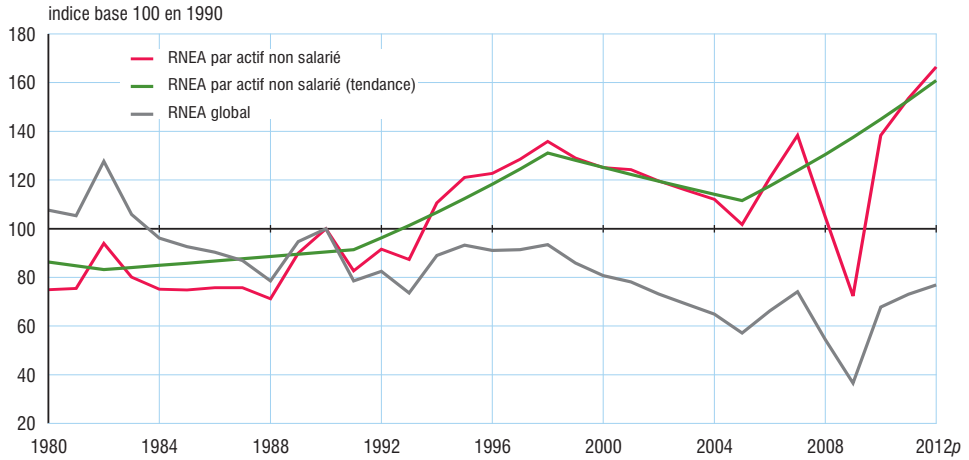
Après déduction des consommations intermédiaires, la valeur ajoutée de la branche a crû, elle, de 1,3 % par an en volume. La valeur ajoutée est plus dynamique que la production, grâce à une meilleure maîtrise des consommations intermédiaires. Depuis le milieu des années 1990, les producteurs gèrent mieux leur consommation d'intrants, et ils ont intégré les progrès réalisés en matière de semences ou de sélection de races pour le cheptel laitier ou à viande. Les mesures prises dans le cadre agro-environnemental ont aussi visé à adopter des modes de production plus respectueux de l'environnement.

En valeur, toutefois, la valeur ajoutée agricole a progressé à peu près au même rythme (+ 1,2 % par an). Les prix de la valeur ajoutée agricole, au-delà d'importantes fluctuations, ont nettement moins augmenté en trente ans que ceux des autres branches économiques. Ce phénomène, qui dépasse le cadre de la France, rend compte de la modernisation de l'agriculture. De ce fait, en France, la part de la valeur ajoutée agricole dans l'ensemble de l'économie est passée de 6,2 % en « 1980 » à 2,6 % en « 2011 ».

Quant au revenu net d'entreprise agricole, il a baissé tendanciellement au cours des trente dernières années, avec des fluctuations importantes liées aux volumes et aux prix de la production, à ceux des intrants et aux subventions (*figure 2*). Rapporté au nombre d'actifs non salariés, l'évolution est moins défavorable, du fait de la diminution tendancielle de la population agricole. Les prix à la production ont joué négativement jusqu'au milieu des années 2000. Depuis 2007, ils tendent à remonter et à soutenir le revenu agricole. Les subventions constituent un soutien important au revenu agricole depuis la fin des années 1990. Au début des années 2010, les aides découplées représentent 71 % du total des aides.

2. Dans les développements qui suivent, les calculs d'évolution sont faits en utilisant des moyennes triennales. L'utilisation des seules années de début et de fin de période pourrait en effet fausser le calcul des tendances du fait du caractère fluctuant de la production agricole. Ces moyennes triennales centrées sur l'année *n* sont marquées « *n* ».

2. Évolution du revenu net d'entreprise agricole (RNEA) en termes réels



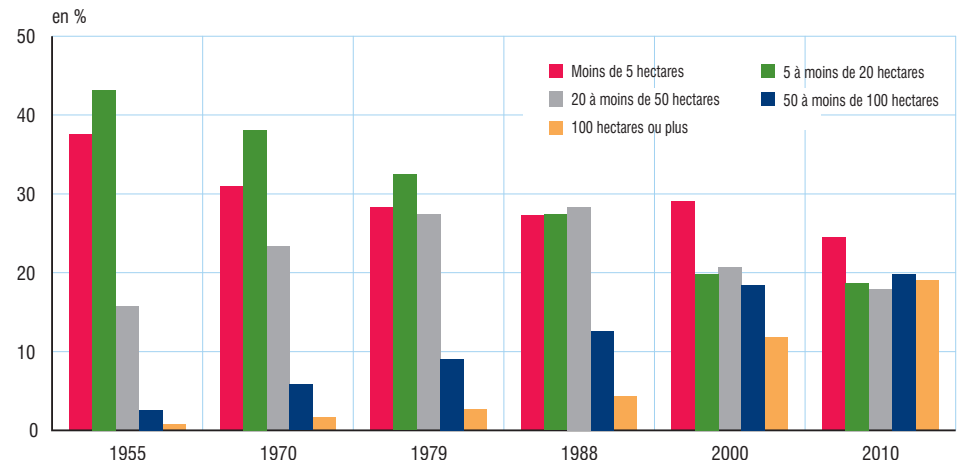
Champ : France.

Sources : Insee, comptes de l'agriculture, base 2005, calculs SSP.

Des exploitations moins nombreuses, plus grandes et plus spécialisées

En trente ans, les conditions de production de l'agriculture ont évolué très fortement. Entre 1979 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles est passé d'environ 1,2 million à 490 000 ; il avait déjà été divisé par deux entre 1955 et 1979. La taille des exploitations, par contre, s'est nettement agrandie (figure 3). Ainsi, en 1979, 88 % des exploitations agricoles étaient de petites exploitations, utilisant une superficie agricole inférieure à 50 hectares (ha). Les exploitations moyennes, de 50 à moins de 100 ha, représentaient seulement 9 % du parc et les grandes exploitations, de 100 ha ou plus, comptaient pour moins de 3 %. Trente et un ans après, le paysage agricole est très différent : les petites exploitations ne constituent plus que six dixièmes du parc, alors que les moyennes et les grandes en constituent à parts égales les quatre dixièmes restants. Les très petites exploitations, de moins de 5 ha, représentent encore, en 2010, un quart du parc.

3. Répartition des exploitations selon la surface agricole



Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste, recensements agricoles.

La superficie agricole utilisée ne reflète toutefois qu'un aspect de la taille des exploitations. Ce critère est en effet peu adapté pour les productions dites « hors sol » (productions qui ne font pas appel à l'utilisation de terres ou de prés ; par exemple l'élevage de poules en batterie ou de vaches laitières à l'étable). De fait, certaines exploitations à faible surface agricole peuvent générer une production en valeur importante, comme les élevages porcins par exemple. Ainsi, au-delà de la surface, les exploitations agricoles se sont également agrandies en termes de production brute standard. On entend par là le potentiel de production de l'exploitation compte tenu de ses structures productives. En 2010, les petites exploitations « au sens économique », celles dont la production brute standard est inférieure à moins de 25 000 euros, constituent un peu plus du tiers des exploitations agricoles. En 1988, en euros constants, cette même catégorie d'exploitation constituait près de la moitié du parc. Ce sont les exploitations moyennes (de 25 000 à moins de 100 000 euros) et grandes (100 000 euros ou plus) qui représentent désormais près des deux tiers du parc. Ces deux catégories d'exploitations concentraient déjà 93 % du potentiel productif en 1988 et en concentrent désormais 97 % (figure 4).

4. Importance des moyennes et grandes exploitations, spécialisées ou non

en %

	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	53,1	58,2	63,7
Production brute standard	92,8	96,1	97,2
Superficie agricole utilisée	84,8	91,7	93,1
Main-d'œuvre totale en UTA ¹	77,6	84,9	86,7
Surfaces en céréales	90,3	94,9	96,2
Surfaces en vignes	89,4	94,2	96,1
Surfaces en légumes en maraîchage	94,0	95,2	97,1
Surfaces en vergers	88,3	89,7	89,6
Nombre de vaches laitières	95,7	99,0	99,5
Nombre de vaches allaitantes	77,5	88,9	92,3
Nombre de brebis mères	77,0	84,1	87,2
Nombre de porcs	98,7	99,7	99,8
Nombre de volailles	97,3	98,9	99,6

1. Unité de travail annuel (équivalent temps plein de l'agriculture).

Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste, recensements agricoles.

Le potentiel de production est plus élevé en moyenne pour les exploitations les moins liées au sol : élevages porcins et avicoles, maraîchage et floriculture. À l'inverse, il est le plus faible pour les exploitations les plus extensives : élevages ovins et bovins à viande. Mais, pour toutes les spécialités, le potentiel productif se concentre de plus en plus dans les moyennes et grandes exploitations.

Par ailleurs, les exploitations tendent à se spécialiser, c'est à dire à consacrer au moins deux tiers de leur potentiel productif à une production particulière ou à un groupe de productions. Entre 2000 et 2010, la part des exploitations spécialisées progresse dans toutes les productions à l'exception des légumes. La production la plus concentrée est la vigne, alors que l'une des mieux répartie est la production céréalière.

Moins de prairies et davantage de grandes cultures

Depuis l'après-guerre, l'ensemble de la superficie agricole utilisée n'a cessé de se réduire, de presque 6 millions d'hectares au total. Entre 1980 et 2010, elle a diminué de 2,8 millions d'hectares. Ce mouvement s'est toutefois ralenti au fil des décennies : la surface totale a diminué au rythme moyen de 104 000 hectares par an dans les années 1980,

87 000 dans les années 1990 et 63 000 dans les années 2000. Parallèlement, les terres ont été redistribuées entre les différentes productions, au profit des productions les plus rentables (figure 5). La superficie des grandes cultures (céréales, oléagineux...) n'a cessé d'augmenter entre 1980 et 2000, avant de se réduire dans les années 2000. Cette évolution s'est faite au détriment des cultures fourragères, dont la sole a régressé de 3,8 millions d'hectares en trente ans. Toutefois, depuis 2000, les parts respectives des surfaces en grandes cultures et en cultures fourragères sont stables (respectivement 45 % et 49 %).

5. Évolution des principales cultures et des cheptels depuis 1980

	1980	1990	1995	2000	2010
Surfaces (en milliers d'hectares)					
Grandes cultures	11 468	12 530	13 123	13 347	13 025
Céréales	9 892	9 031	8 257	9 076	9 231
Plantes sarclées (betteraves, pommes de terre)	774	638	620	573	541
Oléagineux	506	1 916	1 932	2 010	2 233
Protéagineux	75	713	588	467	397
Jachères	221	233	1 725	1 221	623
Cultures fourragères (prairies et autres fourrages)	18 142	16 196	15 227	15 078	14 322
dont : fourrages annuels	1 410	1 817	1 608	1 435	1 428
Autres cultures	2 134	1 870	1 809	1 540	1 569
dont : vignes	1 157	952	915	897	796
Surface agricole utilisée (total)	31 744	30 596	30 158	29 965	28 916
Effectifs (en milliers de têtes)					
Bovins	23 548	21 401	20 540	21 256	19 444
Vaches laitières	7 346	5 303	4 516	4 324	3 712
Vaches nourrices	2 901	3 708	4 139	4 253	4 179
Ovins	13 006	11 390	10 287	9 494	7 905
Porcins	11 563	12 251	13 844	14 934	14 181
Equidés dans les exploitations agricoles	321	345	382	454	453
Caprins	1 243	1 238	1 194	1 313	1 394
Volailles	173 485	198 409	211 157	205 263	218 868

Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste, statistique agricole annuelle.

La réduction de la sole fourragère s'est accompagnée d'une baisse des effectifs de bovins et d'ovins. Les effets de la PAC et la dynamique du marché européen expliquent en grande partie ces évolutions. En trente ans, le troupeau de bovins a perdu environ 4 millions de têtes, du fait de la réduction du nombre de vaches laitières : d'une part, l'introduction des quotas laitiers à partir de 1984 a limité la production de lait ; d'autre part, la hausse des rendements a permis de produire davantage avec moins d'animaux. En revanche, le nombre de vaches nourrices a progressé de plus d'un million de têtes, une évolution encouragée par les mesures de la PAC telles que la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes. Le troupeau d'ovins a quant à lui perdu plus de 5 millions de têtes, la France ayant subi la concurrence de certains partenaires européens comme l'Irlande ou la Grande-Bretagne, mais aussi d'autres grands producteurs comme la Nouvelle-Zélande. Enfin, entre 1980 et 2000, la production porcine a progressé, portée par le modèle de production breton pour le porc ; la production avicole, elle, a été dynamisée par la hausse de la consommation française et internationale. Mais pendant les années 2000, la production porcine marque le pas, le modèle breton se heurtant aux problèmes de pollution, et la production avicole subit la concurrence internationale et européenne.

Au sein des grandes cultures, l'allocation des terres entre les différentes productions végétales a varié en fonction des dispositions de la PAC. En trente ans, alors que la superficie totale consacrée à ces productions augmentait d'environ 1,5 million d'hectares, la part des céréales a chuté de 86 % en 1980 à 63 % en 1995, avant de remonter à 71 % en 2010. La part de la surface réservée aux oléagineux et aux jachères a quant à elle fluctué fortement. Dans les années 1980, le renforcement des aides à la production d'oléoprotéagineux a favorisé l'augmentation massive de la sole correspondante, qui a crû d'environ 400 000 ha en 1980 à plus de 2 millions d'ha en 2000. Puis, la réforme de 1992 a contraint les producteurs à mettre en jachère une part minimum des terres consacrées aux céréales et oléoprotéagineux, favorisant la progression des surfaces en jachère au milieu des années 1990. Avec « L'Agenda 2000 », cette part a été réduite et la tendance se poursuit dans les années 2000.

Une production accrue sur une surface totale réduite

Malgré une surface totale en décroissance, les agriculteurs ont développé le potentiel de production en améliorant les rendements, si bien que la production de grandes cultures a augmenté continûment. Notamment, à travers une sélection accrue des plantes, ils ont disposé de variétés très productives.

Depuis 1980, la production de blé tendre a progressé de 46 %. Les rendements n'ont cessé de croître jusqu'à la fin des années 1990, avant de se stabiliser. Entre 1990 et 2010, le rendement du maïs grain a augmenté d'environ 25 quintaux par hectare (q/ha) et celui de l'orge a gagné 5 q/ha. Ces hausses ont été largement acquises avant 2000, comme pour le blé tendre.

Pour augmenter les rendements, à partir des années 1960, les agriculteurs ont recouru massivement aux engrais et notamment à l'azote. La quantité d'azote par quintal de blé s'est encore accrue au cours des années 1980 avant de régresser en fin de décennie. Pour la plupart des grandes cultures, les agriculteurs ont progressivement rationalisé les dosages. Depuis la fin des années 1990, dans un contexte de stagnation des rendements et de plus grande volatilité des prix agricoles et des matières premières, les agriculteurs ont par ailleurs adopté des pratiques plus économes en intrants. Ainsi, pour la fertilisation, les dosages ont été mieux adaptés aux situations agronomiques et climatiques.

Les rendements ont été également accrus par les progrès en matière de mécanisation, à travers surtout l'amélioration qualitative des machines. Quantitativement, en effet, l'essentiel de l'effort a été fait pendant les années 1970, puis les achats se sont réduits au cours des années 1980 et se sont stabilisés ensuite. Ils sont toutefois repartis à la hausse depuis 2010, favorisés par l'augmentation du revenu agricole. Depuis 1980, les progrès de mécanisation sont avant tout qualitatifs : ils se mesurent à l'augmentation de la puissance des machines, à la fréquence de leur renouvellement et à la complexité des tâches réalisées. Comme les nouveaux matériels agricoles sont très onéreux, les agriculteurs se regroupent de plus en plus souvent en coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) pour utiliser le matériel en commun : le nombre de Cuma passe de 11 900 en 1988 à 13 400 en 2009.

Une population agricole en baisse, des exploitants plus diplômés

Au cours des trente dernières années, dans la lignée des décennies précédentes, l'emploi agricole s'est fortement réduit. Le nombre d'unités de travail agricole (UTA), une unité correspondant à l'équivalent d'une personne travaillant à temps plein pendant toute l'année, a diminué de 56 % entre 1980 et 2010. Parallèlement, la part des non-salariés a reculé au profit de celle des salariés. En 1980, les non-salariés représentaient 83 % de la main-d'œuvre totale ; en 2010, ils ne sont plus que 65 %.

En 2010, 966 000 personnes travaillent de manière régulière dans les exploitations de France métropolitaine, à temps plein ou partiel. Le nombre de ces actifs permanents a baissé de 52 % en vingt ans, comme le nombre d'exploitations. En 2010, les trois quarts des actifs permanents travaillent dans les grandes ou moyennes exploitations (au sens économique), en qualité d'exploitant ou de coexploitant (59 %), d'aide familial (20 %) ou de salarié permanent non familial (21 %).

Depuis les années 1980, le salariat, qu'il soit permanent ou saisonnier, s'est développé et tend à se substituer à la main-d'œuvre familiale. Ainsi la part en UTA des aides familiaux dans l'emploi agricole a diminué dans les moyennes et grandes exploitations, de 35 % en 1988 à 11 % en 2010 (figure 6). Parallèlement, la part de la main-d'œuvre salariée permanente a augmenté de 12 % en 1988 à 19 % en 2010. Du fait du développement du salariat, la part des actifs à temps complet a augmenté : de 42 % des actifs permanents en 1988 à 53 % en 2010. Enfin, la part des travailleurs saisonniers ou occasionnels s'est accrue de 7 % en 1988 à 11 % en 2010. Le secteur des fruits et légumes et la viticulture ont souvent recours à ce type de main-d'œuvre.

6. Emploi dans les exploitations agricoles

	Moyennes et grandes exploitations			Petites exploitations
	1988	2000	2010	2010
Chefs d'exploitation et coexploitants ¹	498	435	373	72
Aides familiaux ²	385	149	69	18
Salariés permanents non familiaux	129	132	123	5
Actifs permanents	1 012	716	565	95
Saisonniers	73	90	75	4
ETA et Cuma ³	5	7	11	1
Ensemble France métropolitaine	1 090	813	651	100
Ensemble France	...	834	670	116

1. Y compris conjoints de chef d'exploitation ou de coexploitant, eux-mêmes coexploitants.

2. Conjoints non coexploitants de chef d'exploitation ou de coexploitant.

3. ETA : entreprises de travaux agricoles, Cuma : coopérative d'utilisation de matériel agricole.

Champ : France.

Source : Agreste, recensements agricoles.

Le profil des exploitants agricoles s'est également transformé. Comme l'ensemble de la population active française, cette population a vieilli. Elle s'est également féminisée. Entre 1988 et 2010, la proportion de femmes chefs d'exploitation ou coexploitantes est passée de 15 % à 27 %. Les femmes succèdent plus souvent à leur mari sur l'exploitation quand celui-ci prend sa retraite. Par ailleurs, suite à la loi d'orientation agricole de 1980, elles ont pu devenir coexploitantes, statut plus favorable que celui d'aide familiale en matière de protection sociale. Enfin, en 1999, le statut de conjoint-collaborateur a remplacé celui de conjoint participant aux travaux. La féminisation transforme l'activité agricole traditionnelle en la diversifiant (accueil à la ferme, transformation, vente directe...), ce qui permet d'apporter un complément de revenu.

Au cours des dernières décennies, le niveau de formation des chefs d'exploitation et coexploitants a beaucoup augmenté. En 2010, 17 % d'entre eux ont un diplôme d'études supérieures contre seulement 4 % en 1988. De même, 21 % possèdent un diplôme de niveau bac en 2010 contre 7 % en 1988. Les jeunes agriculteurs, âgés de moins de 40 ans, sont ainsi mieux formés que leurs aînés. Ils disposent même d'un niveau de formation supérieur à celui de l'ensemble de la population active du même âge. De fait, la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs est conditionnée à un niveau de formation de plus en plus élevé. Les diplômés du supérieur sont plus fréquemment à la tête d'exploitations de grandes cultures que d'un élevage bovin.

De l'exploitation familiale à l'entreprise agricole

Plus grandes, plus spécialisées, plus modernes et productives, dirigées par des exploitants de plus en plus diplômés, les exploitations agricoles ressemblent de moins en moins aux exploitations familiales de l'après-guerre. Leur statut juridique a d'ailleurs évolué (figure 7). Entre 1988 et 2010, le nombre d'entreprises individuelles a baissé de 64 %, alors que celui des sociétés a augmenté de 124 %. Les entreprises individuelles restent majoritaires dans l'ensemble des orientations productives, en dehors du secteur laitier, mais la part des sociétés n'en a pas moins crû de 7 % à près de 30 %. La superficie agricole utilisée par les formes sociétaires dépasse en moyenne celle des exploitations individuelles. Selon l'orientation de la production, elle peut être plus de trois fois plus élevée.

7. Statut juridique des exploitations

	en milliers d'exploitations		
	1988	2000	2010 ¹
Exploitants individuels	946,1	537,6	339,9
Formes sociétaires et diverses	65,5	123,6	146,6
EARL	1,6	55,9	78,6
GAEC	37,7	41,5	37,2
<i>dont : GAEC laitier</i>	0,4
Société civile (SCEA, ...)	9,9	17,3	23,7
<i>dont : SCL</i>	0,5
SA, SARL	2,1	5,0	6,1
Groupement de fait	14,2	3,9	1,0
Autres statuts ²	5,2	2,6	3,5
France métropolitaine	1 016,8	663,8	490,0
France	1 067,1	698,5	514,7

1. À partir du recensement agricole 2010, une exploitation agricole correspond à un seul numéro d'établissement dans le répertoire Sirène.

2. Autre personne physique ou morale.

Champ : France.

Source : Agreste, recensements agricoles 1988, 2000 et 2010.

Le mode de faire-valoir des terres, soit le type de relation entre le propriétaire des terres et l'exploitant qui en a la jouissance, témoigne aussi de la recherche d'agrandissement. En 2010, le fermage, qui consiste à louer des terres à un tiers ou un associé, est devenu le mode de faire-valoir le plus répandu, devant le faire-valoir direct, cas où le propriétaire exploite lui-même sa terre. Ainsi, 28 % des exploitants agricoles louent la totalité de leurs terres et 40 % en louent au moins une partie en complément de leurs propres terres. Le fermage concerne plus des trois quarts de la superficie agricole utilisée. Minoritaire pour les petites exploitations, sa part augmente avec la dimension économique et atteint 85 % pour les plus grandes. Les terres louées auprès de tiers constituent près de 80 % des fermages, tandis que les 20 % restantes correspondent aux terres louées par des exploitations de forme sociétaire auprès de leurs associés. Chez les jeunes exploitants (moins de 40 ans), les surfaces en fermage auprès de tiers représentent 70 % de la surface agricole, l'achat de terres étant pour eux un investissement trop lourd. ■

Pour en savoir plus

Bentoudja L., « Une redistribution des aides en faveur des élevages d'herbivores », *Agreste Primeur* n° 259, avril 2011.

Borzeix V., Codron S., Laureau D., Seban S., « Pourquoi une nouvelle réforme de la politique agricole commune ? Historique de la négociation, contenu de la nouvelle PAC et mise en œuvre en France », Ministère de l'Agriculture, *Notes et études économiques* n° 25, août 2006.

Chatellier V., « La PAC et ses mécanismes actuels et futurs de régulation des marchés agricoles », Ministère de l'Agriculture, *Notes et études socio-économiques* n° 34, décembre 2010.

Desriers M., « L'agriculture française depuis cinquante ans : des petites exploitations familiales aux droits à paiements uniques », *Agreste Cahiers* n° 2, juillet 2007.

Dussol A-M., Hilal M., Kroll J-C., « 30 ans de PAC : plus de grandes cultures, moins de fourrages, autant de disparités géographiques », *Agreste Cahiers* n° 3, juillet 2003.

Lefèbvre L., « Engrais minéraux azotés : ajustement des apports », *Agreste Primeur* n° 291, octobre 2012. Ministère de l'Agriculture, *GraphAgri 2012 - L'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires*, Agreste.

Ministère de l'Agriculture, *Le monde agricole en tendances - Un portrait social prospectif des agriculteurs*, La Documentation française, 2012.

SSP - Insee, « Les comptes prévisionnels de l'agriculture française pour 2012 », *Agreste Les Dossiers* n° 15, janvier 2013.

Retour vers le futur : trente ans de projections démographiques

Didier Blanchet et Françoise le Gallo*

La démographie française a connu plusieurs infléchissements ou ruptures de tendance au cours des dernières décennies. Ceux-ci se sont répercutés sur les hypothèses et les résultats des projections démographiques régulièrement produites par l'Insee. Au début des années 1980, l'ensemble des données disponibles laissaient attendre un arrêt assez rapide de la croissance de la population française : chute de la fécondité, forte réduction des flux migratoires, ralentissement des gains d'espérance de vie. Cette perspective d'un retournement de la population s'est progressivement éloignée au cours des trente années qui ont suivi. Le vieillissement de la population n'a, lui, jamais été infirmé au cours du temps même si le discours sur les causes de ce vieillissement a, lui, légèrement évolué. L'effet prépondérant de l'allongement de la durée de la vie a été réaffirmé au cours des exercices de projection successifs.

Les projections démographiques ne peuvent prétendre à l'exactitude lorsqu'elles décrivent l'évolution à venir de la population et de sa structure. Elles cherchent, plus modestement, à balayer au mieux l'éventail des futurs démographiques possibles, sur la base des tendances courantes. On s'intéresse ici aux projections des trente dernières années, en les situant dans une perspective plus longue : cela fait en effet plus d'une cinquantaine d'années que l'Insee produit ce type de projections, en général à l'issue de chaque recensement. Les premières projections produites par l'Institut l'avaient été en pleine période du *baby-boom* et tablaient sur sa poursuite à court et moyen termes. Les projections conduites depuis les années 1980 ont intégré la fin de cette parenthèse de forte natalité. Elles ont d'abord conduit à anticiper un arrêt assez rapide de la croissance de la population française. Cette perspective s'est rééloignée dans les projections plus récentes, mais sans remise en cause d'une autre tendance de fond, l'élévation de la part de la population âgée.

Des projections démographiques à long terme : comment et pourquoi ?

Sous leur forme la plus usuelle, les projections démographiques sont un exercice de type quasi comptable dont le principe est simple. On part de la structure par âge courante de la population. On la fait vieillir de proche en proche en appliquant aux effectifs par sexe et âge des hypothèses d'évolution des probabilités de décès, et on réalimente cette pyramide à la base par des projections de naissances annuelles dérivées d'hypothèses sur les taux de fécondité par âge de la population féminine. On complète la projection par la prise en compte de flux migratoires nets (entrées moins sorties), eux aussi spécifiques à chaque âge. Il est facile de dérouler l'exercice à long terme, et c'est de cette façon que l'on voit le mieux les conséquences des tendances démographiques courantes. Les phénomènes démographiques ont en effet une grande inertie et les changements de tendance ne peuvent s'apprécier que dans la durée.

* Didier Blanchet et Françoise le Gallo, Insee.

Les premiers exercices de ce type à avoir été produits en France l'ont été à partir des années 1920 [Sauvy, 1928]. À l'époque, l'objectif était en général d'alerter l'opinion ou les décideurs sur le risque de décroissance de l'effectif de la population totale. Un premier exercice publié par l'Insee au lendemain de la guerre s'inscrit encore dans cette tradition [Grot, 1946]¹. Mais, très rapidement, la perspective d'un déclin démographique s'éloigne sous l'effet du *baby-boom*, c'est-à-dire le maintien, pendant plusieurs décennies, d'une fécondité à un niveau très largement supérieur au seuil de renouvellement des générations.

L'usage des projections démographiques devient alors plus court-termiste. Il s'agit de fournir des données de base aux exercices de planification : ressources en main-d'œuvre, besoins en construction de logement, en équipements scolaires, etc. C'est dans ce contexte que l'Institut recommence à publier sur ce thème, en 1958 et 1960 [Febvay, 1958 ; Febvay et Hayoun, 1960], avec des horizons de respectivement 17 et 20 ans. L'alignement sur l'horizon du Plan était encore plus marqué pour l'exercice suivant, publié en 1964, et qui se limitait à une perspective à sept ans (*figure 1*). Cet exercice avait par ailleurs été mené alors que rien ne laissait attendre la chute de la fécondité qui allait marquer les dix années suivantes. La projection tablait donc sur le maintien d'une fécondité élevée, à 2,4 enfants par femme. Elle supposait aussi la prolongation de flux de migrations élevés des années antérieures (*figures 2 et 3*). Dans un contexte d'immigration planifiée, il s'agissait d'ailleurs d'une variable de commande presque autant que d'une hypothèse. La valeur retenue était de 130 000 entrées nettes annuelles, en sus d'un reliquat de flux issus des rapatriements d'Algérie, dont l'effet sur les flux migratoires avait culminé en 1962 avec un record de 860 000 entrées nettes. À l'horizon de sept ans qu'avaient retenu ces projections, les hypothèses de mortalité étaient enfin très peu déterminantes, surtout pour les projections de main-d'œuvre et d'effectifs scolaires. Là aussi, l'hypothèse retenue prolongeait les tendances antérieures.

Depuis cet exercice de projection maintenant vieux de cinquante ans, sept autres ont été menés. Comment leur contenu a-t-il évolué ?

1. Récapitulatif des hypothèses centrales des projections démographiques françaises depuis 1964, hors mortalité

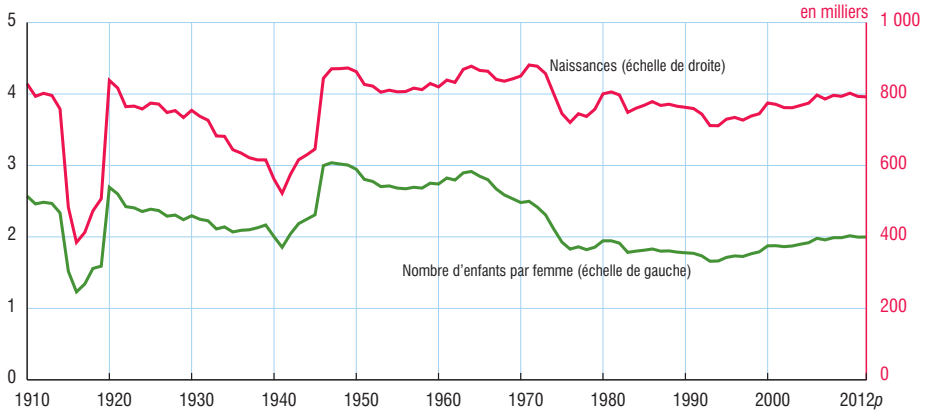
Auteurs et année de publication	Date de démarrage	Horizon	Hypothèse(s) de fécondité (enfants par femme)	Hypothèse migratoire (flux net)
Febvay <i>et al.</i> (1964)	1964	1971 (+7)	2,4	130 000 + rapatriements
Calot <i>et al.</i> (1970)	1970	1985 (+15)	2,0 et 2,4	130 000
Dinh et Labat (1979)	1975	2020 (+45)	1,8 et 2,1	0
Dinh et Labat (1986)	1985	2040 (+55)	1,8	0
Dinh (1995)	1990	2050 (+60)	1,8	50 000
Brutel et Omalek (2003)	2000	2050 (+50)	1,8	50 000
Robert-Bobée (2006)	2006	2050 (+44)	1,9	100 000
Chardon et Blanpain (2010)	2007	2060 (+53)	1,95	100 000

Champ : France métropolitaine.

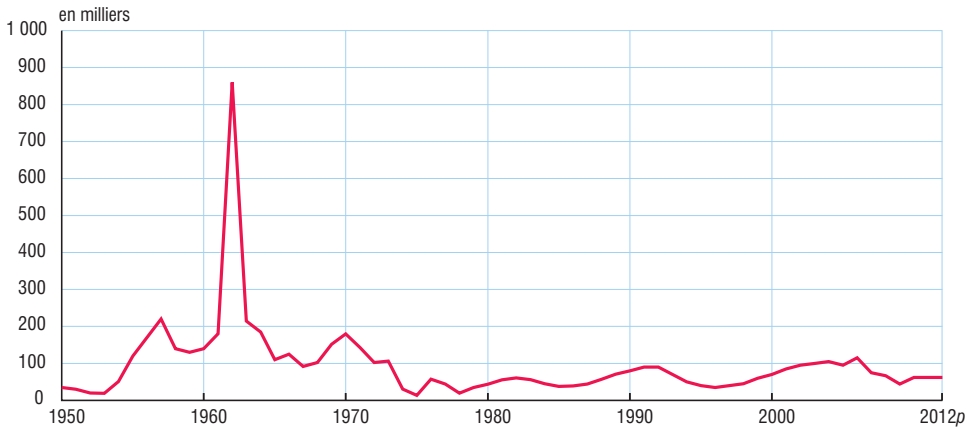
Source : Insee, estimations et projections de population.

1. Voir Hivert, Norvez et Rollet (1987) pour un retour sur les projections conduites en France de 1928 à 1979.

2. Évolution de la fécondité



3. Évolution du solde migratoire



Fécondité et flux migratoires : des hypothèses prolongeant les niveaux du moment

Le premier élément qui différencie ces exercices successifs est le retour progressif aux horizons longs des projections d'avant-guerre ou de l'immédiat après-guerre : les 7 ans de 1964 deviennent 15 ans en 1970, puis 45 ans en 1979. L'horizon est porté à 60 ans en 1995 pour se caler sur l'échéance de 2050 qui sera conservée pour les deux exercices suivants, en 2003 et 2006. Pour les projections de 2010, l'échéance retenue a été l'année 2060.

Cet allongement de l'horizon a deux explications complémentaires. Le choc pétrolier de 1974 a ouvert une période d'incertitude économique qui a fait progressivement régresser l'ambition de planification macroéconomique quantitative à court terme. À l'inverse, le souci du long terme s'est progressivement développé, avec la prise de conscience du phénomène de vieillissement démographique et de ses conséquences pour l'équilibre du

système de protection sociale. Ce basculement s'est d'abord opéré au sein du Commissariat du Plan lui-même, qui a géré la concertation prospective sur les retraites jusqu'à la fin des années 1990, avec notamment le livre blanc sur les retraites en 1990 et le rapport Charpin de 1999. Cette expertise a ensuite été transférée au Conseil d'orientation des retraites qui est désormais l'un des principaux utilisateurs des projections démographiques de l'Insee.

Cet allongement de l'horizon rend désormais beaucoup plus cruciale la question du choix des hypothèses. Les démographes ont certes l'habitude de relativiser ce problème en différenciant projections et prévisions : le but des projections est d'illustrer les conséquences à long terme de tel ou tel scénario d'évolution des paramètres ou comportements démographiques, sans prétendre prévoir ce que sera effectivement l'évolution démographique future. Ceci les amène à choisir des éventails d'hypothèses assez larges pour balayer au mieux la gamme de ces futurs démographiques possibles. Néanmoins, on attend aussi de l'exercice qu'il caractérise ceux de ces possibles qui apparaissent les plus vraisemblables. Ce sera le rôle des scénarios médians ou tendanciels sur lesquels on va se focaliser ici. Leurs hypothèses ont nécessairement évolué sous l'effet des évolutions démographiques constatées. Les résultats des projections sont donc, en quelque sorte, un miroir des tendances courantes des principaux paramètres démographiques.

En matière de fécondité, le premier mouvement a été d'intégrer le constat de fermeture de la parenthèse du *baby-boom*. Ceci ne s'est fait que par étapes. Lors des projections de 1970, la fécondité avait commencé à chuter depuis six ans, mais on ne savait pas si le processus n'était qu'un accident conjoncturel réversible ou si la chute était durable. On avait géré cette incertitude en renonçant à l'affichage d'une hypothèse centrale unique et ce sont deux hypothèses qui étaient mises sur le même plan : 2,0 et 2,4 enfants par femme. La même démarche avait été appliquée en 1979, avec deux hypothèses décalées vers le bas, l'hypothèse haute correspondant tout juste au remplacement des générations de 2,1 enfants par femme, l'hypothèse basse étant celle d'un maintien au niveau alors observé de 1,8 enfant par femme.

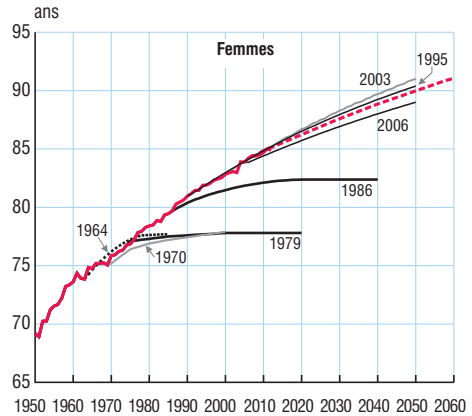
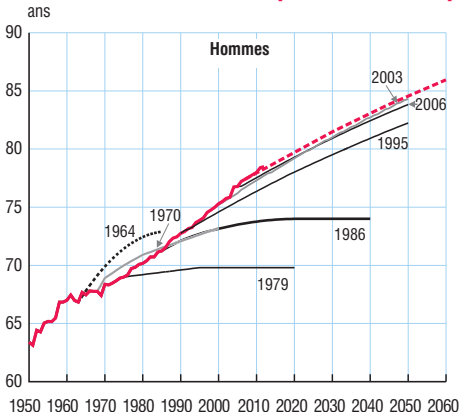
Depuis cet exercice, la fécondité a fluctué assez peu pour qu'on se soit permis de revenir à une hypothèse centrale unique, mais suffisamment pour que cette hypothèse ait dû être ajustée, légèrement, pour les deux derniers exercices. L'hypothèse centrale a été de 1,8 enfant par femme à trois reprises, en 1986, 1995 et 2003, avant de remonter à 1,9 enfant par femme en 2006 puis 1,95 en 2010.

Dans le domaine migratoire, le choix a toujours été d'une hypothèse centrale unique, mais avec une évolution progressive d'une démarche plutôt normative, reflétant les choix affichés ou supposés du planificateur ou du politique, vers une hypothèse davantage censée prolonger les tendances observées. L'approche normative a prévalu jusqu'en 1985. En 1970, le VI^e plan avait posé une hypothèse de flux identique à celle retenue en 1964 : 130 000 entrées nettes annuelles, dont 80 000 entrées d'actifs. C'était avant le tournant de la politique migratoire de 1973 et l'affichage d'un objectif de solde migratoire nul, que l'Insee avait traduit en hypothèses de projection en 1979 et encore en 1986. Mais cette hypothèse n'a jamais été validée par les faits. Même lorsqu'on cherche à contraindre à zéro les flux légaux de travailleurs, il reste d'autres voies d'entrées légales – le regroupement familial, l'accueil de réfugiés –, et les projections de population résidente totale se doivent aussi de prendre en compte les entrées illégales. Aux flux migratoires majoritairement européens d'avant 1974 se sont substitués des flux originaires d'Afrique du Nord et subsaharienne, ainsi que des flux d'origine asiatique. La difficulté est le caractère assez fluctuant de tous ces mouvements qui sont sensibles aux évolutions des contextes politique et économique à la fois du pays d'accueil et des pays de départ. L'incertitude qui en résulte suscite une attirance vers des chiffres ronds, tout chiffre intermédiaire risquant de créer une illusion de précision qu'on ne souhaite pas donner à l'exercice. C'est ainsi que les chiffres retenus ont été à deux reprises de 50 000 entrées annuelles, en 1995 et 2003, puis nettement majorés au niveau de 100 000 entrées annuelles, en 2006 et 2010.

Les hypothèses d'espérance de vie : extrapoler une tendance

Qu'il s'agisse de fécondité ou de migration, les hypothèses se formulent systématiquement sous forme d'un chiffre cible, supposé atteint assez rapidement. Ceci facilite leur synthèse sous forme de tableau. Pour l'espérance de vie, la question est plutôt comment extrapoler la tendance observée sur le passé, c'est-à-dire de savoir à quelle vitesse on la fait continuer à progresser, avec quelles inflexions ou saturations. Une représentation graphique est plus adaptée à la visualisation de ce genre d'hypothèse (figure 4). Son principe est celui qui sera retenu pour la plupart des autres figures de ce dossier. Il consiste à donner la courbe de l'évolution réelle de la variable d'intérêt, telle que connue à ce jour (ici l'espérance de vie, courbe rouge), et d'y associer les prolongements qui en ont été proposés lors de chaque exercice. Ils sont donnés en pointillés rouges pour la dernière projection de 2010 et en traits noirs pour l'ensemble des projections plus anciennes.

4. Évolutions effectives et projetées de l'espérance de vie



Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 1990, l'espérance de vie des hommes à la naissance était de 72,8 ans. L'hypothèse médiane des projections démographiques publiées en 1995 retenait une espérance de vie de 82,2 ans en 2050.

Note : la courbe rouge continue donne l'évolution réelle, prolongée en pointillé par l'hypothèse de la dernière projection en date, celle de 2010. Les traits noirs fins correspondent aux hypothèses retenues pour les autres exercices. L'année indiquée sur les courbes est celle de la publication.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

Cette représentation permet d'abord de revisualiser l'allongement progressif de l'horizon des projections : d'abord très brèves, les lignes de prolongation s'étirent progressivement. On observe ensuite le grand conservatisme des hypothèses d'espérance de vie féminine jusqu'en 1986. Ce conservatisme a eu ses raisons. La progression de l'espérance de vie féminine avait connu une légère inflexion au tournant des années 1970 qui pouvait sembler annonciatrice d'un phénomène de saturation : les projections de 1964, 1970 et 1979 partageaient toutes l'idée que cette saturation interviendrait autour d'un niveau d'environ 78 ans pour l'espérance de vie à la naissance. La projection de 1985 intègre le fait que ces trois projections se sont révélées largement en deçà de l'évolution réelle. Elles partent d'un niveau qui a déjà atteint 80 ans, mais elles gardent l'hypothèse d'une saturation, un peu moins rapide – elle ne se fait que vers 2020 – à un niveau de 82,5 ans. Là encore, l'hypothèse se révélera très en deçà de la réalité : la progression réelle de l'espérance de vie adopte un rythme régulier qui fait progressivement oublier l'inflexion des années 1970. Le conservatisme des hypothèses de mortalité finit par apparaître trop décalé par rapport aux évolutions réelles [Vallin, 1987]. On a donc pris progressivement le parti d'extrapoler assez largement la tendance courante, se bornant à la laisser s'infléchir très progressivement mais sans

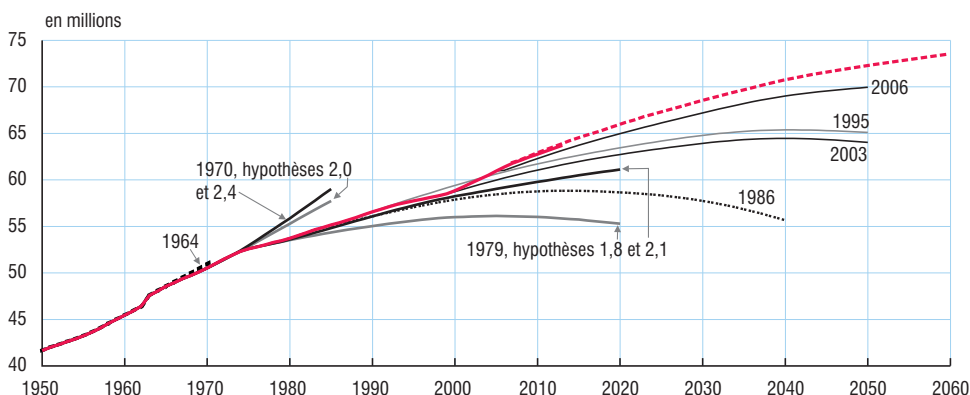
saturation. Le faisceau des hypothèses entre projections successives se resserre donc, et, jusqu'à nouvel ordre, s'est trouvé à peu près confirmé par l'évolution réelle. En particulier, l'épisode de la canicule de 2003, qui aurait pu être perçu comme premier signe d'une nouvelle inflexion de tendance, est resté en fait très ponctuel et largement compensé par les évolutions des années postérieures.

S'agissant de l'espérance de vie masculine, les trois premiers exercices ont été beaucoup plus hésitants que pour les femmes. Les projections de 1964 et 1970 avaient fait l'hypothèse d'une convergence de l'espérance de vie masculine vers l'espérance de vie féminine. Cette hypothèse ne sera pas du tout confirmée. Au contraire, le freinage de l'espérance de vie au tournant des années 1970 s'avère bien plus marqué pour les hommes que pour les femmes. La projection de 1979 en avait pris acte de manière radicale, en faisant l'hypothèse d'une espérance de vie quasiment stationnaire pour les hommes. La suite de l'histoire est similaire à celle des hypothèses relatives à l'espérance de vie féminine : adoption d'une hypothèse un peu plus favorable en 1986, mais toujours avec une saturation relativement rapide puis, après cette date, choix d'hypothèses systématiquement plus favorables, peu remises en cause par les évolutions constatées. Au total, les hypothèses d'espérance de vie retenues dans les projections de 2010 pour l'horizon 2060 sont de 85 ans pour les hommes et de 91 ans pour les femmes.

Le retournement de la population globale : une perspective qui s'est progressivement éloignée

Ces révisions d'hypothèses ne pouvaient aller sans révisions des résultats, mais l'importance de ces révisions ne doit pas être surestimée. Une projection démographique ne se confirme pas ou ne s'infirme pas en bloc : l'inertie et la robustesse des résultats ne sont pas les mêmes pour les différents segments de la population. Pour les classes d'âge plus âgées, la projection s'appuie très largement sur des effectifs déjà constatés et sur l'application d'une mortalité dont l'évolution est très tendancielle : à ce niveau, la projection présente une forte inertie. En revanche, la projection peut être plus instable dès le court terme pour les tranches d'âge actives, selon les hypothèses retenues sur les flux migratoires, et également pour les tranches d'âge les plus jeunes, en cas d'évolution imprévue de la fécondité.

5. Prévisions successives et réalisations pour la population totale



Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2006, la population totale pour la France métropolitaine était de 61,4 millions d'habitants. La valeur attendue pour 2050 était de 70 millions d'habitants, selon l'hypothèse médiane des projections réalisées cette année-là.

Note : la courbe rouge continue donne l'évolution réelle, prolongée en pointillé par le résultat de la dernière projection en date, celle de 2010. Les traits noirs fins correspondent aux résultats obtenus lors des autres exercices. L'année indiquée sur les courbes est celle de la publication.

Source : Insee, estimations et projections de population.

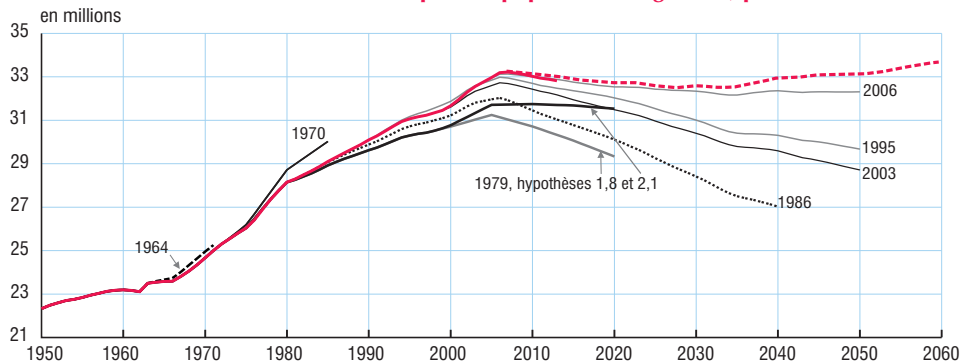
La projection de population totale fait masse de ces différents éléments d'incertitude, et le message a effectivement sensiblement évolué d'un exercice à l'autre (figure 5). On laissera rapidement de côté les résultats des projections de 1964 et de 1970. La première était de très court terme, et, sur un tel horizon, elle n'avait pas eu trop de mal à coïncider avec l'évolution réelle. Celle de 1970 n'avait pas eu cette chance, malgré un horizon à peine plus long. La raison a été son insuffisante prise en compte de la baisse de fécondité amorcée en 1965 et son hypothèse de prolongation des flux migratoires aux niveaux élevés de la période de reconstruction d'après-guerre. Le dynamisme de cette projection s'expliquait aussi par l'hypothèse, non confirmée, de hausse rapide de l'espérance de vie masculine destinée à la faire converger avec l'espérance de vie féminine.

À partir de 1979, on passe au contraire à une série de projections dont les résultats vont être en deçà de la croissance à venir de la population totale. Dans un premier temps, le cumul d'hypothèses de fécondité basse, d'arrêt des flux migratoires et de faible progression de l'espérance de vie conduisent à projeter un plafonnement assez rapide de la population totale, suivie d'un retournement à la baisse. Une population sans flux migratoires et avec une fécondité inférieure au seuil de remplacement des générations peut continuer à croître quelque temps par effet de vitesse acquise – si la fécondité en baisse s'applique à des générations de mères dont les effectifs sont encore croissants – mais ceci n'est que temporaire. Au-delà, la croissance ne peut plus découler que de la poursuite de la baisse de la mortalité, or celle-ci n'était pas assez forte dans le scénario bas des projections de 1979 pour compenser le non-renouvellement des générations : la population était alors prévue culminer à 55 millions d'habitants dès le début des années 2000, avant d'amorcer une décrue.

À partir de là, toutes les révisions des trente dernières années ont été dans le sens d'abord d'un report puis de l'effacement de cette décrue. Ceci est venu à la fois de la remontée progressive de l'hypothèse migratoire, à 50 000 puis 100 000 entrées nettes annuelles, de la remontée plus légère mais néanmoins significative de l'hypothèse de fécondité – de 1,8 à 1,95 enfant par femme – et aussi du plus grand dynamisme imprimé à l'espérance de vie. À compter de l'exercice de 2006, le scénario médian ne projette plus de retournement de la population totale. Dans le dernier exercice, celui de 2010, la population croît continûment jusqu'à 73 millions d'habitants en 2060.

En matière de population d'âge actif, ces hypothèses d'espérance de vie ne jouent quasiment pas, puisque les baisses attendues de la mortalité concernent désormais surtout les 60 ans ou plus. Mais on note la même séquence d'un excès d'optimisme en 1964 et surtout en 1970, puis d'un excès de pessimisme ayant systématiquement conduit à envisager un retournement de la population d'âge actif à partir de 2006 (figure 6), date du début du passage à 60 ans des

6. Prévisions successives et réalisations pour la population d'âge actif, pour les 20-59 ans



Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2006, l'effectif des 20-59 ans était de 33,1 millions d'habitants. L'hypothèse centrale des projections réalisées cette année-là conduisait à un effectif de 32,3 millions en 2050.

Note : la courbe rouge continue donne l'évolution réelle, prolongée en pointillé par le résultat de la dernière projection en date, celle de 2010. Les traits noirs fins correspondent aux résultats obtenus lors des autres exercices. L'année indiquée sur les courbes est celle de la publication.

Source : Insee, estimations et projections de population.

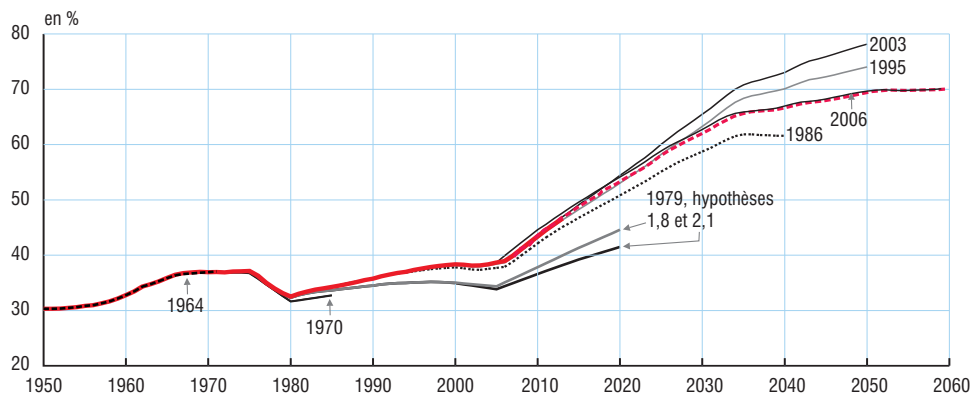
premiers *baby-boomers*. Ce retournement se comprenait aisément. Une fécondité de 1,8 enfant par femme signifiait un déficit de naissances d'environ 15 % par rapport au niveau de renouvellement de 2,1 enfants par femmes, soit environ 120 000 naissances « manquantes » pour maintenir l'effectif des différentes tranches d'âge. Un flux migratoire de 50 000 entrées annuelles était insuffisant à combler ce déficit. Or tel n'est plus le cas lorsqu'on combine un flux de 100 000 entrées annuelles avec une fécondité de 1,9 puis 1,95 enfant par femme. Globalement, c'est à une quasi-stabilisation de cette population d'âge actif que conduisent les hypothèses des dernières projections.

Le vieillissement démographique : une perspective jamais infirmée

Ceci étant, la révision des messages sur l'évolution de la population totale ou de la population d'âge actif n'a jamais conduit à revoir ceux portant sur le vieillissement de la population, mesuré conventionnellement par le ratio des personnes âgées de 60 ans ou plus à celles âgées de 20 à 60 ans. Pour quelle raison ?

Si la principale cause du vieillissement attendu de la population française avait été la baisse du nombre d'actifs, passer d'une projection de baisse à une projection de stabilisation pour les 20-60 ans aurait effectivement conduit à modifier radicalement le message sur le vieillissement. Mais cette vision d'un vieillissement « par le bas », c'est-à-dire par le dénominateur, est erronée. La hausse attendue du ratio des 60 ans ou plus sur les 20-60 ans découlait et découle avant tout d'un effet « numérateur », la croissance du nombre de 60 ans ou plus, ce qu'on qualifie de vieillissement « par le haut ». La force et la robustesse de cet effet numérateur expliquent la permanence du message sur le vieillissement de la population française, particulièrement marqué de 2006 à 2040 (figure 7). Il est dû à la fois à l'allongement tendanciel de l'espérance de vie et au passage aux âges seniors des générations nombreuses nées entre 1946 et le milieu des années 1975. Face à cette tendance, les révisions à la hausse de l'évolution du nombre d'actifs n'ont apporté que des correctifs, surtout lors des projections de 2006.

7. Prévisions successives et réalisations pour le ratio (60 ans et plus)/(20-59 ans)



Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2006, il y avait 39 personnes de plus de 60 ans pour 100 personnes âgées de 20 à 59 ans. L'hypothèse centrale des projections réalisées cette année-là conduisait à un ratio de 69 % en 2050, identique à celui prévu dans les dernières projections disponibles, celles de 2010.

Note : la courbe rouge continue donne l'évolution réelle, prolongée en pointillé par le résultat de la dernière projection en date, celle de 2010. Les traits noirs fins correspondent aux résultats obtenus lors des autres exercices. L'année indiquée sur les courbes est celle de la publication.

Source : Insee, estimations et projections de population.

Ce message restait encore peu affirmé dans les projections de 1979 d'une part parce qu'elles se limitaient à l'horizon de 2020, d'autre part en raison de leur hypothèse très conservatrice sur l'espérance de vie. Mais, depuis trente ans, les résultats s'inscrivent dans une fourchette relativement serrée, de 61 à 73 personnes de plus de 60 ans pour 100 personnes de 20 à 60 ans en 2040, contre 38 % en 2006, date de l'arrivée à 60 ans des premières générations de *baby-boomers*. À l'horizon 2060, celui des projections de 2010, ce ratio s'établirait à 70 personnes en âge de retraite pour 100 personnes en âge d'activité.

Au total, la situation française se caractérise par un assez fort *baby-boom*, suivi d'un décrochement des naissances au milieu des années 1970 mais avec une relative stabilisation depuis cette date. Le *baby-boom* a d'abord freiné le vieillissement jusqu'en 2006, mais, combiné au décrochement des naissances, il est désormais en train de l'accélérer. Le passage à la retraite des premières générations « creuses » le freinera à nouveau à partir de 2035.

Mieux comprendre les sources du vieillissement : quels enjeux ?

Préciser ainsi la part des différents facteurs du vieillissement influence notre façon d'appréhender et de gérer ses conséquences. Tant qu'a dominé la thèse du vieillissement par le bas, on a pu le considérer comme intégralement évitable par la migration ou par la relance de la politique familiale, ce qui était erroné. Ces deux instruments peuvent certes aider à modérer l'ampleur du phénomène, mais elles ne peuvent l'éviter. L'émergence d'une nouvelle donne démographique est inéluctable. De cette mise en avant du vieillissement par le bas, on est ensuite passé à la mise en avant des effets de l'allongement de la durée de vie. Ceci est venu à l'appui des politiques de remontée de l'âge de la retraite : l'allongement de la vie active est une réponse qui semble naturelle à l'allongement de la durée de vie totale. Mais une bonne part du vieillissement des années 2006-2040 ne découle pas que des gains d'espérance de vie attendus. Il découle aussi des gains d'espérance de vie passés, ceux que le *baby-boom* avait temporairement réussi à masquer. Ceci explique que des politiques d'indexation de l'âge de la retraite sur les gains d'espérance de vie prospectifs ne suffisent pas à rétablir l'équilibre financier des régimes de retraite et que d'autres leviers aient besoin d'être mis en œuvre, qu'il s'agisse de hausse des cotisations ou de baisse des taux de remplacement.

Enfin, l'examen rétrospectif des projections démographiques passées permet de se faire une idée de l'incertitude qui les affecte. La démographie est certes un domaine où la projection à long terme est plus fiable que dans beaucoup d'autres domaines, mais elle reste sujette à erreurs et révisions. Un réexamen des projections actuelles qui sera conduit dans trente ans nous révélera en quoi et à quel degré les prévisionnistes actuels auront pu se tromper, sans qu'on puisse présager du signe de ces erreurs : aurons-nous été trop ou pas assez optimistes sur l'espérance de vie ? Les flux migratoires attendus se seront-ils réalisés ? La fécondité va-t-elle rester stable ou enregistrer de nouveaux soubresauts ? Cette incertitude ne doit pas être grossie, mais elle ne peut être ignorée. Face à elle, les politiques publiques se doivent d'être adaptatives, prêtes à intégrer les inévitables révisions des projections démographiques futures. ■

Pour en savoir plus

Brutel C. et Omalek L., « Projections démographiques pour la France, ses régions et ses départements (horizon 2030-2050) », *Insee Résultats*, série Société, n° 16, 2003.

Calot G., Bodin J.-L., Salais R. et Hémary S., « Projections démographiques pour la France (population totale, population active et scolaire, nombre de ménages) », *Les Collections de l'Insee*, série D, n° 6, 1970.

Chardon O. et Blanpain N., « Projections de population 2007-2060 pour la France métropolitaine », *Insee Résultats*, série Société, n° 117, 2010.

Dinh Q.-C., « Projection de population totale pour la France métropolitaine : base RP90, horizon 1990-2050 », *Insee Résultats*, série Démographie-société, n° 44, 1995.

Dinh Q.-C. et Labat J.-C., « Projection de population totale pour la France 1975-2020 », *Insee Résultats*, série Démographie-société, n° 63, 1979.

Dinh, Q.-C. et Labat J.-C., « Projection de population totale pour la France 1985-2040 », *Insee Résultats*, série Démographie-société, n° 113, 1986.

Febvay M., « Evolution naturelle de la population française jusqu'en 1975 », *Insee, Études statistiques*, vol. 9, n° 2, 1958.

Febvay M. et Hayoun J. « Perspectives de la population française jusqu'en 1980 », *Insee, Études statistiques*, vol. 11, n° 2, 1960.

Febvay M., Croze M., GraisB. et Calot G., « Perspectives d'évolution de la population de la France (population totale, population active et scolaire, ménages) », *Insee, Études statistiques*, vol. 15, n° 3, 1964.

Grot J. « Prévisions conditionnelles pour la population française jusqu'en 2005 », *Insee, Études démographiques* n° 6, 1946.

Hibert T., Norvez A. et Rollet C., « Projections de population de la France de 1928 à 1979, in Les projections démographiques », in *Les perspectives démographiques : actes du VIII^e colloque national de démographie*, Ined, Congrès et Colloques n° 126-128, 1987.

Robert-Bobée I., « Projections de population 2005-2050 pour la France métropolitaine », *Insee Résultats*, série Société, n° 57, septembre 2006.

Sauvy A., « La population française jusqu'en 1956 : essai de prévision démographique », *Journal de la Société de Statistique de Paris*, vol 70, n° 12, 1928.

Vallin J., « L'avenir de l'espérance de vie vu à travers les projections de l'Insee », *Population*, vol. 44, n° 4-5, 1987.

Scolarisation et origines sociales depuis les années 1980 : progrès et limites

*Jean-Pierre Dalous, Laurence Dauphin, Martine Jeljoul, Nadine Laïb, Béatrice Le Rhun, Jacqueline Perrin-Haynes, Isabelle Robert-Bobée, en collaboration avec Pascale Poulet-Coulibando**

En 30 ans, l'espérance de scolarisation à 15 ans a fortement augmenté (de 4,7 ans à 6,5 ans) avant de se stabiliser avec la baisse des redoublements. Le niveau d'études s'est nettement élevé. À leur sortie des études, plus de quatre jeunes sur dix ont en poche un diplôme de l'enseignement supérieur, contre moins de deux sur dix il y a 30 ans. Moins de jeunes quittent l'école sans diplôme, mais cela reste fréquent, surtout dans les milieux défavorisés.

La généralisation de l'accès au baccalauréat, dans tous les milieux sociaux, masque une grande hétérogénéité des types de baccalauréat obtenu, plus souvent professionnels en bas de l'échelle sociale et généraux en haut. Ces différences se retrouvent dans l'enseignement supérieur, avec des poursuites d'études courtes plus fréquentes (BTS-DUT) pour les jeunes moins favorisés.

Pour les jeunes sans diplôme, l'insertion professionnelle est difficile. Fin 2010, à leur arrivée sur le marché du travail, près de la moitié d'entre eux se retrouve au chômage.

Le système éducatif a changé en 30 ans, à la fois sous l'effet des réformes (*encadré 1*) mais aussi sous l'effet des transformations démographiques et sociales de la société. Les dépenses consacrées à l'éducation ont accompagné ces changements (*encadré 2*). Tous niveaux confondus, la dépense par élève progresse sur la période 1980-2011 de 1,8 % en moyenne par an (en euros 2011).

L'analyse des évolutions de la durée des études, du niveau d'études, des filières de formation dans l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle après les études en fonction de l'origine sociale éclaire les progrès et les limites de la démocratisation de l'accès aux diplômes, en particulier dans l'enseignement supérieur.

Le nombre d'étudiants dans le supérieur a doublé en trente ans, mais cette croissance des effectifs n'est pas toujours synonyme de démocratisation. L'étude de l'évolution du poids des principales filières d'enseignement (université, STS, IUT, CPGÉ...) ainsi que leur composition en termes de public accueilli permet d'éclairer ce point.

Une des missions de l'école est d'offrir aux élèves un niveau de diplôme suffisant pour accéder à l'emploi, quelle que soit leur origine sociale. En 30 ans, le niveau de diplômes des jeunes a nettement progressé, mais stagne depuis 15 ans. Aujourd'hui, beaucoup d'élèves sortent du système éducatif sans diplôme et connaissent de grandes difficultés à accéder à un emploi.

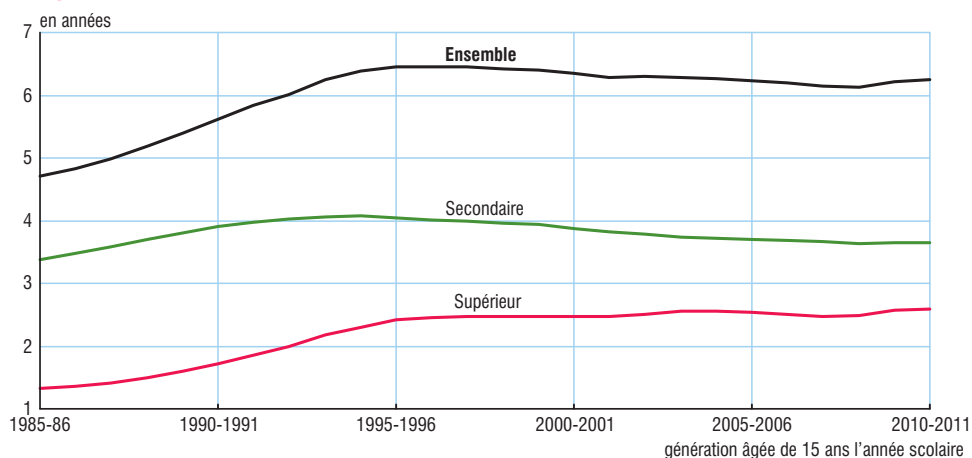
* Jean-Pierre Dalous, Martine Jeljoul, Béatrice Le Rhun, Jacqueline Perrin-Haynes, Isabelle Robert-Bobée, Depp ; Laurence Dauphin, Nadine Laïb, SIES, en collaboration avec Pascale Poulet-Coulibando, Depp.

La durée de scolarisation s'est allongée jusqu'en 1996

Depuis le milieu des années 1980, la durée moyenne des études est marquée par trois grandes périodes : après une augmentation continue jusqu'au milieu des années 1990, puis une stabilisation, depuis 2009 une reprise modérée semble se profiler.

De 1985 à 1996, la durée des études, mesurée par l'espérance de scolarisation à 15 ans (figure 1) c'est-à-dire au-delà de la scolarité obligatoire (définitions), a augmenté rapidement. Elle est passée de 4,7 ans à 6,5 ans, soit une hausse moyenne de 2 mois par an. La mise en place du collège unique instauré en 1975 a permis de généraliser progressivement la scolarité au collège et a ensuite amené plus de jeunes au lycée.

1. Espérance de scolarisation à 15 ans



Champ : France métropolitaine.

Lecture : d'après les taux de scolarisation par âge observés en 2010-2011, le temps moyen que les jeunes de 15 ans ont passé dans l'enseignement secondaire ou supérieur est estimé à 6,3 ans ; 3,7 ans dans le secondaire et 2,6 ans dans le supérieur.

Sources : MEN, MESR, Insee, calculs Depp.

Encadré 1

Chronologie des réformes

1968 - création du baccalauréat technologique qui associe une formation générale à une formation technologique.

1975 - loi (réforme « Haby ») créant le collège unique et mettant fin progressivement aux filières dans les collèges. Le collège accueille aujourd'hui quasiment l'ensemble des élèves de la 6^e à la 3^e.

1985 - création du baccalauréat professionnel, accessible après un BEP ou un CAP.

1989 - loi d'orientation sur l'éducation (loi « Jospin ») dont l'objectif était de mener 80 % d'une classe d'âge au niveau baccalauréat.

2005 - loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école (loi « Fillon ») qui devait

permettre à 50 % d'une génération d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur.

2009 - réforme de la voie professionnelle dans le secondaire, avec pour principal objectif de favoriser l'accès au baccalauréat d'un plus grand nombre de jeunes : baccalauréat professionnel en trois ans après la fin de la 3^e, au lieu de deux ans après un CAP ou BEP.

2010 - réforme de la voie technologique des lycées destinée à mieux préparer les lycéens à la poursuite d'études.

2013 - loi de la refondation de l'école de la république ayant entre autres objectifs de diminuer le décrochage scolaire d'ici 2017.

La création du baccalauréat professionnel (1985) permettant aux titulaires d'un CAP ou d'un BEP de compléter leurs parcours, puis l'objectif d'amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat (loi d'orientation sur l'éducation de 1989) ont mené plus de jeunes au lycée et au-delà.

Plus de bacheliers (29 % d'une génération en 1985, 62 % en 1995) ont mécaniquement généré plus d'étudiants. Ainsi, le temps moyen passé au collège et au lycée après l'âge de 15 ans était de 3,4 ans en 1985, 4 ans en 1991 et stable depuis ; la durée moyenne dans le supérieur, de 1,3 an en 1985, atteignait 2,5 ans en 1995.

Entre 1997 et 2008, la baisse des redoublements a entraîné une diminution de la durée de la scolarisation

Restée stable entre 1995 et 1997, la durée des études a diminué ensuite légèrement (- 4 mois entre 1997 et 2008) du fait de la baisse des redoublements au lycée, et notamment en terminale : la proportion d'élèves ayant redoublé leur terminale est passée de 17,2 % à 8,7 %. Les jeunes sont donc parvenus plus vite que leurs aînés au terme de leur scolarité dans le secondaire.

La durée des études dans le supérieur a peu évolué de 1995 à 2008 (2,4 à 2,5 ans), la proportion de bacheliers au sein d'une génération et la part de ceux qui ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur étant stables sur la période (autour respectivement de 62 % et 85 %). Cette stabilité vaut pour les titulaires d'un bac général (96 % en 2002 et 95 % en 2008) ou d'un bac technologique (87 % en 1996 et 85 % 2008). En revanche, la proportion de titulaires d'un bac pro qui poursuivent leurs études est passée de 29 % à 47 % entre 1995 et 2008 (dont près de la moitié en alternance).

De 2009 à 2011, la durée moyenne des études a augmenté de 1,5 mois

Pour les années scolaires récentes, 2009-2010 et 2010-2011, la durée des études est repartie à la hausse. Bien que les taux de redoublement aient continué – certes modérément – de baisser, la durée des études a augmenté de près de 1,5 mois sur cette courte période. Cet allongement est dû en majeure partie à celui de l'enseignement supérieur, alors que la durée de scolarisation est restée stable dans l'enseignement secondaire. Ces évolutions sont liées aux réformes éducatives dans la voie professionnelle et dans l'enseignement supérieur.

Tout d'abord, depuis la rentrée scolaire 2009, les jeunes peuvent préparer directement le baccalauréat professionnel en 3 ans après la classe de 3^e et le BEP est progressivement supprimé. Ce parcours en 3 ans remplace donc à la fois le parcours en 4 ans pour ceux qui préparaient un BEP (2 ans) puis allaient au baccalauréat professionnel (2 ans), et le parcours en 2 ans pour ceux qui préparaient un BEP sans poursuivre d'études après. Pour les années scolaires 2009-2010 et 2010-2011, la suppression des parcours en « 2 ans » et « 4 ans » au profit d'un parcours en « 3 ans » n'a pas changé la durée de scolarisation dans le secondaire. En revanche, cette réforme conduit plus de jeunes au baccalauréat professionnel et les amène donc à poursuivre ensuite des études supérieures. Cet effet est renforcé par la mise en place en 2009 d'oraux de rattrapage au baccalauréat professionnel qui en a amélioré la réussite. De ce fait, toutes filières confondues (général, technologique et professionnel), la part de bacheliers dans une génération a progressé de 3 points entre 2008 et 2009, et de 6,5 points entre 2010 et 2011. Plus de bacheliers professionnels signifie plus d'étudiants dans le supérieur, même s'il s'agit, le plus souvent, du supérieur court, contribuant ainsi à allonger la durée des études dans le supérieur. De même, pour l'ensemble des jeunes poursuivant des études universitaires, quel que soit leur baccalauréat, la mise en place du cursus LMD (licence, master, doctorat) a conduit à décaler par exemple les sorties du niveau bac + 2 (Deug) vers le niveau bac + 3 (licence) et

les sorties du niveau bac + 4 vers le niveau bac + 5 (master). *In fine*, la durée des études a augmenté dans le supérieur de 1,3 mois entre 2009 et 2011.

Malgré un progrès certain, beaucoup de jeunes sortent sans diplôme, surtout dans les milieux défavorisés

Les jeunes quittent aujourd'hui le système éducatif plus diplômés qu'il y a 30 ans. Le niveau d'études a progressé jusqu'au milieu des années 1990 et est resté globalement stable au cours des années 2000. À la fin des années 2000, 42 % des sortants ont un diplôme de l'enseignement supérieur, 25 % ont pour plus haut diplôme le baccalauréat (général, technologique ou professionnel) et 16 % un CAP ou un BEP. Dans le milieu des années 1980, à peine plus de 20 % des sortants avaient en poche un diplôme de l'enseignement supérieur (*figure 2*).

Pour autant, quitter l'école sans diplôme (aucun diplôme ou seulement le brevet) reste fréquent, surtout dans les milieux défavorisés : 21 % des enfants d'ouvriers ou d'employés ayant quitté l'école en 2008-2010, sortent sans diplôme contre 7 % des enfants de cadres ou professions intermédiaires.

2. Répartition des sortants de formation initiale selon le plus haut diplôme obtenu

moyenne annuelle sur trois années, en %

	Année de sortie de formation initiale								
	1984-1986 ¹	1987-1989 ¹	1990-1992	1993-1995	1996-1998	1999-2001	2002-2004	2005-2007	2008-2010 ^p
Études supérieures au bac	21	23	33	37	40	40	43	41	42
Baccalauréat	12	14	20	24	25	24	23	24	25
CAP, BEP ou équivalent	20	17	16	17	18	17	16
Aucun diplôme ou brevet des collèges	27	22	19	19	16	18	17
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

1. La répartition complète n'est pas disponible à partir des enquêtes Emploi (*sources*).

Champ : France métropolitaine.

Lecture : en moyenne sur la période 2005 à 2007, on estime à 707 000 le nombre de jeunes qui chaque année ont terminé leurs études initiales. Parmi eux, 23 % ont quitté le système éducatif avec comme diplôme le plus élevé le baccalauréat.

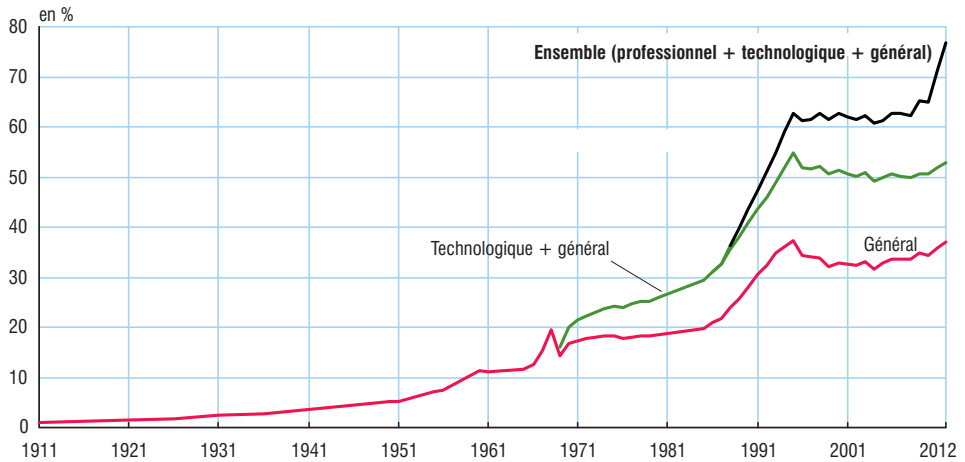
Sources : Insee, enquête Emploi annuelle pour les sorties de 1991 à 2002 et trimestrielle pour les sorties de 2002 à 2010, calculs Depp.

Le bac pro développe la diversification et favorise l'accès au bac

Dans les années 1980, 30 % d'une génération (*définitions*) était titulaire du baccalauréat. Cette proportion augmente puis se stabilise autour de 62 % entre 1996 et 2008. Elle passe à 65 % en 2009 et 2010 avec la mise en place d'une épreuve de rattrapage au baccalauréat professionnel (*figure 3*). Les forts taux de réussite en 2011 (71 %) et 2012 (77 %) sont conjoncturels et liés à la réforme du baccalauréat professionnel. En effet, arrivent au baccalauréat à la fois des bacheliers issus du parcours en 4 ans (BEP puis baccalauréat professionnel) et des nouveaux bacheliers professionnels (parcours en 3 ans). Ce développement de l'accès au baccalauréat est dû à une diversification de l'offre avec dans un premier temps la création du baccalauréat technologique (1968) suivi de celle du baccalauréat professionnel (1985). Ce dernier a à son actif l'essentiel de l'augmentation de la proportion de bacheliers. Aujourd'hui, un bachelier sur deux est titulaire d'un baccalauréat général.

Les inégalités sociales, déjà constatées lors de l'obtention ou non d'un diplôme, s'illustrent aussi par des différences fortes dans les taux d'accès au baccalauréat (*figure 4*). Parmi les

3. Proportion de bacheliers dans une génération

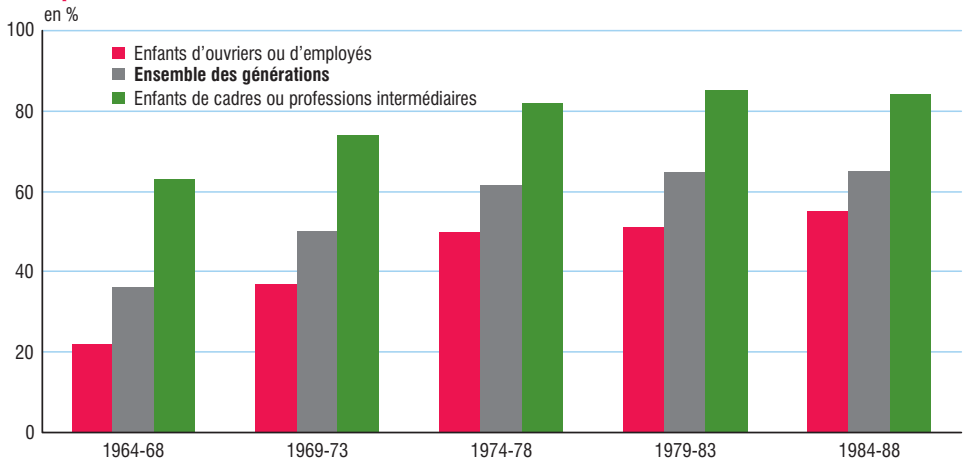


Champ : France métropolitaine avant 2001, France hors Mayotte de 2001 à 2012.

Lecture : en 2012, 77 % d'une génération obtient un baccalauréat, dont 37 % un bac général, 16 % un bac technologique et 24 % un bac professionnel.

Sources : MEN, Depp, MESR, système d'information Ocean-Safran, Insee, recensement de la population.

4. Proportion de jeunes ayant obtenu le baccalauréat, selon leur année de naissance et la profession du père



Champ : France métropolitaine.

Lecture : parmi les jeunes nés entre 1984 et 1988, 84 % de ceux dont le père est cadre ou exerce une profession intermédiaire sont bacheliers, contre 55 % des enfants d'ouvrier ou employé.

Sources : Insee, enquêtes Emploi, calculs MEN, Depp.

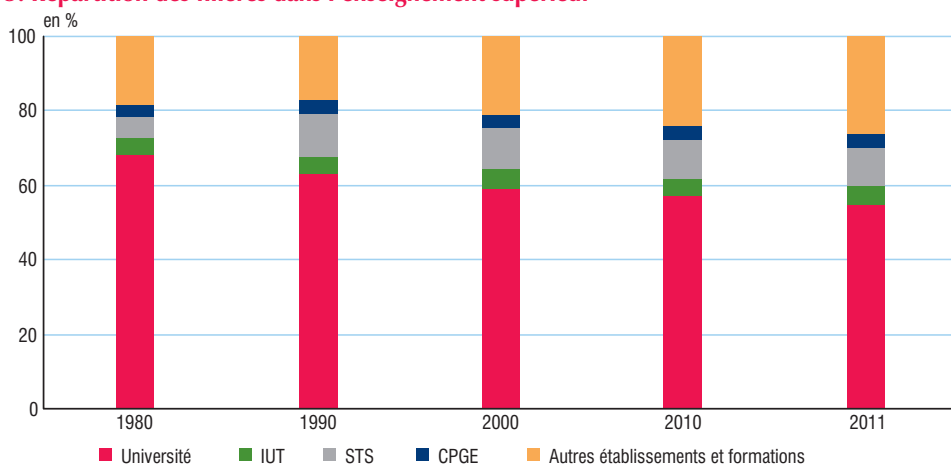
jeunes nés entre 1984 et 1988 et enfants d'ouvriers ou d'employés, seuls 55 % ont le baccalauréat, contre 84 % pour les enfants de cadres ou de professions intermédiaires. Cet écart s'est certes réduit au fil des générations, avec une très nette augmentation des bacheliers parmi les jeunes d'origine sociale défavorisée, mais il demeure important. Le type de baccalauréat obtenu est également discriminant : beaucoup plus de détenteurs de baccalauréat professionnel ou technologique sont enfants d'ouvriers et une très nette prédominance du baccalauréat général se manifeste chez les enfants de cadres. En 2011, 41 % des bacheliers

enfants d'ouvriers ou d'employés ont obtenu un baccalauréat professionnel (9 % pour les bacheliers enfants de cadres ou professions intermédiaires), 26 % un baccalauréat technologique (contre 15 %) et 33 % un baccalauréat général (contre 76 %). Au sein des baccalauréats généraux, ces différences sont encore amplifiées avec une série S où les enfants de cadres ou d'enseignants sont largement surreprésentés.

1,2 million d'étudiants en 1980, le double en 2011

Le développement de l'accès au baccalauréat se répercute sur les inscriptions dans l'enseignement supérieur. Entre 1980 et 2011, le nombre d'étudiants est passé de 1,2 million à 2,3 millions. Cette forte croissance est due essentiellement à la croissance du nombre de bacheliers avec la diversification des baccalauréats, à l'allongement de la durée des études et à l'arrivée d'étudiants étrangers. Elle s'est aussi accompagnée d'une diversification de l'offre de formation dans le supérieur. Jusque dans les années 1980, l'université accueillait plus de jeunes et était le premier vecteur de massification de l'enseignement supérieur. Depuis une dizaine d'années, ses effectifs augmentent moins vite que la moyenne de l'enseignement supérieur. En 1980, 68 % des étudiants étaient inscrits à l'université (hors IUT) ; en 2011, ils ne sont plus que 57 % (figure 5).

5. Répartition des filières dans l'enseignement supérieur



Champ : France.

Lecture : en 2011, 55 % des étudiants étaient inscrits à l'université (hors IUT), 5 % étaient inscrits en IUT, 10 % en STS, 3 % en CPGE et 26 % dans les autres établissements ou formations.

Sources : MEN, Depp, MESR, DGESIP, DGRI, Sise, Scolarite, SIES.

À partir de 1980, la hausse du nombre d'étudiants n'est donc plus due uniquement à l'université mais également au développement d'autres filières. Dans un premier temps, c'est la section de technicien supérieur (STS, pour la préparation du diplôme du BTS) qui a connu une très forte augmentation. Au cours des années 1980, la part des inscriptions en STS dans l'ensemble des inscriptions dans l'enseignement supérieur est passée de 6 % à 12 %. À partir des années 1990 et de façon encore plus marquée à partir des années 2000, l'augmentation est venue des écoles : ingénieurs, commerce, paramédicales et sociales.

Sur la période 2000-2010, un tiers de la croissance du nombre d'étudiants a été portée par les écoles de commerce, 27 % par les écoles paramédicales et sociales et 17 % par les écoles d'ingénieurs. Depuis 10 ans, la quasi-totalité de la croissance (80 %) est due au secteur privé. Dans le même temps, le nombre d'étudiants étrangers est passé de 174 000 en 2000 à 285 000 en 2010 (respectivement 8 % et 12 % de la population étudiante).

Le fort développement des écoles d'ingénieurs et de commerce, aux dépens de l'université, est lié à une diversification de leurs recrutements : en 2001, 48 % des étudiants des écoles d'ingénieur étaient issus des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), ils n'étaient plus que 39 % en 2011. Dans les écoles de commerce, la part des étudiants issus de CPGE est passée de 19 % en 2001 à 16 % en 2011.

Parcours et réussite dans l'enseignement supérieur selon la catégorie sociale

L'augmentation de l'accès au baccalauréat et la diversification de l'offre de l'enseignement supérieur permettent à plus de jeunes de faire des études supérieures, y compris aux enfants issus de milieux sociaux défavorisés. En 2011, 55 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans ont, ou ont eu, accès à l'enseignement supérieur (diplômés ou non) ; c'est deux fois plus que la génération de leurs parents (seuls 28 % des personnes âgées aujourd'hui de 45 à 49 ans ont fait des études supérieures).

C'est dans les milieux sociaux les moins favorisés que l'accès à l'enseignement supérieur s'est le plus développé réduisant ainsi les inégalités qui demeurent malgré tout très marquées. En effet, parmi les enfants de cadres ou de professions intermédiaires âgés de 20 à 24 ans, il y a proportionnellement, deux fois plus d'étudiants (76 %) que parmi les enfants d'ouvriers du même âge (40 %). Ce rapport est de 3 parmi les personnes âgées de 45 à 49 ans (56 % contre 17 %).

Néanmoins, la segmentation des filières en fonction de l'origine sociale reste forte : les enfants des milieux socialement défavorisés accèdent plus souvent qu'avant aux filières sélectives menant à un diplôme de niveau au moins égal à bac + 5 mais cette hausse est inférieure à celle observée pour les enfants des milieux sociaux plus favorisés.

Suite à la diversification de l'offre de formations dans l'enseignement supérieur, la licence a perdu de son attrait pour toutes les catégories sociales. En fort développement, les STS attirent un peu plus les bacheliers de milieux favorisés mais recrutent surtout les enfants d'ouvriers pour qui elles sont la voie d'accès à l'enseignement supérieur la plus fréquente.

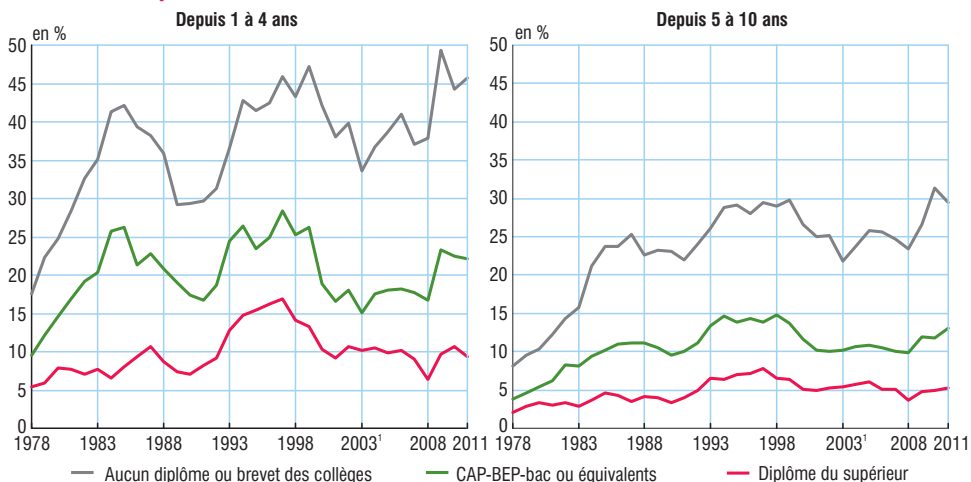
La part des inscriptions en DUT est relativement stable sur la période et varie peu d'une catégorie sociale à l'autre : léger recul pour les enfants d'enseignants, d'employés et d'ouvriers mais hausse de la part des enfants de cadres, ce qui peut s'expliquer par la poursuite d'études de plus en plus fréquente après le DUT, surtout pour les bacheliers généraux. L'accès aux CPGE reste en revanche très marqué socialement. Une proportion importante des enfants de milieu favorisé s'inscrivent dans ces filières particulièrement sélectives, alors que la hausse est très timide pour les enfants d'employés et d'ouvriers. Par rapport aux autres catégories sociales, les enfants de cadres s'inscrivent de plus en plus souvent dans des écoles post-bac autres que paramédicales et sociales.

Au total, les écarts entre milieux sociaux pour l'accès à un diplôme de niveau au moins égal à bac + 5 se sont maintenus sur la période. Ainsi, parmi les élèves entrés en 6^e en 1995, 41 % des enfants de cadres et 38 % des enfants d'enseignants ont terminé leurs études en étant diplômés d'un master, d'un doctorat ou d'une grande école. Ces proportions ne sont que de 9 % pour les enfants d'employés, 7 % pour les enfants dont le père est ouvrier qualifié et 4 % pour ceux dont le père est ouvrier non qualifié.

La conjoncture économique et le diplôme sont déterminants dans l'insertion des jeunes

Depuis le début des années 1970, avec la montée du chômage, l'insertion professionnelle des jeunes qui viennent de terminer leurs études est plus difficile pour les non-diplômés que pour les diplômés. En 2009, au plus fort de la crise, près d'un jeune actif sans diplôme sur deux était au chômage 1 à 4 ans après la fin des études, contre un sur dix pour les diplômés du supérieur (figure 6).

6. Taux de chômage selon le plus haut niveau de diplôme obtenu et le nombre d'années écoulées depuis la fin de la formation initiale



1. Changement de série.

Champ : France métropolitaine.

Note : les taux de chômage présentés dans ce tableau correspondent à l'interprétation française du chômage BIT jusqu'en 2002. À partir de 2003, ils correspondent à l'interprétation communautaire d'Eurostat adoptée par l'Insee depuis novembre 2007.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

L'écart entre le taux de chômage des non-diplômés et celui des diplômés du supérieur a toujours été fort (il dépasse 20 points depuis 1981). Il a augmenté au cours des années récentes (2003 à 2011) : la crise a plus fortement touché les jeunes sans diplôme que les diplômés. Le chômage des jeunes est très sensible à la conjoncture économique : lorsqu'ils sont salariés, ils ont plus souvent un contrat temporaire que les plus anciens, et l'accès au premier emploi peut aussi être plus long en cas de difficulté économique, surtout pour les moins diplômés. C'est encore plus vrai pour les non-diplômés, plus souvent en contrat temporaire que les diplômés. L'écart de taux de chômage selon le niveau de diplôme se réduit avec l'ancienneté sur le marché du travail, mais demeure important 5 à 10 ans après la fin des études, dépassant les 15 points depuis 1984.

À diplôme identique, les enfants d'ouvriers sont aussi souvent cadres que les enfants de cadres

En 2011 d'après l'enquête emploi, 63 % des jeunes diplômés de niveau bac + 5 ayant terminé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont cadres. Cette proportion est de 69 % pour les enfants de cadres et 61 % pour les enfants d'ouvriers. Cet écart s'explique surtout par des

choix d'orientation différents. 52 % des enfants de cadres, diplômés de niveau bac + 5 ayant terminé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans, sont titulaires d'un master contre 68 % des enfants d'ouvriers. La probabilité d'être cadre peu de temps après la fin de ses études initiales varie très fortement en fonction du type de diplôme : la moitié des diplômés de masters sont cadres, contre 85 % des diplômés d'école d'ingénieurs et plus de 90 % des diplômés d'un doctorat de santé. À diplôme de niveau supérieur ou égal à bac + 5 identique, les enfants d'ouvriers qui viennent de terminer leurs études ont autant de chances d'être cadres que les enfants de cadres. ■

Encadré 2

La dépense par élève ou étudiant depuis les années 1980

En 2011, la dépense intérieure d'éducation (DIE) - mesure de l'effort consenti par la collectivité nationale pour le fonctionnement et le développement du système éducatif de la métropole et des Dom - est estimée à 137,4 milliards d'euros, ce qui correspond à 6,9 % du produit intérieur brut (PIB - source : *comptes nationaux*).

Pour la seule formation initiale (hors formation continue et enseignement extrascolaire), elle s'élève à 124,6 milliards d'euros, soit une dépense par élève ou étudiant de 8 250 euros (aux prix de 2011).

De 1980 à 2011, la dépense moyenne par élève ou étudiant a globalement augmenté de 75 % en euros constants. Toutefois, la progression est différente selon les niveaux d'enseignement et les évolutions sont plus contrastées à la fois en termes de dépenses totales et d'effectifs scolarisés.

La dépense moyenne fluctue au gré des réformes et des évolutions de la démographie scolaire

Dans le premier degré, deux périodes se distinguent (*figure*) : 1980-2002 et 2002-2011. La première affiche une baisse quasi continue du nombre d'écoliers et, inversement, une augmentation soutenue de la DIE, ce qui s'est traduit par une progression de la dépense par élève de 2,4 % en moyenne par an. Cette progression s'explique par la réforme du statut des enseignants du premier degré avec la création du corps de professeur des écoles, l'instauration des IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres, 1990) ainsi que par la mise en place des emplois jeunes au sein de l'éducation nationale (1997). La seconde période est marquée en revanche par une légère croissance des effectifs à partir de 2003, du fait de la remontée de la natalité au milieu des années 1990, alors que la DIE augmente nettement moins vite. En conséquence, la dépense par élève n'évolue que faiblement (environ + 0,6 % par an) pour atteindre 5 870 euros en 2011.

Dans le second degré, trois périodes émergent : 1980 - 1994, 1994 - 2009 et 2009 - 2011. De 1980 à 1994, les effectifs augmentent de près de 1 % par an, essentiellement dans le second cycle général et technologique. La DIE croît aussi rapidement sous l'effet des mesures statutaires et salariales et de l'acte I de la décentralisation (transfert de certaines compétences, notamment sur les bâtiments, vers les régions et les départements à partir de 1986). Ces mesures entraînent une forte progression de la dépense par élève (+ 2,3 % en moyenne par an). De 1994 à 2009, les effectifs baissent et la tendance à la hausse de la DIE s'atténue. Il en résulte un ralentissement de la progression de la dépense par élève qui n'est plus que de 1,3 % par an. Enfin, à partir de 2009, les effectifs se stabilisent, alors que la DIE recule légèrement. La dépense par élève diminue ainsi de 0,4 % par an pour se situer à 9 660 euros en 2011.

Dans l'enseignement supérieur, l'évolution de la dépense par étudiant se découpe en quatre phases. De 1980 à 1995, les effectifs croissent fortement, absorbant la majeure partie de la progression, pourtant importante, de la DIE. Dans ce contexte, la dépense par étudiant n'augmente que modérément (+ 0,8 % par an). De 1995 à 2006, on enregistre un ralentissement de la DIE et plus encore des effectifs. Cela entraîne une hausse plus marquée de la dépense par étudiant (+ 1,2 % par an). Puis de 2006 à 2009, la stagnation des effectifs, couplée à l'augmentation significative du budget alloué à l'enseignement supérieur renforce la hausse de la dépense moyenne (+ 3,5 % par an). Enfin, depuis 2009, les effectifs d'étudiants progressent à nouveau à un rythme supérieur à celui de la DIE, conduisant à une baisse de 0,4 % par an de la dépense par étudiant, pour atteindre 11 630 euros en 2011.

Globalement, la conjugaison de ces évolutions aboutit à un resserrement entre 1980 et 2011 des écarts de dépense par élève ou étudiant pour les trois niveaux d'études considérés. Ainsi, en 1980,

Encadré 2 (suite)

pour une dépense de 100 euros pour un élève du premier degré (écoles maternelle ou élémentaire), l'effort pour un élève du second degré (collège ou lycée) atteignait 200 euros et 254 euros pour un étudiant (enseignement supérieur). En 2011, toujours pour une dépense de 100 euros pour un élève du premier degré, l'effort pour un élève du second degré n'était plus que de 165 euros et de 198 euros pour un étudiant. Cela reflète la progression plus rapide de la dépense par élève dans le premier degré entre 1980 et 2011 (+ 78 %) que dans le second degré (+ 65 %) et l'enseignement supérieur (+ 42 %).

Qui finance quoi ?

En 2011, en financement final, c'est-à-dire après transferts, l'État contribue pour 60 % à la dépense d'un élève ou d'un étudiant. Les collectivités territoriales sont le deuxième financeur pour 25 % et les autres financeurs (ménages, entreprises, autres administrations publiques et autres financeurs privés) contribuent pour 15 %.

En 31 ans, à la suite des différentes mesures de décentralisation, la part de l'État a baissé de

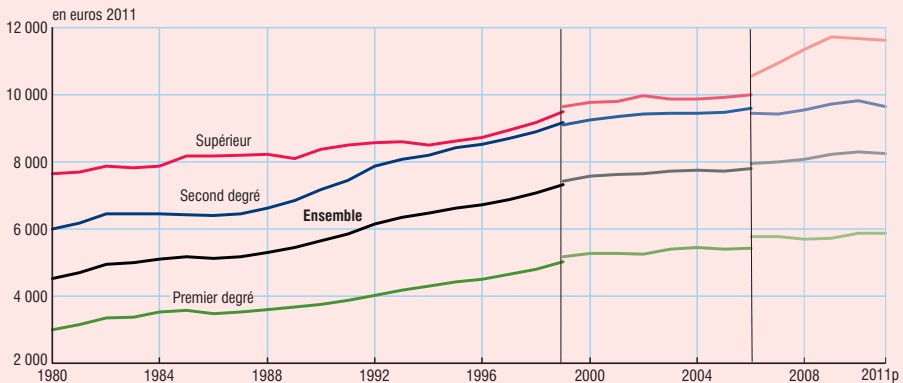
10 points (70 % en 1980) et celle des collectivités territoriales a augmenté de 10 points (15 % en 1980). Ce phénomène est surtout sensible pour le second degré avec un transfert de charges de l'État vers les collectivités d'environ 15 points : la part de l'État passe de 78 % à 63 % et celle des collectivités de 8 % à 24 %.

Pour le premier degré, le mouvement entre ces deux principaux financeurs est moins important : la part de l'État passe de 58 % à 53 % et celle des collectivités de 33 % à 38 %.

Pour le supérieur, la part de l'État passe de 76 % en 1980 à 64 % en 2011 mais cette baisse n'est compensée que pour les deux tiers par les collectivités territoriales dont la part passe de 2 % en 1980 à 10 % en 2011. Le tiers restant provient des autres financeurs (autres administrations publiques, ménages, entreprises et reste du monde), qui contribuent pour 26 % en 2011 contre 22 % en 1980.

Globalement, la contribution des autres financeurs a très peu évolué en 31 ans : elle représente environ 15 % de la dépense par élève ou étudiant.

Évolution de la dépense moyenne par élève et par étudiant depuis 1980



Champ : France hors Mayotte, public et privé.

Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série ; en 1999, rupture due à la rénovation du Compte de l'éducation (métropole + Dom) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (Lolf).

Sources : MEN, MESR, Depp, comptes de l'éducation.

Sources

L'enquête Emploi réalisée par l'Insee est devenue trimestrielle en 2002 en métropole et en 2013 dans les Dom. Pour des raisons d'homogénéité de traitement, seules les données sur la France métropolitaine ont été ici exploitées. Par année, on s'intéresse aux sortants de formation initiale et à leur plus haut diplôme obtenu pendant leurs études. Au début des années 1980, la question sur la fin des études n'appréhendait pas correctement les apprentis, et donc les diplômés de l'enseignement professionnel. Ce problème a été résolu depuis. Le plus haut diplôme des sortants a alors été reconstitué à partir des statistiques scolaires de l'éducation nationale, ce qui ne permet pas de détailler les plus hauts diplômes obtenus en dehors de l'enseignement supérieur.

SISE, SCOLARITÉ : le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) rend compte annuellement des inscriptions dans l'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, écoles normales

supérieures, écoles vétérinaires, instituts catholiques). Des données analogues proviennent de SCOLARITÉ pour les STS et CPGE. Ces données individuelles sont complétées par des données agrégées sur les autres segments de l'enseignement supérieur.

Panels d'élèves et de bacheliers : réalisés par la Depp et le SIES, ils visent à observer, par une interrogation annuelle, le parcours d'élèves entrant en 6^e aussi longtemps que le jeune poursuit des études, et au plus jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau bac + 5. Le panel 1995 suit les élèves entrés en 6^e en septembre 1995 et parvenus au baccalauréat entre 2002 et 2006, selon qu'ils ont redoublé ou non dans l'enseignement secondaire et selon qu'ils ont emprunté ou non la voie professionnelle. Le panel 1989 suit les élèves depuis l'entrée en 6^e en 1989 jusqu'à l'obtention du baccalauréat entre 1996 et 2000 selon le temps passé dans l'enseignement secondaire. Un panel de bacheliers 2008 est actuellement en cours d'interrogation.

Définitions

Espérance de scolarisation (ou durée de scolarisation) à 15 ans : durée moyenne de la scolarité d'un jeune âgé de 15 ans une année donnée, si les taux de scolarisation par âge restaient les mêmes que ceux observés cette année-là.

Proportion de bacheliers dans une génération ou une classe d'âge : proportion de jeunes nés une année donnée qui auraient leur baccalauréat si les taux de réussite par âge restaient les mêmes que ceux observés cette année-là.

Taux de chômage : nombre de sortants au chômage rapporté au nombre de sortants actifs (chômeurs ou jeunes ayant un emploi) et non au nombre total de jeunes sortants (qui inclut les inactifs).

Trois décennies d'évolutions du marché du travail

Pierre-Yves Cabannes*

Depuis trente ans, le marché du travail a connu de profondes transformations. La population active n'a cessé de s'accroître, principalement sous l'effet de la démographie, mais les comportements d'activité ont notablement changé : les femmes se sont largement insérées sur le marché du travail, les jeunes et les seniors en ont été en partie exclus. Ces évolutions, ainsi que la hausse des qualifications, ont modifié la structure des emplois. Dans le même temps, les contrats précaires et le temps partiel se sont développés avec force.

Le chômage global a nettement augmenté entre la moitié des années 1970 et la moitié des années 1980, puis a fluctué avec le cycle économique, mais des disparités importantes se sont manifestées, notamment selon l'âge et la qualification. Alors que le taux de chômage des hommes était structurellement moins élevé que celui des femmes, l'écart s'est peu à peu résorbé sur trente ans. Le lien entre la croissance et l'évolution du chômage s'est accentué depuis le début des années 1990.

Entre 1975 et 2012, la population active au sens du BIT, parmi les 15-64 ans, est passée de 22,1 à 28,3 millions de personnes (*figure 1*). Cette augmentation se décompose en 2,9 millions d'emplois à temps partiel, 2,0 millions de chômeurs et 1,3 million d'emplois à temps complet. Le chômage et l'emploi à temps partiel ont ainsi beaucoup plus progressé que l'emploi à temps plein. En 2012, les chômeurs représentent 10 % de la population active contre 3 % en 1975 et les personnes travaillant à temps partiel, 16 % contre 7 % .

D'autres évolutions importantes ont affecté durant les dernières décennies le marché du travail en France. On se propose, dans ce dossier, d'en présenter les principales.

1. Effectifs et taux d'activité pour l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans

	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2012
	en milliers							
Population active	22 082	23 500	24 208	24 710	25 246	26 145	27 267	28 328
Emploi à temps plein	19 703	20 438	19 631	19 985	19 132	19 820	20 594	21 013
Emploi à temps partiel	1 613	1 786	2 414	2 751	3 568	4 086	4 241	4 507
Chômage	766	1 275	2 163	1 975	2 547	2 239	2 431	2 808
Population	32 234	33 572	35 820	36 827	37 193	37 866	39 011	39 950
Taux d'activité (en %)	68,5	70,0	67,6	67,1	67,9	69,0	69,9	70,9

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 à 64 ans.

Note : données corrigées pour les ruptures de série.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

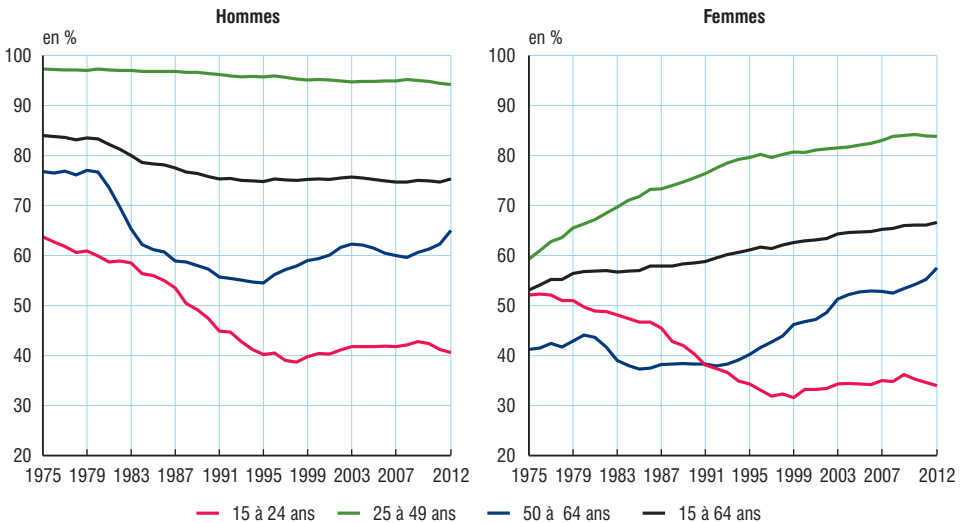
* Pierre-Yves Cabannes, Insee.

Une hausse de la population active tirée avant tout par la démographie

De 1975 à 2012, le nombre d'actifs ayant entre 15 et 64 ans a augmenté de 6,2 millions. Le facteur démographique est primordial dans cette évolution, puisque le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans a progressé de 32,2 à 40,0 millions. Leur taux d'activité¹ a légèrement augmenté, passant de 69 % à 71 % (figure 1). Cependant, cette évolution globale masque de fortes disparités d'activité selon le sexe et l'âge.

En 2012, 67 % des femmes de 15 à 64 ans sont actives ; elles n'étaient que 53 % en 1975 (figure 2). De ce fait, elles représentent en 2012 presque la moitié des actifs (48 %, contre 39 % en 1975). À l'inverse, le taux d'activité des hommes de 15 à 64 ans a chuté de 84 % à 75 %.

2. Taux d'activité des 15-64 ans



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 à 64 ans.

Note : données corrigées pour les ruptures de série.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Les comportements d'activité ont évolué différemment selon l'âge. Le taux d'activité des 15-24 ans a d'abord fortement baissé (en particulier sous l'effet de la démocratisation scolaire, qui a conduit à repousser l'âge moyen de fin d'études), avant de se stabiliser au milieu des années 1990, puis de légèrement remonter durant les années 2000. Le taux d'activité des 25-49 ans a gagné près de 10 points entre 1975 et 2012 mais cette hausse est uniquement portée par les femmes, le taux d'activité des hommes de cette tranche d'âge ayant quant à lui baissé de 3 points. Enfin, le taux d'activité des hommes de 50 à 64 ans s'est fortement dégradé durant les années 1980, tout particulièrement en début de décennie, à cause de l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans et des possibilités accrues de départ en préretraite. Depuis le milieu des années 1990, ce taux remonte, notamment sous l'effet des réformes successives des retraites. Cette tendance s'est accentuée depuis 2008.

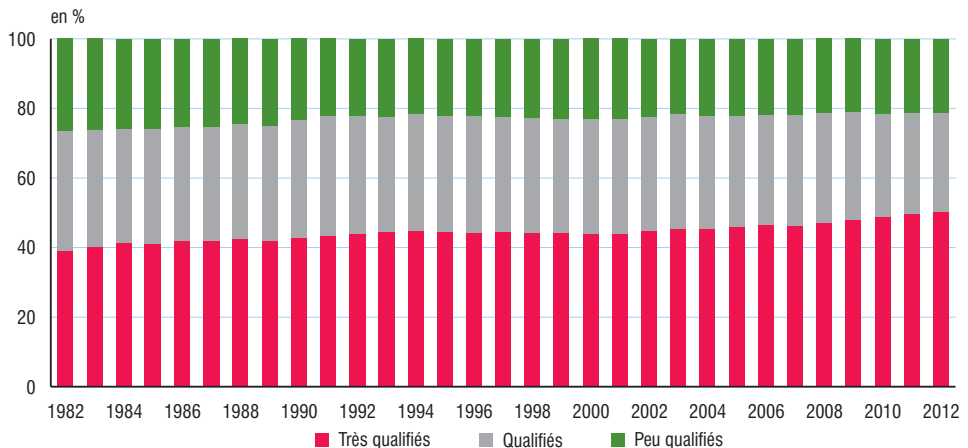
1. Ratio de la population active sur la population totale.

L'emploi a fait une place plus grande aux femmes et aux très qualifiés

Les évolutions des comportements d'activité ont naturellement eu des répercussions sur l'emploi. En 2012, les femmes représentent 48 % des personnes qui travaillent contre 37 % en 1975. Le taux d'emploi² des personnes de 15-24 ans a fortement baissé jusqu'au milieu des années 1990 avant de globalement se stabiliser. Celui des 50-64 ans a diminué au début des années 1980 et n'a commencé à remonter qu'à partir du milieu des années 1990. Le taux d'emploi des 25-49 ans a augmenté, la plus grande participation des femmes à l'emploi faisant plus que compenser la plus faible participation des hommes³.

Ces 30 dernières années ont aussi vu une déformation des emplois selon la qualification (figure 3) et le diplôme. Ces phénomènes résultent à la fois de facteurs d'offre de travail (en moyenne, un plus haut niveau de diplôme) mais aussi de demande (le développement ou la contraction de certains secteurs, des changements techniques et organisationnels). Lorsqu'on répartit les emplois en trois catégories de qualification (peu qualifiés, qualifiés et très qualifiés)⁴, il apparaît que depuis 1982 la part des très qualifiés progresse régulièrement (passant de 39 % à 50 %). Cette hausse se faisait jusqu'au début des années 1990 au détriment des emplois peu qualifiés, alors que, depuis une petite dizaine d'années, c'est la part des emplois qualifiés qui diminue sensiblement, celle des peu qualifiés se stabilisant. L'arrêt de la baisse de la part des emplois peu qualifiés pourrait résulter de la combinaison de deux causes. L'une « technologique » : le marché du travail aurait atteint une part incompressible d'emplois peu qualifiés, concentrés essentiellement dans les fonctions support, en deçà de laquelle le fonctionnement de l'économie serait moins performant ; l'autre économique : les divers allègements de cotisations sociales sur les bas salaires, mis en place depuis 1993, ont pu favoriser la demande de travail sur ces postes.

3. Répartition de l'emploi par catégories socioprofessionnelles



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi (hors agriculteurs exploitants et contingent).

Note : données corrigées pour les ruptures de série.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Ratio du nombre de personnes en emploi sur la population totale.

3. Les taux d'emploi par grande tranche d'âge et par sexe sont présentés dans la fiche *Emploi et chômage* de cet ouvrage.

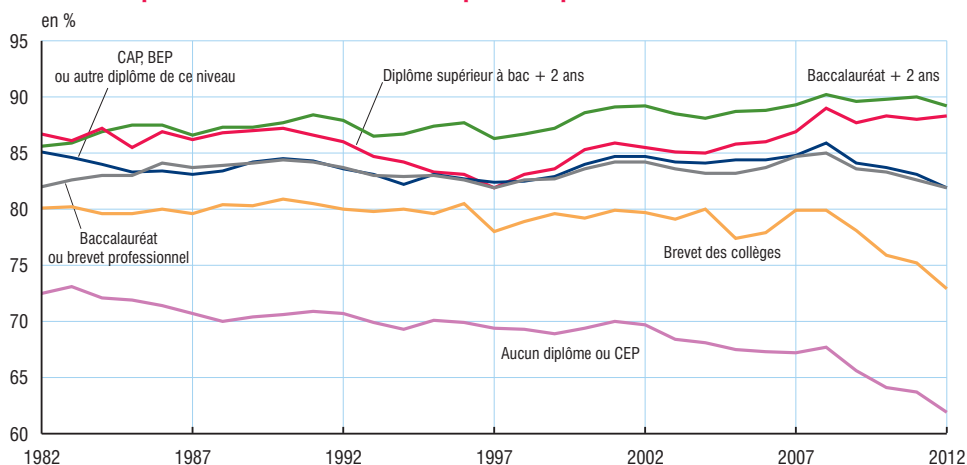
4. La distinction entre ouvriers et employés qualifiés et non qualifiés s'appuie sur les propositions de Burnod et Chenu (2001). La décomposition en trois sous-groupes à l'avantage de la simplicité, permet d'échapper aux effets de la désindustrialisation et se rapproche d'une hiérarchie des salaires. On considère comme « peu qualifiés » les employés non qualifiés et les ouvriers non qualifiés, comme « qualifiés » les employés qualifiés et les ouvriers qualifiés, comme « très qualifiés » les artisans, commerçants et chefs d'entreprises, les cadres et professions intellectuelles supérieures, et les professions intermédiaires. Cette classification est par exemple utilisée par Cottet *et al.* (2012).

La répartition par secteur d'activité des emplois a aussi fortement évolué. Entre 1975 et 2012, la part des emplois dans l'agriculture est passée de 9 % à 2 %, celle dans l'industrie de 26 % à 13 %, celle dans la construction de 9 % à 6 %, alors que celle dans le tertiaire passait de 56 % à 78 %.

Faisant suite à la démocratisation scolaire, le niveau de diplôme de la population ayant un emploi a fortement évolué. La part des personnes ayant le bac, bac+2 ou un diplôme supérieur à bac+2 a très fortement augmenté, passant respectivement de 10 %, 6 % et 6 % en 1982, à 20 %, 15 % et 19 % en 2012. Ces hausses se sont faites au détriment de la part des personnes sans diplôme ou ayant seulement le certificat d'études, qui s'est effondrée, passant de 47 % à 15 %.

Obtention d'un emploi et niveau de diplôme élevé apparaissent de plus en plus liés. Ainsi, parmi les personnes de 25 à 49 ans, le taux d'emploi de celles ayant un diplôme de niveau bac+2 est le plus élevé et augmente tendanciellement depuis 30 ans. À l'inverse, celui des personnes sans diplôme ou avec le certificat d'études est le plus faible et baisse régulièrement sur longue période. Plus récemment, depuis le début de la crise en 2008, la baisse du taux d'emploi des moins diplômés s'est accentuée. Ainsi, le taux d'emploi des personnes n'ayant que le brevet des collèges a perdu en 4 ans près de 7 points, alors que celui des personnes ayant bac+2 s'est à peu près maintenu (figure 4).

4. Taux d'emploi des 25 à 49 ans selon le diplôme le plus élevé



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 25 à 49 ans.

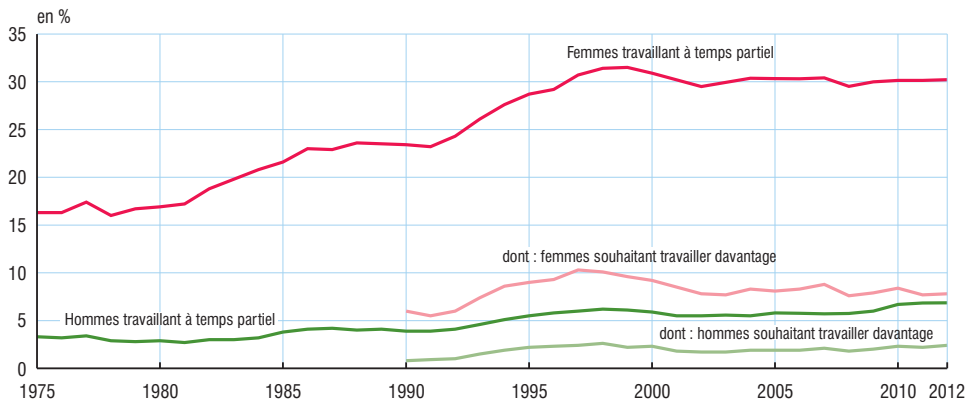
Note : données corrigées pour les ruptures de série.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Des formes particulières d'emploi émergent : surtout des temps partiels et des contrats précaires

Les évolutions de l'emploi ne se limitent pas aux caractéristiques des personnes en ayant un. Les formes d'emploi ont aussi beaucoup changé durant ces 30 dernières années. Le travail à temps partiel s'est ainsi fortement développé, tout particulièrement chez les femmes (figure 5). Parmi les femmes qui travaillent, 16 % étaient à temps partiel en 1975, elles sont 30 % dans ce cas en 2012. Ce niveau, atteint pour la première fois en 1997, est stable depuis. Pour les femmes, le fait de travailler à temps partiel résulte souvent d'un choix mais pas toujours. Ainsi, depuis 1990, la part des femmes à temps partiel souhaitant travailler davantage oscille entre un quart et un tiers. Le développement du travail à temps partiel concerne aussi les hommes mais de façon plus marginale. Depuis 1993, la proportion de temps partiels chez les hommes oscille entre 5 % et 6 %, et 30 % à 40 % d'entre eux souhaiteraient travailler davantage.

5. Part des emplois à temps partiel selon le sexe



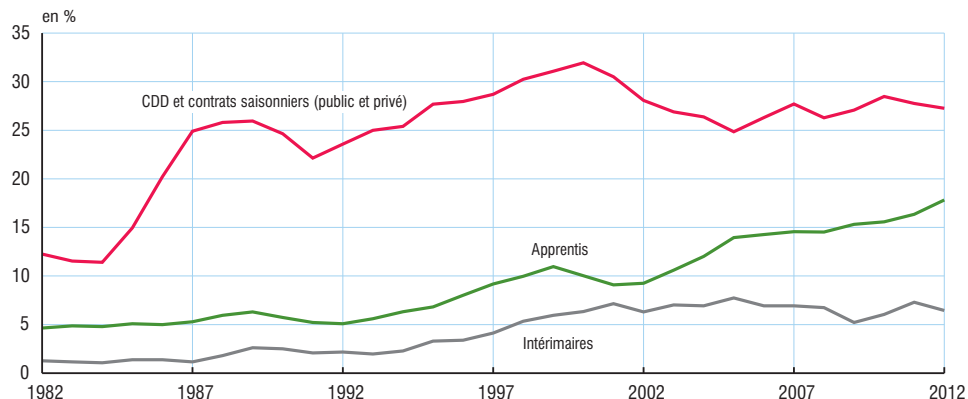
Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Note : données corrigées pour les ruptures de série. Pour les personnes à temps partiel souhaitant travailler davantage, il y a cependant une rupture de série en 2008 qui n'a pas pu être corrigée. Depuis 2008, la formulation de la question sur le souhait de travailler plus d'heures a été modifiée pour se rapprocher du concept BIT. Ce souhait est désormais exprimé pour une semaine donnée et non plus à un horizon indéterminé.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Depuis 1982, les contrats de travail temporaire se développent fortement, tout particulièrement chez les jeunes (*figure 6*). Ainsi, la part des CDD (et contrats saisonniers) parmi les jeunes salariés de 15 à 24 ans est passée de 11 % en 1984 à 25 % en 1987 ; depuis cette date, elle se situe entre 25 % et 30 %. Toujours pour les salariés de 15-24 ans, la part des apprentis progresse régulièrement, alors que celle des intérimaires a augmenté jusqu'au début des années 2000 et s'est stabilisée depuis. Chez les plus de 25 ans, le travail en CDD et en intérim s'est aussi accru mais dans des proportions moindres. La part des CDD (et contrats saisonniers) parmi les salariés de 25 ans et plus est ainsi passée de 3 % au milieu des années 1980 à 7 % au milieu des années 1990. Elle oscille depuis entre 7 et 8 %. La part des intérimaires progresse, elle aussi, mais reste inférieure à 2 %.

6. Part des formes particulières d'emploi chez les salariés de 15 à 24 ans



Champ : France métropolitaine, population des ménages, salariés de 15 à 24 ans.

Note : données corrigées pour les ruptures de série.

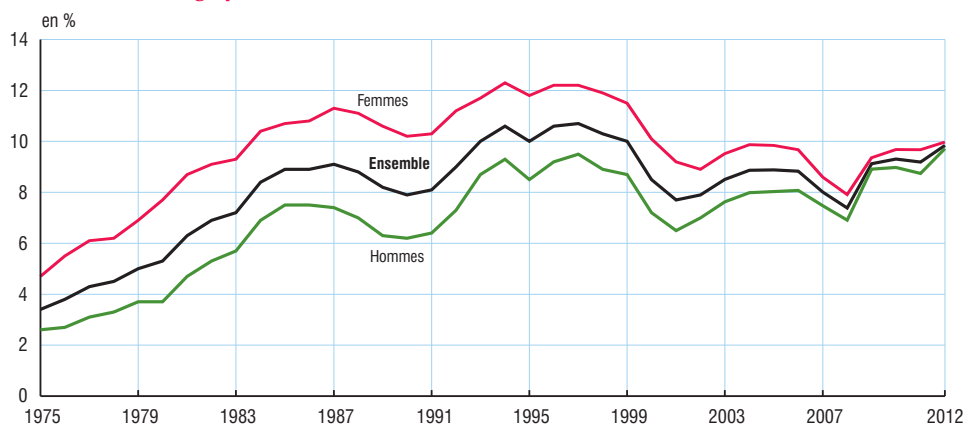
Source : Insee, enquêtes Emploi.

Le chômage oscille à des niveaux élevés tout en étant très inégalement réparti selon l'âge et la qualification

De 1975 à 2012, le chômage a connu deux phases distinctes : dix années de hausse tendancielle ininterrompue et, depuis, des fluctuations au gré de la conjoncture économique, mais à un niveau qui se maintient entre 7,5 % et 10,5 %. Ceci est le signe d'une forte accentuation du chômage structurel par rapport aux Trente Glorieuses, quelle que soit la définition retenue pour le chômage structurel.

Un des phénomènes les plus marquants de la période récente est le rapprochement des taux de chômage des hommes et des femmes (figure 7). Alors que le taux de chômage des femmes était structurellement plus élevé, l'écart avoisinant les 4 points durant les années 1980, le taux de chômage des hommes s'est tendancielllement rapproché. Depuis 2008, cet écart vaut moins d'un point⁵.

7. Taux de chômage par sexe



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Note : données corrigées pour les ruptures de série.

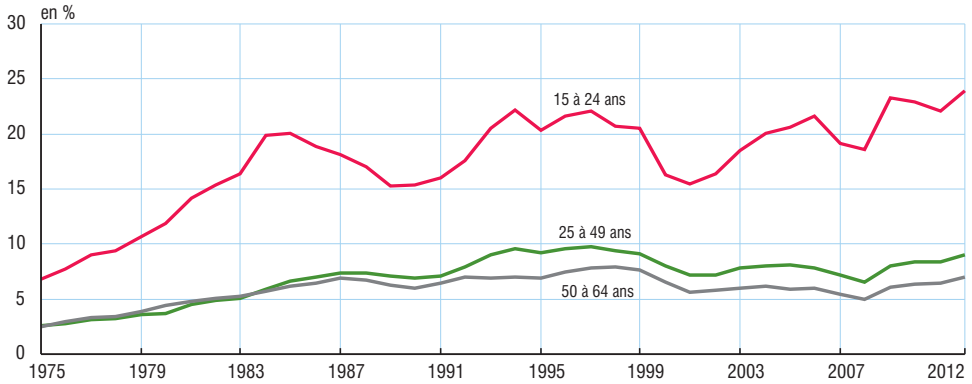
Source : Insee, enquêtes Emploi.

Dans de nombreux pays européens, le taux de chômage des femmes est déjà plus faible que celui des hommes (par exemple en Allemagne, au Royaume-Uni et dans la plupart des pays scandinaves ou de l'Est). Plusieurs explications peuvent être avancées : la tertiarisation de l'économie, un progrès technique ou organisationnel qui s'accorderait mieux avec certains profils de compétences, un niveau d'éducation plus élevé pour les femmes, etc.

Si les taux de chômage masculin et féminin tendent à se rapprocher, les différences par âge (figure 8) sont de plus en plus marquées. Sur la période, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans a plus que triplé, passant de 6,8 % en 1975 à 23,9 % en 2012. Depuis 1982, ce taux n'est jamais retombé en dessous de 15 %. Surreprésentés dans les secteurs et les statuts d'emploi les plus exposés aux fluctuations conjoncturelles, les jeunes constituent une variable d'ajustement sur le marché du travail. Cette situation pourrait aussi être liée à un effet de « sélection ». En effet, avec l'allongement des études, le taux d'activité des jeunes est actuellement nettement plus faible que durant les années 1970. Or, on peut penser que le fait d'avoir « choisi » de prolonger ou non ses études ne s'est pas fait au hasard et que ceux qui les ont prolongées avaient plus de chances de trouver un emploi que ceux qui ne l'ont pas fait.

5. En données trimestrielles, ces taux ont même été égaux une fois, au quatrième trimestre 2009.

8. Taux de chômage par âges regroupés



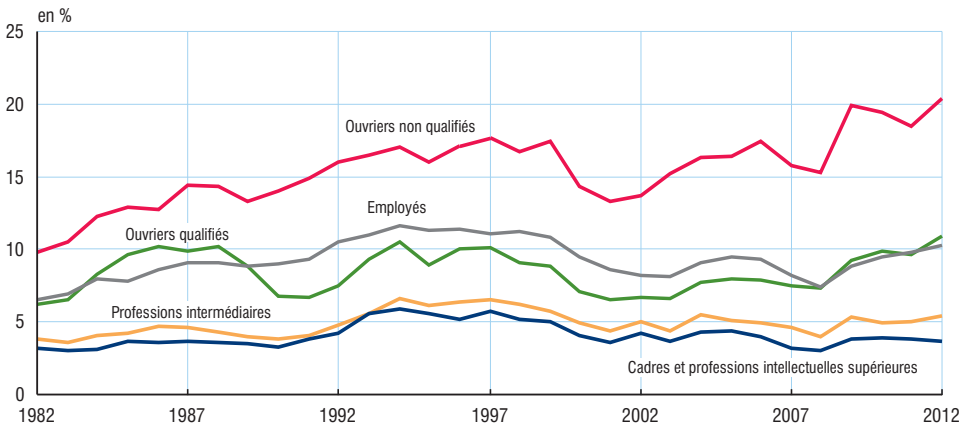
Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes actives de 15 à 64 ans.

Note : données corrigées pour les ruptures de série.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

D'autres inégalités face au chômage sont manifestes, notamment en termes de catégories socioprofessionnelles (figure 9). Les cadres et professions intellectuelles, ainsi que les professions intermédiaires, sont moins touchés par le chômage et les écarts avec les autres CS se sont amplifiés. Ainsi, le taux de chômage des cadres en 2012 est le même qu'au début des années 1980, tandis qu'il a légèrement augmenté pour les professions intermédiaires. Les ouvriers qualifiés et les employés ont des taux de chômage plus élevés mais aussi plus volatils. Ce sont les ouvriers non-qualifiés qui ont à la fois le niveau de chômage le plus élevé et l'évolution la plus défavorable, avec une tendance nette à la hausse, notamment lors de la crise de 2009.

9. Taux de chômage par catégories socioprofessionnelles



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes actives de 15 ans ou plus.

Note : données corrigées pour les ruptures de série.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Le lien entre chômage et croissance a changé

La comparaison des évolutions des taux de chômage conduit à penser que le lien entre chômage et cycle économique est plus ou moins fort selon les groupes de population et la période. En particulier, la grande amplitude du taux de chômage des jeunes pourrait laisser croire que ce taux est beaucoup plus lié à la conjoncture que celui des personnes plus âgées. Pour étudier ces aspects, on s'est intéressé aux corrélations trimestrielles entre la variation de différents taux de chômage et le taux de croissance du PIB (*encadré 1*).

Depuis 1990, le taux de chômage des 15-24 ans n'apparaît pas plus corrélé au taux de croissance que celui des 25-49 ans, il l'était même moins entre 1975 et 1990. Le taux de chômage des plus de 50 ans est depuis 20 ans le moins corrélé à la croissance. En effet, il est fortement conditionné par les politiques de départs en retraite dont les incidences ne s'inscrivent pas directement en phase avec les cycles économiques. Néanmoins, il convient de distinguer corrélation avec la croissance et volatilité. Par exemple, depuis 1990, les variations des taux de chômage des 15-24 ans et des 25-49 ans ont à peu près la même corrélation avec la croissance (de l'ordre de $-0,5$) ; pour autant la variabilité conjoncturelle du taux de chômage des 15-24 ans est nettement plus forte (écart-type de 0,71 contre 0,24).

Encadré 1

Étude de la corrélation entre le taux de chômage et le taux de croissance du PIB

On note g le taux de croissance trimestriel du PIB en volume, du_{15} , du_{15-24} , du_{25-49} et du_{50} les variations trimestrielles du taux de chômage des personnes de 15 ans ou plus, 15-24 ans, 25-49 ans et 50 ans ou plus. On estime, d'une part, les corrélations entre ces variables sur deux périodes (*figure 1*), d'autre part, des régressions du type :

$$du_{15,t} = \alpha - \beta g_t + \varepsilon_t$$

qui permettent de modéliser le taux de croissance trimestriel stabilisant le taux de chômage (*figure 2*) : $\bar{g} = \frac{\alpha}{\beta}$.

Ces spécifications sont des formes simplifiées courantes de la loi d'Okun.

On a choisi de terminer la première période en 1990 car la hausse tendancielle du taux de chômage s'est arrêtée à la fin des années 1980. Choisir l'année 1995 comme séparation ne change pas qualitativement les résultats, hormis pour les personnes de 50 ans ou plus pour lesquelles la corrélation passe à $-0,22$ entre 1975 et 1995, et à $-0,30$ entre 1995 et 2011.

1. Corrélations entre le taux de croissance du PIB et les variations du taux de chômage de différents groupes d'âge, pour les périodes 1975-1990 et 1990-2011

	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	15 ans ou plus
1975-1990	-0,24*	-0,38***	-0,33***	-0,31**
1990-2011	-0,53***	-0,50***	-0,26**	-0,53***

*** significatif à 1 %, ** à 5 %, * à 10 %.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs de l'auteur.

2. Taux de croissance trimestriel stabilisant le chômage de différents groupes d'âge, pour les périodes 1975-1990 et 1990-2011

	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	15 ans ou plus
1975-1990	1,15	1,35	1,41	1,27
1990-2011	0,49	0,48	0,46	0,46

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs de l'auteur.

En revanche, hormis pour les plus de 50 ans, le lien entre la croissance du PIB et la variation du taux de chômage s'est accentué depuis le début des années 1990 : la corrélation a augmenté (en valeur absolue). Ceci contribue à réduire le taux de croissance stabilisant le taux de chômage. Ce taux est passé, pour les 15 ans et plus, de près de 5 % en rythme annuel entre 1975 et 1990, à un peu moins de 2 % depuis. La flexibilisation accrue du marché du travail est une piste couramment avancée pour expliquer ce renforcement du lien (négatif) entre la croissance et le chômage. On peut remarquer que le taux de croissance stabilisant le chômage varie peu avec l'âge, tout particulièrement depuis 1990.

Les contrats aidés, une réponse à la dégradation du marché du travail

Un des outils mis en place par les pouvoirs publics pour améliorer l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi a été la création de différents dispositifs de contrats aidés. On considère ici deux types de contrats aidés : les contrats aidés du secteur marchand hors alternance, permettant de bénéficier d'exonérations de cotisations sociales et de primes à l'embauche (sur la période considérée, les deux principaux dispositifs dans ce champ sont le contrat initiative emploi, CIE, et le contrat de retour à l'emploi, CRE) ; les contrats aidés du secteur non-marchand (comme le contrat emploi jeune, CEJ, ou le contrat d'accompagnement dans l'emploi, CAE). La liste des dispositifs pris en compte, dont le plus ancien a été créé en 1989, est présentée dans l'encadré 2⁶.

Encadré 2

Liste des contrats aidés étudiés

Pour le secteur marchand, sont considérés les contrats de retour à l'emploi, les contrats initiative emploi sous leurs deux formes, les contrats d'insertion – revenu minimum d'activité sous leurs deux formes et les contrats uniques d'insertion.

Pour le secteur non marchand, sont pris en compte les contrats emploi solidarité, les contrats emploi consolidé, les contrats emploi ville, les contrats emploi jeune, les contrats d'accompagnement dans l'emploi, les contrats d'avenir et les contrats uniques d'insertion.

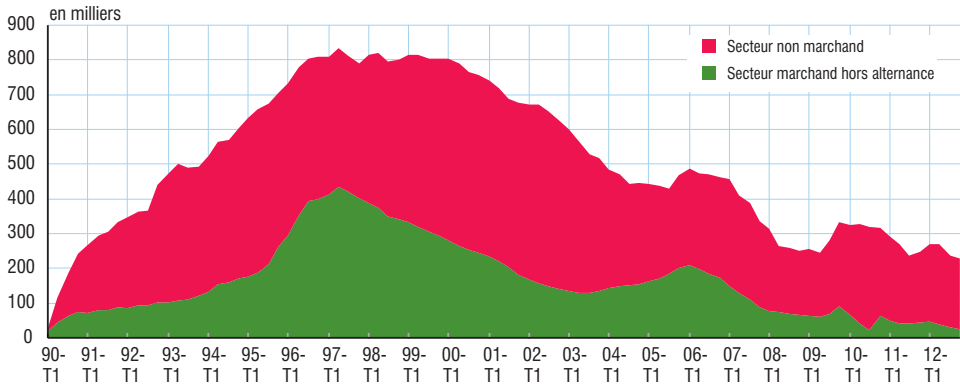
La massive et régulière montée en charge du recours aux contrats aidés durant les années 1990 (*figure 10*) a conduit à plus de 800 000 bénéficiaires, à partir de la fin de l'année 1996. Ces contrats aidés étaient particulièrement nombreux dans le secteur marchand avec plus de 400 000 contrats en 1997, correspondant essentiellement à des CIE. Dans le secteur non marchand, ils ont connu leur apogée au tout début des années 2000, avec plus de 500 000 bénéficiaires, dont environ 200 000 emplois-jeunes et 200 000 contrats emploi solidarité (CES).

Depuis, les nombres de contrats aidés ont très nettement reflué, tout particulièrement ceux du secteur marchand et, dans des proportions moindres, dans le secteur non marchand (entre 200 000 et 300 000 personnes depuis quelques années).

Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés ne correspond cependant pas au nombre d'emplois effectivement créés grâce à ces aides. En effet, il peut exister des effets d'aubaine : un employeur comptant embaucher un salarié de toute façon et qui l'embauche avec un contrat aidé réalise une économie sans qu'il existe d'effet net du contrat sur l'emploi. Évaluer les effets

6. Un certain nombre des dispositifs considérés ont succédé à d'autres contrats. C'est le cas du CES (contrat emploi solidarité) qui a remplacé en 1990 le TUC (travaux d'utilité collective), créé en 1984, qui était un stage à mi-temps rémunéré d'une durée de six mois maximum. C'est aussi le cas du CRE (contrat de retour à l'emploi) créé en 1989.

10. Nombre de bénéficiaires des contrats aidés en fin de trimestre

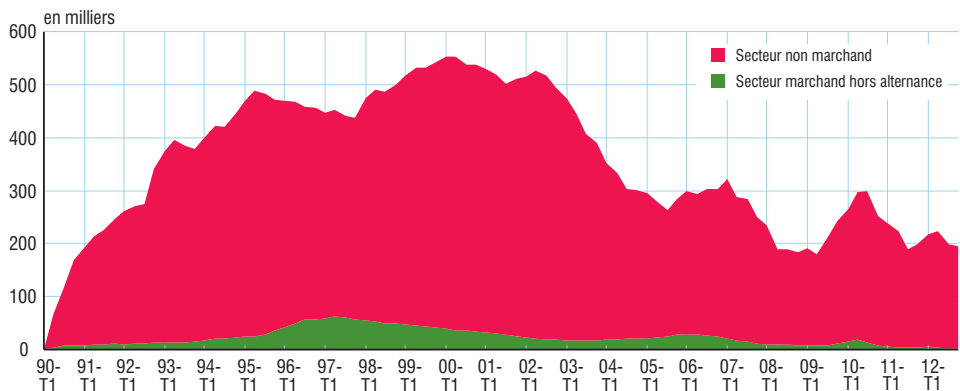


Champ : France métropolitaine.
Sources : Dares ; calculs Insee.

nets sur l'emploi de l'ensemble de ces dispositifs est extrêmement complexe. On présente ici à titre d'illustration le chiffrage des effets nets sur l'emploi effectué pour la *Note de conjoncture* de l'Insee⁷. Il faut souligner qu'il s'agit d'une approche de court terme, où l'on ne regarde pas si le contrat permet d'accroître l'employabilité future à la sortie du contrat. C'est aussi une approche où seule la demande de travail est le facteur limitant.

On présente (*figure 11*) le cumul des effets trimestriels depuis 1990. On suppose ici qu'il n'y a pas d'effet d'aubaine dans le secteur non marchand, alors qu'il est considéré comme élevé (de l'ordre de 80 %) dans le marchand. De ce fait, l'effet cumulé sur l'emploi est essentiellement porté par le secteur non marchand. Cet effet a, comme pour les stocks, connu une montée en charge au cours des années 1990 pour atteindre un maximum d'environ 500 000 emplois créés, avant de refluer et d'avoisiner en 2012 les 200 000 emplois créés.

11. Cumul des effets nets estimés des différents contrats aidés sur l'emploi



Champ : France métropolitaine.
Sources : Dares ; calculs Insee.

7. Le principe est le suivant : partant d'une variation δE_k du stock de personnes en contrat aidé du type k d'un trimestre à l'autre, on applique un coefficient correcteur α_k tel que l'effet net sur l'emploi soit égal à $\alpha_k \delta E_k$. Les coefficients correcteurs sont supposés égaux à 1 dans le secteur non marchand, alors qu'ils sont beaucoup plus faibles dans le secteur marchand (ils sont compris entre 0,15 et 0,2 selon le type de contrat). La Dares a une autre évaluation des effets sur l'emploi des contrats aidés. Elle est présentée partiellement dans un rapport de la Cour des comptes (2011), pages 123 à 127. À titre de comparaison, la Dares considère un coefficient correcteur de 0,86 pour les CUI du secteur non marchand, et 0,12 pour les CUI du secteur marchand.

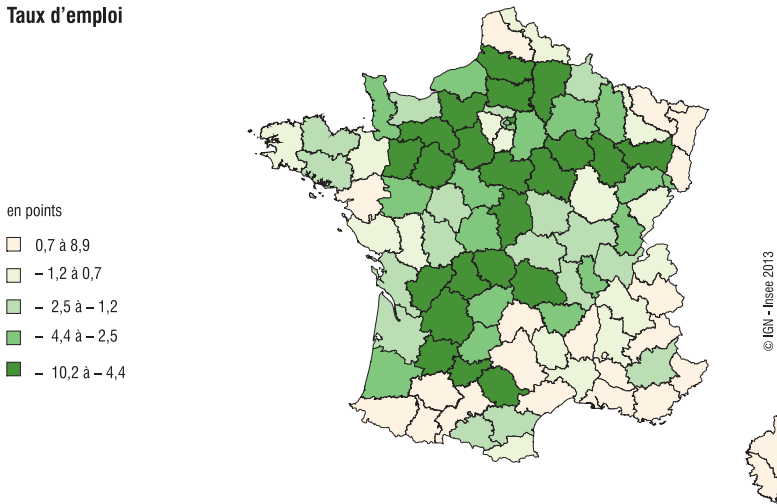
Des évolutions locales différenciées de l'emploi et du chômage

Les marchés du travail locaux ont évolué de manière assez différenciée depuis trois décennies. On peut l'illustrer au niveau des départements en comparant les variations, entre 1982 et 2011⁸, du taux de chômage et du taux d'emploi (figure 12).

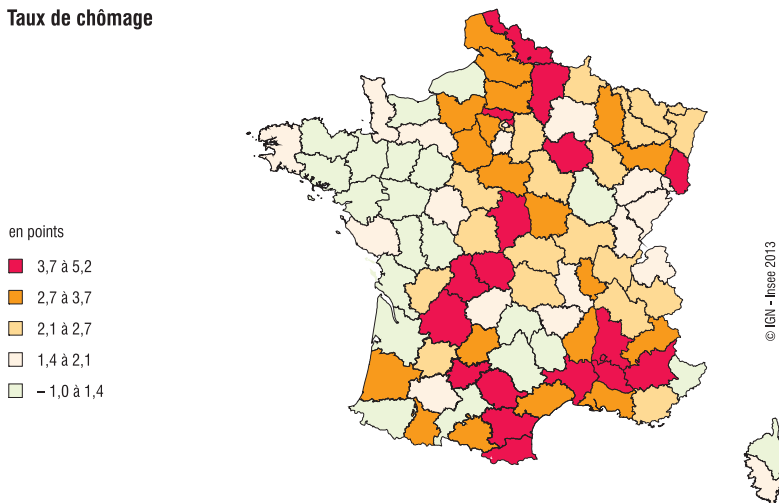
Trois groupes de départements peuvent être distingués : ceux pour lesquels l'évolution du taux de chômage comme celle du taux d'emploi sont plutôt favorables (la façade océanique) ; ceux dont le taux d'emploi a progressé mais où le taux de chômage a également progressé

12. Variations entre 1982 et 2011 des taux de chômage et d'emploi départementaux

Taux d'emploi



Taux de chômage



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, estimations d'emploi localisées.

8. Les données départementales concernant l'emploi et le chômage couvrent la période 1982-2011. Elles ne se déclinent pas par caractéristiques individuelles ou par type de contrat.

(pourtour méditerranéen et son arrière-pays, ainsi que le Nord) ; enfin, ceux où le chômage a particulièrement augmenté et où le taux d'emploi a beaucoup diminué (axe partant du Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne, et allant jusqu'en Picardie).

L'analyse des corrélations, au niveau départemental, entre les variations de 1982 à 2011 de différentes variables démographiques ou liées au marché du travail (*figure 13*) est riche d'enseignements.

13. Corrélations, au niveau départemental, des variations entre 1982 et 2011 de différentes variables

	Variation du taux de chômage	Variation du taux d'activité des 15-69 ans	Variation du taux d'emploi des 15-69 ans	Taux de croissance de la population	
				des 15-69 ans	des 15-24 ans
Variation du taux de chômage	1	///	///	///	///
Variation du taux d'activité des 15-69 ans	- 0,08	1	///	///	///
Variation du taux d'emploi des 15-69 ans	- 0,32***	0,97***	1	///	///
Taux de croissance de la population des 15-69 ans	0,03	0,32***	0,28***	1	///
Taux de croissance de la population des 15-24 ans	0,03	0,33***	0,29***	0,90***	1

*** significatif à 1 %, ** à 5 %, * à 10 %.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, estimations d'emploi et de chômage localisées, estimations de population.

Ainsi, en moyenne, l'évolution du chômage n'est pas corrélée sur longue période aux évolutions démographiques (croissance de la population de 15 à 24 ans ou de 15 à 69 ans), ni même aux comportements d'activité. En revanche, les évolutions démographiques sont positivement reliées aux variations des taux d'emploi et d'activité : ce lien pourrait passer par des migrations vers les départements où la situation de l'emploi s'améliore. ■

Pour en savoir plus

Biesse N. et Cabannes P.-Y., « Marché du travail - Séries longues - Mise à jour 2013 », *Insee Résultats*, n° 149, décembre 2013.

Biesse N. et Vanderschelden M., « L'emploi départemental et sectoriel (1989-2011) - Le chômage départemental (1982-2012) », *Insee Résultats*, n° 144, juillet 2013.

Burnod G. et Chenu A., « Employés qualifiés et non qualifiés : une proposition d'aménagement de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles », *Travail et Emploi*, n° 86, p. 87-105, avril 2001.

Cottet V., Quantin S. et Régnier V., « Coût du travail et allègements de charges : une estimation au niveau établissement de 1996 à 2008 », document de travail DESE n° G 2012/12, septembre 2012.

Cour des comptes, « Les contrats aidés dans la politique de l'emploi », rapport, octobre 2011.

Dares (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques), « Tableau de bord mensuel des politiques d'emploi et de l'accompagnement des restructurations », <http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de,76/statistiques,78/politique-de-l-emploi-et-formation,84/tableau-de-bord-mensuel-des,261/>.

Dayan J.-L., « L'emploi en France depuis 30 ans », in *L'emploi, nouveaux enjeux*, coll. « Insee Références », novembre 2008.

Insee, « Estimations de la population au 1^{er} janvier par région, département (1975-2012), sexe et âge (quinquennal, classes d'âge) », janvier 2013.

http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=estim-pop.

Marchand O., « 50 ans de mutations de l'emploi », *Insee Première*, n° 1312, septembre 2010.

Fiches thématiques

Population et territoires

1.1 Population

Entre le 1^{er} janvier 1980 et le 1^{er} janvier 2013, le nombre de personnes résidant en France métropolitaine est passé de 53,7 à 63,7 millions, soit 10,0 millions d'habitants supplémentaires (18,6 % de plus en 33 ans). La population de métropole s'est donc accrue d'environ 300 000 personnes par an en moyenne. Le nombre relativement élevé des naissances associé à un nombre annuel de décès à peu près stable depuis la Libération (respectivement 767 000 et 535 000 en moyenne annuelle) assure en effet un **solde naturel** largement positif. Durant ces trois décennies, entre 65 et 75 décès pour 100 naissances ont été enregistrés chaque année. Les variations du solde naturel proviennent surtout de celles, d'ailleurs modérées, du nombre de naissances : une diminution dans les années 1990, un accroissement dans les années 2000. Quant au **solde migratoire**, il représente 22 % de l'accroissement total.

En 1980, la population se caractérisait par une proportion relativement faible de personnes de 60 ans ou plus, du fait des classes creuses de la première guerre mondiale. Au contraire, les **générations** âgées de moins de 35 ans, largement issues du *baby-boom* (1946 à 1974), étaient particulièrement nombreuses. Une trentaine d'années plus tard, en 2013, celles-ci ont entre 38 et 66 ans. Les générations qui les suivent sont moins nombreuses en raison de la baisse de la fécondité. Du fait de l'avancée en âge des générations du *baby-boom* et de la

baisse de la mortalité des seniors, la population française continue de vieillir. L'effectif des 60 ans ou plus a augmenté des deux tiers en un peu plus de trente ans. Leur part dans l'ensemble de la population, qui s'élevait à 17 % en 1980, atteint 24 % en 2013 : elle est désormais presque égale à celle des jeunes de moins de 20 ans (24,5 % en 2013). La part de ces derniers continue de diminuer, mais moins rapidement depuis 1995, et a perdu 6,1 points depuis 1980. Les 20 - 59 ans représentent constamment un peu plus de la moitié de la population ; leur part a atteint 54 % de 1993 à 2007, lorsque la quasi-totalité d'entre eux étaient issus du *baby-boom*.

De 1982 à 1999, la proportion d'**immigrés** dans la population métropolitaine est restée stable, proche de 7,5 %. Elle augmente au début du XXI^e siècle et atteint 8,6 % en 2010. Les origines se sont diversifiées. En 1982, les immigrés provenant d'Europe étaient encore majoritaires (57 %). En 2010, ils ne sont plus que 38 %, tandis que le poids des immigrés nés sur le continent africain s'accroît (43 %, soit 10 points de plus qu'en 1982).

Les immigrés européens, issus de vagues anciennes, sont en moyenne plus âgés que les autres : en 1982, 39 % d'entre eux avaient au moins 55 ans, en 2010, ils sont 46 %. Parmi les immigrés venant d'Afrique la part de ce groupes d'âge a également augmenté, atteignant 26 % en 2010 contre 11 % en 1982. ■

Définitions

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période, le plus souvent une année.

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties, calculé le plus souvent au cours d'une année.

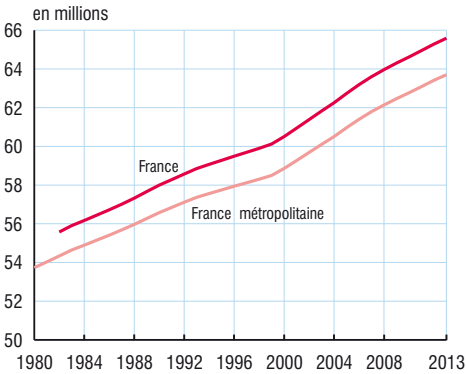
Génération : ensemble des personnes nées la même année civile. Exemple : « la génération 1965 ».

Immigrés : personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Cette population inclut les personnes qui, depuis leur arrivée, ont acquis la nationalité française. À l'inverse, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger et résidant en France, et les étrangers nés en France.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2012. La population croît, mais plus modérément », *Insee Première*, n° 1429, janvier 2013.
- Immigrés et descendants d'immigrés en France*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « De 55 à 65 millions d'habitants : pourquoi la population a-t-elle augmenté plus vite en France que dans les pays voisins ? » in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2011.

1. Population au 1^{er} janvier

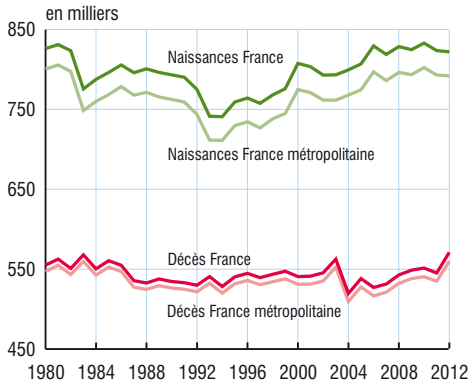


Champ : France hors Mayotte.

Note : les résultats de 2011 à 2013 sont provisoires.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

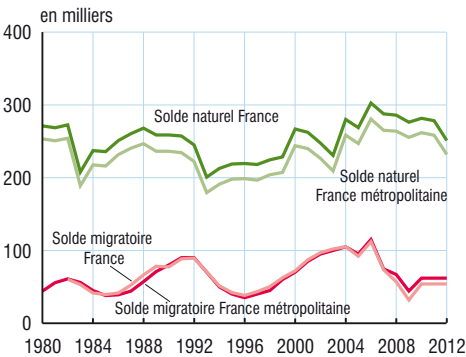
2. Naissances et décès



Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

3. Solde naturel et solde migratoire

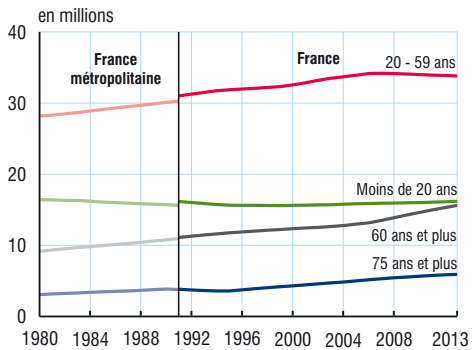


Champ : France hors Mayotte.

Note : les soldes migratoires de 2010 à 2012 sont provisoires.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

4. Population par grands groupes d'âges au 1^{er} janvier

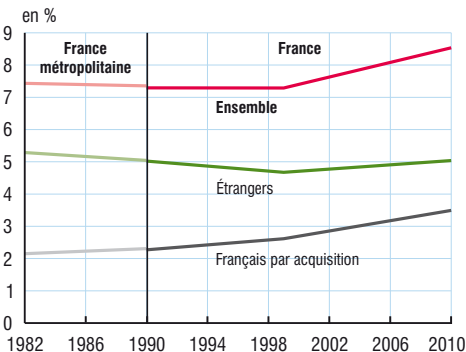


Champ : France métropolitaine jusqu'en 1991, France hors Mayotte ensuite.

Note : les résultats de 2011 à 2013 sont provisoires.

Source : Insee, estimations de population.

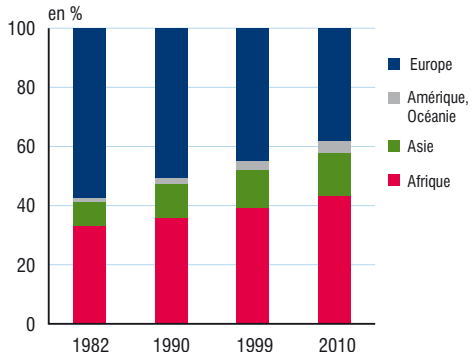
5. Part des immigrés dans la population selon leur nationalité



Champ : France métropolitaine jusqu'en 1990, France hors Mayotte ensuite.

Source : Insee, estimations de population.

6. Répartition des immigrés selon le continent de naissance



Champ : France métropolitaine.

Note : la Turquie est classée parmi les pays d'Asie.

Source : Insee, recensements de la population.

1.2 Fécondité et mortalité

Après une baisse rapide entre 1965 et 1975 où il descend à 1,9 enfant par femme, l'**indicateur conjoncturel de fécondité** continue de décroître lentement et atteint son point le plus bas en 1993-1994, à 1,66 enfant par femme. Il remonte par la suite. Avec 2,0 enfants par femme à la fin des années 2000, il atteint son plus haut niveau depuis 1974. La fin du *baby-boom* s'accompagne de la raréfaction des familles de quatre enfants ou plus. La part des femmes restant sans enfant évolue en revanche très peu. Les femmes nées de 1947 au début des années 1960 ont eu en moyenne 2,1 enfants. Les générations plus récentes en auront vraisemblablement un peu moins.

Les variations modérées de l'indicateur conjoncturel de fécondité depuis 1975 s'accompagnent d'un changement important dans la structure de la fécondité par âge. Pour les femmes de plus de 30 ans, les **taux de fécondité** augmentent depuis 1978. Mais, jusqu'en 1994, cette progression a été contrebalancée par la chute des taux de fécondité des femmes de moins de 25 ans. Amorcée à la fin des années 1960, cette chute ne s'est achevée que dans la seconde moitié des années 1990. Depuis lors, ces taux restent relativement stables, de même que ceux des femmes âgées de 26 à 29 ans. Cette stabilité et la hausse de la fécondité des trentenaires ont permis à l'indicateur conjoncturel de fécondité de remonter dans les années 2000.

Ces évolutions contrastées traduisent essentiellement un changement de calendrier. Les femmes ont leur premier enfant de plus en plus tard (24,4 ans en 1980, 28,1 ans

en 2010), ainsi que les suivants. De ce fait, l'âge moyen des mères à l'accouchement augmente continûment : il atteint 30,1 ans en 2012, soit 3,3 ans de plus qu'en 1980. Cette hausse s'est toutefois ralentie dans les années 2000.

Le nombre de décès a peu varié depuis 1980, oscillant autour de 535 000 par an en France métropolitaine. Si la mortalité était restée constante à tout âge, ce sont 365 000 décès supplémentaires (soit au total 900 000 décès) qui auraient été enregistrés en 2010 du fait de l'accroissement de la population ; mais la forte baisse de la mortalité, notamment après 60 ans, a compensé l'accroissement de la population et du vieillissement. Les taux de mortalité par âge, qui rapportent le nombre de décès à la population du même âge, ont été divisés par deux pour les femmes entre 65 et 90 ans et pour les hommes entre 65 et 79 ans. Avant 25 ans, la mortalité, déjà très faible, a été divisée par trois pour les filles comme pour les garçons. Ainsi, le **taux de mortalité infantile** est passé de 10,0 à 3,3 enfants décédés à moins d'un an pour 1 000 naissances vivantes.

Conséquence de la baisse de la mortalité à tous les âges, l'**espérance de vie à la naissance** continue de progresser régulièrement : + 8,3 ans pour les hommes et + 6,5 ans pour les femmes en un peu plus de trente ans. Grâce notamment à la baisse des maladies infectieuses et au recul des morts violentes, l'écart entre les sexes se réduit depuis 1994. Mais il reste important : dans les conditions de mortalité de 2012, un homme vivrait en moyenne 78,5 ans et une femme 84,9 ans, soit 6,4 ans de plus. ■

Définitions

Indicateur conjoncturel de fécondité : nombre d'enfants que mettrait au monde une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Taux de fécondité par âge : nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge.

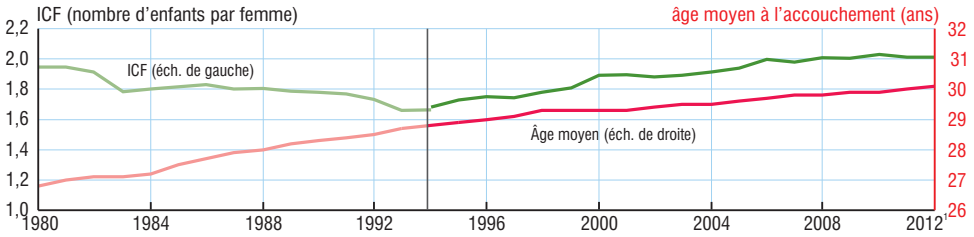
Taux de mortalité infantile : nombre d'enfants de moins d'un an décédés l'année considérée (qu'ils soient nés cette année-là ou l'année précédente) rapporté à l'ensemble des enfants nés vivants l'année considérée.

Espérance de vie à la naissance : durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive qui aurait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Pour en savoir plus

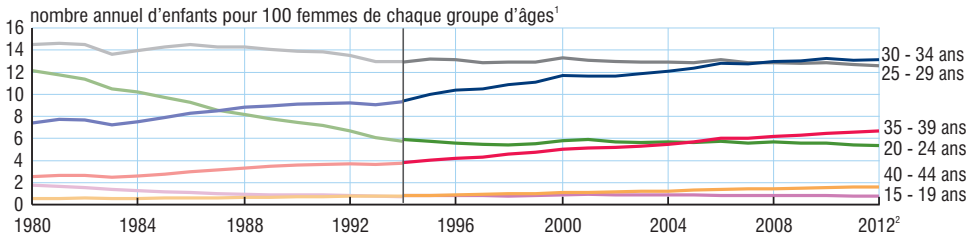
- « Bilan démographique 2012. La population croît, mais plus modérément », *Insee Première* n° 1429, janvier 2013.
- « Les âges de la vie, vingt ans d'évolutions », in *Femmes et Hommes - Regards sur la parité*, coll. « Insee Références » édition 2012.
- « La fécondité dans les régions depuis les années 1960 », *Insee Première* n° 1430, janvier 2013.
- « Un premier enfant à 28 ans », *Insee Première* n° 1419, octobre 2012.

1. Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) et âge moyen à l'accouchement



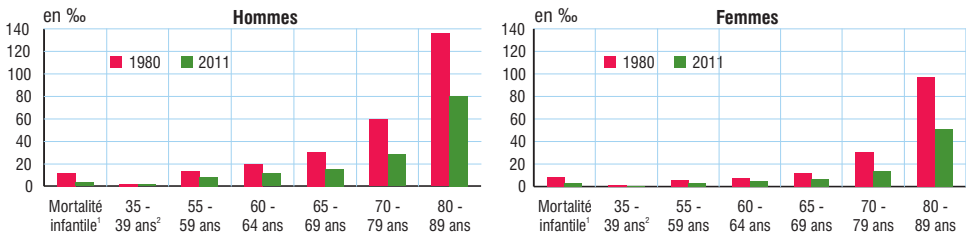
1. Les résultats de 2010 à 2012 sont provisoires.
 Champ : France métropolitaine jusqu'en 1994, puis France hors Mayotte.
 Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

2. Taux de fécondité des femmes de 15 à 45 ans par groupes d'âges



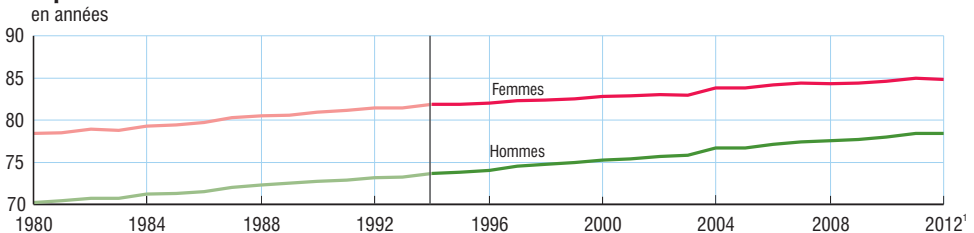
1. Moyennes arithmétiques.
 2. Les indicateurs relatifs à 2010 et 2012 sont provisoires.
 Champ : France métropolitaine jusqu'en 1994, puis France hors Mayotte.
 Lecture : en 1980, en France métropolitaine, 100 femmes âgées de 30 à 34 ans (âge en différence de millésimes) ont eu en moyenne 7,4 enfants.
 Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

3. Taux de mortalité selon le groupe d'âges



1. Mortalité infantile (voir Définitions).
 2. De « 35 - 39 ans » à « 80 - 89 ans » : groupes d'âges en différence de millésimes.
 Champ : France métropolitaine.
 Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

4. Espérance de vie à la naissance



1. Les résultats de 2010 à 2012 sont provisoires.
 Champ : France métropolitaine jusqu'en 1994, puis France hors Mayotte.
 Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

1.3 Ménages, familles, couples

En 2010, en France métropolitaine, 61,3 millions de personnes résident dans 27,1 millions de logements individuels, constituant autant de **ménages**. Le reste de la population (1,5 million) vit dans des communautés, des habitations mobiles ou est sans domicile. Le nombre des ménages a augmenté de 38 % en 28 ans, mais leur population de 16 % seulement. La taille moyenne des ménages a donc diminué (3,1 personnes en 1968, 2,7 en 1982 et 2,3 en 2010).

Cette réduction provient d'un changement de la composition des ménages. En 2010, un tiers des ménages est constitué d'une seule personne, contre un quart en 1982. Le vieillissement de la population explique en partie l'augmentation des ménages d'une personne. Mais celle-ci s'explique surtout par les changements des modes de cohabitation avant 60 ans en lien avec l'individualisation croissante des comportements et des unions plus fragiles. De ce fait, les personnes seules sont désormais majoritairement des moins de 60 ans (55 %), contrairement à 1982 (45 %). À l'inverse, les **familles** comptent moins souvent trois enfants ou plus. Et la part des ménages formés d'un couple vivant avec des enfants a fortement diminué, passant de 39 % à 27 %. Elle est devenue comparable à celle des ménages formés d'un couple vivant sans enfant. La part de ces derniers a augmenté de trois points entre 1982 et 2010, comme celle des ménages composés d'une famille monoparentale. En particulier, les couples résidant sans enfant sont plus nombreux car il y a plus de couples âgés ; s'ils ont eu des enfants, ceux-ci ne vivent généralement plus chez eux.

Définitions

Ménage : au sens du recensement de la population, ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Le nombre de ménages est égal au nombre de résidences principales.

Couple : ici, deux personnes de sexe différent, mariées ou non, cohabitant.

Famille : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple, marié ou non, avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Les « enfants » pris en compte dans les « familles » sont les célibataires n'ayant eux-mêmes pas d'enfant et vivant avec au moins un de leurs parents, sans limite d'âge.

Famille monoparentale : famille comprenant un parent résidant sans conjoint et un ou plusieurs enfants.

Pour en savoir plus

- « Le couple dans tous ses états », *Insee Première* n° 1435, février 2013.
- « Les âges de la vie, vingt ans d'évolutions », in *Femmes et hommes - Regards sur la parité*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Démographie et famille : les différences sociales se réduisent-elles ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Les conditions d'habitat des enfants : poids des structures familiales et de la taille des fratries », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « Qui vit seul dans son logement ? Qui vit en couple ? », *Insee Première* n° 1392, février 2012.

Entre 25 et 65 ans, hommes et femmes vivent de moins en moins fréquemment en **couple**. En revanche, l'espérance de vie s'étant allongée, les plus âgés vivent de plus en plus longtemps avec leur conjoint. Depuis 1999, la proportion des moins de 25 ans vivant en couple a légèrement augmenté ; elle avait nettement baissé entre 1982 et 1999, les unions devenant plus tardives. En 1982, 94 % des couples étaient mariés, 76 % en 2010. La prédominance du mariage s'atténue peu à peu au profit d'autres formes d'unions : en France métropolitaine, la baisse du nombre de mariages, entamée après 1972, se poursuit tandis que, depuis sa création en 1999, le Pacte civil de solidarité (Pacs) rencontre un succès croissant : 204 000 Pacs ont été signés en 2010, deux fois plus qu'en 2007. Néanmoins, seules 4 % des personnes majeures se déclarant en couple en 2011 sont pacées.

En 2010 comme en 1982, 98 % des moins de 18 ans en âge révolu habitent avec au moins un de leurs deux parents (donc avec leurs père et mère, un parent et un beau-parent ou un parent sans conjoint). En 1982, seuls 3 % des mineurs vivaient avec un couple non marié. Cette situation concerne un mineur sur cinq en 2010. Dans le même temps, la part des moins de 18 ans vivant dans une **famille monoparentale** a plus que doublé : 8 % en 1982, 18 % en 2010. La part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles avec enfants mineurs est plus élevée encore : 9 % en 1982 et 20 % en 2010. En effet, les familles monoparentales comptent moins d'enfants au domicile que les couples avec enfants. ■

Ménages, familles, couples 1.3

1. Ménages selon la structure familiale

	1982		2010	
	(milliers)	(%)	(milliers)	(%)
Ménages composés uniquement :				
D'une seule personne	4 811,5	24,6	9 216,2	34,0
<i>dont : femmes</i>	3 148,0	16,1	5 362,5	19,8
D'un couple sans enfant	4 556,2	23,3	7 092,1	26,2
D'un couple avec enfants ¹	7 702,2	39,3	7 260,9	26,8
D'une famille monoparentale	1 012,0	5,2	2 168,1	8,0
Ménages complexes²	1 507,0	7,7	1 369,2	5,1
Ensemble des ménages	19 588,9	100,0	27 106,5	100,0
Familles avec enfants de moins de 18 ans				
Couples avec enfants	6 880,7	90,9	6 088,6	79,5
Familles monoparentales	686,2	9,1	1 569,1	20,5
Ensemble des familles avec enfants de moins de 18 ans	7 566,9	100,0	7 657,7	100,0

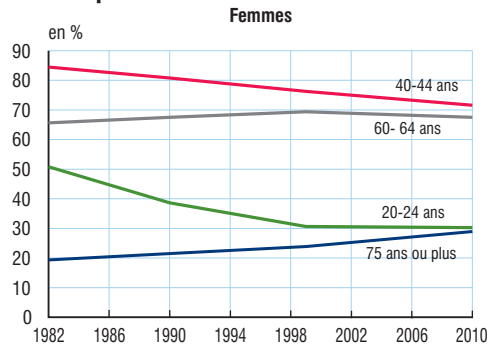
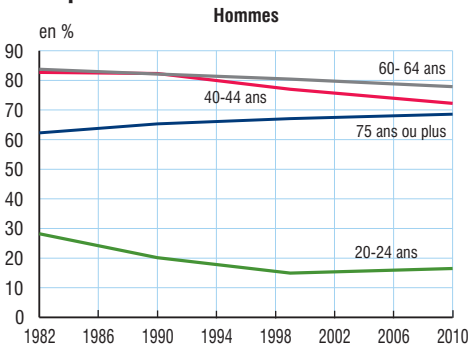
1. Les « enfants » sont comptabilisés sans limite d'âge, les « enfants de moins de 18 ans » le sont en âge révolu. Il n'est pas possible de comptabiliser les différents types de familles (couples et familles monoparentales) avec enfants sans limite d'âge à partir de ce tableau puisque certaines d'entre elles font aussi partie de ménages complexes.

2. Un « ménage complexe », au sens du recensement, est un ménage composé de deux familles, de plusieurs personnes isolées qui ne constituent pas une famille ou de personnes isolées et de famille(s).

Champ : France métropolitaine, population des ménages.

Source : Insee, RP1982 sondage au 1/4 - RP2010 exploitation complémentaire.

2. Proportion d'hommes et de femmes résidant en couple



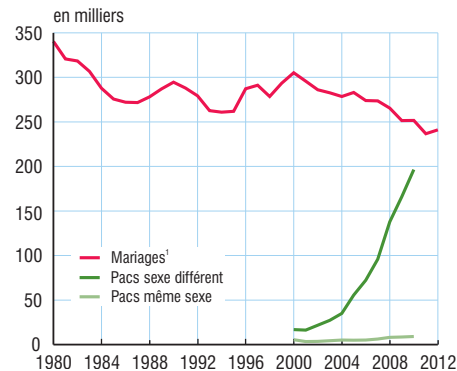
Champ : France métropolitaine, population vivant en couple au sein d'un ménage.

Lecture : en 1982, 84 % des femmes de 40 à 44 ans vivaient en couple ; en 2010, 72 % des femmes de 40 à 44 ans vivaient en couple.

Note : âges en années révolues au 1^{er} janvier.

Source : Insee, recensements de la population.

3. Nombre d'unions (mariages et Pacs)

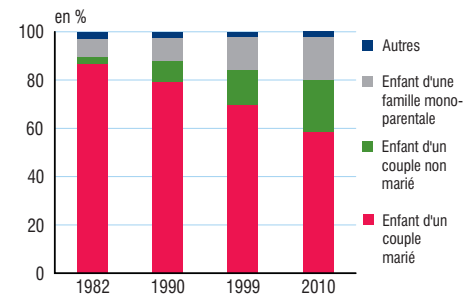


1. Le nombre de mariages de 2012 est provisoire.

Champ : France hors Mayotte.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil ; SDSE, fichiers détails Pacs.

4. Répartition des mineurs selon leur type de famille



Champ : France métropolitaine, population âgée de moins de 18 ans en âge révolu.

Lecture : en 2010, 2 % des mineurs vivent sans au moins un de leurs parents, 18 % sont enfants d'une famille monoparentale, 80 % vivent avec un couple (leurs père et mère ou un parent et un beau-parent) dont 58 % avec un couple marié et 22 % avec un couple non marié.

Source : Insee, recensements de la population, estimations pour 1982.

1.4 Géographie de la population

Au 1^{er} janvier 2010, la France compte en moyenne 100 habitants au km². Parmi les six États les plus peuplés de l'Union européenne, la France, deuxième par la population, est cinquième par la densité, derrière le Royaume-Uni (255 habitants au km²), l'Allemagne (231), l'Italie (201), la Pologne (118) et devant l'Espagne (91). Elle est dotée d'espaces de très faible densité mais aussi d'une grande diversité de formes d'occupation du sol.

La répartition de la population française résulte non seulement de la géographie mais aussi des grands mouvements économiques et sociaux des XIX^e et XX^e siècles : l'exode rural, l'industrialisation et l'urbanisation, et plus récemment la périurbanisation et la désindustrialisation. Cette répartition, très concentrée, évolue lentement : près de 62 % de la population occupe 10 % du territoire en 2010 (en 1982, alors que la France comptait environ 86 habitants au km², près de 60 % de la population occupait 6 % du territoire). La population reste ainsi regroupée autour du pôle parisien et des grandes agglomérations et se déploie le long de couloirs de peuplement : la vallée de la Seine-Aval, les sillons vosgien, alpin et rhodanien, le littoral méditerranéen, le littoral breton, etc. À l'opposé, les zones désertifiées (moins de 10 habitants au km²) ou de faible densité (de 10 à 30 habitants au km²) se situent surtout sur une diagonale allant de la Meuse aux Landes et dans les massifs montagneux. Entre les deux se trouvent des zones de densité intermédiaire (de 30 à 80 habitants au km²) souvent localisées sur des territoires constitués d'un tissu rural traditionnel.

Après une longue période de déclin, puis de stagnation entre 1982 et 1999, la population augmente à nouveau dans les communes rurales et les petites agglomérations de France métropolitaine. Depuis 1999, les zones qui perdent au moins 0,2 habitant au km² par an, sont de plus en plus rares et se

concentrent désormais au voisinage de villes portuaires, minières ou de tradition industrielle du Nord et de l'Est. Ceci traduit à la fois le recul du dépeuplement des campagnes et la persistance de la crise industrielle. En parallèle, de larges territoires, de plus en plus éloignés des villes et du littoral, se densifient significativement : de vastes zones de croissance démographique émergent (Ouest, Sud-Ouest), s'élargissent fortement (grand Sud-Est), ou se consolident (grand Bassin parisien) avec des progressions comprises entre + 0,2 et + 2 habitants au km² par an. Dans les Dom au contraire, des zones de décroissance de la population apparaissent à partir de 1999 en Martinique et en Guadeloupe, alors que la croissance démographique était quasi générale entre 1982 et 1999.

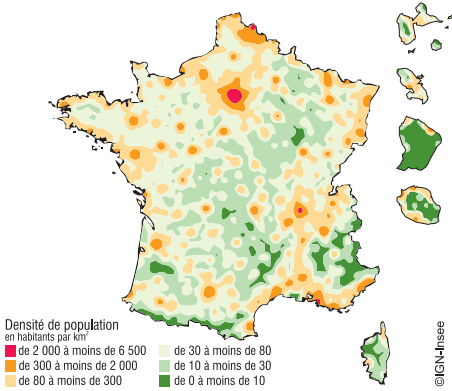
La croissance de la population sur un territoire résulte de deux logiques : le solde naturel (naissances - décès) et le **solde migratoire** (entrées - sorties). La cartographie du solde naturel évolue peu entre les deux périodes 1982-1999 et 1999-2010. De façon générale, les grandes villes, où la population est jeune, présentent toujours un solde naturel positif, alors que dans les campagnes, le solde naturel est souvent négatif. L'essentiel des contrastes entre 1982-1999 et 1999-2010 tient à l'évolution des soldes migratoires apparents. En France métropolitaine, le solde migratoire est désormais positif sur de larges territoires dans l'Ouest, le Sud-Ouest, et le grand Sud-Est. En revanche, il est devenu négatif dans une bonne partie du grand Bassin parisien. Dans les Dom, les migrations sont devenues déficitaires depuis 1999 dans un nombre croissant de communes le long du littoral ; les territoires où les migrations sont excédentaires se sont également réduits en Martinique et en Guadeloupe. ■

Définitions

Solde migratoire apparent : différence entre la variation de population entre deux recensements et l'excédent naturel (naissances - décès). Pour une zone donnée, ce solde apparent intègre le solde des migrations à l'intérieur de la France (solde interne), le solde des migrations avec l'étranger (solde externe), mais aussi un « résidu » dû aux écarts de qualité des recensements successifs et, pour les recensements à partir de 2006, aux changements méthodologiques de collecte et de traitement des données.

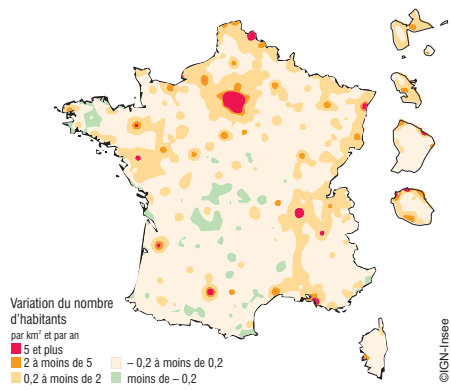
Géographie de la population 1.4

1. Densité de population en 2010



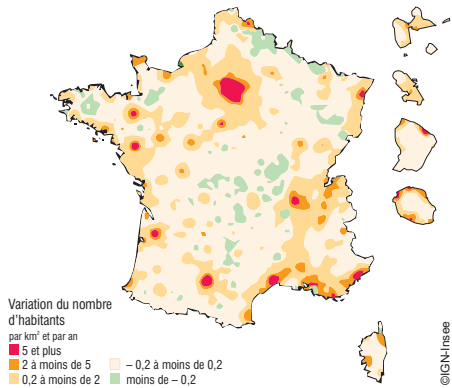
Source : Insee, recensements de la population.

2. Variation annuelle de la densité de population due au solde naturel (1982-2010)



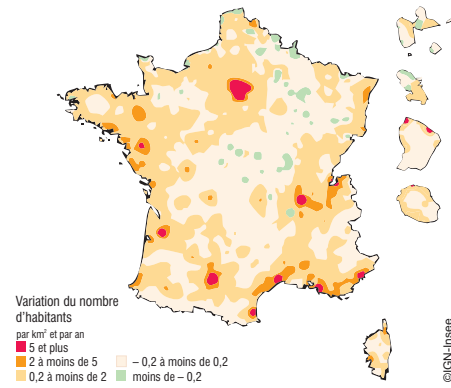
Source : Insee, recensements de la population.

3. Variation annuelle de la densité de population (1982-1999)



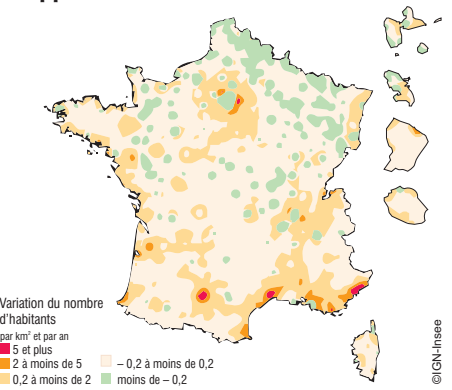
Source : Insee, recensements de la population.

4. Variation annuelle de la densité de population (1999-2010)



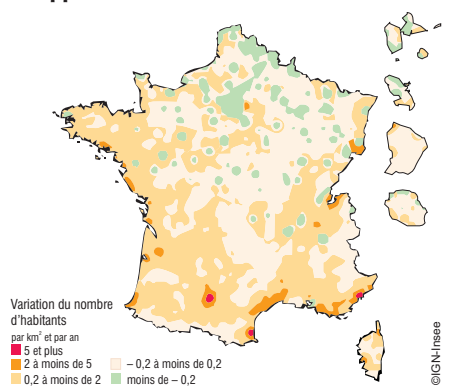
Source : Insee, recensements de la population.

5. Variation annuelle de la densité de population due au solde migratoire apparent (1982-1999)



Source : Insee, recensements de la population.

6. Variation annuelle de la densité de population due au solde migratoire apparent (1999-2010)



Source : Insee, recensements de la population.

1.5 Environnement

Ces trente dernières années, des événements emblématiques ont contribué à renforcer la sensibilité environnementale des Français : la consécration de la notion de développement durable suite au **rapport Brundtland** de 1987 et au sommet de la Terre de Rio de 1992, la montée en puissance de l'information environnementale suite à la **convention d'Aarhus** et à la charte de l'environnement, le processus du Grenelle de l'environnement, la mise en place de conférences environnementales annuelles, etc.

Néanmoins, malgré une évolution favorable des modes de vie, de production et de consommation, la société française continue à exercer de fortes pressions sur l'environnement. Depuis 1980, la température moyenne en France métropolitaine n'a cessé de croître du fait de l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Depuis 1990, la France a réduit ses émissions de 13 % mais celles liées au transport, premier secteur émetteur, peinent à diminuer. Les pollutions dues aux rejets des sites industriels et des stations d'épuration urbaines ont été réduites, mais pas les pollutions diffuses, comme celles d'origine agricole ou liées aux transports. Ainsi, les teneurs en phosphates dans les cours d'eau ont diminué de près de moitié depuis 1998 avec l'amélioration du traitement des eaux usées urbaines et le moindre recours aux engrais phosphatés, mais les nitrates restent stables dans les cours d'eau et progressent dans les eaux souterraines. Si la qualité moyenne de l'air s'est améliorée de 20 % depuis 1990, en grande partie grâce à la baisse des émissions de dioxyde de soufre, les seuils de protection de la santé pour certains polluants sont dépassés dans une station de mesure sur dix en 2011.

Définitions

Rapport Brundtland : publié par l'ONU en 1987, il consacre la notion de développement durable, « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Convention d'Aarhus : adoptée par l'ONU en 1998, ratifiée par la France en 2002, elle consacre trois droits fondamentaux en matière d'environnement pour les citoyens : l'accès à l'information, la participation au processus décisionnel et l'accès à la justice.

Consommation intérieure apparente de matières : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

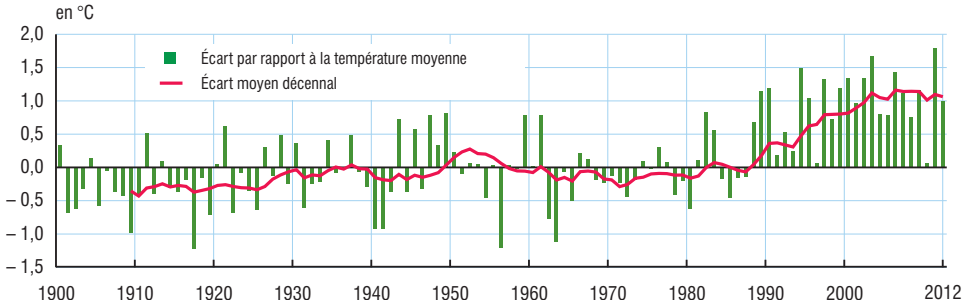
- *Chiffres clés de l'environnement*, édition 2013, coll. « Repères », SOeS, octobre 2013.
- *L'environnement en France*, édition 2010, coll. « Références », SOeS, mai 2010 (rapport publié tous les quatre ans depuis 1994).
- Portail Tout sur l'environnement : www.toutsurlenvironnement.fr.

Par ailleurs, pour satisfaire ses besoins, la France sollicite fortement les ressources naturelles. Depuis 1980, chaque année, près de 60 000 hectares d'espaces naturels et agricoles sont artificialisés. Depuis 1990, **la consommation intérieure apparente de matières** par habitant reste proche de 14 tonnes chaque année. En tenant compte des extractions inutilisées et des flux liés aux échanges extérieurs, la consommation totale atteint 24 tonnes. Il en découle une production élevée de déchets, de 5,5 tonnes par habitant en 2010. Toutefois, la quantité de déchets collectés par les municipalités a augmenté de 25 % depuis 1996 et représente 600 kg par habitant en 2011, et la quantité annuelle de déchets ménagers valorisés a crû, elle, de 60 % depuis dix ans.

La contamination des milieux, la destruction des espaces naturels, la prolifération d'espèces invasives (frelon asiatique, jussie [plante], etc.) et la surexploitation des ressources entraînent une érosion de la biodiversité. Ainsi, les effectifs d'oiseaux inféodés aux milieux agricoles ont chuté de 35 % depuis 1990. Près de la moitié des zones humides se sont dégradées depuis 2000. Parallèlement, de nombreuses mesures sont prises pour restaurer l'état des milieux et maintenir les écosystèmes. Le réseau de sites protégés Natura 2000, créé à la fin des années 1990, couvre 13 % du territoire en 2012. La couverture des eaux sous juridiction française par des aires marines protégées est passée de moins de 0,1 % en 1980 à 2,4 % en 2012, soit 241 000 km².

Les trente dernières années se caractérisent aussi par une évolution des activités économiques. Entre 2004 et 2011, le nombre d'emplois environnementaux a crû de 36 %. En 2011, on en compte 455 600, principalement dans les domaines de l'eau, des déchets et des énergies renouvelables. ■

1. Température moyenne annuelle en France métropolitaine entre 1900 et 2012

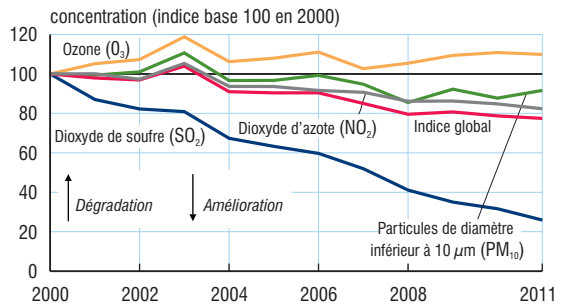


Champ : France métropolitaine.

Note : l'évolution de la température moyenne annuelle est représentée sous forme d'écart de cette dernière à la température moyenne observée sur la période 1961-1990 (11,8°C).

Source : Météo France.

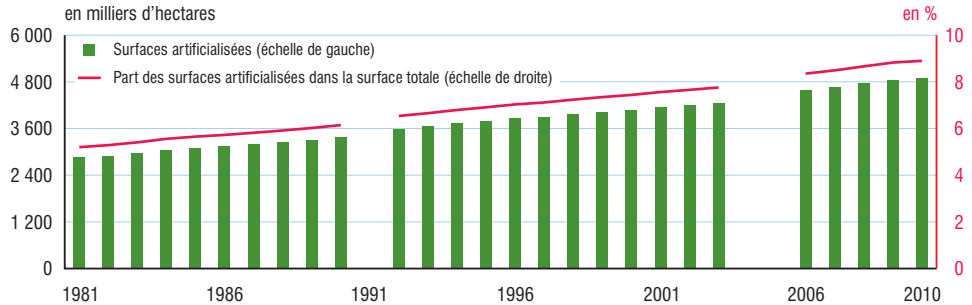
2. Indice de la pollution de l'air par polluant



Champ : France métropolitaine hors Corse.

Sources : SOeS, BDQA ; Ademe, base de données nationale de la qualité de l'air ; LCSQA ; traitements : SOeS.

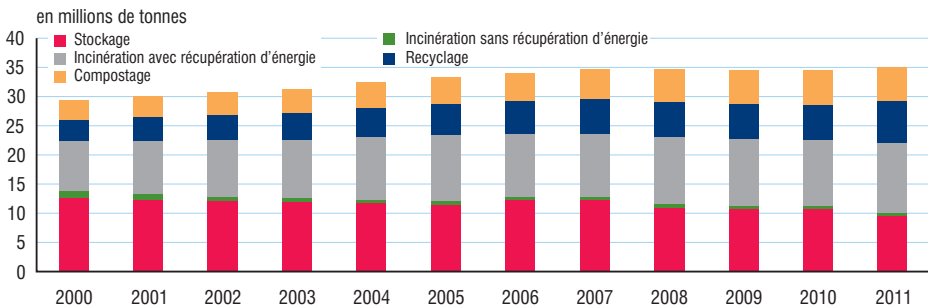
3. Occupation physique du territoire



Champ : France métropolitaine.

Note : les évolutions sont à étudier avec précaution car les enquêtes successives présentent des ruptures de série. Source : SSP, enquêtes Teruti et Teruti-Lucas.

4. Traitement des déchets municipaux



Champ : France.

Sources : Ademe, traitement SOeS, hors déblais et gravats.

1.6 Régions françaises

En 2012, l'Île-de-France regroupe 18 % de la population résidant en France, devant Rhône-Alpes (10 %) et Provence - Alpes - Côte d'Azur (8 %) ; les départements d'outre-mer (Dom) représentent 3 % de la population totale.

Entre 1982 et 2012, la population métropolitaine est passée de 54 à 63 millions (+ 17 %). Durant cette période, seule la Champagne-Ardenne a perdu des habitants (1 %), alors qu'à l'extrême opposé, la population du Languedoc-Roussillon s'est accrue de 40 %. Les deux régions les plus peuplées en 2012 étaient déjà les plus peuplées il y a 30 ans : l'Île-de-France (+ 18 % sur la période) et Rhône-Alpes (+ 26 %). En troisième position, la région Provence - Alpes - Côte d'Azur (+ 24 %) a pris la place du Nord - Pas-de-Calais (+ 3 %). Par ailleurs, entre 1982 et 2012, la progression de la population dans les Dom va de 18 % en Martinique à 228 % en Guyane.

Toutes les régions métropolitaines ont vieilli, mais pas au même rythme. Ainsi, en Basse-Normandie et Lorraine, la part des 60 ans ou plus a crû de 9 points, contre 6 points en moyenne ; le Limousin reste la région où la part des seniors est la plus élevée (31 % en 2012, en hausse de 6 points) et l'Île-de-France la région où cette part est la plus faible (18 % en 2012, en hausse de 4 points).

Entre 1982 et 2012, la population des 20 - 59 ans, a augmenté en moyenne de 15 % en métropole avec des variations très fortes d'une région à l'autre. Ainsi, Languedoc-Roussillon est la région la plus dynamique (+ 37 %) à laquelle s'opposent le Limousin (- 2 %), l'Auvergne (- 1 %) et Champagne-Ardenne (- 1 %) ; en Bourgogne et Lorraine, l'augmentation n'est que de 2 %.

En 2011, 27 millions de personnes ont un emploi, soit 14 % de plus qu'en 1989. Toutefois, l'emploi n'a pas ou peu progressé en Champagne-Ardenne (- 2 %), Lorraine et Limousin (+ 1 % dans les deux cas). La répartition régionale de

l'emploi évolue très peu. L'Île-de-France reste en tête en 2011 avec 23 % des effectifs, devant Rhône-Alpes (10 %). Les Dom représentent 2 % de l'emploi national.

Entre 1989 et 2011, l'emploi en métropole a progressé uniquement dans les **secteurs** des services, marchands et non marchands (+ 35 % et + 27 %), tandis qu'il a reculé de 21 % dans l'industrie. L'emploi industriel s'est particulièrement rétracté en Île-de-France (- 39 %), en Lorraine (- 29 %) et dans le Nord - Pas-de-Calais (- 28 %).

Au cours de la période, la part de l'emploi industriel dans l'emploi total est passée de 20 % à 14 %. Elle demeure la plus élevée en Franche-Comté, Alsace et Picardie (environ 20 % des emplois en 2011 contre 30 % en 1989) et la plus faible en Île-de-France (moins de 10 %).

L'Île-de-France reste néanmoins la première région industrielle puisqu'elle concentre 14 % de l'emploi industriel national, juste devant Rhône-Alpes (13 %).

Sur la même période, l'agriculture a perdu 45 % de ses emplois, en particulier dans le Limousin, en Midi-Pyrénées, Basse et Haute-Normandie et en Bretagne. Alors qu'en 1989, l'agriculture pesait plus de 10 % de l'emploi dans cinq régions (Limousin, Poitou-Charentes, Bretagne, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie), aucune région n'atteint 6 % en 2011. Les régions qui concentrent le plus grand nombre d'emplois agricoles en 2011 sont l'Aquitaine, les Pays de la Loire et la Bretagne : environ 9 % de l'emploi agricole français chacune.

Au 1^{er} trimestre 2013, le taux de chômage dépasse 10 % en métropole. Il culmine à plus de 14 % dans le Languedoc-Roussillon et le Nord - Pas-de-Calais, régions où il a le plus augmenté depuis 1982 (+ 6 et + 5 points sur la période). Les régions les moins touchées sont la Bretagne et les Pays de la Loire (9 % de chômeurs) ; c'est en Basse-Normandie et Pays de la Loire que la hausse du taux de chômage a été la plus faible depuis 1982 (moins de 2 points). ■

Définitions

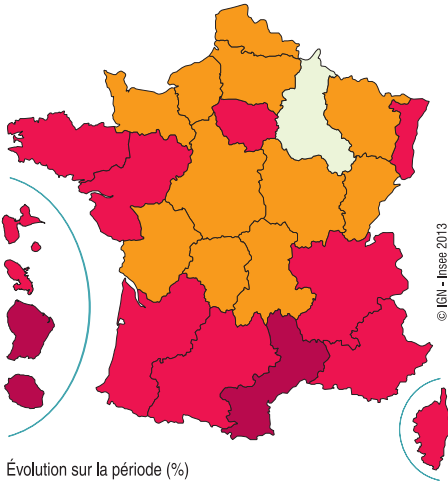
Secteur d'activité : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *La France et ses régions*, coll. « Insee Références », édition 2010.

Régions françaises 1.6

1. Évolution de la population entre 1982 et 2012

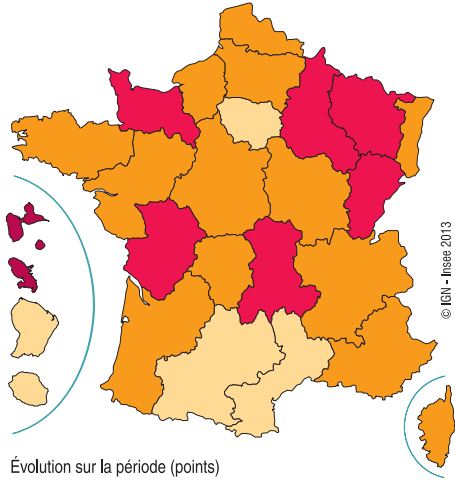


Évolution sur la période (%)

- 40 et plus
- 18 à moins de 40
- 1 à moins de 18
- moins de - 1

Source : Insee, estimations de population 1982 (France Métropolitaine) et 2012 (France) ; recensement 1982 (Dom).

2. Évolution de la part de la population âgée de 60 ans ou plus entre 1982 et 2012

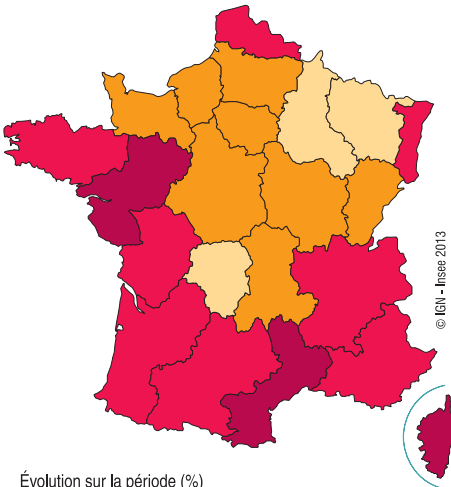


Évolution sur la période (points)

- 10 et plus
- 8 à moins de 10
- 6 à moins de 8
- 0 à moins de 6

Source : Insee, estimations de population 1982 et 2012.

3. Évolution de l'emploi entre 1989 et 2011

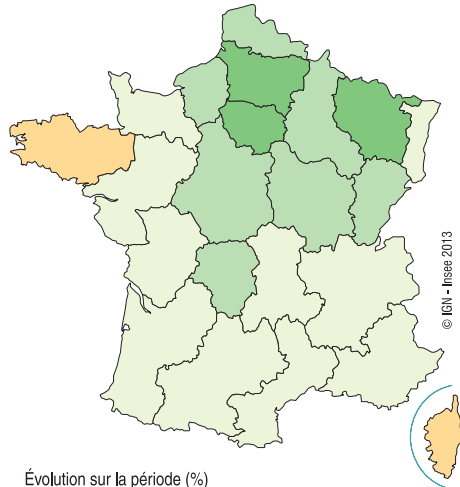


Évolution sur la période (%)

- 26 à 34
- 16 à 25
- 7 à 12
- 1 à 6

Source : Insee, estimations d'emploi régional.

4. Évolution de l'emploi dans le secteur industriel entre 1989 et 2011



Évolution sur la période (%)

- 0 à 17
- - 19 à moins de 0
- - 27 à moins de - 19
- - 39 à moins de - 27

Note : suite à un changement de nomenclature (passage de la NAP à la NAF), les séries de l'emploi départemental et sectoriel ont été rétropolées jusqu'en 1989 mais pas au-delà.

Source : Insee, estimations d'emploi régional.

1.7 France dans l'Union européenne

Depuis 1980, l'**Union européenne** (UE) s'est élargie progressivement de neuf à vingt-huit pays. Elle ne prend réellement ce nom qu'au 1^{er} novembre 1993, suite au **traité de Maastricht** du 7 février 1992. Elle succède à la **Communauté économique européenne**, issue du traité de Rome du 25 mars 1957, dont la France est l'un des six pays fondateurs.

Dans ses contours de 2013, y compris la Croatie, l'UE s'étend sur 4,5 millions de km² et rassemble 508,3 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2012. Les dix-neuf pays qui ont rejoint l'UE depuis 1980 représentent 61 % du territoire, mais seulement 39 % des habitants. L'UE s'est aussi agrandie par le biais de la réunification de l'Allemagne en 1990. Au sein de l'UE, la France est le pays le plus étendu (14 % du territoire) et le deuxième pays le plus peuplé (13 % de la population) derrière l'Allemagne (16 % de la population).

De 1980 à 2012, la population a augmenté de 10 % dans l'ensemble des 27 pays de l'UE actuelle hors Croatie. Elle a crû plus fortement en France (+ 18 % en France métropolitaine) que dans la plupart des autres grands pays européens : Allemagne (+ 5 %, y compris l'ancienne République démocratique allemande), Italie (+ 8 %) et Royaume-Uni (+ 12 %). C'est en Espagne que la population a le plus augmenté (+ 24 %), du fait d'un solde migratoire particulièrement élevé.

Dans l'ensemble de l'UE, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus est passée de 13 % en 1980 à 18 % en 2012. En France métropolitaine, la progression est un peu moins marquée : de 14 % à 17 %. Ce vieillissement démographique, dû à la fois à la baisse de la fécondité et à celle de la mortalité aux âges élevés, a été plus précoce dans plusieurs pays du Nord et de l'Ouest, comme la Suède, l'Allemagne ou le Royaume-Uni. Certains pays du Sud les ont aujourd'hui rattrapés, comme l'Italie, la Grèce ou le Portugal. En

2012 comme en 1980, l'Allemagne reste l'un des deux pays comportant la plus grande part de personnes âgées, mais l'Italie a remplacé la Suède dans le duo de tête.

Le **produit intérieur brut (PIB)** de l'UE (hors Croatie) représente 19 % du PIB mondial en 2012. Cette part est calculée en **parité de pouvoir d'achat (PPA)**, afin d'éliminer les différences de niveaux de prix nationaux. Au sein de l'UE, y compris la Croatie, les cinq premiers pays en termes de PIB, toujours en PPA, sont l'Allemagne (20 % du PIB de l'UE en 2012), la France (14 %), le Royaume-Uni (14 %), l'Italie (12 %) et l'Espagne (9 %). Toutefois, en moyenne par habitant, sept pays les devancent, le Luxembourg étant largement en tête.

De 1980 à 2012, le PIB en volume par habitant a augmenté un peu plus faiblement, en moyenne, dans l'Europe à 12 (périmètre à la date de 1986) qu'aux États-Unis ou au Japon. Jusqu'au début des années 1990, il a crû beaucoup plus rapidement au Japon qu'aux États-Unis ou en Europe, avant que la tendance s'inverse jusqu'au début des années 2000. Les rythmes de croissance des trois zones ont ensuite été proches jusqu'à la crise de 2007-2008, qui a débouché sur une récession de l'ensemble des pays industrialisés en 2009. Des divergences réapparaissent ensuite : en 2012, les pays européens affichent toujours un PIB en volume par habitant nettement inférieur à son niveau de 2008, contrairement aux États-Unis et au Japon.

Au sein de l'UE, les situations sont toutefois contrastées : depuis vingt ans, parmi les cinq grands pays européens, la croissance du PIB par habitant a été la plus forte au Royaume-Uni et la plus faible en Italie. À partir du milieu des années 2000, la croissance française par habitant est nettement inférieure à celle de l'Allemagne. En 2012, parmi les cinq pays, seule l'Allemagne affiche un PIB en volume par habitant supérieur à son niveau d'avant la crise. ■

Définitions

Union européenne, traité de Maastricht, Communauté économique européenne, produit intérieur brut, parité de pouvoir d'achat (PPA) : voir *annexe Glossaire*.

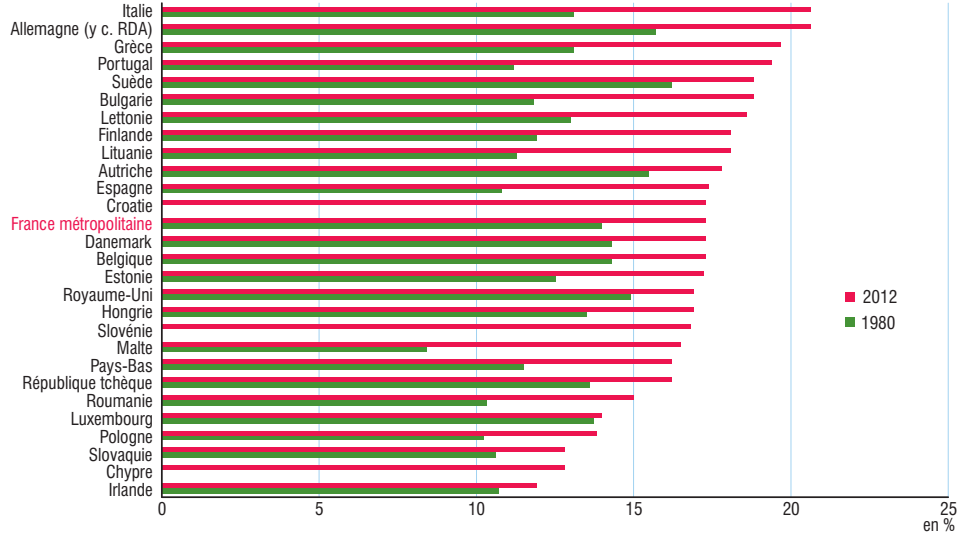
Pour en savoir plus

- *La France dans l'Union européenne*, coll. « Insee Références », à paraître en avril 2014.
- Site Internet d'Eurostat : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/>
- Site Internet du FMI : <http://www.imf.org/external/>
- « De 55 à 65 millions d'habitants : pourquoi la population a-t-elle augmenté plus vite en France que dans les pays voisins ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « Populations et tendances démographiques des pays européens (1980-2010) », *Population* n° 1, Ined, 2011.

1. L'élargissement progressif de l'Union européenne

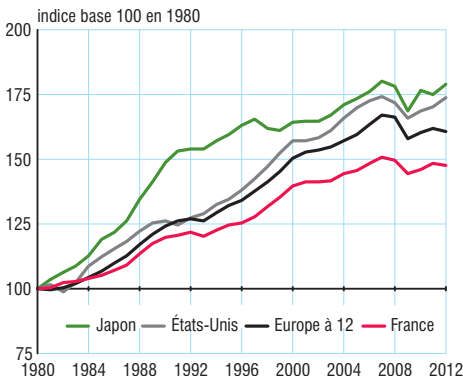
Date d'entrée	États membres
1957	Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas
1973	Danemark, Irlande, Royaume-Uni
1981	Grèce
1986	Espagne, Portugal
1995	Autriche, Finlande, Suède
2004	Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie
2007	Bulgarie, Roumanie
2013	Croatie

2. Proportion de la population âgée de 65 ans ou plus



Source : Eurostat, extraction au 8 septembre 2013.

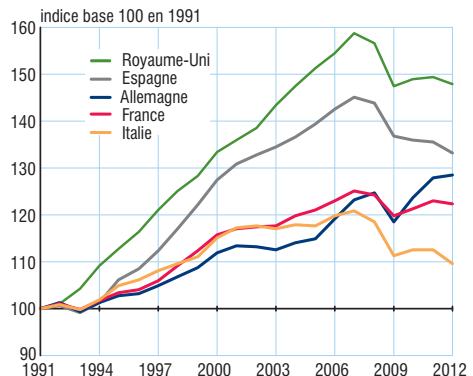
3. PIB en volume par habitant depuis 1980



Note : sur la période 1980-1994, la série « Europe à 12 » a été reconstruite à l'appui des données en base 1991. Le calcul pour les années antérieures à 1991 se fonde sur l'application des taux de croissance du PIB en volume de l'Europe à 12 hors ex-Allemagne de l'Est au PIB de l'Allemagne réunifiée en 1991. En 1980 et 1981, la population en France est estimée par répopulation à partir des évolutions en France métropolitaine.

Sources : Eurostat, extraction au 8 septembre 2013 (PIB) ; population en Europe des douze hors France) ; Insee (population en France) ; Banque mondiale (population des États-Unis et du Japon).

4. PIB en volume par habitant dans cinq grands pays de l'UE depuis 1991



Note : contrairement à la figure 3, on ne remonte ici qu'en 1991 car la série historique n'est disponible que pour l'ensemble de l'Europe à 12.

Sources : Eurostat, extraction au 8 septembre 2013 (sauf la population en France) ; Insee (population en France).

Fiches thématiques

Emploi et revenus

2.1 Population active

En 2012, la France métropolitaine comptait en moyenne 28,6 millions d'actifs au sens du Bureau international du travail (BIT) : 25,8 millions de personnes ayant un emploi et 2,8 millions de personnes au chômage. Depuis 1980, la **population active**, qui rassemble la main d'œuvre disponible pour contribuer à la production, a augmenté de 4,7 millions de personnes, soit en moyenne 145 000 actifs supplémentaires par an.

Cette hausse s'explique principalement par celle de la population en âge de travailler : de 1980 à 2012, le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans est passé de 33,6 millions à 40,0 millions, soit 200 000 personnes supplémentaires par an. La proportion d'actifs au sein de cette population, ou **taux d'activité**, est en 2012 très proche de son niveau de 1980, aux alentours de 70 %. Au-delà de cette quasi-stabilité globale, les comportements d'activité selon le sexe et l'âge ont évolué assez sensiblement et de manière différenciée.

Les femmes sont beaucoup plus actives qu'il y a trente ans. Le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans est passé de 57 % en 1980 à 67 % en 2012. Avec 3,9 millions d'actives supplémentaires, les femmes contribuent ainsi pour 84 % à la hausse globale de la population active. Sur la même période, le taux d'activité des hommes de 15 à 64 ans a chuté de 83 % à 75 %. Il a baissé essentiellement durant les années 1980, en particulier pour les plus jeunes et les plus âgés.

Pour les hommes comme pour les femmes, le taux d'activité des 15-24 ans a fortement baissé jusqu'au milieu des années 1990, avant de se stabiliser, voire de remonter légèrement au cours de la dernière décennie. Au total, il est passé de 55 % en 1980 à 37 % en 2012 (- 19 points pour les jeunes hommes et - 16 points pour les jeunes femmes). Cette diminution reflète en grande partie l'effet de

la « démocratisation scolaire », c'est-à-dire la massification de l'accès à l'éducation et à l'enseignement supérieur. La montée du chômage au cours de cette période a pu également encourager les jeunes à prolonger leurs études pour augmenter leurs chances de trouver du travail. La baisse du taux d'activité juvénile explique la contribution négative des 15-24 ans à l'évolution globale de la population active, contribution particulièrement forte du milieu des années 1980 à celui des années 1990.

Le taux d'activité des 25-49 ans, tranche d'âge la plus active, est passé de 82 % en 1980 à 89 % en 2012. Cette hausse globale est due uniquement à la montée de l'activité féminine dont le taux a progressé de 18 points, alors qu'il a reculé de 3 points pour les hommes. Les taux d'activité masculine et féminine se sont ainsi rapprochés : l'écart entre les deux est passé de 31 points en 1980 à 10 points en 2012.

Enfin, en 2012, le taux d'activité des 50-64 ans est très proche de son niveau de 1980, environ 60 %. Mais il a subi de fortes variations sur la période. Le taux d'activité des seniors a d'abord plongé au début des années 1980, du fait notamment de l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans et des dispositifs favorisant les départs en préretraite. Il a continué ensuite de diminuer, mais à un rythme très ralenti, jusqu'au milieu des années 1990. Il s'est ensuite redressé fortement. Cette nette remontée reflète en bonne partie l'arrivée dans cette tranche d'âge des femmes issues des générations du baby-boom, plus actives que les générations précédentes. Sur la période la plus récente, la hausse du taux d'activité des 50-64 ans semble surtout due aux effets des réformes des retraites. ■

Définitions

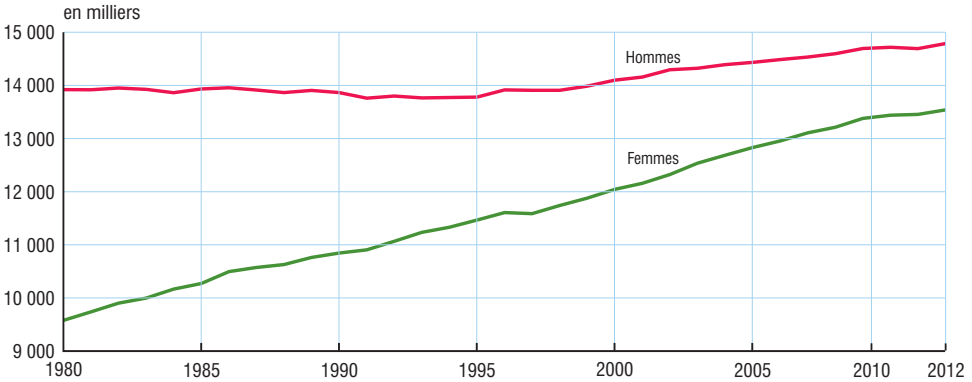
Population active : elle regroupe les personnes ayant un emploi et les chômeurs ; ces concepts sont entendus ici selon les définitions du Bureau international du travail.

Taux d'activité : c'est la proportion de personnes actives dans la population ; ce taux peut être calculé au sein de différentes sous-populations, notamment selon le sexe ou la classe d'âge.

Pour en savoir plus

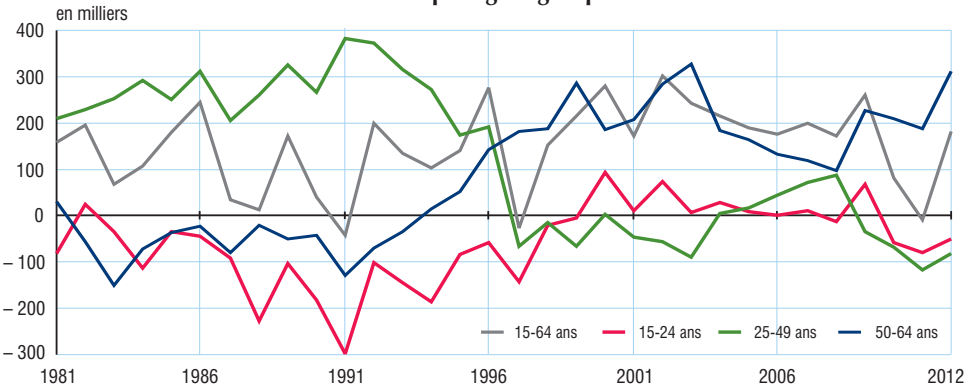
- *Insee Résultats* n° 149, « Marché du travail - Séries longues », 2013.

1. Évolution de la population active de 15 à 64 ans par sexe



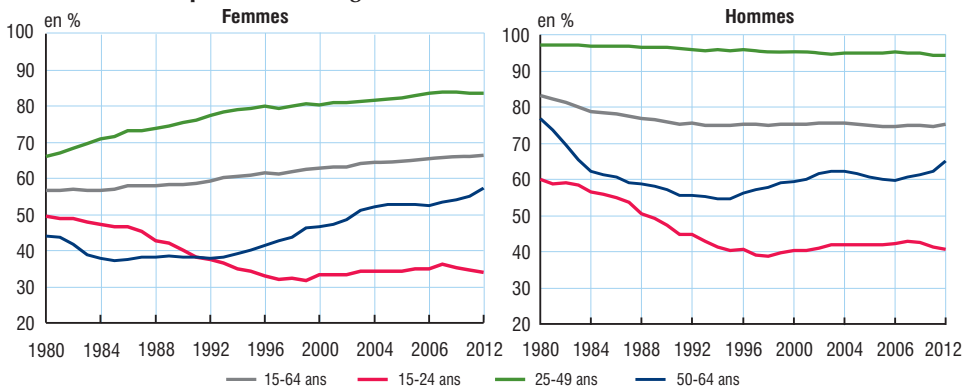
Champ : personnes de 15 à 64 ans appartenant à un ménage de France métropolitaine.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Variation annuelle du nombre d'actifs par âge regroupé



Champ : personnes de 15 à 64 ans appartenant à un ménage de France métropolitaine.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

3. Taux d'activité par tranche d'âge



Champ : personnes de 15 à 64 ans appartenant à un ménage de France métropolitaine.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

2.2 Emploi et chômage

Entre 1980 et 2012, en France métropolitaine, le nombre de personnes occupant un **emploi** au sens du Bureau international du travail (BIT) a crû de 16 %, passant de 22,7 millions à 26,3 millions. Parallèlement, le nombre de **chômeurs** a plus que doublé, passant de 1,3 million à 2,8 millions.

Sur la même période, le **taux d'emploi** des personnes de 15 à 64 ans a baissé de deux points pour s'établir à 64 % de la population. Jusqu'au milieu des années 1990, deux phénomènes ont entraîné une diminution du taux d'emploi. D'une part, la démocratisation scolaire s'est traduite par une entrée plus tardive des jeunes sur le marché du travail : le taux d'emploi des 15-24 ans chute de 19 points entre 1980 et 1995. D'autre part, à partir de 1983, l'abaissement de l'âge légal de la retraite de 65 à 60 ans et la mise en œuvre de nombreux plans de départs en préretraite ont freiné l'activité dans cette tranche d'âge : le taux d'emploi des personnes de 50 à 64 ans baisse de treize points sur cette période. Depuis 1995, avec la diminution progressive des dispositifs de préretraite, les réformes des systèmes de retraite et la hausse de l'emploi des femmes, le taux d'emploi des seniors est remonté de neuf points en 2008, et celui de l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans de quatre points. Avec la crise, malgré la poursuite de la hausse du taux d'activité des seniors, le taux d'emploi de l'ensemble de la population s'est replié d'un point entre 2008 et 2012.

Fin 2011, 78 % des personnes en emploi ayant 15 ans ou plus travaillent dans le secteur tertiaire, 13 % dans l'industrie, 7 % dans la construction et 2 % dans l'agriculture. Depuis 1980, dans la continuité des années 1970, la

part du tertiaire a augmenté de 18 points. Cette évolution a accompagné voire facilité la montée de l'activité féminine. *A contrario*, la part de l'industrie dans l'emploi total a été divisée par deux, et celle de l'agriculture par trois. Durant la même période, le taux de féminisation des emplois est resté stable dans l'industrie et l'agriculture (trois emplois sur dix). En revanche, il a sensiblement augmenté dans le tertiaire (de 48 % en 1980 à 55 % en 2011) et, dans une moindre mesure, dans la construction (passant de 8 % à 11 %). Malgré cette hausse relative, les femmes demeurent très sous-représentées dans le secteur de la construction (1 % de l'emploi féminin contre 11 % de l'emploi masculin).

Le **taux de chômage** a augmenté fortement entre 1975 et 1985, en lien avec la dégradation de la situation économique durant la décennie. Depuis, il est resté à un niveau élevé, avec des variations selon la conjoncture. En 2012, il se situe à 9,8 % de la population active. Depuis 1975, le taux de chômage des 15-24 ans a été multiplié par 3,5, passant de près de 7 % à un peu moins de 24 %. Toutefois, avec la démocratisation scolaire, les jeunes restent plus longtemps en études et sont par conséquent inactifs. Ainsi, en rapportant le nombre de jeunes chômeurs à l'ensemble des 15-24 ans et non aux seuls actifs, la part des chômeurs de 15 à 24 ans est de 8,9 % en 2012, soit 0,9 point au-dessus de la part des chômeurs de 25 à 49 ans. Entre 1975 et 2012, mais partant de niveaux beaucoup plus bas, le taux de chômage des 25-49 ans a également fortement progressé (multiplié par 3,5), alors que celui des personnes de 50 ans ou plus augmentait légèrement moins (multiplié par 3). ■

Définitions

Emploi au sens du BIT : une personne est considérée comme ayant un emploi au sens du BIT si elle a travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine donnée.

Taux d'emploi : rapport du nombre de personnes en emploi au nombre total de personnes.

Chômage au sens du BIT : une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) est considérée comme étant au chômage au sens du BIT si elle répond simultanément à trois conditions : être sans emploi ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

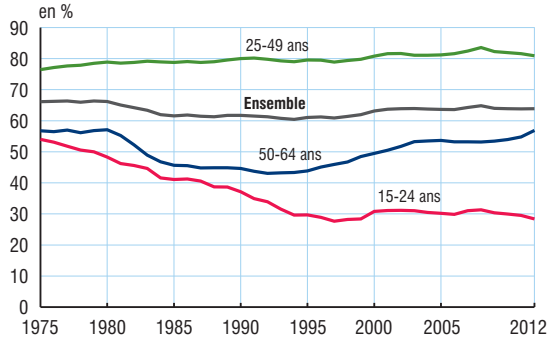
Taux de chômage : part des chômeurs dans la population active (ensemble des personnes en emploi et des personnes au chômage).

Pour en savoir plus

- *Marché du travail - Séries longues - Mise à jour 2012*, coll. « Insee Résultats » n° 138, janvier 2013.

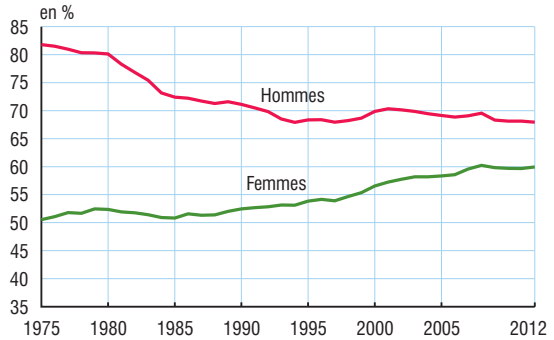
1. Taux d'emploi selon l'âge

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.
 Note : en 2013, le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové, ce qui a eu un impact sur le niveau des indicateurs. Dans cet ouvrage, les chiffres tirés de l'enquête Emploi sont tous antérieurs à 2013, donc produits à partir des réponses à l'ancien questionnaire.
 Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi 1975-2012.



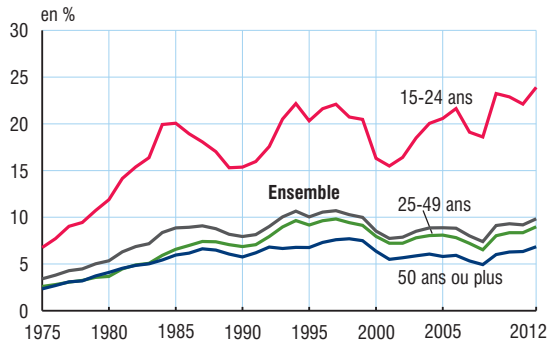
2. Taux d'emploi selon le sexe

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.
 Note : voir figure 1.
 Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi 1975-2012.

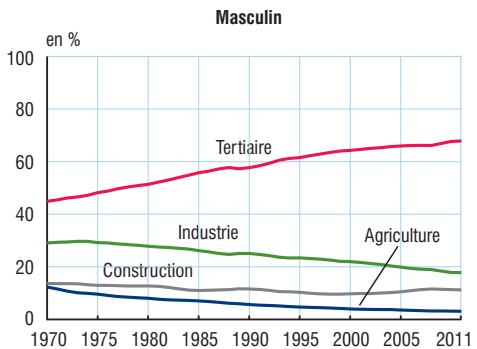
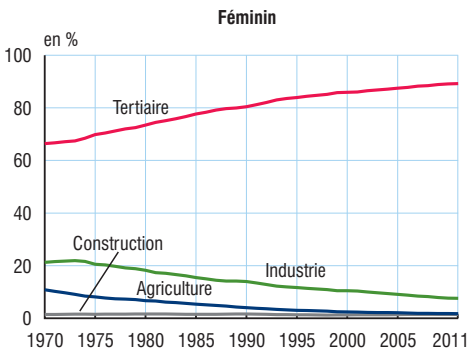


3. Taux de chômage selon l'âge

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.
 Note : voir figure 1.
 Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi 1975-2012.



4. Répartition de l'emploi



Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus.
 Source : Insee, estimations d'emploi.

2.3 Caractéristiques des emplois

Depuis 1980, l'emploi salarié s'est fortement développé, même s'il s'est tassé à partir de 2008, suite à la crise économique. À l'inverse, l'emploi non salarié a diminué régulièrement jusqu'à la fin des années 1990, principalement du fait de la baisse du nombre d'exploitants agricoles. Il s'est ensuite redressé légèrement, avec l'essor de certaines professions indépendantes dans le tertiaire et, à partir de 2009, avec la mise en place du régime de l'**auto-entrepreneur**. Ainsi, la part de l'emploi salarié dans l'**emploi** total a augmenté de 84 % en 1980 à 91 % en 2003. Elle a baissé légèrement depuis, pour s'établir à 90 % en 2011.

Entre 1982 et 2012, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans l'emploi a crû de dix points et celle des professions intermédiaires de cinq points. Plusieurs facteurs concourent à ce déplacement vers le haut de l'échelle des qualifications : le progrès technique et le besoin induit d'emplois très qualifiés, l'évolution de l'organisation des entreprises, le développement des fonctions commerciales et technico-commerciales, l'investissement dans l'éducation, la santé, l'action sociale, la recherche entre autres. En lien avec la tertiarisation de l'économie, la part des employés a par ailleurs progressé de trois points, mais cette hausse concerne uniquement les postes non qualifiés. *A contrario*, la part des ouvriers a chuté de dix points : celle des ouvriers qualifiés a baissé de trois points et celle des ouvriers non qualifiés de sept points. Ainsi, les cadres sont désormais plus nombreux que les ouvriers non qualifiés, alors que c'était l'inverse il y a trente ans.

Les trente dernières années sont marquées également par la montée du chômage et son maintien à un niveau élevé (entre 8 % et 10 % de la population active depuis le milieu des années 1980). Dans ce contexte, l'ancienne norme d'emploi que constituait le

contrat à durée indéterminée (CDI) s'est lentement érodée au profit de l'émergence de contrats temporaires, notamment les contrats à durée déterminée (CDD) et les missions d'intérim. Ainsi, entre 1982 et 2012, la part des CDI dans l'emploi salarié a baissé de 94 % à 87 %. Dans le même temps, la part des CDD a doublé, passant de 5 % à 10 %. Les femmes et, surtout, les jeunes, occupent davantage ce type de contrat : en 2012, 27 % des salariés de moins de 25 ans ont un CDD. Même si sa part dans l'emploi total demeure plus faible, le développement de l'intérim a également fortement progressé, surtout chez les hommes. En 2012, 3 % des hommes salariés et 1 % des femmes salariées ont un emploi intérimaire, contre moins de 1 % au total en 1982. Les jeunes sont là encore davantage concernés par cette forme d'emploi : l'intérim représente 6 % de l'emploi salarié des jeunes, contre 2 % pour les 25-49 ans et 1 % pour les 50 ans ou plus.

L'emploi à temps partiel a lui aussi nettement progressé depuis les années 1980 : sa part dans l'emploi a doublé depuis 1980, tant pour les hommes que pour les femmes. Néanmoins, les femmes sont beaucoup plus souvent à temps partiel : en 2012, 30 % des femmes en emploi sont à temps partiel, pour seulement 7 % des hommes en emploi. L'emploi à temps partiel s'est fortement développé jusqu'à la fin des années 1990 et est resté globalement stable ensuite. Depuis 2008, avec la crise, il a augmenté légèrement pour les hommes.

En 1980, une personne en emploi salarié en France travaillait en moyenne 1 660 heures par an (*source : comptabilité nationale*). Cette durée a baissé régulièrement jusqu'au début des années 2000, sous l'effet de la hausse de l'emploi à temps partiel, puis à la fin des années 1990 suite à la réduction de la durée hebdomadaire du travail, à 35 heures. Depuis, elle s'est stabilisée autour de 1 400 heures par an. ■

Définitions

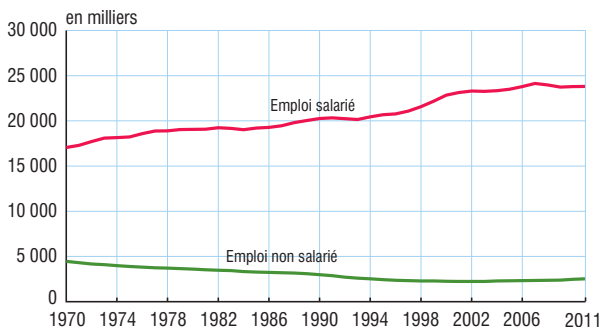
Auto-entrepreneur, emploi au sens du BIT : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Marché du travail - Séries longues - Mise à jour 2012 », *Insee Résultats* n° 138 soc., janvier 2013.
- « 50 ans de mutations de l'emploi », *Insee Première* n° 1312, septembre 2010.
- « L'emploi en France depuis 30 ans », in *L'emploi, nouveaux enjeux*, coll. « Insee Références », édition 2008.

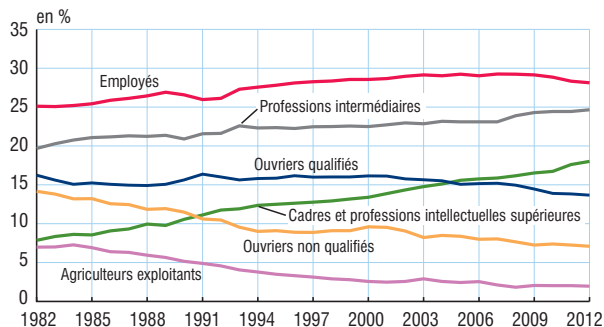
Caractéristiques des emplois 2.3

1. Évolution de l'emploi salarié



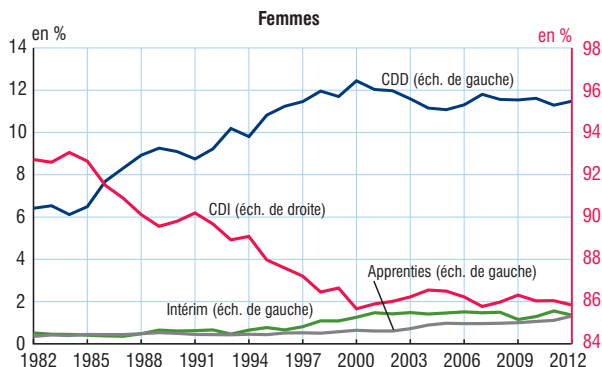
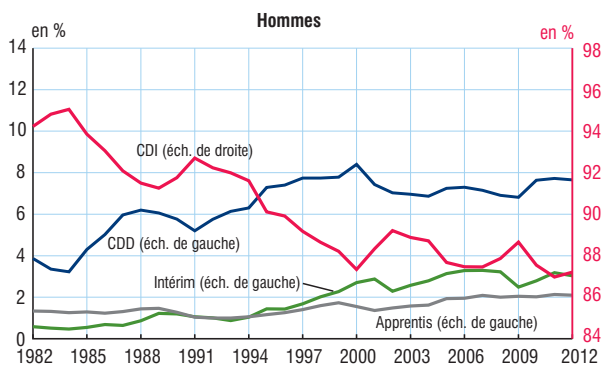
Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus.
Source : Insee, estimations d'emploi.

2. Évolution de la composition de l'emploi selon les catégories socioprofessionnelles



Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

3. Évolution des formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié



Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

2.4 Revenu et pouvoir d'achat des ménages

En moyenne, le **revenu disponible brut (RDB)** des ménages a progressé de 4,8 % par an depuis 1980. En termes de **pouvoir d'achat** pour l'ensemble des ménages, la progression n'est cependant que de 1,7 % par an, avec un recul en 1983-1984 et en 2012. Le pouvoir d'achat par **unité de consommation** croît en moyenne de 1,0 % par an depuis 1980 et connaît sept épisodes de stagnation ou de repli. Inversement, deux périodes (1988-1990 et 1998-2002) bénéficient d'une croissance annuelle supérieure à 2 %.

La principale ressource des ménages est constituée des salaires et traitements bruts, qui représentent 60 % environ du RDB. Cette part décline légèrement jusqu'en 1995 en raison de la modération salariale et de la baisse de l'emploi salarié au début des années 1990. Elle retrouve son niveau antérieur autour des années 2000 grâce à une croissance économique riche en emploi. La part du **revenu mixte** des entrepreneurs individuels dans le RDB baisse sur toute la période, poursuivant la tendance observée depuis plus de soixante ans et liée au déclin de l'agriculture, pour atteindre moins de 10 % du RDB en 2012. À l'inverse, le poids des **revenus du patrimoine** (revenus de la propriété nets et loyers y compris loyers imputés aux propriétaires occupant leur logement) augmente nettement jusqu'à la fin des années 1990, se stabilisant ensuite à environ 22 % du RDB : ce mouvement résulte de la hausse du rendement des actifs financiers, mais surtout de celle des loyers.

Pour obtenir le RDB des ménages sont soustraits à ces revenus primaires les impôts

et cotisations sociales et ajoutés les revenus de transferts (pensions de retraite, allocations chômage, etc.) à l'exclusion des transferts sociaux en nature (remboursements de médicaments, etc.). Ces opérations de redistribution ont très fortement augmenté en trente ans. Les prestations sociales représentent ainsi un tiers du RDB en 2012 contre un quart en 1980 ; dans le même temps, la charge sociale et fiscale passe de 17 % à 25 % du RDB.

Si le RDB et le pouvoir d'achat ont des tendances de long terme, ils sont également sensibles à la conjoncture et à l'orientation des politiques économiques. Les années 1983-1984 et 1992-1993 sont par exemple marquées par un net recul des revenus d'activité en termes réels. Durant le premier épisode, les prestations sociales en espèces progressent modérément tandis que la charge sociale et fiscale s'alourdit, de sorte que le pouvoir d'achat recule. Lors de la récession de 1993, la configuration est inversée et la progression du pouvoir d'achat est seulement ralentie. Plus récemment en 2008, la stagnation des revenus d'activité s'accompagne d'un net ralentissement des revenus du patrimoine alors même que l'inflation progresse, ce qui pèse sur le pouvoir d'achat. Dès 2009 toutefois, les prestations sociales accélèrent avec la montée du chômage et les prélèvements reculent sous l'effet cumulé de la récession et des mesures du plan de relance, ce qui soutient le pouvoir d'achat. Mais à partir de 2011 et surtout en 2012, les impôts se redressent afin de résorber le déficit public, pesant ainsi nettement sur le pouvoir d'achat des ménages. ■

Définitions

Revenu disponible brut des ménages (RDB) : revenu tiré de l'activité économique (salaires, revenus d'indépendants) et de la propriété, augmenté des transferts reçus (prestations sociales hors transferts en nature), diminué des impôts et cotisations sociales versés.

Pouvoir d'achat du RDB : évolution du RDB, corrigée de l'évolution du prix des dépenses de consommation des ménages.

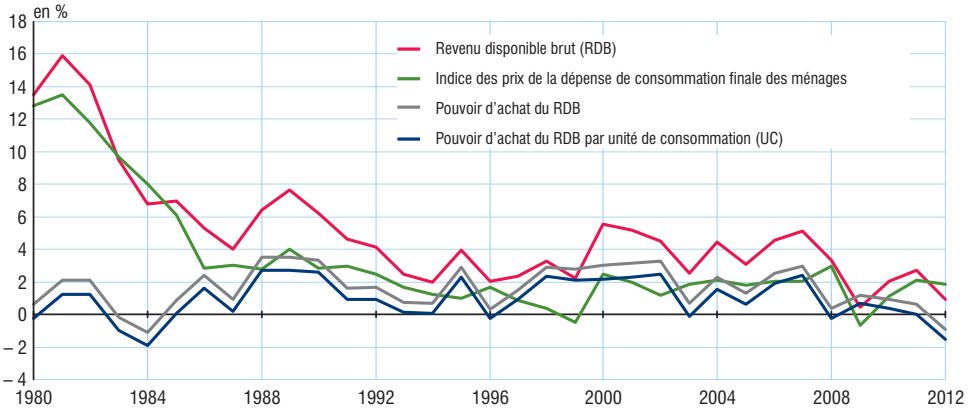
Unité de consommation (UC) : pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE modifiée) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Revenu mixte : revenu tiré des entreprises individuelles ou de la production de biens pour emploi final propre.

Revenus du patrimoine : voir *annexe Glossaire*.

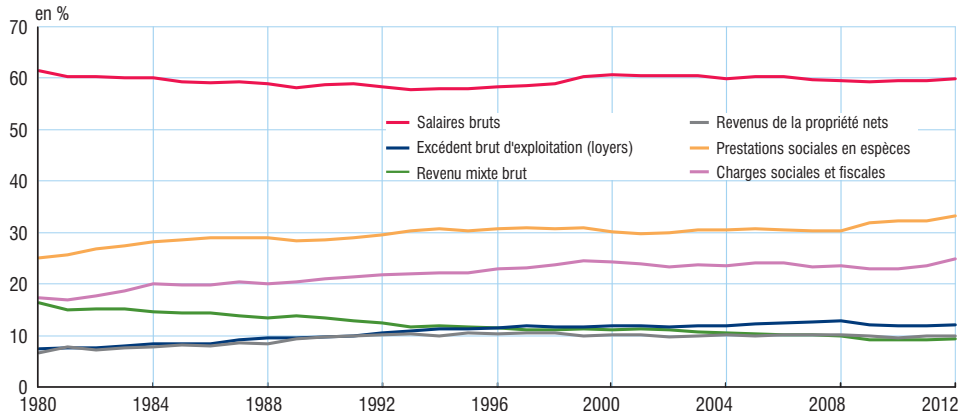
Revenu et pouvoir d'achat des ménages 2.4

1. De l'évolution du RDB à celle du pouvoir d'achat par UC



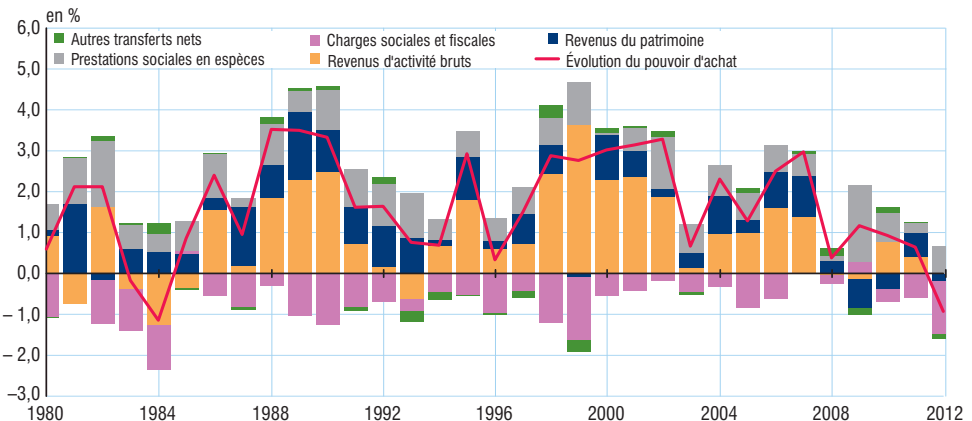
Champ : France.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

2. Éléments constituant le revenu disponible brut des ménages



Champ : France.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

3. Contributions en termes réels à l'évolution du pouvoir d'achat



Champ : France.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

2.5 Niveau de vie et pauvreté

Depuis 1980, le **niveau de vie** en euros constants des personnes a régulièrement augmenté jusqu'à la crise récente. Sa progression moyenne a toutefois été beaucoup plus faible qu'au cours des décennies précédentes. Déjà ralentie après le premier choc pétrolier de 1973, elle l'est encore plus après le second choc de 1979. La reprise économique de la fin des années 1990 permet de renouer temporairement avec une augmentation soutenue des niveaux de vie, inférieure toutefois à celle des années 1970. Cette reprise bénéficie plus particulièrement aux plus hauts revenus, tirés souvent d'une activité d'indépendant ou de cadre, et aux revenus les plus modestes, grâce à l'amélioration de l'emploi et à la revalorisation des prestations sociales et des revenus de remplacement. Au début des années 2000, avec le ralentissement économique et la remontée du chômage, les niveaux de vie progressent à nouveau plus faiblement. Après une nouvelle embellie au milieu des années 2000, ils pâtissent en fin de décennie de la crise entamée en 2008-2009, dont les effets sont plus marqués et plus durables pour les catégories les plus modestes.

Sur l'ensemble de la période, les inégalités de niveau de vie se sont plutôt réduites jusqu'aux années 1990, avant d'augmenter par la suite. En effet, bien que le **rapport interdécile** ait peu varié, oscillant autour de 3,4, **l'indice de Gini** a baissé entre 1979 et 1990, avant d'augmenter de 0,279 en 1996 à 0,306 en 2011.

Le **taux de pauvreté** a augmenté entre le début des années 1980 (13,5 % en 1984) et le milieu des années 1990 (14,5 % en 1996). Auparavant, il avait très fortement diminué dans les années 1970 (17,9 % en 1970) sous l'effet notamment des revalorisations du minimum vieillesse. De 1996 jusqu'en 2002, il décroît assez régulièrement grâce à la bonne conjoncture économique, marquée notamment par une baisse du chômage de 1997 à 2001, puis se stabilise entre 2002 et 2008 autour de 13 %. Avec la crise récente, il augmente significativement, passant de 13,0 % en 2008 à 14,3 % en 2011.

Les années 1970 avaient été marquées par une baisse sensible de la **pauvreté** des personnes âgées. Depuis le milieu des années 1990, les familles monoparentales et les personnes seules représentent une part croissante de la population pauvre : 40 % en 2011, contre 26 % en 1996, alors que ces ménages ne représentent qu'un quart de la population totale en 2011 (19 % en 1996). Entre 1996 et 2011, le taux de pauvreté des personnes d'âge actif (moins de 65 ans) a d'abord baissé, puis s'est stabilisé avant d'augmenter à nouveau sous l'effet de la crise. Les plus de 65 ans restent en moyenne moins touchés par la pauvreté que les personnes d'âge actif, même si le taux de pauvreté des plus de 75 ans est passé de 9,9 % en 1996 à 11,0 % en 2011. La pauvreté des seniors reste concentrée - et s'est même accrue depuis 1996 - chez les femmes de plus de 75 ans. ■

Définitions

Niveau de vie : **revenu disponible** du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation**. Le niveau de vie est le même pour tous les individus d'un même ménage.

Revenu disponible, unités de consommation : voir *annexe Glossaire*.

Déciles, médiane, rapport interdécile : les neuf déciles de niveau de vie, D1 à D9, partagent la population en dix sous-populations d'effectifs égaux, des plus modestes aux plus aisés. La médiane (D5) partage la population en deux. Le rapport interdécile (D9/D1) est un des indicateurs utilisés pour apprécier les inégalités de niveaux de vie.

Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici le niveau de vie). Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

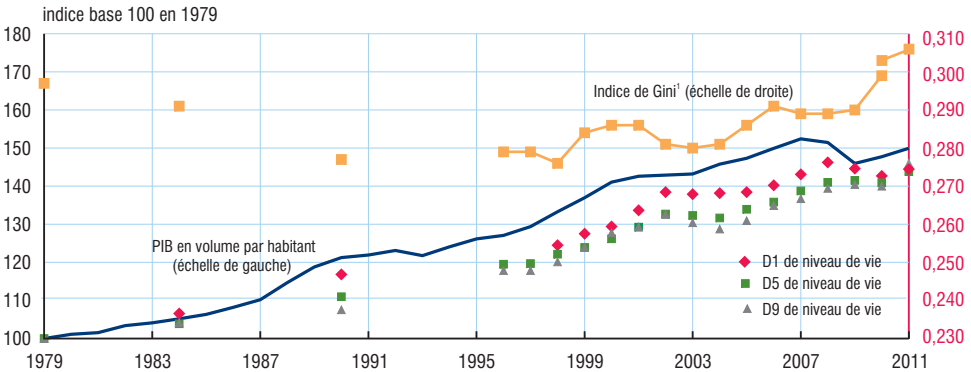
Pauvreté, seuil de pauvreté, taux de pauvreté : selon l'approche monétaire usuelle, une personne est considérée comme pauvre si son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Par convention européenne, ce seuil est égal à 60 % du niveau de vie médian. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian. Le taux de pauvreté est la part de la population pauvre dans l'ensemble de la population.

Pour en savoir plus

- *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Les inégalités entre générations depuis le baby-boom », in *L'économie française*, coll. « Insee Références », édition 2011.

Niveau de vie et pauvreté 2.5

1. Évolution des déciles de niveau de vie, du PIB par habitant et de l'indice de Gini depuis 1979



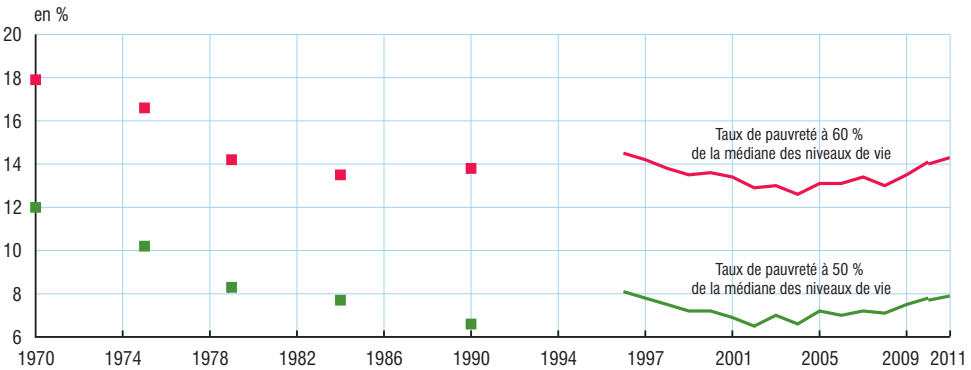
1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Champ : indicateurs de niveau de vie, France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante ; PIB, France.

Note : avant 1996, l'enquête Revenus fiscaux n'était pas annuelle. Au total, il y a eu cinq enquêtes avant 1996 : la première concerne les revenus de 1970, la deuxième de 1975, la troisième de 1979, la quatrième de 1984 et la cinquième de 1990. Le graphique présente un point pour chacune d'entre elles.

Sources : Insee, comptes nationaux, base 2005 ; Insee, enquêtes Revenus fiscaux 1979 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2010.

2. Évolution du taux de pauvreté à 50 % et à 60 % de la médiane des niveaux de vie de 1970 à 2011



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : avant 1996, l'enquête Revenus fiscaux n'était pas annuelle. Au total, il y a eu cinq enquêtes avant 1996 : la première concerne les revenus de 1970, la deuxième de 1975, la troisième de 1979, la quatrième de 1984 et la cinquième de 1990. Le graphique présente un point pour chacune d'entre elles. Enfin, à partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990 - Insee ; DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2010.

3. Taux de pauvreté à 60 % de la médiane des niveaux de vie par tranche d'âge

	1996	1999	2002	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010 ¹	2011 ¹
Moins de 18 ans	23,1	21,1	16,7	17,6	17,7	17,9	17,3	17,7	19,6	19,4	19,5
De 18 à 24 ans	26,1	21,5	17,6	20,7	20,8	22,1	20,1	22,5	21,9	21,6	23,4
De 25 à 29 ans	13,8	12,8	11,0	11,7	11,7	13,9	12,4	12,2	12,6	12,7	14,3
De 30 à 39 ans	11,8	11,8	11,1	11,3	10,5	10,7	11,0	10,9	12,1	11,9	12,6
De 40 à 49 ans	13,9	12,8	12,7	12,0	12,5	12,2	11,6	12,2	12,8	12,6	13,3
De 50 à 64 ans	11,4	10,8	11,0	10,2	10,1	10,0	10,0	10,9	10,9	10,8	10,8
De 65 à 74 ans	9,0	7,8	8,0	7,6	8,2	8,8	7,9	7,7	8,5	8,6	7,4
75 ans ou plus	9,9	10,8	12,0	11,4	11,6	11,7	12,7	13,0	12,1	11,8	11,0
Ensemble	14,5	13,5	12,9	13,1	13,1	13,4	13	13,5	14,1	14,0	14,3

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2011, parmi les personnes âgées de 75 ans ou plus, 11 % sont sous le seuil de pauvreté.

Sources : Insee, DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2010.

2.6 Protection sociale

En 2011, les dépenses de **protection sociale** de l'ensemble des agents économiques (publics et privés) s'élevaient à 673 milliards d'euros, soit 33,6 % du produit intérieur brut (PIB) ; les ressources atteignent 662 milliards d'euros (33,1 % du PIB). En 1981, ces montants représentaient environ un quart du PIB.

Depuis 1959, deux grandes phases d'évolution se distinguent. Jusqu'au milieu des années 1980, la croissance économique soutenue permet de financer des dépenses de protection sociale en forte augmentation. Depuis, avec le ralentissement de l'économie, le niveau de la richesse nationale permet plus difficilement de couvrir les dépenses bien qu'elles évoluent à un rythme plus modéré. Les comptes de la protection sociale ont connu ainsi trois périodes de déficit : au milieu des années 1990 (récession de 1993), au début des années 2000 (net ralentissement économique suite à l'explosion de la bulle Internet) et pendant la crise qui a débuté en 2008. Durant ces périodes, la hausse des recettes n'a pas compensé celle des dépenses sociales.

Les prestations sociales constituent la principale dépense de protection sociale (639 milliards d'euros en 2011), les autres dépenses correspondant majoritairement à des frais de gestion. Les prestations sociales peuvent être réparties en six grands risques sociaux. En 2011, les risques santé et vieillesse-survie représentent au total près de 80 % des prestations, soit un quart du PIB. Viennent ensuite les risques maternité-famille et emploi (respectivement

9 % et 7 % des prestations). Enfin, les risques logement et pauvreté-exclusion sociale représentent à eux deux 5 % des prestations. Depuis 1981, la structure par risque a un peu évolué. La part, dans le PIB, des prestations des risques santé, vieillesse-survie et logement a crû, tandis que celle des prestations des risques emploi et maternité-famille a diminué. Enfin, le risque pauvreté-exclusion sociale, quasi inexistant en 1981, a gagné en importance.

La protection sociale est principalement assurée par les régimes d'assurance sociale (80 % des prestations en 2011). Cependant, les régimes mutualistes, les collectivités locales et le privé non lucratif (ISBLSM) prennent une place croissante dans la protection sociale.

En trente ans, les sources de financement de la protection sociale se sont diversifiées. En 1981, la protection sociale était financée essentiellement par des cotisations sociales (78 % des ressources) et des contributions publiques (15 % des ressources, correspondant aux dotations directes des budgets de l'État et des collectivités locales au financement des prestations). Dans les années 1990 et 2000, les **impôts et taxes affectés** ont fortement crû (25 % des ressources en 2010 contre 3 % en 1990), en se substituant à des cotisations sociales : remplacement d'une partie des cotisations salariales par la contribution sociale généralisée (CSG) et mise en place des exonérations de cotisations patronales sur les bas salaires compensées par l'affectation de recettes fiscales. ■

Définitions

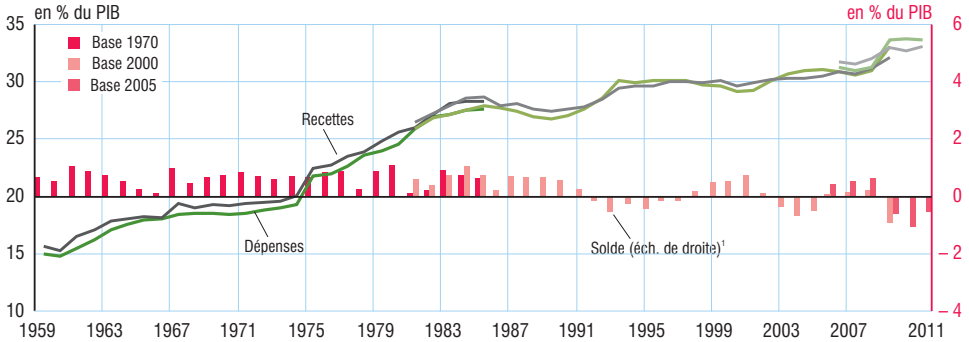
La **protection sociale**, retracée dans les comptes de la protection sociale, recouvre l'ensemble des mécanismes institutionnels de prévoyance collective et/ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence des risques sociaux : santé ; vieillesse et survie du conjoint ; maternité et charges de famille ; perte d'emploi ; logement ; pauvreté et exclusion sociale. Ces mécanismes peuvent être publics ou privés, et sont couverts par les régimes d'assurances sociales, l'État, les organismes divers d'administration centrale, les collectivités locales, les organismes complémentaires, les régimes extralégaux d'employeurs et les instituts sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Les **impôts et taxes affectés** sont des prélèvements obligatoires explicitement affectés au financement de la protection sociale : contribution sociale généralisée, contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), taxes sur les salaires, le tabac...

Pour en savoir plus

- *La protection sociale en France et en Europe en 2011*, coll. « Études et statistiques », Drees, octobre 2013.

1. Dépenses et recettes de la protection sociale



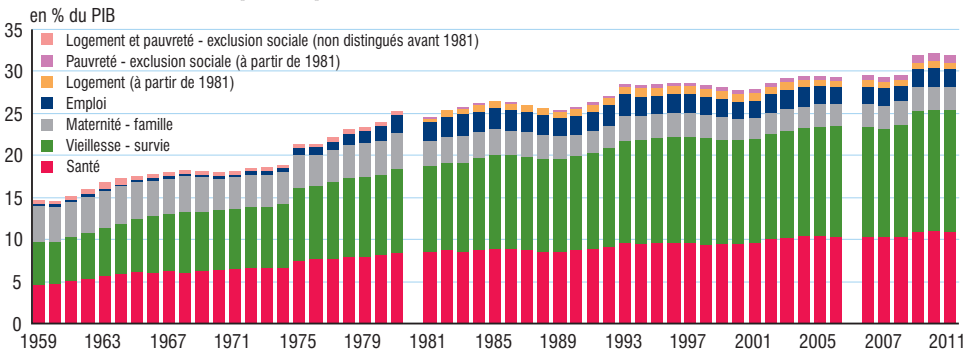
1. Le solde au sens des comptes de la protection sociale fait référence à l'écart entre les dépenses de la protection sociale et les recettes affectées ou imputées.
Champ : France.

Lecture : en 1990, les dépenses de la protection sociale représentent 27,1 % du PIB, les recettes 27,6 %. Le solde est donc de 0,5 point de PIB.

Note : lorsqu'une année est présente dans deux bases successives, les données des deux bases sont présentées ; dans ce cas, les courbes se chevauchent et les bâtons sont dédoublés.

Source : Drees, comptes de la protection sociale, bases 1970 (1959-1985), 2000 (1981-2009) et 2005 (2006-2011).

2. Prestations sociales par risque



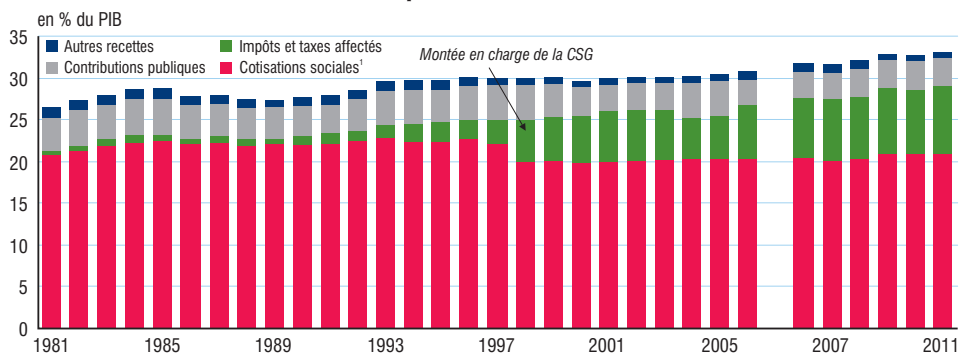
Champ : France.

Lecture : en 1981, les dépenses du risque santé représentent 8,5 % du PIB.

Note : pour chaque changement de base, la rupture est marquée par un blanc et une année est reprise dans les deux bases.

Source : Drees, comptes de la protection sociale, bases 1970 (1959-1981), 2000 (1981-2006) et 2005 (2006-2011).

3. Diversification des ressources de la protection sociale



1. Les cotisations sociales regroupent les cotisations effectives et les cotisations imputées.

Champ : France, ressources hors transferts.

Lecture : en 1981, les cotisations sociales représentent 20,7 % du PIB.

Note : pour chaque changement de base, la rupture est marquée par un blanc et une année est reprise dans les deux bases.

Source : Drees, comptes de la protection sociale, bases 2000 (1981-2006) et 2005 (2006-2011).

Fiches thématiques

Conditions de vie et société

3.1 Consommation des ménages

Depuis 1980, et à l'exception de 1993 et 2012, les Français ont chaque année accru leur **consommation** en volume. En volume, leur **dépense de consommation** a progressé en moyenne de 1,8 % par an. Par habitant, la hausse est de 1,4 %. En moyenne, la hausse des prix a été de 3,1 % par an et la dépense de consommation en valeur a augmenté de 4,9 % par an, à un rythme proche de celui de leur revenu (+ 4,8 % par an).

La progression du niveau de vie, l'évolution des modes de vie ainsi que le progrès technique ont profondément modifié la structure des dépenses des ménages. Ainsi, la part du budget qu'ils consacrent à l'alimentation, à l'habillement et aux transports s'est réduite au profit du logement, de la santé et des communications. En ajoutant aux dépenses effectivement supportées par les ménages celles financées par la collectivité, la santé représente désormais 12,6 % de la consommation effective des ménages, derrière le logement (19,5 %) mais devant les transports (10,6 %) et l'alimentation (10,4 %). De façon plus globale, la dépense de consommation s'oriente de plus en plus vers les services, avec l'élévation du niveau de vie des ménages. En effet, sur longue période, les prix de ces derniers augmentent plus vite que les prix des biens. Toutefois, plus récemment et à l'instar de la téléphonie, certains biens et

services se sont développés de façon complémentaire.

Les biens apparus au cours des trente dernières années, qui étaient achetés au départ par une minorité de ménages (généralement les catégories les plus aisées), se sont par la suite diffusés à l'ensemble de la population. Pour certains produits, les achats se limitent désormais à leur renouvellement, le taux d'équipement ayant atteint sa saturation. Certains produits récents comme le téléphone portable ont très rapidement conquis un très grand nombre de ménages tandis que d'autres produits comme l'automobile ou le lave-vaisselle se sont diffusés plus lentement, mais continûment.

Pour une partie de leurs dépenses, les ménages ont peu de marge de manœuvre à court terme. Ces **dépenses dites pré-engagées** représentent une fraction croissante du budget des ménages. En 2012, 27,9 % de leur revenu disponible brut y est consacré, soit 5,8 points de plus qu'il y a trente ans. Cette hausse est essentiellement imputable aux dépenses de logement, au chauffage et à l'éclairage alors que la part de dépenses de services financiers et d'assurances dans le revenu des ménages s'est réduite. Les dépenses de télévision et de télécommunications ont nettement progressé au début des années 2000. ■

Définitions

Consommation des ménages : dans le système de comptabilité nationale, deux concepts de consommation finale sont distingués :

- la « dépense de consommation finale » (ou « dépense de consommation des ménages ») qui recouvre les seules dépenses que les ménages supportent directement. Elle exclut ainsi les remboursements de sécurité sociale et certaines allocations (logement). Par exemple pour la santé, seule la partie non remboursée des médicaments et des consultations est comprise dans cette dépense ;

- la « consommation finale effective » qui recouvre l'ensemble des biens et services qu'utilisent effectivement (ou consomment) les ménages, quelle que soit la manière dont ils sont financés.

Dépenses « pré-engagées » : elles correspondent à celles qui sont supposées réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Suivant les préconisations du rapport de la Commission « Mesure du pouvoir d'achat des ménages » (février 2008), ces dépenses comprennent : les dépenses liées au logement, y compris les loyers dits « imputés » (correspondant aux montants que les propriétaires occupants de leur logement verseraient s'ils étaient locataires) et les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ; les services de télécommunications ; les frais de cantines ; les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ; les assurances (hors assurance-vie) ; les services financiers (y compris les services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

Pour en savoir plus

- *Cinquante ans de consommation des ménages*, coll. « Insee Références », septembre 2009.
- « Les comportements de consommation en 2011 : pour certains ménages, faire face aux dépenses alimentaires devient plus difficile », *Insee Première* n° 1458, juillet 2013.

Consommation des ménages 3.1

1. Structure de la dépense des ménages de 1980 à 2012

	Poids dans la valeur de la consommation effective (en %)				Valeur (en milliards d'euros) 2012	Évolution annuelle moyenne 1980-2012 (en %)	
	1980	1990	2000	2012		Volume	Prix
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	13,6	12,3	10,9	10,4	156,3	1,2	2,9
Boissons alcoolisées et tabac	2,7	2,4	2,8	2,4	36,6	-0,3	5,0
Articles d'habillement et chaussures	6,1	5,4	4,2	3,2	47,7	0,4	2,5
Logement ¹ , chauffage, éclairage	15,4	16,0	18,1	19,5	292,7	1,9	3,9
Meubles, articles de ménage et entretien courant de l'habitation	6,4	5,4	4,7	4,3	65,2	1,1	2,7
Santé (dépense à la charge des ménages)	1,6	2,3	2,6	2,9	44,0	5,2	1,8
Transports	11,6	11,9	11,5	10,6	159,2	1,2	3,5
Communications	1,3	1,4	1,8	2,0	30,1	8,0	-1,4
Loisirs et culture	6,6	6,5	6,9	6,1	92,0	3,9	0,9
Éducation	0,4	0,5	0,5	0,6	9,5	2,0	4,8
Hôtels, cafés et restaurants	4,9	5,3	5,6	5,4	80,4	1,0	4,3
Biens et services divers	9,1	10,5	8,8	8,5	127,8	1,8	3,0
Solde territorial	-0,2	-0,5	-1,1	-0,8	-11,6	6,0	2,8
Dépense de consommation des ménages	79,6	79,5	77,2	75,3	1 129,8	1,8	3,1
Dépenses de consommation des ISBLSM²	2,2	2,0	2,6	2,8	42,5	2,8	3,0
Dépenses de consommation des APU²	18,2	18,5	20,1	21,9	328,3	2,2	3,4
<i>dont : santé</i>	<i>7,4</i>	<i>8,1</i>	<i>8,8</i>	<i>9,7</i>	<i>145,5</i>	<i>3,3</i>	<i>2,6</i>
Consommation effective des ménages	100,0	100,0	100,0	100,0	1 500,6	1,9	3,1

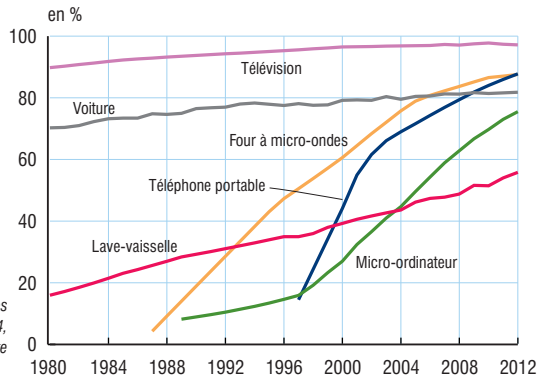
1. Loyers réels des locataires et loyers dits « imputés » pour les ménages propriétaires occupant leur logement.

2. Dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM : unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages, comme les organisations caritatives, les clubs sportifs, etc.) et des administrations publiques (APU) en biens et services individualisables.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

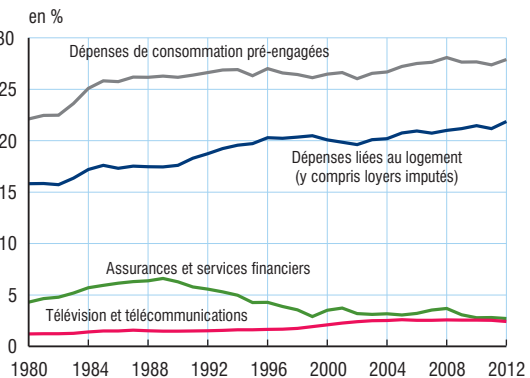
2. Taux d'équipement des ménages



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee ; entre 1980 et 1995, enquêtes de Conjoncture auprès des ménages et enquêtes Budget des familles ; entre 1996 et 2004, enquête permanente sur les Conditions de vie ; depuis 2004, enquête SILC-SRCV.

3. Part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible brut des ménages



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

3.2 Conditions de logement

Au 1^{er} janvier 2013, on compte 33,5 millions de logements en France métropolitaine. Depuis trente ans, le parc de logements augmente d'un peu plus de 1 % par an, soit environ 40 % entre 1983 et 2013. Le parc de logements est essentiellement composé de **résidences principales** (83 % en 2013). Les **résidences secondaires** et les **logements occasionnels** représentent 10 % des logements et les **logements vacants** 7 %. En lien avec la croissance du nombre de ménages, le nombre de résidences principales est passé de 20 millions en 1983 à 28 millions en 2013. L'habitat individuel est majoritaire parmi les résidences principales et cette tendance s'est renforcée en trente ans : 57 % des résidences principales sont des maisons individuelles en 2013 contre 54 % en 1983.

La majorité des ménages sont propriétaires de leur résidence principale et cette part n'a cessé de croître entre 1983 et 2013 pour passer de 51 % à 58 % des ménages. Parmi eux, 30 % sont « accédants », c'est-à-dire qu'ils n'ont pas fini de rembourser leur emprunt pour l'achat de leur logement. Après une forte hausse dans les années 1970, le nombre d'accédants est à peu près le même aujourd'hui qu'il y a trente ans : il a fortement progressé dans la décennie 1980 avant de baisser, surtout à partir des années 2000. La part d'accédants parmi les ménages a donc diminué, passant de 24 % en 1983 à 17 % en 2013. À l'opposé, le nombre de propriétaires sans charges de remboursement a doublé en trente ans, en lien avec le vieillissement de la population, et concerne 11,3 millions de ménages en 2013. L'âge moyen d'un propriétaire non accédant a légèrement augmenté (63 ans en 1984 et 64 ans en 2006).

Définitions

Une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par au moins une personne du ménage.

Une **résidence secondaire** est un logement utilisé occasionnellement pour les week-ends, les loisirs ou les vacances.

Un **logement occasionnel** est un logement ou une pièce indépendante utilisé occasionnellement pour des raisons professionnelles.

Un **logement vacant** est un logement inoccupé, qu'il soit disponible ou non pour la vente ou la location.

Pour en savoir plus

- « Conditions de logement de 2005 à 2010 - Légère amélioration, moins marquée pour les ménages modestes », *Insee Première* n° 1396, mars 2012.
- « La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer », *Insee Première* n° 1351, mai 2011.
- « L'accession à la propriété dans les années 2000 », *Insee Première* n° 1291, mai 2010.
- « Cinquante ans d'évolution des conditions de logement des ménages », in *Données sociales* - La société française, Insee, édition 2006.

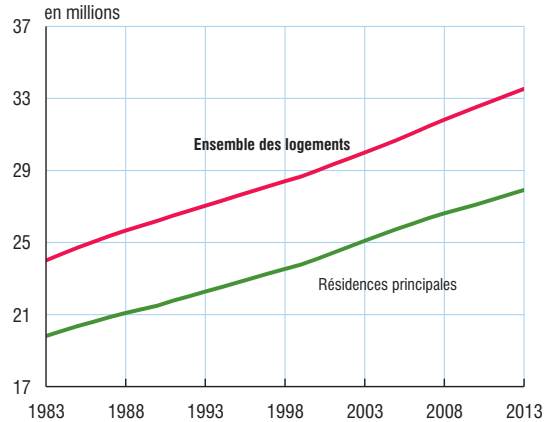
La proportion de locataires a légèrement diminué depuis trente ans, passant de 41 % à 39 %. Près de la moitié de ces locataires occupent un logement social. Le secteur social s'est développé entre 1983 et 1993 pour rester stable ensuite : 15 % des ménages étaient locataires dans le secteur social en 1983 contre 17 % depuis 1993.

Les logements sont de plus en plus grands : la surface moyenne des résidences principales atteint 91 m² depuis le début des années 2000 contre 82 m² en 1984. Ceci est surtout imputable aux maisons individuelles, alors que la surface des appartements reste quasiment stable. Le nombre moyen de pièces a également légèrement augmenté sur la période (3,8 en 1984 et 4,0 en 2006). Le nombre d'occupants par logement a baissé, sous l'effet de la réduction de la taille des ménages : en moyenne, un logement est occupé par 2,3 personnes dans les années 2000 contre 2,7 en 1984. En conséquence, les situations de surpeuplement ont diminué en trente ans. Ce constat est cependant à nuancer selon le lieu d'habitation, le statut d'occupation, la composition et les revenus des ménages.

En trente ans, le confort a beaucoup évolué : en 1984, 15 % des résidences principales manquaient au moins d'un des éléments de confort que sont l'eau chaude, les WC intérieurs et une installation sanitaire (douche ou baignoire). Aujourd'hui, la quasi-totalité dispose de ce confort de base. En revanche, d'autres formes d'inconfort subsistent : en 2010, 1,6 million de logements n'ont pas de chauffage central ou électrique tandis que 7 millions sont considérés par leurs occupants comme difficiles ou trop coûteux à chauffer (*source : Statistiques sur les ressources et les conditions de vie*). ■

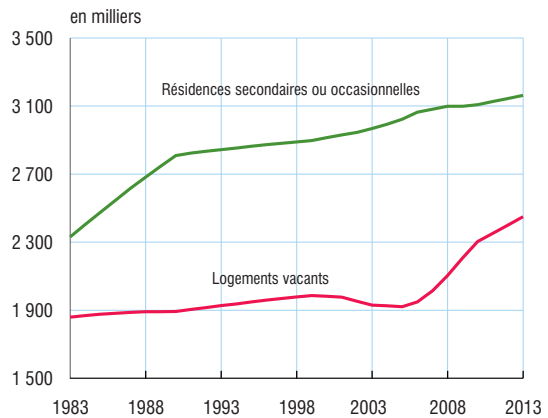
Conditions de logement 3.2

1. Évolution du nombre de logements et de résidences principales



Champ : France métropolitaine.
Source : Insee et SOeS, estimation du parc de logements au 1^{er} janvier.

2. Évolution du nombre de logements vacants et de résidences secondaires ou occasionnelles



Champ : France métropolitaine.
Source : Insee et SOeS, estimation du parc de logements au 1^{er} janvier.

3. Caractéristiques des résidences principales

	1983		2013		Évolution	
	Nombre (en milliers)	Part (en %)	Nombre (en milliers)	Part (en %)	Nombre (en milliers)	Part (en %)
Maisons individuelles	10 762	54	15 829	57	5 067	2
Immeubles collectifs	9 051	46	12 094	43	3 043	- 2
Propriétaires	10 129	51	16 153	58	6 024	7
Propriétaires non accédants	5 425	27	11 296	40	5 871	13
Propriétaires accédants	4 704	24	4 857	17	153	- 6
Locataires	8 056	41	10 927	39	2 871	- 2
Locataires du secteur social	2 894	15	4 844	17	1 950	3
Locataires du secteur privé	5 162	26	6 083	22	921	- 4
Autres statuts d'occupation¹	1 627	8	843	3	- 785	- 5
Ensemble	19 812	100	27 922	100	8 110	0

1. Concerne principalement les personnes logées gratuitement.
Champ : France métropolitaine.

Source : Insee et SOeS, estimation du parc de logements au 1^{er} janvier.

4. Confort, surface et nombre de pièces dans les résidences principales

	1984	1988	1992	1996	2002	2006
Surface moyenne (en m ²)	82	85	86	88	90	91
Nombre moyen de pièces	3,8	3,9	4,0	4,0	4,0	4,0
Nombre moyen de personnes	2,7	2,6	2,5	2,5	2,4	2,3
Logements sans confort sanitaire ¹ (en %)	15,0	9,6	6,2	4,1	2,6	1,3

1. Absence d'au moins un élément suivant : eau chaude, installation sanitaire, WC.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Logement.

3.3 Prix des logements anciens et loyers

Entre octobre 1983 et octobre 2012, à qualité de logement identique, les loyers du secteur libre et du secteur social ont crû tous les deux de 150 %, soit 3,2 % par an en moyenne. Au début des années 1980, la hausse s'établissait à plus de 10 % par an. Puis elle s'est atténuée progressivement, en partie contenue depuis 1989 par les variations des indices de référence et par la baisse de l'**inflation**. En effet, dans le secteur libre, l'évolution annuelle est encadrée par la loi pour les baux en cours : jusqu'en 2005, la hausse ne pouvait excéder celle de l'indice du coût de la construction (ICC) et, depuis 2006, celle de l'**indice de référence des loyers** (IRL). Le loyer peut être réévalué lors du renouvellement du bail, s'il est manifestement inférieur aux loyers habituellement pratiqués dans le voisinage. Lors d'un changement de locataire, le propriétaire fixe librement le niveau du loyer (sauf depuis août 2012 dans certaines agglomérations où la hausse par rapport à l'ancien locataire ne peut excéder l'évolution de l'IRL). Dans le secteur social, le ministère chargé du logement préconise chaque année une hausse maximale des baux en cours, en se basant sur l'évolution des salaires puis sur celle de l'IRL.

Ainsi, depuis 1994, la hausse des loyers n'a plus jamais dépassé 4 % en glissement annuel (un mois donné par rapport au même mois de l'année précédente). Au début des années 2000, elle a atteint un point bas, autour de 1 %. Elle s'est raffermie à partir de 2002, du fait de la fin du gel des loyers dans le secteur HLM qui était intervenu en 2000 et 2001, et de l'accélération de l'ICC. Elle grimpe alors à 3,7 % en janvier 2006. À partir d'avril 2006, elle faiblit de nouveau, suite notamment au remplacement de l'ICC par l'IRL dont les évolutions sont plus modérées.

Très faible en 2011 suite à la modération des révisions à la relocation, elle remonte pour atteindre 1,7 % en octobre 2012.

Entre octobre 1983 et octobre 2012, la hausse des loyers (+ 3,2 % par an en moyenne) a été plus forte que celle des prix à la consommation (+ 2,2 % par an). Elle dépasse même légèrement celle du revenu disponible brut par unité de consommation (+ 3,1 % par an).

Les prix du marché de l'immobilier ancien, eux, ont augmenté très fortement sur la dernière décennie, bien plus rapidement que les loyers, les prix et les revenus. La hausse (à qualité de logement identique) a dépassé 5 % par an sur la période 1999 - 2007, culminant à 15 % entre 2004 et 2005. Après une stabilisation début 2008, les prix ont chuté de 9 % entre le deuxième trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2009, puis ont progressé de 15 % entre le deuxième trimestre 2009 et le troisième trimestre 2011. Depuis la fin 2011, ils tendent à diminuer (- 3 % entre le quatrième trimestre 2011 et le premier trimestre 2013).

Les prix des appartements ont augmenté plus fortement que ceux des maisons, dès 2000 en Île-de-France et à partir de 2002 en province. Entre 1997 et 2012, les prix des appartements ont augmenté de 183 % et ceux des maisons de 137 %.

La hausse des prix entre 1997 et 2007 puis leur repli entre 2008 et 2009 ont été parallèles en Île-de-France et en province. En revanche, à la mi-2009, les prix en Île-de-France ont redécollé plus fortement. Au final, au premier trimestre 2013, les prix sont 12 % plus élevés en Île-de-France par rapport au premier trimestre 2008, mais 5 % plus bas en province. ■

Définitions

Indice de référence des loyers (IRL) : prenant la suite de l'indice du coût de la construction (ICC), l'IRL est d'abord calculé, à partir de janvier 2006, comme la somme pondérée d'indices représentatifs de l'évolution des prix à la consommation, du coût des travaux d'entretien et d'amélioration du logement à la charge des bailleurs et de l'ICC. Depuis février 2008, il est calculé comme la moyenne sur les douze derniers mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac et hors loyers.

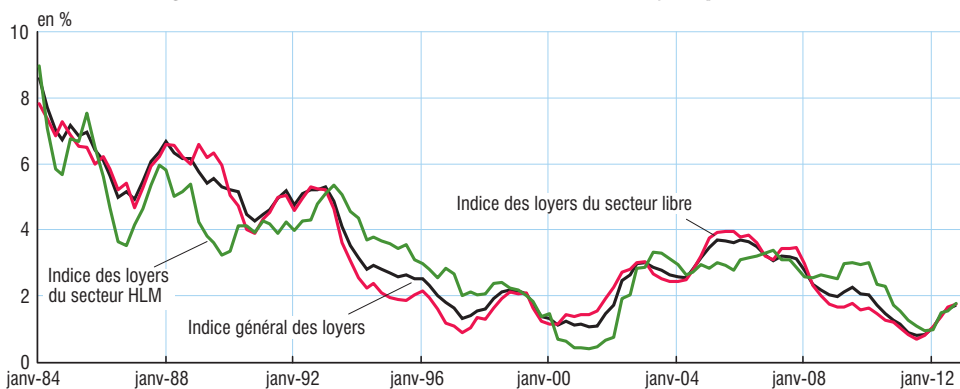
Inflation : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- www.insee.fr : rubrique Base de données/Indices et séries chronologiques/Construction, logement/Indices de prix des logements anciens.
- www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr : prix des logements et transactions immobilières sur le long terme.
- « Prix des logements anciens et loyers entre 2000 et 2010 », *Insee Première* n° 1350, mai 2011.

Prix des logements anciens et loyers 3.3

1. Évolution en glissement annuel de l'indice trimestriel des loyers par secteur

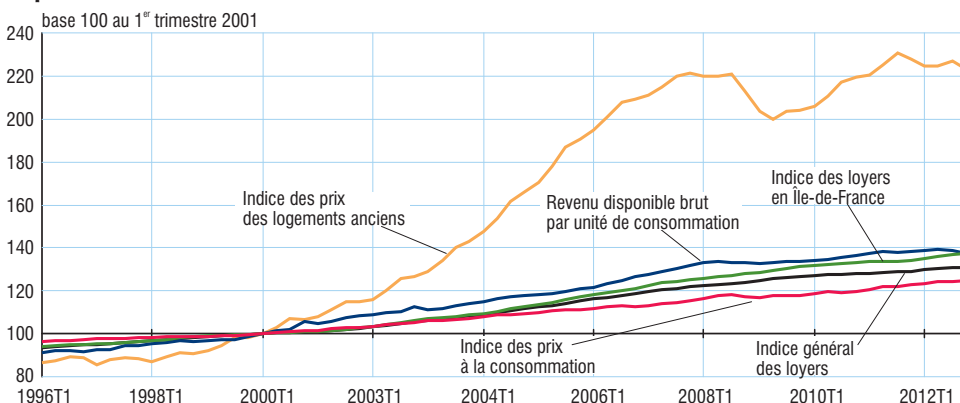


Champ : France métropolitaine, ménages locataires de leur résidence principale louée vide.

Lecture : tous secteurs confondus, entre octobre 2011 et octobre 2012, les loyers ont augmenté de 1,7 %.

Source : Insee, enquête trimestrielle Loyers et charges.

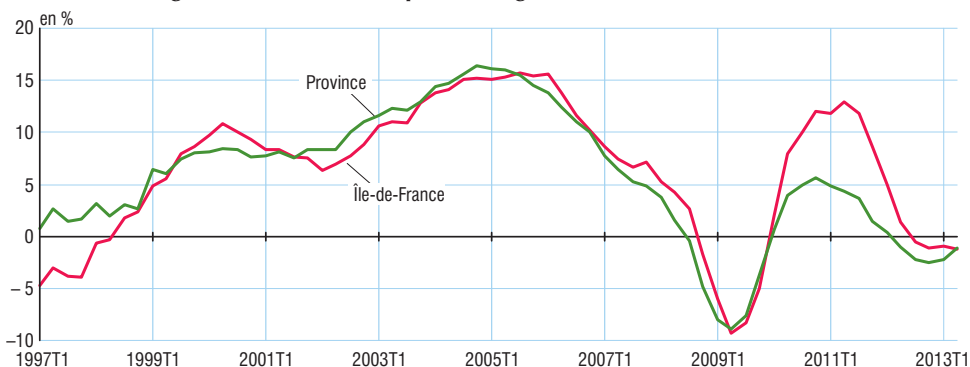
2. Prix des logements anciens, loyers, prix à la consommation et revenu disponible brut par unité de consommation



Champ : France métropolitaine pour les prix des logements anciens et les loyers, France pour le revenu disponible brut par unité de consommation et les prix à la consommation.

Sources : Insee, Notaires d'Île-de-France - base BIEN, Notaires de province - Perval.

3. Évolution en glissement annuel des prix des logements anciens



Champ : France métropolitaine, ensemble des transactions de logements anciens.

Note : données trimestrielles en glissement annuel, les données du deuxième trimestre 2013 sont provisoires.

Sources : Insee, Notaires d'Île-de-France - base BIEN, Notaires de province - Perval.

3.4 Moyens dédiés à l'éducation

En 2012, la **dépense intérieure d'éducation** (DIE) s'élève à 139,4 milliards d'euros, soit 6,9 % du **produit intérieur brut** (PIB). Cet effort consacré par la collectivité au système éducatif, tous financeurs confondus, représente l'équivalent de 2 130 euros par habitant et une dépense moyenne de 8 330 euros par élève ou étudiant.

De 1980 à 2012, la part de la DIE dans le PIB est passée de 6,4 % à 6,9 %, avec de fortes fluctuations. Elle a culminé à 7,6 % entre 1993 et 1997, du fait notamment de l'effort important des collectivités territoriales et de la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. Elle a ensuite baissé régulièrement de 1998 à 2008, pour revenir à 6,7 %, puis a oscillé entre 6,8 % et 7,0 %.

Depuis 1980, la DIE a augmenté de 87 % en euros constants (aux prix de 2012). Cette hausse s'explique moins par celle du nombre total d'élèves et d'étudiants que par celle de la dépense moyenne par élève ou étudiant. Le coût moyen a crû sous l'effet de plusieurs facteurs : poids croissant des enseignements secondaire et supérieur, plus chers par élève que le premier degré, amélioration de l'encadrement dans le premier degré, revalorisation du statut des enseignants.

Durant la période, le coût unitaire a davantage progressé pour les élèves du premier degré (+ 79 %) et du second degré (+ 62 %) que pour les étudiants (+ 43 %), même si la situation s'est inversée entre 2005 et 2009. Malgré tout, le poids de l'enseignement supérieur dans la DIE a crû de 14,6 % en 1980 à 20,6 % en 2012, du fait de l'allongement des études. La dépense par étudiant, toutes filières confondues (université, grandes écoles, etc.), reste plus élevée que celle d'un élève du second degré (11 740 euros contre

9 620 euros). Mais le coût moyen de l'étudiant universitaire, lui, reste inférieur à celui d'un lycéen (10 940 euros contre 11 310 pour le second cycle général et technologique et 11 960 pour le second cycle professionnel).

La DIE est financée principalement par l'État (58,5 % en 2012) et par les collectivités territoriales (24,5 %). De 1980 à 2012, au fil des vagues successives de la décentralisation, la part de l'État a diminué d'environ dix points au profit des collectivités territoriales.

En trente ans, les conditions d'accueil dans le premier degré se sont nettement améliorées. Le maintien, voire le renforcement, des effectifs d'enseignants, alors même que le nombre d'élèves diminuait, a conduit à une augmentation continue du nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves. Ce mouvement a toutefois cessé après la rentrée 2003, dans le contexte de reprise des naissances depuis l'année 2000.

Dans le second degré, l'afflux d'élèves issus de générations nombreuses a entraîné un alourdissement des classes au cours des années 1980 : d'abord dans le premier cycle, puis plus fortement encore dans le second cycle général et technologique. Par la suite, les classes se sont allégées dans l'ensemble du second cycle avec le recul démographique. Aux dernières rentrées, la taille moyenne des classes est remontée au collège (25 élèves en 2012) et en second cycle général et technologique (29), mais reste proche de 19 élèves en second cycle professionnel. Ces chiffres sont toutefois à relativiser : une part importante des enseignements du second degré (un cinquième dans les collèges publics et la moitié dans les lycées publics) n'est pas dispensée devant la classe entière mais devant des groupes réduits d'élèves. ■

Définitions

Dépense intérieure d'éducation : elle représente toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

Produit intérieur brut : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *L'état de l'École : 30 indicateurs sur le système éducatif français*, numéro 23, octobre 2013, Depp.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche - Édition 2013*, septembre 2013, Depp.

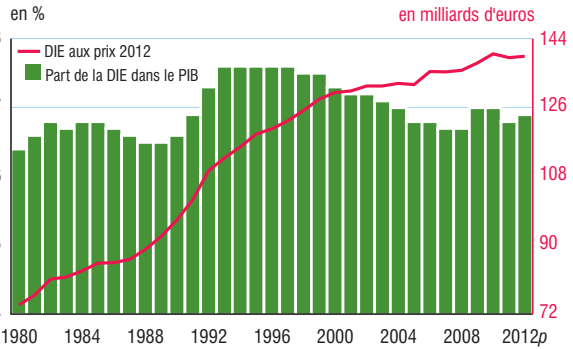
Moyens dédiés à l'éducation 3.4

1. Dépense intérieure d'éducation : montant aux prix 2012 et part dans le PIB

Champ : France hors Mayotte.

Lecture : en 2012, la DIE s'élève à 139 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite), ce qui représente 6,9 % du PIB (bâtons avec échelle de gauche).

Sources : MEN ; MESR ; Depp.

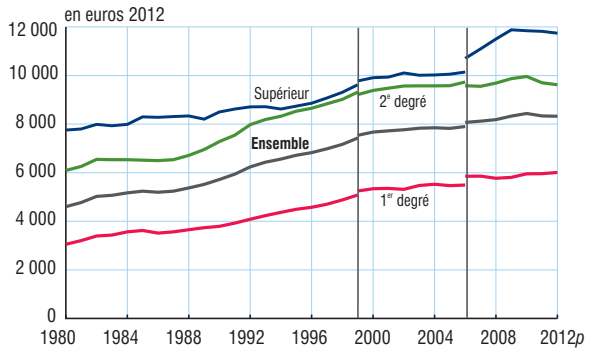


2. Dépense moyenne par élève ou étudiant

Champ : France hors Mayotte.

Note : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du compte de l'éducation ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (Lof). Les données 2011 et 2012 sont provisoires.

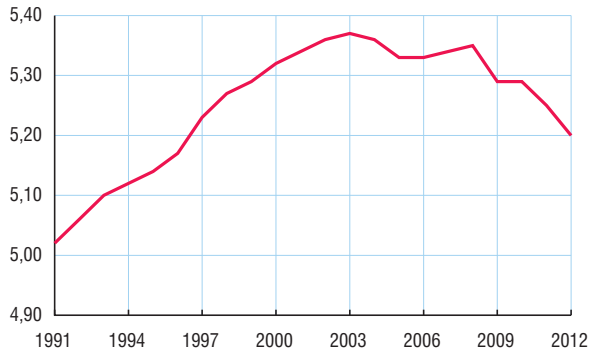
Sources : MEN ; MESR ; Depp.



3. Nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves dans le premier degré public

Champ : France hors Mayotte.

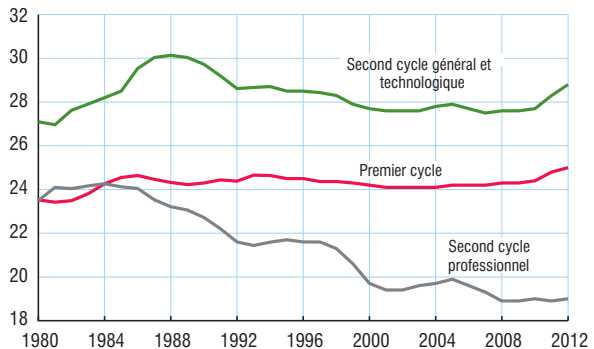
Sources : MEN, DGESCO.



4. Nombre moyen d'élèves par classe dans le second degré

Champ : France (y compris Mayotte depuis la rentrée 2011), public et privé.

Sources : MEN ; MESR ; Depp.



3.5 Éducation de la population

La France a longtemps partagé avec les pays latins un niveau d'étude modéré de sa population adulte. Les enseignements secondaires et supérieurs y étaient autrefois moins développés qu'en Europe du Nord ou aux États-Unis. En trente ans, la France a rattrapé une grande partie de son retard. En 2010, 83 % des 20-24 ans et 71 % des 25-64 ans détiennent un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire (CAP, BEP, baccalauréat, ...). En 1981, ces parts s'élevaient respectivement à 59 % et 39 %. La France se situe désormais pratiquement au niveau de la moyenne OCDE pour les 25-64 ans et légèrement au-dessus pour les 20-24 ans.

En effet, dans les années 1960 et 1970, notre système éducatif avait déjà connu un profond développement quantitatif lié à l'essor de la scolarisation en maternelle et à la généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire. La mise en place du collège unique instaurée en 1975 a poursuivi ce mouvement ; elle a conduit à un afflux massif des collégiens dans les seconds cycles à partir du milieu des années 1980. Entre le milieu des années 1980 et celui des années 1990, l'**espérance de scolarisation** a ainsi augmenté de deux ans. Elle s'est tassée légèrement depuis, avec la baisse des redoublements. En 2011-2012, elle s'élève à 18,4 ans, dont 2,9 ans dans l'enseignement supérieur.

L'École a permis aux jeunes générations d'atteindre des niveaux de formation nettement plus élevés que leurs aînés. L'objectif annoncé au milieu des années 1980 d'amener 80 % d'une génération en classe terminale, au niveau du baccalauréat, a conduit à une élévation spectaculaire du **taux d'accès** à ce niveau de formation. Toutes voies comprises (générale, technologique et professionnelle), le taux d'accès au niveau du baccalauréat est passé de

34 % à la rentrée 1980 à 71 % à celle de 1994. La progression a été particulièrement sensible après 1985, d'autant qu'était créé cette année-là le baccalauréat professionnel, menant par la suite encore plus de jeunes au lycée et au-delà. Le taux a ensuite stagné jusqu'à la rentrée 2009, avant de croître à nouveau suite à la **réforme de la voie professionnelle**. Dans un premier temps (2010-2011), cette hausse est amplifiée par la présence simultanée de candidats au baccalauréat professionnel issus de l'ancien et du nouveau systèmes. Après un pic à 86 % en 2011 lié en partie à ce phénomène, le taux s'élève à 79 % à la rentrée de 2012, soit huit points au-dessus du taux de 2009.

Dans la foulée, le nombre annuel de bacheliers a plus que doublé entre la session de 1980 et celle de 2013. Leur proportion dans une génération est passée d'un quart à près des trois quarts. Parallèlement, la proportion de **sortants précoces** a diminué fortement depuis trente ans, s'établissant à 11 % en 2012.

L'élévation des niveaux de formation s'est accompagnée d'une démocratisation de notre système éducatif. Les collèges, puis les lycées, se sont progressivement ouverts à tous. Parmi les générations nées à la fin des années 1980, 57 % des enfants d'ouvriers deviennent bacheliers et sont souvent les premiers à l'être dans leur famille. Ils étaient à peine plus de 20 % dans les générations des années 1960.

Depuis plus de trente ans, les filles sont majoritaires parmi les bacheliers. Présentant des acquis plus solides en français, elles réalisent de meilleurs parcours scolaires que les garçons et sont plus diplômées qu'eux. Mais leur présence demeure très inégale selon les séries. Elles restent notamment minoritaires dans la série scientifique de la voie générale. ■

Définitions

Espérance de scolarisation : pour un enfant en âge de rentrer à l'école, il s'agit d'une estimation de sa durée de scolarité future, étant donné les taux de scolarisation observés à chaque âge cette année-là.

Taux d'accès à un niveau de formation : pour une génération donnée, c'est la proportion d'élèves parvenant pour la première fois à ce niveau de formation. L'indicateur annuel somme les taux associés aux différentes générations concernées.

Réforme de la voie professionnelle : amorcée en 2008 et généralisée en 2009, elle permet de préparer un baccalauréat professionnel en trois ans, au lieu de quatre ans précédemment (BEP, suivi de deux ans de préparation).

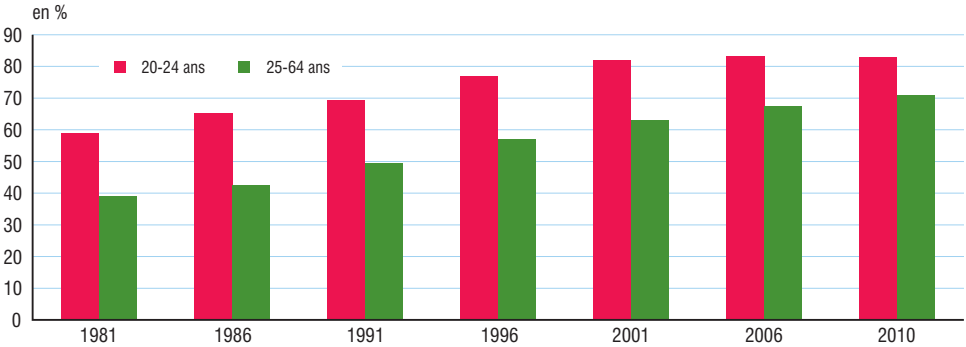
Sortants précoces : jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont pas en études et n'ont aucun diplôme ou, au plus, le diplôme du brevet.

Pour en savoir plus

- *L'état de l'École : 30 indicateurs sur le système éducatif français*, numéro 23, octobre 2013, Depp.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* - Édition 2013, septembre 2013, Depp.

Éducation de la population 3.5

1. Part de la population diplômée de l'enseignement secondaire de second cycle

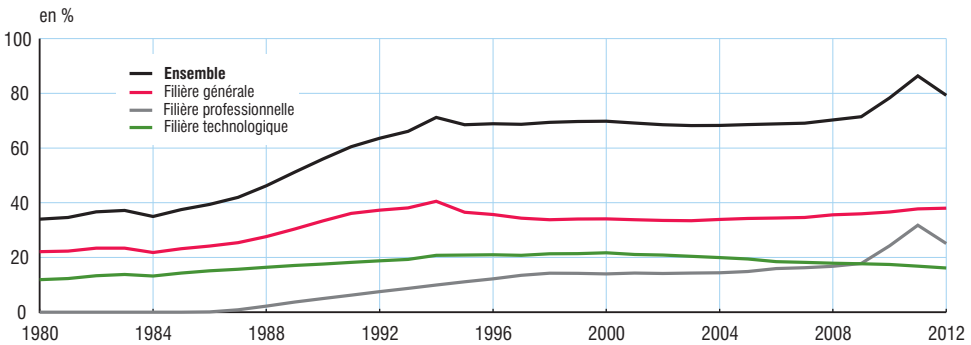


Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2010, 71 % des 25-64 ans et 83 % des jeunes de 20-24 ans déclarent détenir un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle.

Sources : Insee, enquêtes Emploi, calculs Depp.

2. Taux d'accès au niveau du baccalauréat

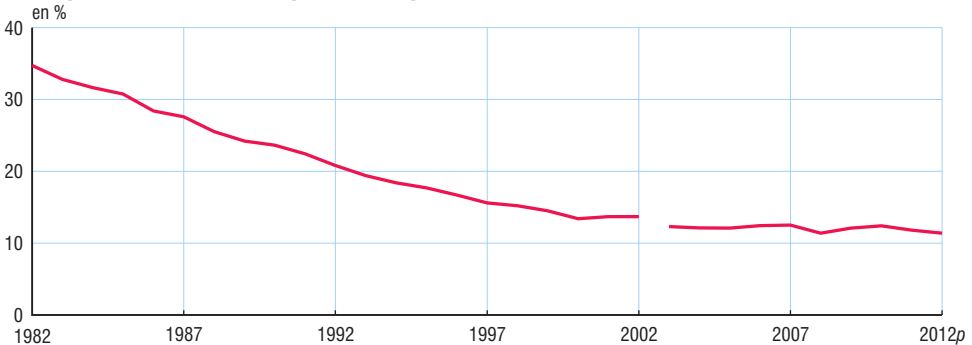


Champ : France métropolitaine jusqu'en 1999, France hors Mayotte depuis 2000.

Note : sur les années de recoupement disponibles, les taux France (hors Mayotte) sont inférieurs de 0,2 point aux taux métropolitains.

Sources : Depp, ministère de l'Agriculture, Insee, calculs Depp.

3. Proportion de « sortants précoces » parmi les jeunes de 18 à 24 ans



Champ : France métropolitaine.

Lecture : depuis 2003, la proportion des jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont pas en études et n'ont aucun diplôme ou, au plus, le diplôme du brevet est stable autour de 12 %. Cette proportion était de 40 % en 1980.

Note : l'enquête Emploi est réalisée chaque année au mois de mars jusqu'en 2002, puis devient trimestrielle. On cumule alors les données des quatre trimestres. À partir de 2003, par ailleurs, les questions sur les poursuites d'études et de formation changent.

Sources : Insee, enquêtes Emploi, calculs DEPP.

3.6 Offre de soins

Au 1^{er} janvier 2013 en France métropolitaine, 213 230 médecins dont 99 130 médecins généralistes sont en activité. Parmi les autres professions médicales, on recense 40 000 chirurgiens-dentistes et 19 260 sages-femmes en activité.

Sur les vingt dernières années, le nombre de médecins généralistes a crû en moyenne légèrement plus vite que la population française, avec une hausse de + 16 % entre 1990 et 2013. Sur la même période, l'évolution du nombre de chirurgiens-dentistes est restée très modérée (+ 5 %), amorçant même une décroissance depuis 2007. À l'inverse, les effectifs de médecins spécialistes ont été très dynamiques, avec une hausse de 70 % entre 1990 et 2013. Un tiers de cette augmentation est attribuable à trois spécialités : psychiatrie, médecine du travail et radiodiagnostic. La croissance du nombre de sages-femmes a également été très vigoureuse sur la période (+ 80 %).

Parmi les autres professions de santé les plus nombreuses, on compte 579 870 infirmiers et 75 300 masseurs-kinésithérapeutes en activité au 1^{er} janvier 2013. Ces deux professions ont vu leurs effectifs quasiment doubler depuis 1990.

Alors que l'âge médian des sages-femmes et des masseurs-kinésithérapeutes est resté stable entre 1999 et 2013, les autres professions se caractérisent par un vieillissement de leurs effectifs. Si ce vieillissement est modéré pour les infirmiers, il est plus marqué pour les chirurgiens-dentistes et surtout les médecins, où l'âge médian est aujourd'hui de 53 ans (autour de 40 ans en 1990).

En dehors des infirmiers et des sages-femmes, professions historiquement très féminisées, les autres professions de santé se caractérisent par une forte féminisation de leurs effectifs au cours des dernières années, les masseurs-kinésithérapeutes comptant notamment aujourd'hui presque autant de femmes que d'hommes.

L'exercice libéral et **mixte** reste majoritaire parmi les médecins, les chirurgiens-dentistes et les masseurs-kinésithérapeutes, bien qu'en régression depuis 1990 pour les deux premiers. Les sages-femmes et les infirmiers exercent toujours très majoritairement en tant que salariés, mais le secteur libéral et mixte est en forte expansion chez les sages-femmes depuis 1990 et, dans une moindre mesure, chez les infirmiers.

Au 1^{er} janvier 2012, la France métropolitaine compte 2 625 établissements de santé, soit 893 de moins qu'en 1982. Ces établissements se répartissent en 918 publics, 696 privés à but non lucratif et 1 011 à but lucratif, totalisant 404 000 lits d'**hospitalisation complète** (dont 216 000 en médecine, chirurgie, obstétrique, odontologie - MCO) et 63 000 places d'**hospitalisation partielle**.

Entre 1982 et 2012, le nombre de lits d'hospitalisation complète a fortement diminué (31 %) tandis que se développait la capacité en hospitalisation partielle. Cette évolution a été rendue possible par des innovations de technologies médicales et médicamenteuses (notamment en anesthésie), grâce auxquelles un nombre croissant d'interventions ont pu être effectuées en toute sécurité en dehors du cadre traditionnel de l'hospitalisation s'accompagnant de nuitées.

Depuis 1982, le nombre d'entrées en hospitalisation complète a progressé de 8 % pour atteindre 11,8 millions d'entrées. Sur la période la plus récente, de 1994 à 2011, le nombre de séjours en hospitalisation complète a diminué de 1,5 million notamment en MCO, tandis que celui des hospitalisations partielles a progressé de 2,8 millions. Sur longue période, la progression des entrées s'est accompagnée d'une baisse des durées de ces séjours. Celle-ci est particulièrement sensible en MCO, passée de 9,7 jours en moyenne en 1982 à 5,7 jours en 2011. ■

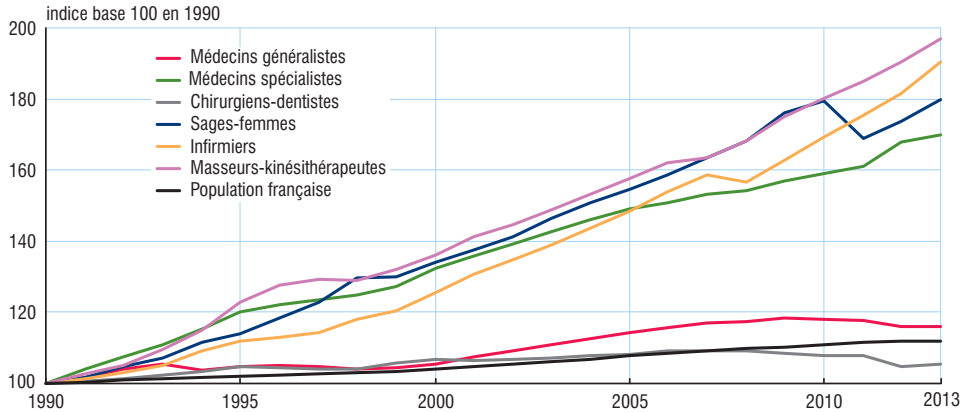
Définitions

Exercice mixte, hospitalisation complète, hospitalisation partielle : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- « Les médecins au 1^{er} janvier 2012 », *Études et Résultats* n° 796, Drees, mars 2012.
- « La profession de sage-femme : constat démographique et projections d'effectifs », *Études et Résultats* n° 791, Drees, mars 2012.
- « La profession d'infirmière : situation démographique et trajectoires professionnelles », *Études et Résultats* n° 759, Drees, mai 2011.
- *Le panorama des établissements de santé - édition 2013*, coll. « Études et statistiques », Drees, décembre 2013.

1. Évolution des effectifs de professionnels de santé en activité et de la population française



Champ : France métropolitaine.

Note : ruptures de série due au passage du répertoire Adeli (automatisation des listes) au RPPS : 2011 pour les sages-femmes, 2012 pour les médecins et les chirurgiens-dentistes.

Sources : Drees, répertoire Adeli (Autorisation des listes), RPPS (Répertoire partagé des professions de santé au 1^{er} janvier) ; Insee, recensements de la population.

2. Caractéristiques des professionnels de santé en activité

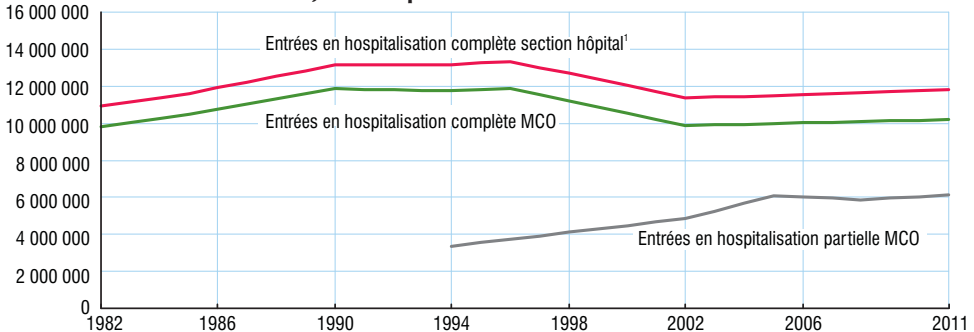
	Médecins généralistes	Médecins spécialistes	Chirurgiens-dentistes	Sages-femmes	Infirmiers	Masseurs-kinésithérapeutes
Effectifs						
1990	85 440	67 070	37 930	10 700	304 480	38 260
1999	89 260	85 490	40 090	13 920	367 130	50 470
2013	99 130	114 100	40 000	19 260	579 870	75 300
Âge médian (en années)						
1990	39	41
1999	44	46	44	39	40	41
2013	53	53	50	39	43	41
Part de femmes (en %)						
1990	29	30
1999	34	36	32	100	87	42
2013	42	42	40	98	87	49
Part de libéraux et mixtes (en %)						
1990	75	66	93	10	12	75
1999	75	57	93	13	15	77
2013	68	52	90	22	16	79

Champ : France métropolitaine.

Note : ruptures de série due au passage du répertoire Adeli (automatisation des listes) au RPPS : 2011 pour les sages-femmes, 2012 pour les médecins et les chirurgiens-dentistes.

Sources : Drees, répertoire Adeli (Autorisation des listes), RPPS (Répertoire partagé des professions de santé au 1^{er} janvier) ; Insee, recensements de la population.

3. Évolution du nombre de séjours hospitaliers



1. Section hôpital : disciplines MCO, psychiatrie, soins de suite et de réadaptation et soins de longue durée.

Champ : France métropolitaine.

Note : les données pour les années 1982, 1985, 1990, 1994, 1996, 2002 et 2008 proviennent de la SAE et des enquêtes du même type qui l'ont précédée (H80 et EHP). Les autres années sont obtenues par interpolation.

Source : Drees, H80 (statistique annuelle des établissements d'hospitalisation publics) et EHP (établissements d'hospitalisation privés) avant 1994, SAE (statistique annuelle des établissements de santé) de 1994 à 2011.

3.7 Santé de la population : causes de décès

Comparativement aux autres pays de même niveau de vie, l'état de santé en France apparaît globalement bon. En témoigne notre plus grande **espérance de vie à la naissance**, en particulier pour les femmes. Elle n'a cessé de progresser au cours des trente dernières années, grâce au recul de la mortalité à tous les âges, et notamment aux âges avancés. Ainsi, les **taux de décès standardisés par âge** ont diminué de plus de 40 % depuis 1980.

L'ampleur de cette diminution varie selon les causes de décès. Les baisses les plus marquées entre 1980 et 2010 concernent les maladies de l'appareil circulatoire, respiratoire et digestif, ainsi que les morts violentes (accidents, suicides...), avec 45 % à 70 % de diminution pour les hommes comme pour les femmes. Le taux de décès par cancer s'est également réduit depuis les années 1980, mais de manière moins soutenue, l'amélioration étant par ailleurs plus marquée pour les hommes que pour les femmes (respectivement - 24 % et - 17 %). La baisse concerne presque tous les types de tumeur, avec un recul important des cancers de l'estomac et, chez les hommes, des cancers des voies aéro-digestives supérieures (VADS). Cette évolution contraste avec l'augmentation du nombre de pathologies cancéreuses recensées dans la population, ce qui peut s'expliquer pour partie par la plus grande efficacité des diagnostics et par l'effet des dépistages. Elle témoigne avant tout de l'amélioration des pratiques de santé (réduction des pratiques à risque : alcool, tabac...) et d'une plus grande probabilité de survie à la survenue d'un cancer, grâce à l'évolution du système de soins (évolution des traitements et prise en charge plus précoce et plus efficace).

Les seules exceptions notables à la baisse générale des taux de décès concernent certains types de cancer (qui affectent le pancréas, le foie ou le sang), les pathologies du système nerveux (en particulier les maladies dégénératives liées à l'âge) et les troubles mentaux et du comportement (stables). Chez les femmes, les décès par cancer du poumon, bien qu'encore quatre fois moins fréquents que chez les hommes, ont plus que doublé au cours des trente dernières années, en lien avec la hausse de leur consommation de tabac depuis les années 1960. La France est ainsi le pays de l'Europe de l'Ouest où l'on observe la plus grande progression de ce type de cancer. Du fait de ces évolutions, le cancer est devenu au cours des années 2000 la première cause de décès en France (30 % des décès en 2010), devant les maladies cardiovasculaires (27 %) et les morts violentes (7 %).

Si la mortalité a reculé fortement en France, la mortalité « prématurée » - avant l'âge de 65 ans - reste élevée. Sur la période 2008-2010, 20 % des décès concernent des personnes de moins de 65 ans, une proportion encore plus forte pour les hommes (25 % des décès contre un peu plus de 10 % pour les femmes). Cette situation s'explique pour partie par l'ampleur persistante de la **mortalité « évitable »**, estimée à un tiers des décès prématurés pour les hommes et à un quart pour les femmes. Les décès consécutifs à des tumeurs sont ainsi nettement surreprésentés avant 65 ans, notamment ceux liés à des cancers du poumon ou des VADS pour les hommes (près de 20 % en 2010) et ceux liés à des cancers du sein pour les femmes (12 %). Les morts violentes (suicides et accidents) expliquent également une plus grande part des décès avant 65 ans. ■

Définitions

Espérance de vie à la naissance : voir *annexe Glossaire*.

Taux de décès standardisés par âge : ils correspondent aux taux de décès que l'on aurait observé chaque année dans l'ensemble de la population, compte tenu des taux de décès à chaque âge, si la structure de la population par âge n'avait pas évolué. Dans cette fiche, la population de référence pour la structure par âge est 2006.

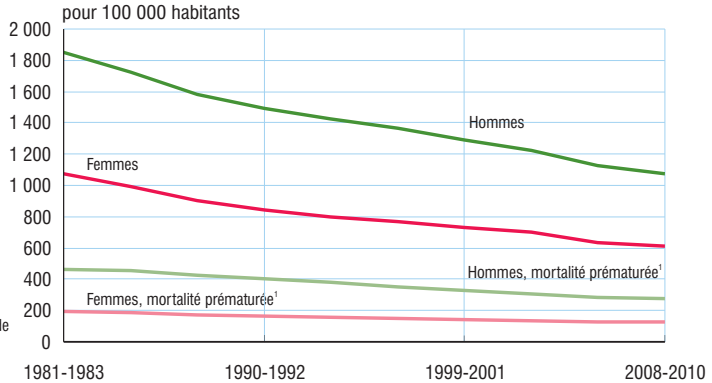
Mortalité « évitable » : mortalité prématurée (avant 65 ans) liée aux comportements à risque (consommation d'alcool, de tabac, suicides, accidents de la route...), au système de soins ou à un défaut d'actions préventives.

Pour en savoir plus

- *L'état de santé de la population en France, rapport 2011*, Drees, novembre 2011.
- « 20 ans de santé publique », *Actualité et dossier en santé publique*, n° 80, septembre 2012.
- « Cancer incidence and mortality in France over the period 1980-2005 », *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, 56(3), juin 2008.

Santé de la population : causes de décès 3.7

1. Évolution des taux de décès standardisés



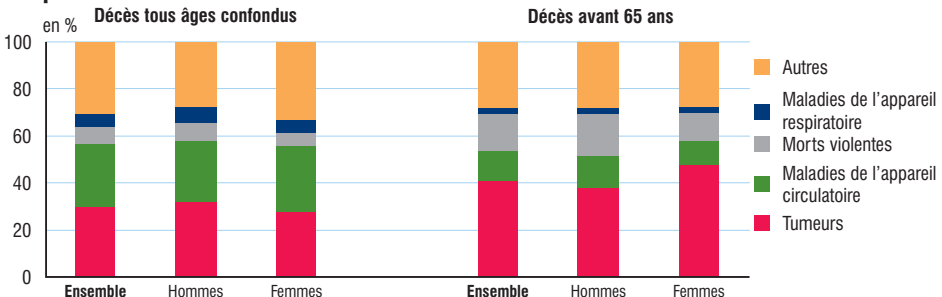
1. Avant l'âge de 65 ans.
 Champ : France métropolitaine.
 Note : ces taux sont calculés par période de trois ans (moyennes triennales).
 Sources : Insee, Inserm, CépiDc.

2. Taux de décès standardisés selon les causes

Causes de décès	Taux en 2008-2010 (pour 100 000 habitants)			Évolution sur la période 1980-2010 (en %)		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Tumeurs	241	342	171	-20	-24	-17
<i>Dont : poumon-larynx</i>	<i>47</i>	<i>82</i>	<i>20</i>	<i>-1</i>	<i>-20</i>	<i>128</i>
<i>colorectal</i>	<i>26</i>	<i>34</i>	<i>20</i>	<i>-27</i>	<i>-26</i>	<i>-31</i>
<i>hémopathies malignes</i>	<i>20</i>	<i>27</i>	<i>15</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>-2</i>
<i>sein</i>	<i>18</i>	<i>1</i>	<i>31</i>	<i>-15</i>	<i>-13</i>	<i>-13</i>
<i>pancréas</i>	<i>14</i>	<i>17</i>	<i>11</i>	<i>24</i>	<i>9</i>	<i>38</i>
<i>prostate</i>	<i>13</i>	<i>37</i>	<i>0</i>	<i>-24</i>	<i>-30</i>	<i>///</i>
<i>VADS¹</i>	<i>12</i>	<i>22</i>	<i>4</i>	<i>-51</i>	<i>-57</i>	<i>-11</i>
<i>foie</i>	<i>12</i>	<i>20</i>	<i>5</i>	<i>23</i>	<i>26</i>	<i>6</i>
<i>vessie</i>	<i>7</i>	<i>14</i>	<i>3</i>	<i>-15</i>	<i>-17</i>	<i>-23</i>
<i>estomac</i>	<i>7</i>	<i>11</i>	<i>4</i>	<i>-64</i>	<i>-63</i>	<i>-69</i>
Maladies de l'appareil circulatoire	214	278	171	-59	-58	-61
Morts violentes	57	83	37	-50	-45	-54
Maladies de l'appareil respiratoire	49	74	34	-50	-52	-50
Autres	242	294	203	-29	-32	-28
<i>Dont : états morbides mal définis</i>	<i>60</i>	<i>74</i>	<i>49</i>	<i>-42</i>	<i>-41</i>	<i>-45</i>
<i>maladies du système nerveux</i>	<i>46</i>	<i>50</i>	<i>43</i>	<i>67</i>	<i>44</i>	<i>85</i>
<i>maladies de l'appareil digestif</i>	<i>35</i>	<i>47</i>	<i>26</i>	<i>-57</i>	<i>-58</i>	<i>-57</i>
<i>maladies endocriniennes et métaboliques</i>	<i>29</i>	<i>34</i>	<i>25</i>	<i>-18</i>	<i>-10</i>	<i>-25</i>
<i>troubles mentaux et du comportement</i>	<i>26</i>	<i>31</i>	<i>22</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
Ensemble	802	1 072	615	-42	-42	-43

1. Cancers des voies aérodigestives supérieures (lèvres, bouche, œsophage...)
 Champ : France métropolitaine.
 Note : ces taux sont calculés par période de trois ans (moyennes triennales).
 Sources : Insee, Inserm, CépiDc.

3. Répartition des causes de décès avant 65 ans en 2008-2010



Champ : France métropolitaine.
 Note : taux standardisés de décès. Population de référence pour la structure par âge : 2006.
 Sources : Insee, Inserm, CépiDc.

3.8 Culture

Depuis trente ans, la part des dépenses consacrées aux biens et services culturels dans la consommation totale des ménages oscille entre 2 % et 3 %. Elle culmine à 2,6 % en 1995, et diminue par la suite pour atteindre en 2012 son niveau le plus bas sur la période : 2,0 %. La structure des dépenses culturelles s'est profondément modifiée au cours de ces mêmes années. Ainsi, la prépondérance des dépenses pour l'écrit (livres, journaux et périodiques : 65 % des dépenses en 1980), s'est amenuisée régulièrement au cours des années pour atteindre 46 % en 2012. À l'inverse, les dépenses pour les spectacles et les visites patrimoniales et celles pour l'audiovisuel, le cinéma, les disques ou les DVD ont proportionnellement plus progressé que la moyenne des dépenses culturelles, concentrant en 2012 respectivement 21 % et 33 % de celles-ci.

Ces évolutions traduisent la diversification des pratiques culturelles. En effet, depuis trente ans, l'équipement des ménages, l'offre musicale et les programmes télévisés se sont beaucoup développés, favorisant ainsi de nouvelles formes de consommation. Ces dix dernières années, ce développement a été bouleversé par l'apparition de l'internet auquel les Français consacrent de plus en plus de temps et d'argent. Les sorties culturelles (cinéma, spectacles, concerts...) n'en ont toutefois pas souffert. Ainsi, les entrées au cinéma sont passées de 175 millions en 1980 à 190 millions en 2008 et dépassent 200 millions depuis cette date ; l'indice de fréquentation (nombre d'entrées par habitant) est lui passé de 2,5 en 1996 à 3,3 en 2012.

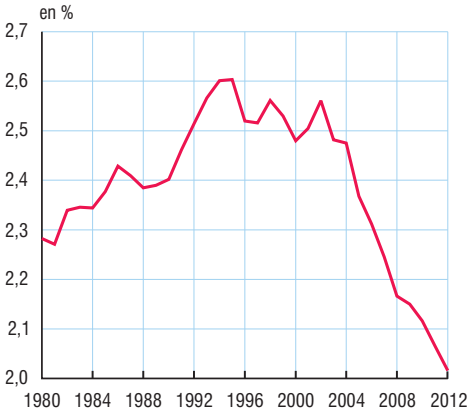
En revanche, la lecture régulière de la presse imprimée payante et de livres a pâti de ces évolutions. Ainsi, en 2008, 70 % des personnes âgées de 15 ans ou plus ont lu au moins un livre contre 74 % en 1981 ; et la proportion de gros lecteurs (20 livres ou plus au cours de l'année) parmi l'ensemble de la population est passée de 24 % à 16 % au cours de la même période. En 1981, quel que soit l'âge, les niveaux de lecture de livres étaient assez proches d'un sexe à l'autre ; depuis, ils ont beaucoup plus diminué pour les hommes, et en particulier pour les jeunes, que pour les femmes. Ces dernières restent, à tous les âges, de plus grosses lectrices que les hommes. Le lectorat de la presse quotidienne vieillit et ce, depuis plusieurs décennies : chaque génération atteignant l'âge adulte a un niveau d'engagement dans la lecture de la presse inférieur à celui de la précédente. De 1980 à 2010, le nombre de titres payants de la presse quotidienne d'information générale et politique de France métropolitaine est passé de 85 à 67, auquel sont venus s'ajouter 13 titres de quotidiens gratuits. Les tirages ont diminué de 28 %, passant de 10,4 millions d'exemplaires à 7,5 millions d'exemplaires (hors gratuits).

Depuis 2004, la fréquentation des presque mille musées de France a augmenté de 29 % pour atteindre 59 millions d'entrées en 2011. Parmi ces musées, sept dépassent en 2011 le million de visiteurs. Cette hausse est tirée uniquement par les étrangers, le taux de visite des personnes résidant en France étant resté stable ces trente dernières années. ■

Pour en savoir plus

- *Chiffres Clés - Statistiques de la culture - édition 2013*, La Documentation française, mars 2013.
- Données statistiques sur la culture en ligne sur le site du DEPS.
- « Pratiques culturelles, 1973-2008. Dynamiques générationnelles et pesanteurs sociales », *Culture études* n° 2011-7, décembre 2011 et données en ligne sur www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr/.
- *Patrimostat 2010, fréquentation des musées de France*, en ligne sur www.culturecommunication.gouv.fr.

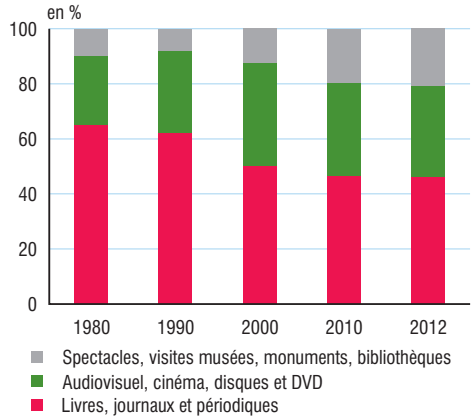
1. Part des biens et services culturels dans la consommation totale des ménages



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

2. Répartition des dépenses de biens et services culturels



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

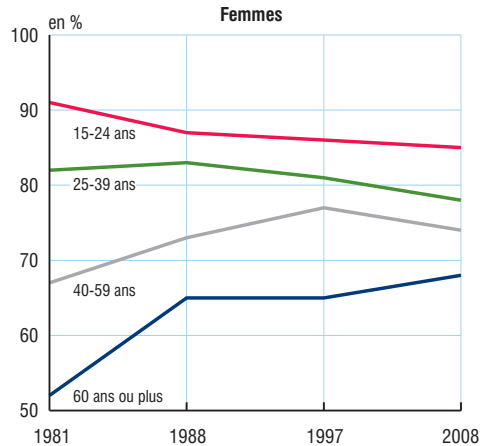
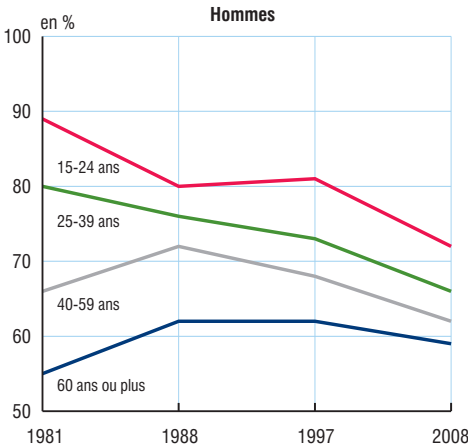
3. Évolution des pratiques culturelles entre 1981 et 2008

	1981	1988	1997	2008
en %				
Activité faite au moins une fois au cours des douze derniers mois				
Regarder la télévision	91	90	91	98
<i>Dont : tous les jours ou presque</i>	69	73	77	87
Écouter de la musique, hors radio	75	73	76	81
<i>Dont : écouter de la musique tous les jours, hors radio</i>	19	21	27	34
Lire un livre	74	75	74	70
Lire un quotidien	71	79	73	69
Aller au cinéma	50	49	49	57
Visiter un musée ou une exposition	36	38	40	37
Assister à un spectacle de danse ou de théâtre, ou à un concert de musique classique	16	21	22	25
S'inscrire ou fréquenter une bibliothèque	14	16	20	18

Champ : personnes de 15 ans ou plus vivant en France métropolitaine.

Source : ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, enquêtes Pratiques culturelles.

4. Lecture d'au moins un livre au cours des douze derniers mois selon l'âge et le sexe



Champ : personnes de 15 ans ou plus vivant en France métropolitaine.

Source : ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, enquêtes Pratiques culturelles.

Fiches thématiques

Économie et finances

4.1 Croissance

Après la période de forte croissance des trente années précédentes (+ 4,9 %), la croissance de l'activité économique française fléchit à partir du début des années 1980 (+ 1,8 % en moyenne par an en volume au cours de la période 1980-2012). Le début des années 1980 est ainsi marqué par une croissance annuelle moyenne du **produit intérieur brut (PIB)** en deçà des 2 %. À partir de 1986, la croissance économique s'améliore pour dépasser 4 % en 1988 et 1989. Les tensions sur le Système monétaire européen qui émergent en 1992 entraînent la France dans la récession : en 1993, le PIB diminue de 0,7 %. La reprise économique s'amorce dès 1994 avec une croissance de + 2,2 %, puis prend de la vigueur jusqu'en 2000 où la croissance atteint + 3,7 %. En 2009, entraîné par la crise financière mondiale, le PIB recule de 3,1 %. La reprise économique qui suit est plus faible et moins durable qu'après la récession de 1993 : la croissance du PIB en 2010 s'établit seulement à + 1,7 % puis + 2,0 % en 2011 et est nulle en 2012.

Les dépenses de consommation des ménages, qui représentent plus de 55 % du PIB, ont évolué en moyenne les trente dernières années au même rythme que le PIB (+ 1,8 % par an en volume). Plus dynamiques au début des années 1980 dans un contexte de désinflation (+ 2,1 % en moyenne par an jusqu'en 1987 contre + 1,8 % pour le PIB), ces dépenses ralentissent ensuite avant de reculer lors de la crise de 1993 (- 0,2 %). Progressant à un rythme similaire au PIB jusqu'en 2007, les dépenses de consommation résistent lors de la récession de 2008-2009 (+ 0,2 % contre - 1,6 % pour le PIB en moyenne par an). En 2012, toutefois, les dépenses de consommation reculent pour la seconde fois en trente ans (- 0,4 %).

Les dépenses de consommation des administrations publiques (APU) représentent plus de 20 % du PIB et ont progressé de 2,2 % par an en volume en moyenne ces trente dernières années. Dynamiques jusqu'en 1993 (+ 3,0 % en moyenne par an), elles ralentissent par la suite

sous l'effet de politiques de maîtrise des finances publiques. En 2009, en réponse à la crise, les dépenses accélèrent (+ 2,5 %) pour ralentir rapidement dès 2011 en lien avec les mesures de redressement des finances publiques.

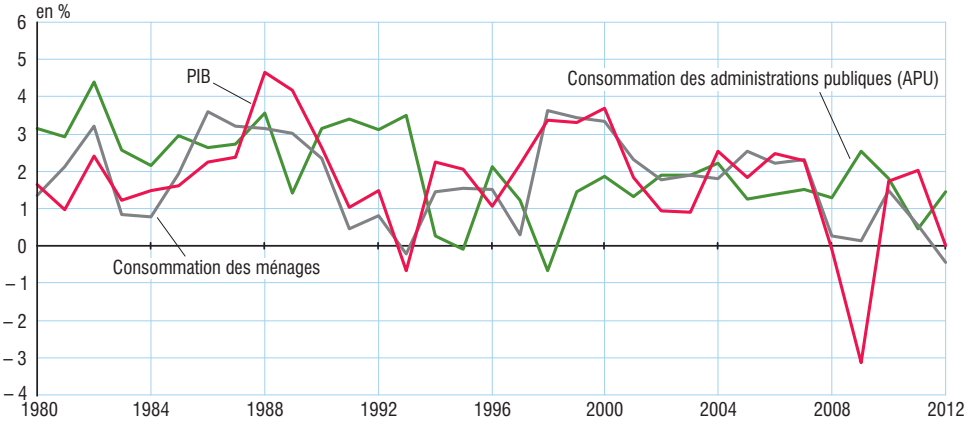
La formation brute de capital (FBC, investissement et variations de stock) a progressé en moyenne à un rythme proche du PIB ces trente dernières années (+ 1,6 % en volume), mais ses évolutions sont beaucoup plus marquées par la conjoncture. Elle diminue ainsi nettement au début des années 1980 (2,3 % par an en moyenne entre 1980 et 1984) avant de croître de 6,3 % sur la seconde moitié de la décennie. La formation brute de capital recule dès 1991, avant même la récession de 1993, année où elle se replie de 11,1 %. Dynamique par la suite, sauf les années de ralentissement du PIB (1996, 2002), la FBC chute en 2009 (- 15,6 %), du fait à la fois d'un recul historique de l'investissement et d'un déstockage massif des entreprises.

Les échanges extérieurs ont fortement augmenté ces trente dernières années : la part des exportations (respectivement des importations) dans le PIB passe de 21,4 % (respectivement 23,0 %) en 1980 à 27,4 % en 2012 (respectivement 29,7 %). Mais au total, le solde de la balance commerciale a une contribution neutre à la croissance annuelle du PIB en moyenne, les importations et les exportations progressant à un rythme similaire. Déficitaire pendant toutes les années 1980, la balance commerciale redevient excédentaire en 1992 ; en 1993, la chute de la demande intérieure se transmet aux importations et la balance commerciale s'améliore encore. Elle restera excédentaire jusqu'en 2004. En 2009, dans un contexte de crise mondiale, le déficit de la balance commerciale s'accroît : les exportations pâtissent d'une dégradation de la demande de la plupart de nos partenaires européens plus marquée encore qu'en France et leur recul excède donc celui des importations qu'entraîne la chute de la demande intérieure française. ■

Définitions

Produit intérieur brut (PIB) : voir *annexe Glossaire*.

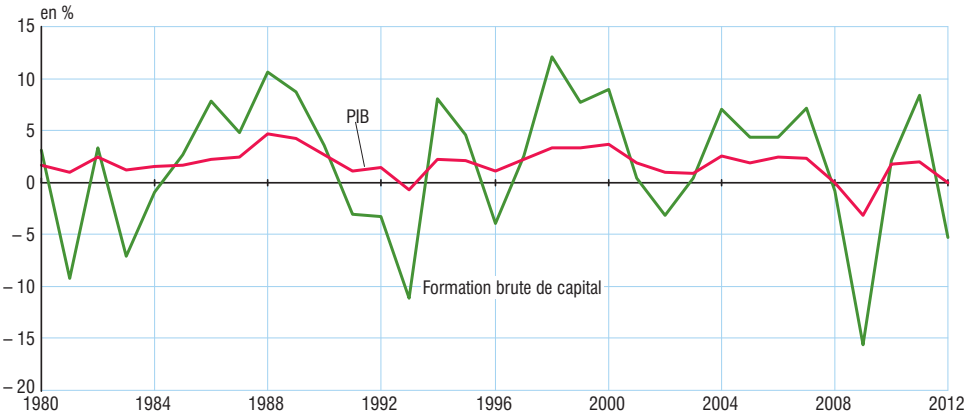
1. Évolution du PIB, des dépenses de consommation des ménages et des APU en volume



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

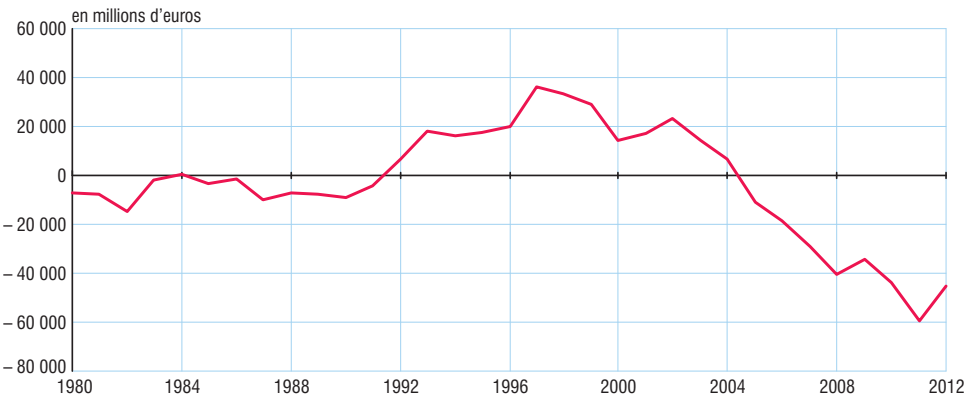
2. Évolution du PIB et de la formation brute de capital en volume



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

3. Solde de la balance commerciale en valeur



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

4.2 Valeur ajoutée par branche d'activité

En 2012, les services principalement marchands au sens large (y compris commerce, transports et activités financières) représentent 57 % de la **valeur ajoutée (VA)** totale de l'économie française. Leur poids a augmenté de onze points depuis 1980, hausse qui trouve sa contrepartie dans une baisse du poids de l'industrie de même ampleur. En 2012, la valeur ajoutée industrielle ne représente plus que 13 % de la valeur ajoutée totale, soit moins que la valeur ajoutée des services principalement non marchands (23 %) qui l'ont dépassée depuis le début des années quatre-vingt-dix. Les évolutions des autres **branches** ont été plus modestes. Le poids de l'agriculture a ainsi baissé de deux points depuis 1980 pour atteindre 2 % de la valeur ajoutée totale. À l'issue de la seconde guerre mondiale, elle représentait 19 % de la valeur ajoutée. Le poids de la construction, quant à lui, fluctue autour de 6 % depuis 1980.

Cette tertiarisation de la valeur ajoutée ne s'est pas pour autant traduite par une baisse de la valeur ajoutée industrielle en volume : entre 1980 et 2012, la valeur ajoutée industrielle a ainsi crû de 42 % en volume, moins rapidement cependant que celle des services principalement marchands qui fait plus que doubler sur la même période, et que celle des services principalement non marchands (+ 57 %) ou de l'agriculture (+ 58 %). À cette croissance moins rapide de l'industrie en volume s'ajoute une hausse des prix industriels également moins dynamique : moins de 2 % en moyenne par an contre plus de 3 % pour les services principalement marchands ou 4 % pour la construction ou les services principalement non marchands.

Cette tertiarisation de l'économie est le signe également, pour une part, d'une externalisation plus importante de l'industrie qui produisait auparavant pour elle-même des services qu'elle achète désormais aux branches des services marchands : en 1980, pour produire 100 euros de biens industriels,

l'industrie achetait en moyenne 9 euros de services marchands ; au début des années 2010, elle en consomme près de 16 euros. Cette externalisation, qui reflète un changement d'organisation, se traduit, dans les statistiques, par une baisse de la valeur ajoutée industrielle et une augmentation de la valeur ajoutée des services principalement marchands.

La baisse du poids de l'industrie dans la valeur ajoutée totale a été portée par la quasi-totalité des branches industrielles : d'abord par la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et la fabrication de machines (1,4 % de la VA en 2012, soit une baisse de 2,1 points depuis 1980), puis par l'industrie du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure (0,3 % de la VA en 2012, soit une baisse de 1,5 point), par l'industrie agroalimentaire (1,9 % de la VA en 2012, soit une baisse de 1,2 point). Au sein des branches industrielles, le poids dans la VA augmente uniquement pour la production et distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et dépollution pour atteindre 0,8 % de la VA totale en 2012 (+ 0,3 point).

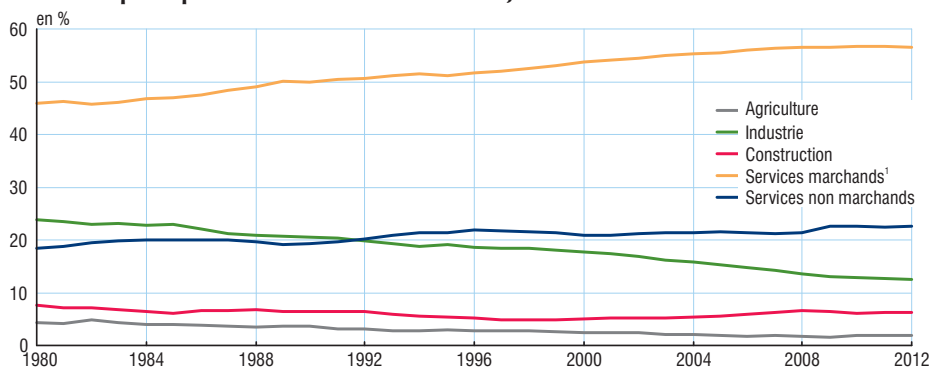
À l'inverse, la hausse du poids des services principalement marchands dans la VA totale est presque pour moitié imputable aux activités immobilières (13,2 % de la VA en 2012, soit une augmentation de 5,1 points depuis 1980), puis aux services qui ont fait l'objet d'externalisation de la part de l'industrie, notamment les activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien dont le poids dans la VA a progressé de 3,3 points depuis 1980 pour atteindre 12,4 % en 2012. Ce poids diminue dans quelques branches des services marchands : le commerce (11,2 % de la VA en 2012, soit une baisse de 0,5 point), les transports (4,6 % de la VA en 2012, soit une baisse de 0,4 point) et les télécommunications (1,3 % de la VA en 2012, soit une baisse de 0,1 point). ■

Définitions

Valeur ajoutée (VA), branche, consommation intermédiaire : voir *annexe Glossaire*.

Valeur ajoutée par branche d'activité 4.2

1. Poids des principales branches dans la valeur ajoutée totale



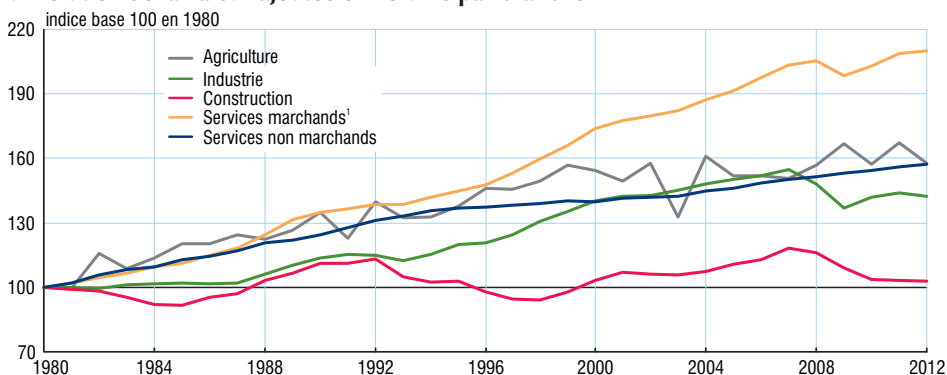
1. Les services marchands sont pris au sens large : y compris commerce, transports et activités financières.

Champ : France.

Lecture : en 1980, la valeur ajoutée des services marchands représentait 46 % de la valeur ajoutée totale.

Source : *comptes nationaux*, base 2005.

2. Évolution de la valeur ajoutée en volume par branche



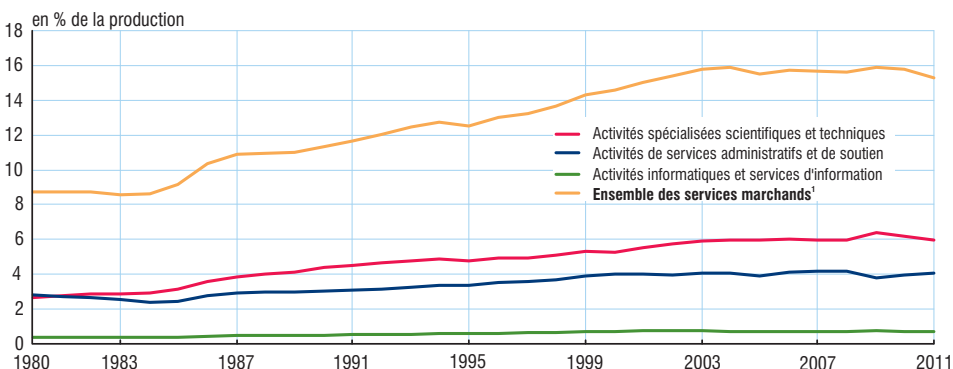
1. Les services marchands sont pris au sens large : y compris commerce, transports et activités financières.

Champ : France.

Lecture : entre 1980 et 2012, la valeur ajoutée des services marchands a crû de 110 %.

Source : *comptes nationaux*, base 2005.

3. Poids des consommations intermédiaires en services marchands par les branches industrielles



1. Les services marchands sont pris au sens large : y compris commerce, transports et activités financières.

Champ : France.

Lecture : en 1980, les consommations intermédiaires des branches de l'industrie en services marchands représentaient 9 % de leur production.

Source : *comptes nationaux*, base 2005.

4.3 Prix à la consommation

Au-delà du constat qu'en trente-deux ans, le prix de la baguette de pain a été multiplié par 3,4 et celui du kilo de bifeck par 2,7, **l'indice des prix à la consommation (IPC)** est un témoin privilégié du tournant important que constitue 1980 pour l'économie française. Après un pic à + 13,6 % cette année-là suite au second choc pétrolier, **l'inflation** a peu à peu régressé et n'a jamais dépassé 3 % depuis 1992. Auparavant, les pics d'inflation étaient fréquents, même si les causes en ont été très diverses.

Ainsi, après avoir atteint des sommets dans l'immédiat après-guerre (+ 60 % par an en moyenne de 1946 à 1948), l'inflation s'est fortement réduite au début des années 1950 sous l'effet des politiques de stabilisation mises en œuvre (blocage de prix notamment). À mesure que l'économie s'est redressée, des tensions inflationnistes ont réapparu, en raison de la perte de valeur du franc (dévaluations) accompagnant l'accumulation de déficits extérieurs, pour atteindre un nouveau pic en 1958 (+ 15 % sur un an). Au cours des années 1960, la mise en œuvre de politiques anti-inflationnistes et un environnement économique plus favorable ont permis de réduire nettement la hausse des prix à la consommation en France. Les augmentations de salaires consécutives aux événements de 1968 ont par la suite relancé l'inflation. Dans les années 1970, l'envolée des prix des matières premières, la forte dégradation des échanges extérieurs et la perte de valeur du franc (dévaluations) ainsi que l'indexation des salaires sur les hausses des prix contribuèrent à l'entretenir jusqu'au tout début des années 1980.

Avec le « tournant de la rigueur » de 1983 s'engage un mouvement durable de désinflation. La hausse annuelle de l'IPC est ramenée de + 11,8 % sur un an en 1982 à + 2,7 % en

1986, date à laquelle la France a, comme la plupart des pays européens, bénéficié du contrechoc pétrolier dû à la fois à la baisse des prix du pétrole brut et à l'affaiblissement du dollar. L'inflation se stabilise alors autour de + 2,5 % par an de la fin des années 1980 au milieu des années 1990.

Cette stabilité a été favorisée par l'ouverture des marchés et, plus généralement, par l'accroissement de la concurrence mondiale. En particulier, depuis près de quinze ans, les prix des biens manufacturés (hors énergie) consommés par les ménages français sont quasiment stables (+ 0,1 % par an en moyenne entre 1998 et 2012). Les prix de certains biens ont même tendance à reculer, notamment ceux des produits électroniques, en lien avec les progrès techniques qu'ils incorporent. Il en va ainsi pour les équipements audiovisuels, photographiques et informatiques, dont les prix ont baissé en moyenne de 8,3 % par an entre 1998 et 2012. L'effet d'une concurrence accrue est également sensible pour certains services, en particulier les télécommunications.

Depuis les années 2000, les évolutions du taux d'inflation sont principalement causées par les variations des prix des produits pétroliers. Ceux des produits alimentaires frais, variables en fonction des conditions climatiques et des cours mondiaux, ont également joué sur l'inflation mais dans une moindre mesure. Les politiques publiques, en pilotant les prix de certains biens et services (tabac et santé), ont aussi un effet notable sur l'inflation.

Enfin, avec l'intégration européenne et la monnaie unique, on assiste à une certaine convergence de l'inflation en zone euro : depuis 2007, les écarts entre grands pays de la zone se sont resserrés. ■

Définitions

L'indice des prix à la consommation (IPC) : permet de mesurer l'évolution des prix des biens et services consommés par les ménages résidant en France. On construit un indice de prix élémentaire pour chaque variété consommée et l'IPC est ensuite obtenu en pondérant l'ensemble de ces indices élémentaires par les parts relatives des biens et services concernés dans la consommation moyenne des ménages. L'IPC sert à indexer de nombreux contrats privés et il sert de base à des revalorisations, notamment celle du Smic.

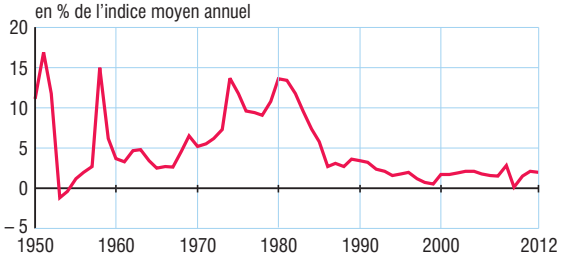
Inflation : augmentation générale des prix, qui traduit une perte de pouvoir d'achat de la monnaie, c'est-à-dire un amoindrissement de la quantité de biens et de services qu'il est possible de se procurer avec une unité monétaire. Le taux d'inflation est ici défini comme l'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC).

Pour en savoir plus

- Indices et séries statistiques (www.insee.fr).
- « Harmonised Indices of Consumer Prices », *Données en bref* n° 2 / 2013, Économie et finances, Eurostat.

Prix à la consommation 4.3

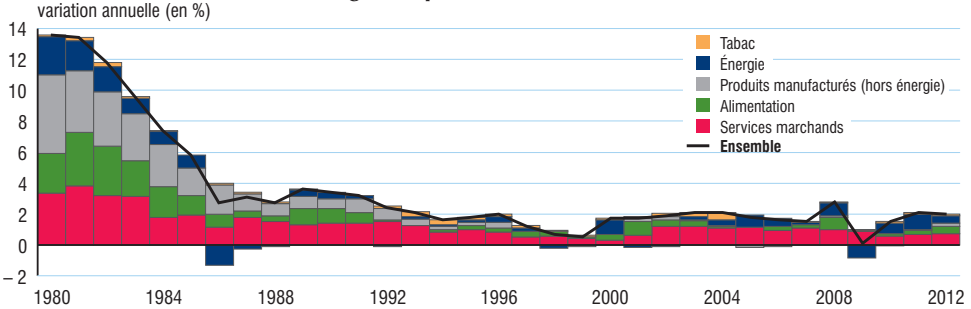
1. Taux d'inflation entre 1950 et 2012



Champ : France.

Source : Insee, indices des prix à la consommation.

2. Contributions à l'inflation des grands postes de consommation entre 1980 et 2012

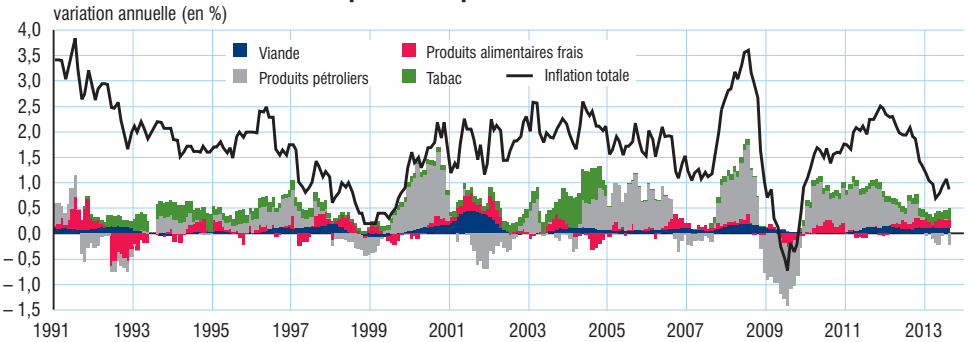


Champ : France.

Lecture : en 1980, le taux d'inflation était de 13,6 % dont 3,3 % dus à l'augmentation des prix des services marchands.

Source : Insee, indices des prix à la consommation.

3. Contributions à l'inflation des produits à prix volatils

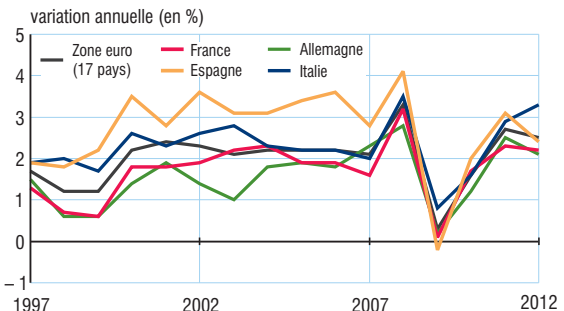


Champ : France.

Lecture : ce graphique présente les taux d'inflation mensuels sous la forme des glissements annuels des indices des prix à la consommation (IPC) et les contributions de différents postes de consommation parmi ceux dont les évolutions de prix sont les plus erratiques (« produits à prix volatils »). Ces produits sont dits « à prix volatils » car leurs prix dépendent des fluctuations des cours des matières premières (produits pétroliers), des conditions climatiques (produits alimentaires frais) ou de décisions réglementaires (tabac).

Source : Insee, indices des prix à la consommation.

4. Taux d'inflation nationaux des principaux pays de la zone euro



Source : Eurostat, indices des prix à la consommation harmonisés.

4.4 Résultats des sociétés non financières

La valeur ajoutée, différence entre la production et la consommation intermédiaire, est le solde de base pour mesurer l'évolution des résultats des sociétés non financières. Elle permet de rémunérer les salariés et de dégager des profits. L'évolution de ces derniers est fréquemment analysée via le **taux de marge**. En trente ans, cet indicateur connaît trois phases. Durant les années 1980, il augmente tendanciellement, de 23,1 % en 1982 à 32,0 % en 1989, sous l'effet notamment de la modération salariale, du contre choc pétrolier et de la libération progressive des prix. Du début des années 1990 jusqu'en 2007, le taux de marge se stabilise autour de 31 %. Il s'oriente ensuite à la baisse : le ralentissement des rémunérations versées aux salariés ne compense pas le fort recul de la valeur ajoutée. En 2012, il rejoint son plus bas niveau depuis 1986 (28,4 %).

L'**excédent brut d'exploitation (EBE)** dégagé par les sociétés non financières à partir de la valeur ajoutée est ensuite redistribué principalement sous trois formes : le paiement des impôts sur le revenu et le patrimoine, l'acquiescement des intérêts dus sur les emprunts et la rémunération des propriétaires du capital sous forme de dividendes. À cela s'ajoutent les intérêts et dividendes que les sociétés peuvent elles-mêmes percevoir. Concernant la charge d'intérêts supportée par les sociétés non financières, elle s'accroît suite au premier choc pétrolier du fait notamment de la hausse des taux d'intérêt, avant de refluer avec l'amélioration des conditions de financement. De son côté, la part des dividendes nets (versés moins reçus) dans l'EBE, qui était stable autour de 14 % entre le début des années 1980 et le début des années 1990, augmente depuis lors pour atteindre 29 % en 2012. Cette progression est probablement à relier aux exigences accrues des actionnaires en termes de rendement. Mais elle reflète aussi le développement des flux de capitaux

internes aux groupes. Le poids dans l'EBE des dividendes versés fléchit de manière très nette mais ponctuelle en 2010, suite au recul du résultat des sociétés lors de la récession. Mais il repart à la hausse par la suite.

Le surplus dégagé par les entreprises après règlement des impôts sur le revenu et le patrimoine et enregistrement des flux d'intérêts et de dividendes correspond à l'épargne. Cette dernière permet notamment de financer les investissements nouveaux. Depuis le début des années 1980, le **taux d'investissement** des sociétés non financières fluctue autour de 18 %, connaissant toutefois des rebonds cycliques lors des phases de forte croissance. Ainsi, après avoir fortement baissé durant la première moitié des années 1980, il se redresse ensuite pour atteindre 20,1 % en 1991. Inversement, les récessions de 1993 et de 2009 entraînent toutes deux une chute brutale du taux d'investissement. Une légère remontée s'amorce néanmoins depuis la dernière crise.

De son côté, le **taux d'autofinancement** augmente de près de 60 points entre 1982 et 1988. La marge supplémentaire dégagée par les sociétés est peu réinvestie car principalement dédiée au désendettement. Le taux d'autofinancement se stabilise ensuite, avant de se redresser durant la seconde moitié des années 1990. Il atteint même 99 % en 1999 : les taux d'intérêt étant élevés, les entreprises financent leurs investissements par l'épargne. Enfin, depuis le début des années 2000, la combinaison d'un investissement et d'une rémunération des investisseurs dynamiques induit une baisse tendancielle du taux d'autofinancement. En conséquence, le besoin de financement des sociétés non financières s'accroît fortement, de 12 Md€ en 2004 à 58 Md€ en 2008. Il se réduit considérablement mais de manière ponctuelle en 2009 et 2010, avant de retrouver ses niveaux d'avant la crise. ■

Définitions

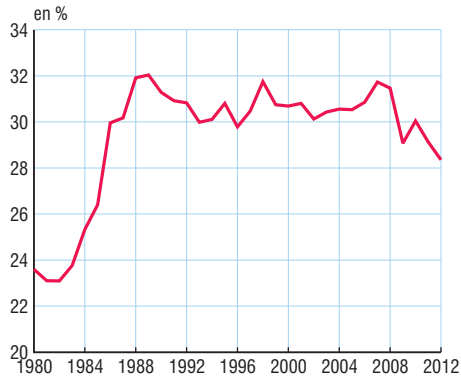
Taux de marge : rapport entre l'**excédent brut d'exploitation (EBE)** et la valeur ajoutée. L'EBE est lui-même égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation.

Taux d'investissement : rapport entre la formation brute de capital fixe et la valeur ajoutée.

Taux d'autofinancement : rapport entre l'épargne brute et la formation brute de capital fixe.

Résultats des sociétés non financières 4.4

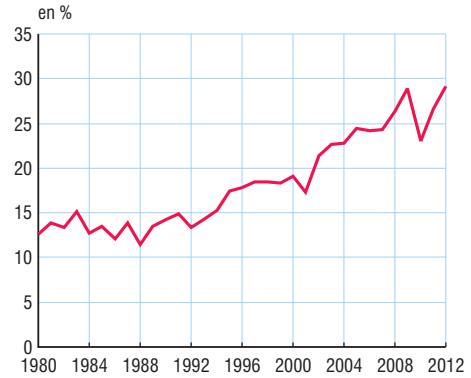
1. Taux de marge des sociétés non financières



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

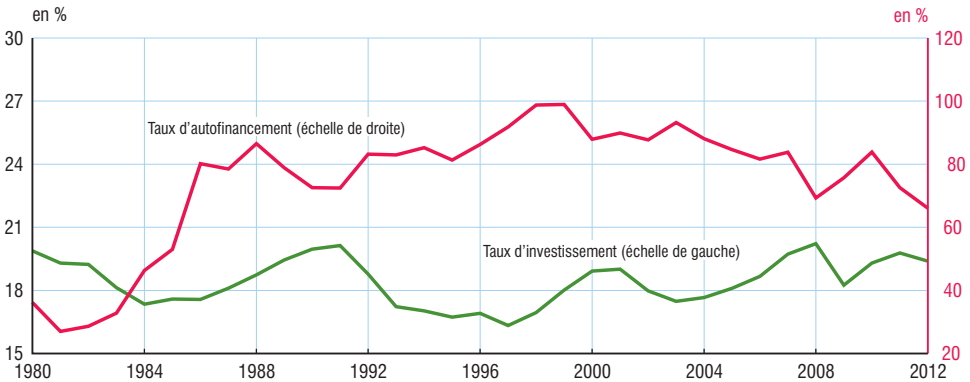
2. Part des dividendes nets dans l'excédent brut d'exploitation



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

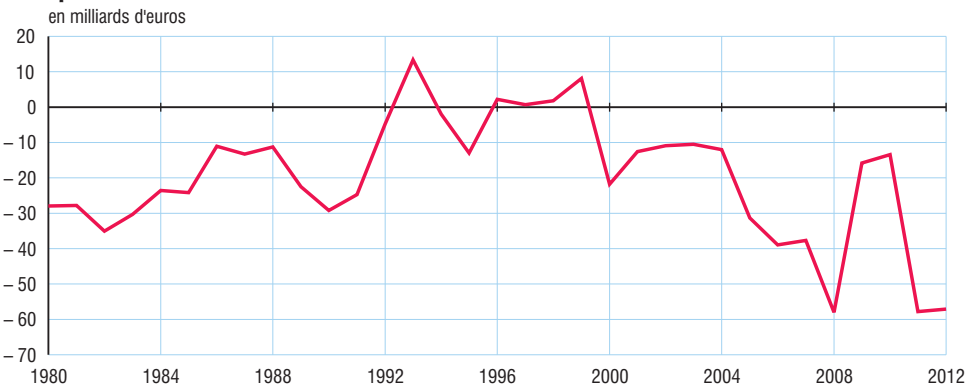
3. Taux d'investissement et d'autofinancement



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

4. Capacité (> 0) ou besoin (< 0) de financement



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

4.5 Finances publiques

Les finances publiques sont gérées par les administrations publiques centrales (Apuc), les administrations publiques locales (Apul) et les administrations de sécurité sociale (Asso). Globalement depuis trente ans, le **déficit public au sens de Maastricht** est permanent mais plus ou moins accentué.

L'évolution du déficit est en partie liée au contexte économique : les recettes diminuent durant les phases de ralentissement et augmentent en cas d'embellie, tandis que les dépenses sont moins sensibles à la conjoncture. Le déficit s'est ainsi particulièrement creusé durant les récessions de 1993 et 2009 (-6,5 % et -7,5 % du PIB). L'orientation de la politique économique joue également un rôle. À titre d'exemple, le plan de relance déployé suite à la crise de 2009 a contribué à creuser le déficit tandis que les nouvelles mesures fiscales et sociales destinées à redresser les comptes publics ont contribué à le réduire (-4,8 % du PIB en 2012).

Les Apuc sont les premiers contributeurs au déficit public (-4,0 % du PIB en 2012). Les Apul n'y participent que pour 0,2 % : les éventuels déficits des collectivités locales se limitent en principe aux dépenses d'investissement, puisque légalement, les budgets de fonctionnement doivent être à l'équilibre. Enfin, les Asso ont été excédentaires principalement au milieu des années 1980, au tournant des années 2000, puis entre 2006 et 2008, périodes durant lesquelles une situation de l'emploi favorable permettait de dégager des recettes de cotisations sociales élevées. En 2012, leur déficit est de -0,6 % du PIB.

Le poids des dépenses publiques dans le PIB est passé de 46,0 % en 1980 à 56,6 % en

2012, du fait principalement des Asso (+7,1 points) et des Apul (+4,0 points). La part des prestations versées par l'ensemble des administrations publiques dans le PIB croît de plus de 7 points sur la période et atteint 26,0 % en 2012, avec notamment l'alourdissement des dépenses de retraite et la progression soutenue de celles de la santé. La part des dépenses de fonctionnement est restée assez stable, un peu en deçà de 20 %. Parallèlement, la charge de la dette, qui porte sur les déficits cumulés, a augmenté entre 1980 et 1996 (de 1,2 % à 3,6 % du PIB), avant de diminuer par la suite (2,6 % en 2012) du fait de la baisse des taux d'intérêt. Enfin, après avoir crû à la fin des années 1980, le poids des dépenses d'investissement a reflué (3,1 % du PIB en 2012).

La part des recettes publiques dans le PIB augmente moins fortement que les dépenses (45,7 % en 1980, 51,8 % en 2012). Le **taux de prélèvements obligatoires** (PO) suit une trajectoire similaire (40,2 % et 45,0 %). La hausse est avant tout imputable aux Asso (+6,9 points) et tient essentiellement au relèvement des impôts (CSG, droits sur les tabacs et alcools, prélèvements sur les revenus et le patrimoine, etc.). Le taux de PO augmente également pour les Apul (+2,7 points), alors qu'un recul est enregistré pour les Apuc (-4,4 points) suite notamment aux transferts de ressources effectués au profit des autres secteurs des administrations publiques.

Conséquence des déficits récurrents, la **dette publique (Apuc, Apul, Asso) au sens de Maastricht** a crû de façon quasi continue, passant de 20,7 % du PIB fin 1980 à 90,2 % fin 2012. Elle a franchi le seuil des 60 % en 2003. ■

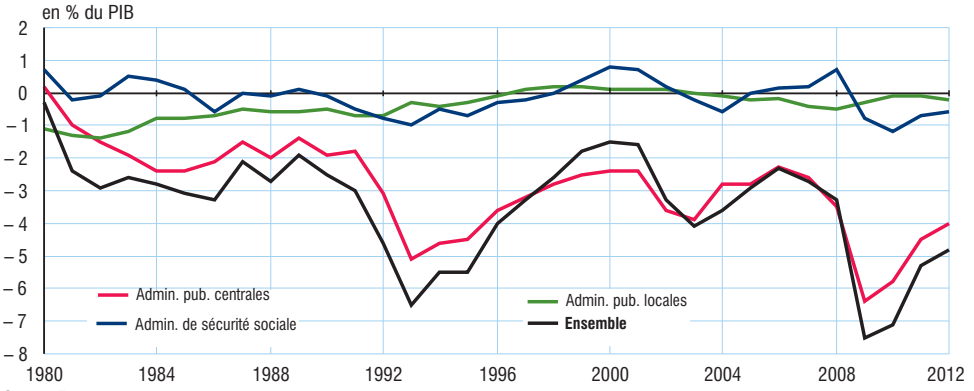
Définitions

Déficit public au sens de Maastricht : besoin de financement des administrations publiques une fois corrigé des intérêts sur *swaps* de dettes. Il mesure la différence entre l'ensemble des dépenses courantes des administrations publiques, de leurs dépenses d'investissement non financier et des transferts en capital qu'elles effectuent, d'une part, et l'ensemble de leurs ressources non financières, d'autre part.

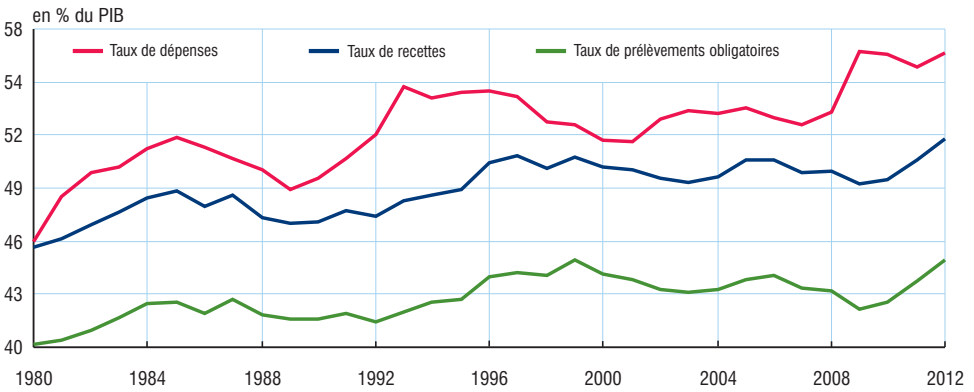
Taux de prélèvements obligatoires : impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes rapportés au PIB.

Dette publique au sens de Maastricht : ensemble des passifs des administrations publiques (hors produits financiers dérivés, intérêts courus non échus, crédits commerciaux et décalages comptables) évalués à leur valeur de remboursement et consolidés (les passifs d'une administration détenus par une autre administration en sont exclus). Pour respecter les engagements européens de la France, dans le cadre du PSC, la dette publique doit être inférieure à 60 % du PIB.

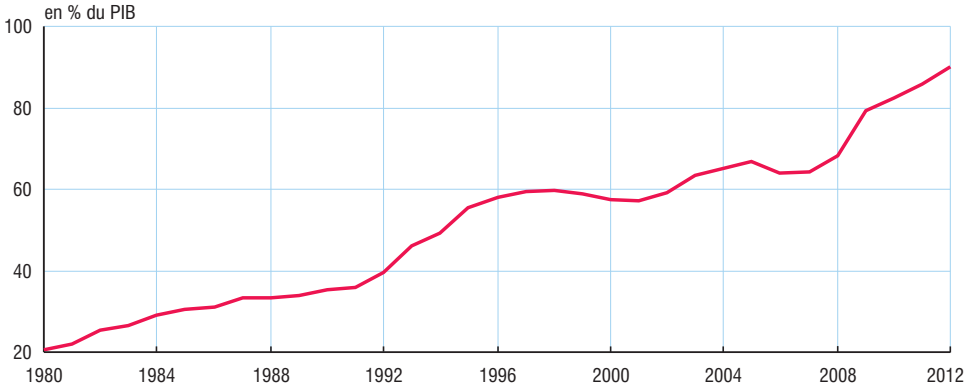
1. Déficit public au sens de Maastricht



2. Taux de dépenses, de recettes et de prélèvements obligatoires



3. Dette publique au sens de Maastricht



4.6 Relations avec le reste du monde

En trente ans, l'interdépendance croissante des économies s'est traduite par une augmentation de la **part des échanges extérieurs dans le produit intérieur brut (PIB)**. Cette part avait fortement progressé entre 1968 et 1984, passant de 14 % à 24 %. Elle a ensuite continué d'augmenter, mais plus modérément, pour atteindre 29 % en 2012. En valeur, les échanges extérieurs ont ainsi progressé globalement plus vite que le PIB : depuis 1980, ils ont été multipliés par 5,9 quand le PIB a été multiplié par 4,6. Cette différence résulte d'une croissance en volume, c'est-à-dire à prix constants, plus forte (volumes échangés multipliés par 3,6 pour le commerce extérieur contre 1,8 pour le PIB), alors que dans le même temps les prix augmentaient moins fortement : entre 1980 et 2012, les prix des exportations et importations ont été multipliés par 1,6 quand celui du PIB était multiplié par 2,6. Notamment parce que les biens les plus cycliques (biens durables, investissement,...) sont parmi les biens et services les plus échangés, les échanges extérieurs se sont fortement contractés lors des phases de ralentissement économique de ces trente dernières années (1993, 2003, 2009).

Si importations et exportations ont suivi des évolutions globalement similaires au cours des trente dernières années, le **solde des échanges extérieurs** de biens et services a néanmoins connu des périodes excédentaires et déficitaires. D'abord déficitaire jusqu'en 1992, il a ensuite été excédentaire jusqu'en 2003, avec un maximum de 28,8 Mds d'euros en 1997. Il s'est depuis continûment dégradé pour atteindre un niveau de déficit historique

de 75,7 Mds d'euros en 2011. Au cours de cette période, les secteurs excédentaires et déficitaires ont peu varié. D'un côté, les matériels de transport, les services (y compris solde touristique) et les produits alimentaires ont pratiquement été toujours excédentaires. De l'autre, la balance énergétique et celle des autres biens industriels ont été presque continûment en déficit. La situation favorable des années 1990 s'explique à la fois par un excédent important dans les matériels de transport, tant pour les automobiles que pour les produits aéronautiques, une facture énergétique réduite par des niveaux relativement bas du prix du pétrole et le reste de la balance des biens manufacturés quasiment à l'équilibre. L'ampleur du déficit actuel provient de l'aggravation de la facture énergétique, d'une baisse sensible de l'excédent des matériels de transport, après notamment la crise de la branche automobile depuis 2009, et d'une dégradation de la balance des autres biens industriels.

La chronique du **solde (besoin ou capacité) de financement de la Nation** suit de près celle du solde du commerce extérieur. En effet, au cours des trente dernières années, la France n'a dégagé une capacité de financement qu'entre 1993 et 2004, soit presque exactement les années où le solde commercial a été excédentaire. Depuis 1996, la France reçoit plus de revenus (salaires et revenus de la propriété) qu'elle n'en verse au reste du monde, cet excédent étant en croissance régulière. Ces revenus sont compensés par des transferts de plus en plus importants au reste du monde, en particulier aux institutions de l'Union européenne pour le financement du budget européen. ■

Définitions

Produit intérieur brut : voir annexe *Glossaire*.

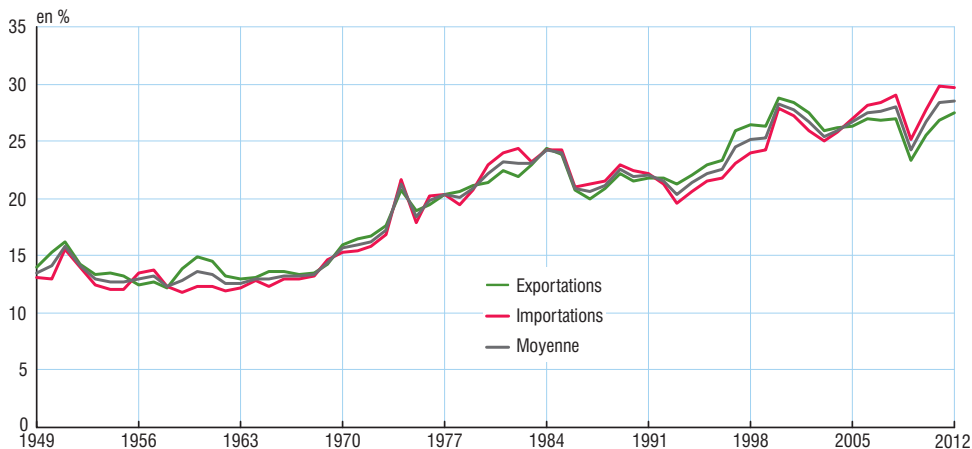
Part des échanges extérieurs dans le PIB : cette part est calculée comme le ratio entre la moyenne du montant des importations et exportations et le produit intérieur brut exprimés en valeur, c'est-à-dire à prix courants.

Solde des échanges extérieurs : différence entre la valeur des exportations et celle des importations. Les exportations de biens sont évalués FAB (franco à bord), c'est-à-dire que seuls les coûts d'assurances et de transports jusqu'à la frontière française (donc du pays exportateur) sont inclus. Les importations de biens sont évalués CAF (coûts, assurance, fret), c'est-à-dire qu'en plus des coûts jusqu'à la frontière du pays exportateur, les coûts entre les deux pays partenaires sont inclus.

Solde (besoin ou capacité) de financement de la Nation : une capacité de financement reflète le fait que les revenus de la Nation pris globalement surpassent les dépenses de consommation et d'investissement, et que ce surplus d'épargne peut être prêté à des agents non résidents. Le besoin de financement est la situation inverse : la Nation doit emprunter à des agents non-résidents pour couvrir ses dépenses.

Relations avec le reste du monde 4.6

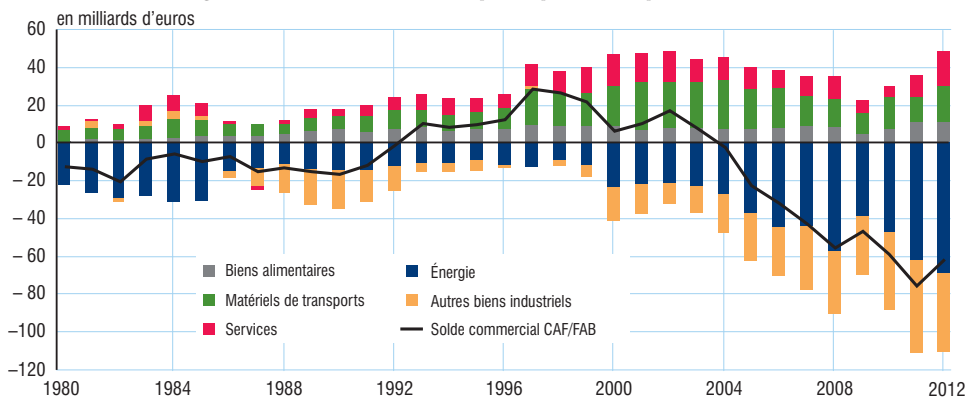
1. Part des exportations et des importations dans le PIB, en valeur



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

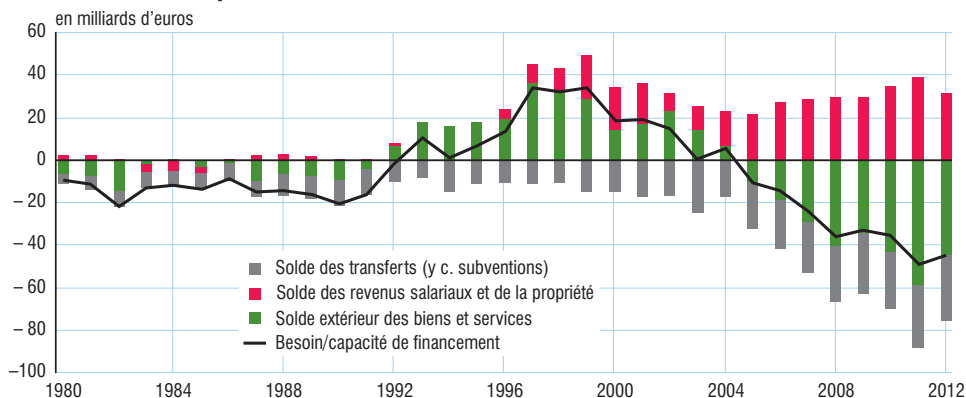
2. Solde des échanges extérieurs CAF-FAB et principales composantes, en valeur



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

3. Besoin (<0) ou capacité (>0) de financement de la Nation



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

4.7 Épargne et patrimoine

Fin 2011, le **patrimoine** national dépasse 13 000 Md€ et représente près de huit fois le **produit intérieur net (PIN)**. Ce montant est comparable à celui des seuls actifs non financiers car les encours d'actifs et de passifs financiers détenus par les résidents sont pratiquement équilibrés. Depuis 1980, le patrimoine national a été pratiquement multiplié par sept. Après une croissance soutenue jusqu'en 1990 (avec + 8,5 % de hausse par an en moyenne), il a progressé à un rythme plus modeste entre 1991 et 1998 (+ 2,7 % par an). Une accélération s'est ensuite enclenchée jusqu'en 2007 (+ 10,0 % en moyenne par an), puis un brusque coup d'arrêt est intervenu avec la crise (- 0,9 % en 2008 et - 1,6 % en 2009). Enfin, un redressement s'est amorcé dès 2010.

De 1980 à 1999, la part des produits financiers dans le total des actifs s'est globalement accrue, passant de la moitié à près de 70 % à l'époque de la bulle Internet. Depuis lors, la forte hausse des prix de l'immobilier a contribué à augmenter le poids relatif des actifs non financiers. Ainsi en 2011, seuls 61 % des actifs sont financiers.

Parmi les actifs financiers, les actions et titres d'**OPCVM** constituent les premiers placements depuis 1996 (25,8 % en 2011). Leur part fluctue beaucoup, au gré notamment de l'évolution des cours boursiers : après un pic à 39 % en 2000, elle a chuté lors de l'éclatement de la bulle internet puis au moment de la récession. Le poids des billets, pièces et dépôts a fortement baissé (22,3 % en 2011 contre 41,4 % en 1980). La part des crédits, qui figurent essentiellement à l'actif des institutions financières, a également baissé (16,6 % contre 22,9 %). Ceci traduit notamment le moindre recours des sociétés non financières à l'emprunt bancaire, avec le développement du financement direct sur les marchés. Enfin, la place des titres hors actions (titres de créance négociables, obligations, produits dérivés) s'est globalement accrue (18,1 % en 2011 contre 5,5 % trente ans auparavant).

Les logements, bâtiments, ouvrages de génie civil et terrains représentent 88 % des actifs non financiers en 2011 contre 79 % en 1980. La valeur relative des terrains par rapport à celle des constructions est passée de 40 % il y a trente ans à 90 % récemment. Le prix des terrains a en effet été multiplié par quinze durant cette période. Les machines et équipements, détenus en très grande majorité par les sociétés non financières, constituent 4,1 % des actifs non financiers en 2011, contre 7,8 % en 1980. Viennent ensuite les stocks (3,0 %, contre 7,8 % trente ans auparavant) et les actifs incorporels non produits (3,5 % en 2011 après 1,9 % en 1980), au sein desquels figurent les brevets.

Les ménages détiennent les trois quarts du patrimoine national (soit plus de 10 000 Md€ fin 2011). Leur patrimoine représente ainsi huit fois leur revenu disponible net actuellement, contre 4,5 en 1980. Les deux tiers de leurs actifs sont non financiers et correspondent essentiellement à leurs biens immobiliers. L'envolée des prix de ces derniers a contribué à la forte progression de leur patrimoine jusqu'en 2007. Mais leur repli ultérieur, conjugué au ralentissement des transactions, a conduit à un recul du patrimoine des ménages en 2008, puis à une progression plus mesurée qu'auparavant. Au sein des actifs financiers, l'assurance-vie est devenue le placement favori des Français (avec une part de 38 % en 2011), devançant les billets, pièces et dépôts (30 %).

Les ménages accumulent des actifs en épargnant et en s'endettant. En l'occurrence, depuis trente ans, l'endettement des ménages s'est fortement développé. Il représente 84 % de leur revenu disponible brut en 2011 contre 34 % en 1980. Parallèlement, leur **taux d'épargne** ne cesse de baisser entre 1980 (18,3 %) et 1987 (11,1 %), avant de se redresser progressivement jusqu'au début des années 1990. Depuis lors, il fluctue autour de 15,5 %. Le **taux d'épargne financière** présente une évolution similaire (4,8 % en 1980, 0,6 % en 1987, 6,7 % en 2011). ■

Définitions

Patrimoine : différence entre la valeur des actifs (financiers et non financiers) et celle des passifs (par nature financiers).

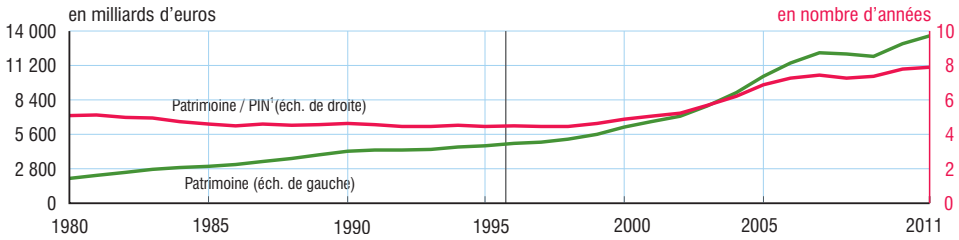
Produit intérieur net (PIN) : voir *annexe Glossaire*.

OPCVM : voir *annexe Glossaire*.

Taux d'épargne : épargne rapportée au revenu disponible brut.

Taux d'épargne financière : capacité de financement rapportée au revenu disponible brut.

1. Patrimoine national



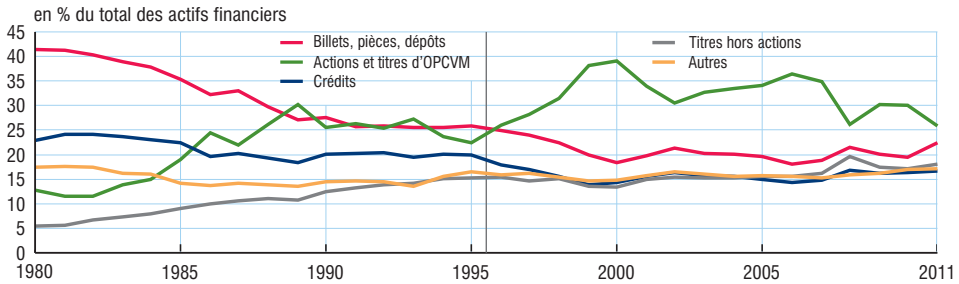
1. Produit intérieur net.

Champ : France.

Note : les comptes financiers sont en base 2005 à partir de 1996 et en base 2000 avant.

Sources : Insee, comptes nationaux, base 2005 ; Banque de France.

2. Composition des actifs financiers



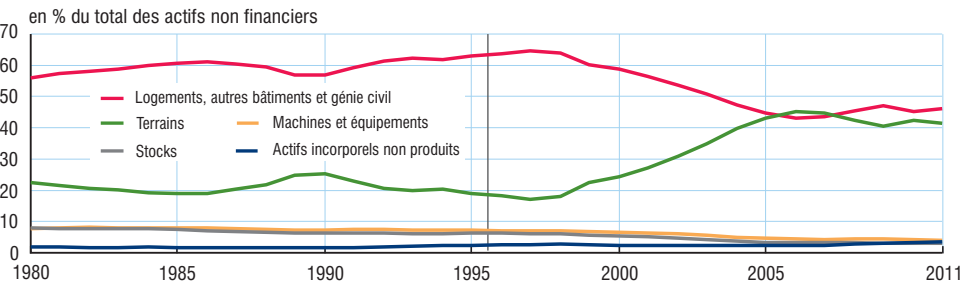
Champ : France.

Lecture : les autres actifs financiers comprennent l'or monétaire et les droits de tirages spéciaux, les provisions techniques d'assurance et les autres comptes à recevoir.

Note : les comptes financiers sont en base 2005 à partir de 1996 et en base 2000 avant.

Sources : Insee, comptes nationaux, base 2005 ; Banque de France.

3. Composition des principaux actifs non financiers

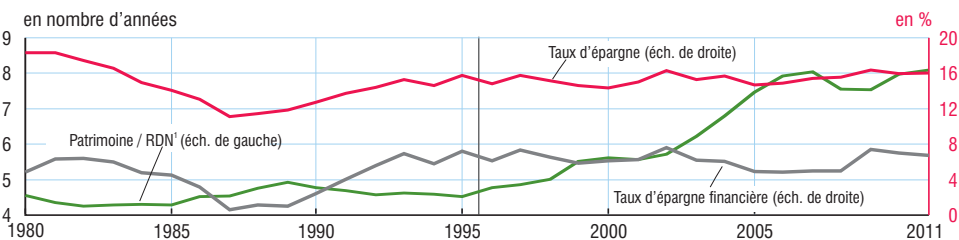


Champ : France.

Note : les comptes financiers sont en base 2005 à partir de 1996 et en base 2000 avant.

Sources : Insee, comptes nationaux, base 2005 ; Banque de France.

4. Patrimoine et épargne des ménages



1. RDN : revenu disponible net.

Champ : France.

Note : les comptes financiers sont en base 2005 à partir de 1996 et en base 2000 avant.

Sources : Insee, comptes nationaux, base 2005 ; Banque de France.

Fiches thématiques

Systeme productif

5.1 Entreprises

Du milieu des années 1980 jusqu'au début des années 2000, le nombre de créations d'entreprises a oscillé entre 200 000 et 260 000. De 2003 à 2010, il n'a cessé d'augmenter, passant de 215 000 en 2002 à 330 000 en 2008, puis 580 000 en 2009, année de mise en place du régime des **auto-entrepreneurs**. Après avoir culminé à 620 000 en 2010, il s'est stabilisé autour de 550 000.

Les caractéristiques des entreprises créées ont fortement évolué sur les 25 dernières années. Les sociétés, qui ne représentaient qu'un tiers des créations à la fin des années 1980, ont gagné en importance, particulièrement entre 1995 et 2007, année où elles ont atteint leur maximum (50 %). En 2009, leur part s'est effondrée à 26 % sous le coup de l'instauration du régime des auto-entrepreneurs qui a dopé les créations d'entreprises individuelles. En 2012, les sociétés ne représentent plus que 29 % des entreprises créées, 71 % des créations étant des entreprises individuelles.

Concernant cette dernière catégorie, la part des femmes parmi les créateurs d'entreprises a lentement progressé, passant de 29 % au milieu des années 1980 à 31 % en 2000. La féminisation s'est ensuite amplifiée sur la dernière décennie, la part de créatrices atteignant 38 % en 2012.

Entre 1990 et 2012, la part des créations d'entreprises ayant au moins un salarié est passée de 24 % à 5 %. Tout d'abord, les sociétés unipersonnelles se sont développées : à la fin des années 1980, plus de 50 % des sociétés créées étaient employeuses, elles ne sont plus que 16 % en 2012. Ensuite, la mise en place du régime des auto-entrepreneurs en 2009 est venue amplifier ce phénomène, la part des entreprises créées avec au moins un salarié passant alors de 13 % en 2008 à 5 %

en 2012. Nouvelles ou anciennes, les entreprises peuvent faire partie de **groupes**. Ceux-ci occupent dans l'économie une place en forte augmentation depuis 20 ans. Ainsi, alors qu'en 1994, les groupes contrôlaient 1,7 % des **unités légales**, ils en contrôlent 6 % en 2011. Sur la même période, la contribution des groupes à la valeur ajoutée est passée de 54 % à 66 % et leur part dans l'emploi salarié de 44 % à 63 %.

Cette augmentation est plus marquée pour les unités légales petites ou moyennes, employant moins de 250 salariés, et particulièrement pour celles employant entre 10 et 250 salariés : en 2011, 37 % de ces dernières appartiennent à un groupe (64 % de leur valeur ajoutée et 56 % de leurs salariés), contre 11 % en 1994 (29 % de leur valeur ajoutée et 22 % de leurs salariés). Ce phénomène est analogue dans les petites unités de moins de 10 salariés (part de la VA qui passe de 7 % à 16 %).

De manière générale, plus les unités légales sont grandes, plus l'appartenance à un groupe est forte : 3,5 % des unités de moins de 10 salariés sont dans un groupe, 92 % de celles employant entre 250 et 5 000 salariés, et la quasi-totalité des unités de 5 000 salariés ou plus.

Dans le secteur de l'industrie, plus de 85 % de la valeur ajoutée (79 % de l'emploi salarié) provient des groupes. Ces proportions sont beaucoup plus fortes que pour l'ensemble de l'économie, et elles sont en augmentation depuis 1994. À l'inverse, l'activité dans le secteur de la construction repose moins sur les groupes que dans l'ensemble de l'économie : les groupes n'y représentent que 39 % de l'emploi salarié du secteur et 41 % de sa valeur ajoutée. ■

Définitions

Auto-entrepreneur : régime mis en place le 1^{er} janvier 2009 pour les entrepreneurs individuels qui relèvent du régime fiscal de la micro-entreprise. Il offre des formalités de création d'entreprise allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations et contributions sociales et de l'impôt sur le revenu.

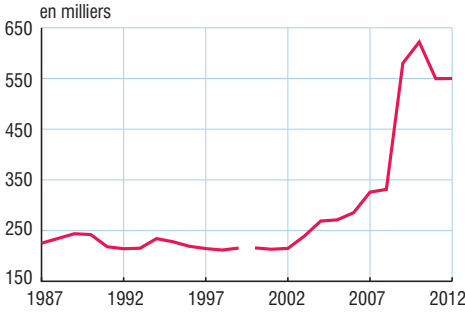
Groupe : ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et contrôlées par une même société.

Unité légale : entité juridique de droit public ou privé. Ce peut être une personne morale ou une personne physique. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGFiP, etc.) et enregistrée dans le répertoire Sirene.

Pour en savoir plus

- « En 2012, plus d'immatriculations d'auto-entreprises, moins de créations de sociétés », *Insee Première* n° 1433, janvier 2013.

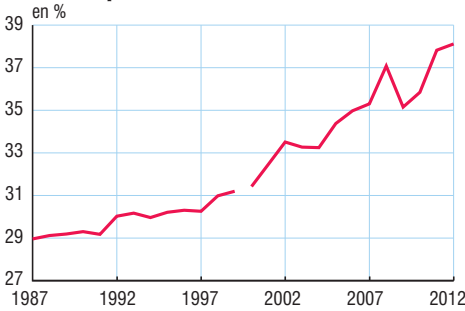
1. Nombre annuel de créations d'entreprises de 1987 à 2012



Champ : France, créations d'entreprises hors agriculture.

Source : Insee, démographie des entreprises, de 1987 à 1999 : Sirene 2 série recalée ; à partir de 2000, Sirene 3.

3. Part des femmes parmi les créateurs d'entreprise individuelle



Champ : France, créations d'entreprises hors agriculture.

Source : Insee, démographie des entreprises, de 1987 à 1999 : Sirene 2 série recalée ; à partir de 2000, Sirene 3.

5. Groupes dans le système productif selon la taille des unités légales

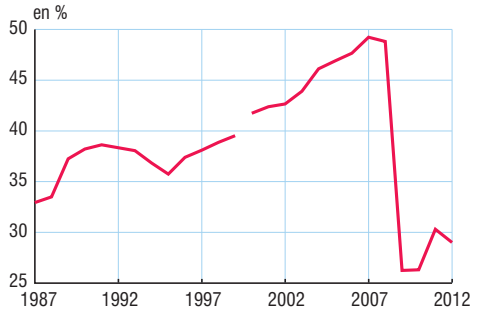
	en %				
	1994	1999	2003	2007	2011
Effectifs					
Moins de 10 salariés	1,0	3,7	4,3	5,6	7,3
10 à 250 salariés	22,2	45,6	47,1	50,3	55,9
250 à 5 000 salariés	86,3	94,7	94,2	94,8	93,7
5 000 salariés ou plus	98,6	100,0	98,9	99,3	99,8
Nombre d'unités légales (UL)					
Moins de 10 salariés	0,7	2,0	2,5	3,2	3,5
10 à 250 salariés	11,2	28,1	29,7	32,7	37,4
250 à 5 000 salariés	77,6	91,2	91,1	92,5	92,0
5 000 salariés ou plus	98,7	100,0	97,8	98,3	99,2
Valeur ajoutée					
Moins de 10 salariés	7,0	12,7	13,0	17,7	15,5
10 à 250 salariés	29,0	54,5	54,1	58,2	63,6
250 à 5 000 salariés	89,5	96,1	96,3	96,7	96,3
5 000 salariés ou plus	99,3	100,0	99,8	99,8	99,9

Champ : France.

Lecture : en 1994, 11,2 % des unités légales de 10 à 250 salariés, étaient dans des groupes ainsi que 22,2 % de leurs salariés ; 29,0 % de leur valeur ajoutée était réalisée par ces groupes.

Source : Insee, Lifi, Suse, É sane.

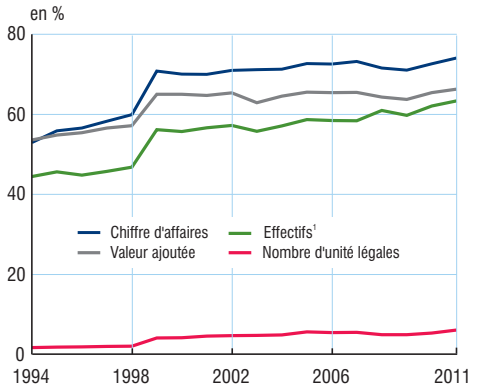
2. Part des sociétés parmi les entreprises créées de 1987 à 2012



Champ : France, créations d'entreprises hors agriculture.

Note : 1987 - 1999 : Sirene 2 et nomenclature d'activité NAP (NAF rév. 1 à partir de 1993) - série recalée ; à partir de 2000 : Sirene 3 et nomenclature d'activité NAF rév. 2. Source : Insee, démographie des entreprises, de 1987 à 1999 : Sirene 2 - série recalée ; à partir de 2000, Sirene 3.

4. Poids des groupes de 1994 à 2011

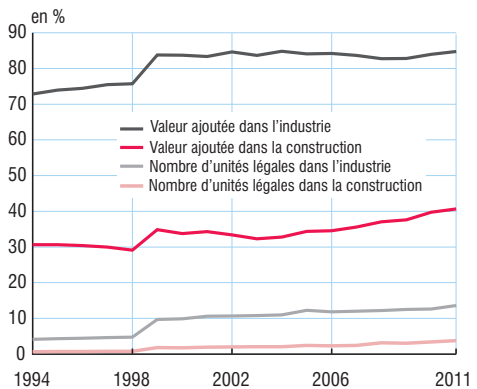


1. Les effectifs sont des effectifs salariés présents au 31 décembre.

Champ : France.

Source : Insee, Lifi, Suse, É sane.

6. Part des groupes dans l'industrie et la construction



Champ : France.

Source : Insee, Lifi, Suse, É sane.

5.2 Agriculture

En 1980, la **branche** « agriculture, sylviculture et pêche » représentait 4,3 % de la **valeur ajoutée** totale de l'économie. En 2012, cette part n'est plus que de 2 %. L'agriculture constitue l'essentiel de la branche, les activités de sylviculture et de pêche étant très marginales en France (à peine 0,1 % de la valeur ajoutée totale de l'économie en 2011). Plus largement, c'est toute la filière agroalimentaire qui est en recul : la part des industries agricoles et alimentaires (IAA) dans l'économie, de 3,1 % en 1980, n'est plus que de 1,9 % en 2012. Le recul de la part de l'agriculture traduit essentiellement la baisse relative des prix agricoles : à prix constants, sa part a très peu varié. À l'inverse, le recul de la part des IAA traduit avant tout une baisse relative d'activité.

La branche « agriculture, sylviculture et pêche » pèse plus dans l'emploi que dans la valeur ajoutée. En 2012, elle emploie 837 000 personnes en **équivalent temps plein**, soit 3,3 % de l'emploi total. Cette part a toutefois diminué plus rapidement que la valeur ajoutée : en 1980, elle était de 9,3 %, soit près du triple. Les IAA représentent une part beaucoup plus faible dans l'emploi (2,3 % en 2012), mais celle-ci n'a que peu diminué (2,6 % en 1980).

La situation de la **branche agriculture** est sensible à ces évolutions. Pour l'apprécier, l'indicateur retenu est le résultat agricole net par actif en termes réels. Calculé à partir de la valeur ajoutée nette, à laquelle sont ajoutées les subventions d'exploitation et retranchés les impôts sur la production, cet indicateur représente la rémunération des facteurs de production. Pour lisser l'effet de la volatilité des prix, très élevée ces dernières années, le résultat

agricole net par actif en termes réels et son évolution sont calculés à partir de moyennes triennales affectées à l'année centrale.

Après une période de hausse de cet indicateur de 1988 à 1998, la tendance s'est inversée. En effet, pendant les années 1990, grâce à la contribution positive de la production en volume et des subventions ainsi qu'à la baisse continue de l'emploi, le revenu par actif a crû assez vivement malgré une évolution des prix de la production agricole défavorable. Dans les années 2000, le rythme de croissance de la production en volume s'essouffle, les subventions se stabilisent et l'emploi se réduit toujours mais à un rythme plus faible. Puis, après le creux de 2009, la situation se retourne et l'indicateur renoue avec la croissance les années suivantes.

L'emploi agricole s'est beaucoup réduit, et, dans la mesure où celui-ci est majoritairement non salarié et composé de chefs d'exploitation, cette réduction est allée de pair avec une diminution du nombre d'exploitations. Entre 1955 et 1979, ce sont essentiellement des petites exploitations (**SAU** inférieure à 20 ha) qui ont disparu. En 1955, elles représentaient 80 % de l'ensemble des exploitations, en 1979, 60 % environ, et en 2010, 43 %. Parallèlement la part des exploitations moyennes passe de 18 % en 1955 à 36,5 % en 1979 et à 38 % en 2010. Les grandes structures (exploitations dont la SAU dépasse 100 ha) occupent une place de plus en plus grande : 0,8 % en 1955, 2,7 % en 1979, 19 % en 2010. En conséquence la SAU moyenne des exploitations agricoles a augmenté : 19 ha en 1970, 23 ha en 1979, 28 ha en 1988, 56 ha en 2010. ■

Définitions

Branche agriculture : regroupement de l'ensemble des unités dont l'activité est réputée agricole au sens de la NAF. La branche agriculture comprend les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles, les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), les coopératives viticoles et les centres d'insémination artificielle.

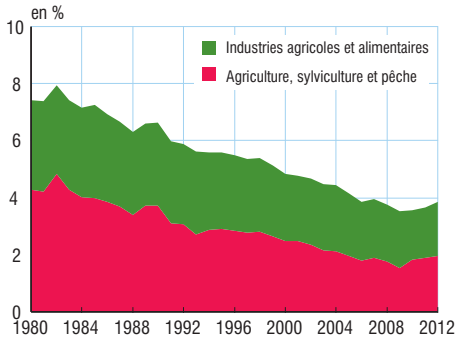
SAU : superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.

Branche, valeur ajoutée, équivalent temps plein : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « L'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires », *Agreste Graph Agri*, éditions 2012 et 2013.
- « Les comptes prévisionnels de l'agriculture française pour 2012 », *Agreste Les dossiers* n° 15, janvier 2013.
- Site Internet Agreste : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/>

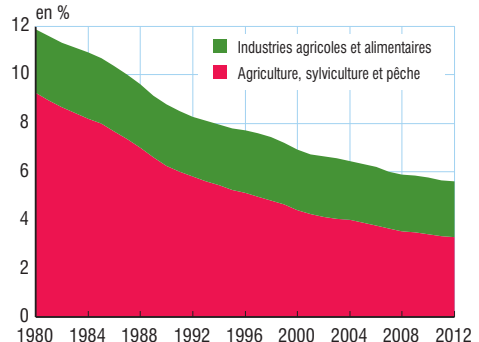
1. Part de l'agriculture et des industries agricoles et alimentaires dans la valeur ajoutée brute totale



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

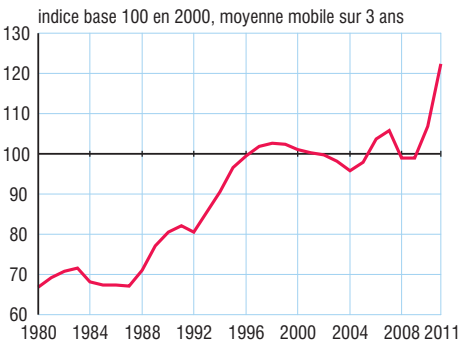
2. Part de l'agriculture et des industries agricoles et alimentaires dans l'emploi intérieur total en EQTP



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

3. Résultat agricole net par actif en terme réel

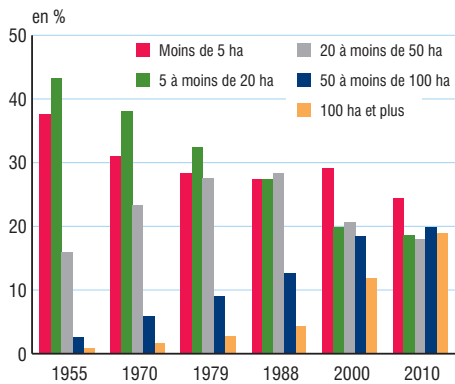


Champ : France.

Note : le résultat agricole net est calculé en moyenne triennale (moyenne 2009 à 2011 affectée à 2010).

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

4. Répartition des exploitations agricoles selon leur taille SAU



Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste, recensements agricoles.

5.3 Industrie manufacturière

En 2012, la valeur ajoutée de l'**industrie manufacturière** s'élève à 181,4 Md€, 2,2 fois plus qu'en 1980. Mais dans le même temps sa part dans l'économie a reculé, de 20,6 % à 10 %, le taux de croissance annuel moyen global en valeur étant près du double de celui de l'industrie manufacturière (+ 4,9 % contre + 2,5 % en moyenne par an). Ce recul est essentiellement dû à la baisse des prix relatifs manufacturiers permise par des gains de productivité plus élevés que dans l'ensemble de l'économie. Il est lié également à l'externalisation d'une partie de l'activité manufacturière vers les services et le déplacement de la production vers des pays à bas coûts qui ont pesé aussi sur l'emploi. En 2012, l'industrie manufacturière emploie 2,8 millions de personnes en équivalent temps plein (EQTP), 43,1 % de moins qu'en 1980 (- 1,7 % en moyenne par an). Au cours de cette période, les effectifs ont progressé dans l'ensemble de l'économie (+ 0,5 % en moyenne par an) et le poids de l'emploi manufacturier n'atteint plus que 10,8 % contre 22,1 % en 1980.

La hiérarchie des branches manufacturières en termes de valeur ajoutée a peu varié en trente ans à part pour le textile-habillement-cuir-chaussure (désigné ensuite par textile). Les industries agro-alimentaires (IAA) sont depuis 1980 les premiers contributeurs à la valeur ajoutée manufacturière (18,9 % en 2012). La métallurgie et les autres industries manufacturières (y compris réparation et installation) restent les deuxième et troisième contributeurs. Les matériels de transport occupent la quatrième place en 2012 mais la cinquième la plupart des années depuis la seconde moitié des années 1980, derrière les produits en caoutchouc, plastique et autres minéraux non métalliques, tandis que le textile a chuté de la cinquième à la onzième position.

En termes d'emploi en EQTP, les IAA sont également les premiers contributeurs en 2012 (21,2 % de l'emploi manufacturier). En hausse depuis le début des années 1980, leur poids était alors inférieur à celui de la métallurgie et à celui du textile qui depuis a chuté.

La part de l'emploi des autres branches manufacturières a peu varié sur la période.

De 1980 à 2012, le volume de la production manufacturière a progressé de 1,3 % en moyenne par an. Il a augmenté deux fois plus vite au cours de la décennie 1990 qu'au cours de la précédente, avant de ralentir dans les années 2000. Avec la crise, entre 2008 à 2012, il a diminué pour atteindre un niveau de fin de période un peu supérieur à celui de la fin des années 1990.

Au cours de la décennie 1990, la production de la pharmacie, du bois-papier-imprimerie et des IAA a ralenti et la baisse de la production du textile s'est accentuée. La dégradation de l'évolution de la production au cours des années 2000 précédant la crise a été très variable selon les branches. Enfin, la crise a moins affecté les IAA, les matériels de transport hors automobile, les autres industries manufacturières (y compris réparation et installation) et la pharmacie que les autres branches : leur production en volume dépasse en 2012 leur niveau de 2008.

Le solde extérieur des produits manufacturiers s'est détérioré au cours des années 1980, devenant négatif en 1987. En amélioration à partir du début des années 1990, il est redevenu positif en 1993. Il se dégrade fortement à partir de 1998 pour être à nouveau négatif depuis 2005 (- 33 Md€ en 2012). Le solde extérieur est négatif sur toute la période pour la cokéfaction-raffinage (sauf en 1998), les produits informatiques, électroniques et optiques, le textile, les autres industries manufacturières et le bois-papier. Il est devenu négatif en 2000 pour la métallurgie et les produits en caoutchouc, plastique et autres minéraux non métalliques. Après des phases de déficit et d'excédent, il est négatif depuis 1998 pour les autres machines et équipements et depuis 2009 pour les équipements électriques. Il est positif sur toute la période pour les matériels de transport (hors automobile), les IAA, la pharmacie et la chimie (sauf en 1989 et 1990). ■

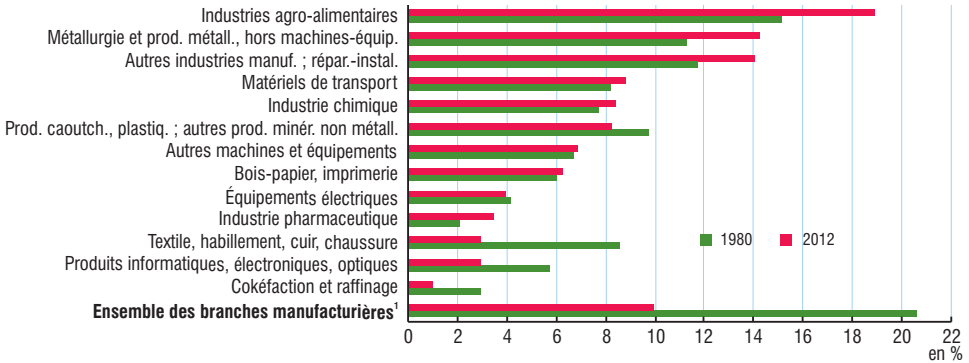
Définitions

Industrie manufacturière : correspond à la section C de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008). Le niveau de nomenclature retenu ici est le niveau A38, soit 13 branches manufacturières.

Pour en savoir plus

- « L'industrie manufacturière en France depuis 2008 : quelles ruptures ? », in *Note de conjoncture*, coll. « Insee Conjoncture », décembre 2012.

1. Part des branches dans la valeur ajoutée manufacturière à prix courants

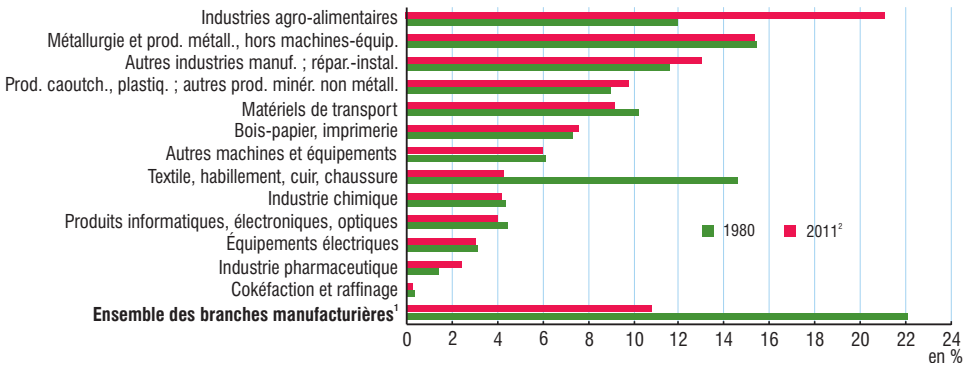


1. Poids de l'ensemble des branches manufacturières dans la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

2. Part des branches dans l'emploi manufacturier en EQTP



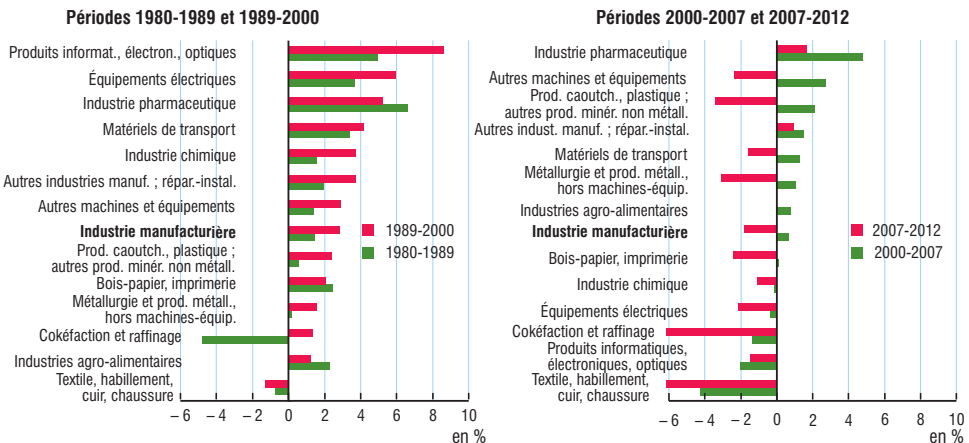
1. Poids de l'ensemble des branches manufacturières dans l'emploi EQTP de l'ensemble de l'économie.

2. Année 2012 pour les IAA, cokéfaction-raffinage et matériels de transport et pour le poids de l'ensemble des branches manufacturières dans l'ensemble des branches.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

3. Taux de croissance annuel moyen de la production en volume



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

5.4 Commerce

Le commerce représente en 2012 11,2 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des branches de l'économie, à peu près comme en 1980. Mais en volume, sa valeur ajoutée a crû en moyenne de 2,4 % par an depuis 1980 contre 1,8 % pour l'ensemble de l'économie. Les parts du commerce de détail (45 %), de gros (43 %) et automobile (12 %) dans la valeur ajoutée du commerce évoluent peu.

Dans l'alimentaire non spécialisé, ces trente années ont été marquées par l'essor des grandes surfaces. En 2010, les **grandes surfaces alimentaires** (GSA) totalisaient 70 milliards d'euros de chiffre d'affaires en volume (dont plus de la moitié réalisée par les hypermarchés) contre 26 milliards en 1980. Les **petites surfaces alimentaires** comptaient pour 5 milliards en 2010 (en volume) contre 12 milliards en 1980.

Très soutenue dans les années 1980, la croissance des GSA s'est progressivement infléchie, de 6 % de croissance annuelle moyenne à 3 % durant la décennie 1990, puis 2 % jusqu'à la récession de 2009. Les petites surfaces se sont repliées jusqu'à la fin des années 1990 (- 5 % en moyenne par an), avant que leur activité ne se stabilise puis se redresse (+ 1,5 % par an entre 2000 et 2010), portée par le dynamisme des magasins de surgelés et le regain d'intérêt pour les magasins de proximité.

Ces années voient aussi l'émergence d'un nouveau format de vente venu d'Allemagne, le *hard-discount* (ou **maxidiscompte**). Au début des années 1980, cette forme de vente était rare en France. Elle a pris un essor rapide dans la première moitié des années 1990, sous l'impulsion des chaînes allemandes Aldi et Lidl. La grande distribution française a réagi en développant ses marques de distributeur et ses propres réseaux de hard discount. Dans un contexte réglementaire restrictif, cette expansion s'est poursuivie mais à un

rythme ralenti, avec des surfaces de vente souvent inférieures à 300 m², c'est-à-dire deux à trois fois plus petites que la surface typique du format. Début 2012, la France compte environ 4 250 maxidiscomptes, répartis sur tout le territoire, avec la densité la plus forte dans le Nord, l'Est et le Sud.

En 30 ans, les **réseaux d'enseignes** ont conquis le paysage commercial français. Début 2010, ils concentraient les deux tiers de la surface de vente et du chiffre d'affaires du commerce de détail en magasin, et près de 60 % de l'emploi. Ils dominent dans l'alimentaire non spécialisé, dont ils représentent plus de 90 % de la surface de vente, du chiffre d'affaires et de l'emploi. Ils sont majoritaires dans l'habillement-chaussures et l'équipement du foyer, mais moins répandus dans l'artisanat commercial et la pharmacie. La majorité des réseaux du commerce de détail actifs en 2006-2007 avaient entre cinq et vingt-cinq ans d'existence, avec un pic de création à la fin des années 1990.

L'explosion du **commerce électronique via l'internet** est le phénomène majeur des 15 dernières années. En 2010, près d'un Français sur deux a déjà fait un achat en ligne. Pour le seul commerce de détail, le chiffre d'affaires par Internet des entreprises situées en France (toutes tailles confondues), pratiquement nul en 1999, est passé à 10 milliards d'euros en 2010 (+ 15 % par rapport à 2009). Les entreprises impliquées dans la vente en ligne aux particuliers et occupant au moins 10 personnes, au nombre de 15 400, ont enregistré un chiffre d'affaires de 31 milliards d'euros par Internet en 2010 (soit 5 % de leur chiffre d'affaires total). Celles appartenant au commerce de détail comptent pour 23 % de ce montant ce qui place ce secteur devant le commerce de gros (14 %) et le secteur des télécommunications (11 %). ■

Définitions

Les **grandes surfaces alimentaires** ont une surface de vente de 400 m² ou plus : supermarchés, magasins multi-commerces et hypermarchés.

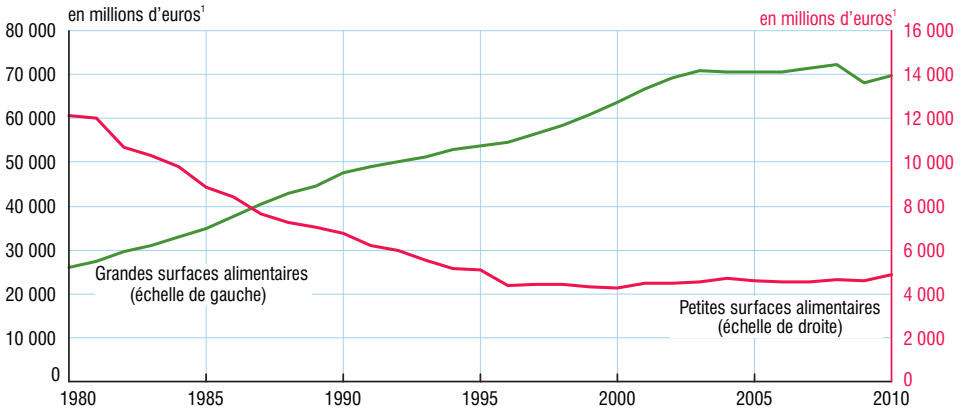
Les **petites surfaces alimentaires** ont une surface de vente inférieure à 400 m² : commerce de produits surgelés, alimentation générale, supérettes.

Maxidiscompte : format de vente, proposant des prix extrêmement compétitifs grâce à la réduction du service de vente (aménagement minimal des magasins, assortiment limité).

Réseau d'enseignes : ensemble de points de vente coordonnés par une entreprise « tête de réseau » par le biais d'un contrôle juridique ou financier (réseau dit intégré ou succursaliste) ou sous forme contractuelle (franchise, groupement...).

Le **commerce électronique via Internet** est défini par le fait que la commande de biens ou de services est passée en ligne (le paiement pouvant être effectué hors ligne).

1. Chiffre d'affaires en volume des petites et grandes surfaces alimentaires entre 1980 et 2010

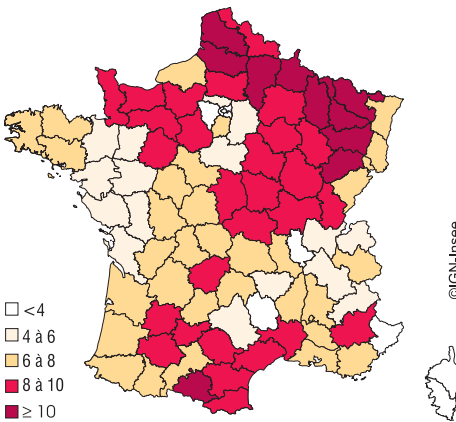


1. Les chiffres d'affaires sont déflatés par l'indice des prix à la consommation base 100 en 1980.

Champ : France.

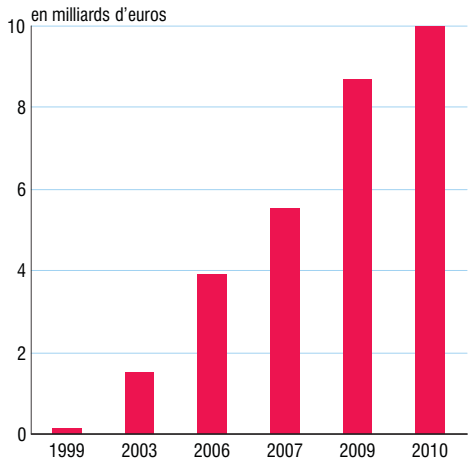
Source : Insee, comptes des secteurs du commerce.

2. Nombre de magasins maxidiscounte pour 100 000 habitants



Sources : Insee, répertoire Sirene, DADS, recensement de la population ; Dgtip, fichier fiscal de la Tascom.

3. Montant du chiffre d'affaires réalisé par Internet pour les secteurs du commerce de détail



Champ : France.

Source : Insee, enquêtes Commerce électronique (1999, 2003), EAE (2006, 2007), ESA (2009, 2010).

5.5 Services marchands

En 2012, la valeur ajoutée des **services marchands** (au sens strict) s'élève à 647 milliards d'euros. Elle représente 36 % de celle de l'ensemble des branches de l'économie, soit nettement plus que l'ensemble industrie-construction (19 %) ou que l'ensemble commerce-transport (16 %). Cette part des services dans la valeur ajoutée totale a progressé continûment depuis le milieu des années quatre-vingt (25 %) jusqu'à la crise de 2008-2009.

Deux facteurs principaux ont contribué au développement des services depuis trente ans. En premier lieu, avec l'amélioration de leur niveau de vie, les ménages consomment une part toujours plus grande de services. Ainsi, la part des services marchands dans leur consommation est passée de 23 % en 1980 à 30 % en 2012, au détriment des produits manufacturés. De même, les entreprises achètent de plus en plus de services pour produire : ils représentent 31 % de leurs achats en 2012 contre 20 % en 1980. Ces achats correspondent soit à des fonctions externalisées (nettoyage, sécurité, location de matériel ou de main-d'œuvre), soit à des fonctions dont l'importance croît (informatique, communication, recherche, publicité, contrôle de gestion, etc.).

En 2011, les services marchands emploient 6,6 millions de personnes (salariés et non-salariés) en **équivalent temps plein** (EQTP), soit plus du quart de l'emploi total (y compris emploi non marchand). Sur trente ans, leurs effectifs ont doublé (+ 3,4 millions), soit un accroissement de l'ordre de celui de l'emploi total. C'est dans les activités informatiques, classées dans

l'ensemble information et communication, que le taux de croissance a été le plus élevé (+ 216 %, soit + 284 000 EQTP). Mais, en termes de nombre d'emplois supplémentaires, ce sont les activités de services administratifs et de soutien qui ont connu la plus forte augmentation avec 1,2 million d'emplois nets créés, notamment dans l'intérim (576 000 EQTP en 2011 contre environ 150 000 en 1980). Dans une moindre mesure, on enregistre 796 milliers de créations nettes dans les activités scientifiques et 477 milliers d'emplois dans les hôtels-café-restaurants sur la période.

Entre 1980 et 2012, le commerce extérieur (hors tourisme) des services marchands s'est développé au rythme de l'internationalisation de l'économie française. En effet, les activités de services peuvent s'échanger soit sur le marché mondial, comme l'ingénierie ou l'informatique, soit entre filiales du même groupe localisées dans des pays différents, comme la recherche et développement ou l'administration d'entreprises. Jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, exportations et importations se sont peu ou prou équilibrées et le solde des échanges (hors solde touristique) est resté sous la barre du milliard d'euros en valeur absolue. De la seconde moitié des années quatre-vingt-dix à la première moitié des années deux mille, l'excédent a été la règle. Depuis lors, le déficit se creuse. Sur trente ans, la structure par grand type de produits des exportations s'est sensiblement modifiée avec un accroissement de la part des services d'information et communication au détriment de celle des autres activités scientifiques. Celle des importations s'est un peu moins modifiée. ■

Définitions

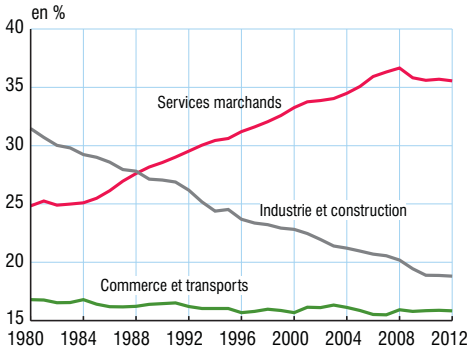
Dans cette fiche, les **services marchands** sont entendus au sens strict et correspondent au champ défini en NAF rév. 2 par les sections hébergement et restauration (I), information et communication (J), activités immobilières (L), activités spécialisées, scientifiques et techniques (M), activités de services administratifs et de soutien (N), arts, spectacles et activités récréatives (R) et autres activités de services (S). Ici, les services marchands ne comprennent donc ni le commerce (G), ni les transports (H), ni les services financiers (K). Les activités immobilières incluent les loyers que les propriétaires auraient à payer s'ils étaient locataires du logement qu'ils habitent.

Équivalent temps plein : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les services marchands en 2012 : net ralentissement de la croissance », *Insee Première* n° 1465, septembre 2013.
- « Les ressorts de l'économie des services : dynamique propre et externalisation », *Insee Première* n° 1163, novembre 2007.
- « L'ouverture à l'international des entreprises de services », *Insee Première* n° 1090, juillet 2006.
- « L'essor des services depuis les années 60 », *Insee Première* n° 498, décembre 1996.

1. Part des services marchands dans la valeur ajoutée de l'ensemble des branches de l'économie

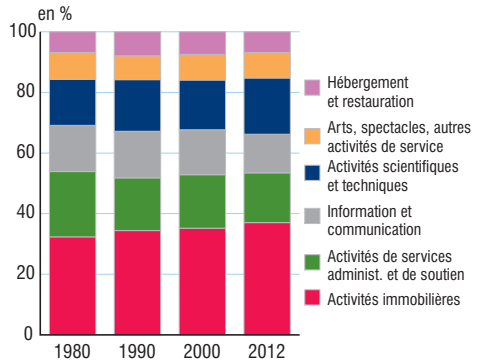


Champ : France.

Note : valeur ajoutée brute par branche en valeur.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

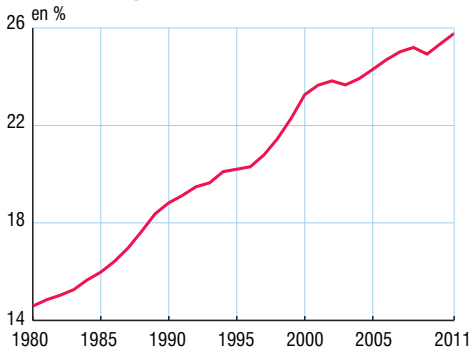
2. Répartition par grande branche de la valeur ajoutée des services marchands



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

3. Part des emplois de services marchands dans l'emploi total

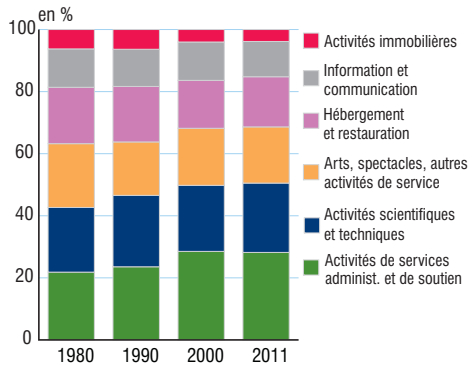


Champ : France.

Note : emploi intérieur total, salariés et non-salariés, en nombre d'équivalents temps plein.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

4. Répartition par grande branche de l'emploi des services marchands

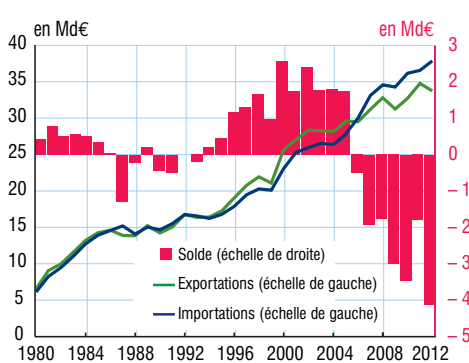


Champ : France.

Note : emploi intérieur total, salariés et non-salariés, en nombre d'équivalents temps plein.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

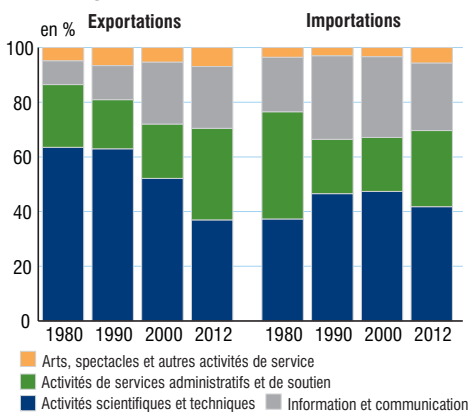
5. Exportations et importations de services marchands



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

6. Répartition par grand type de produits des échanges extérieurs de services marchands



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

5.6 Énergie

Comme la plupart des **branches** industrielles, l'**énergie** représente une part décroissante de la **valeur ajoutée** de l'économie française, due entre autres à l'essor des branches tertiaires. Après avoir culminé à 3,2 % en 1984, sa part est descendue à 1,7 % en 2012.

De 1980 à 2012, en France métropolitaine, la production d'**énergie primaire** est passée de 52 millions de tonnes d'équivalent pétrole (Mtep) à 136 Mtep. Cette croissance reflète surtout celle de l'énergie nucléaire, principale source d'électricité primaire en France. L'extraction d'hydrocarbures (gaz naturel, pétrole) est devenue de plus en plus marginale et celle de charbon s'est arrêtée en avril 2004. Seule demeure une petite filière de production valorisant le charbon contenu dans les terrils du Nord et du Gard et les schlamms de Moselle. Les énergies renouvelables se sont développées ces dernières années, après avoir longtemps stagné.

L'énergie primaire sert essentiellement à des fins énergétiques (production d'électricité ou de chaleur, carburants...) et plus marginalement à d'autres fins (fabrication de matières plastiques, fonte, engrais...). De 1980 à 2012, sa consommation, pour utilisation directe ou transformation, a augmenté de 190 à 259 Mtep (après **correction des variations climatiques**). Notamment, la **consommation finale d'énergie**, hors usages non énergétiques, est passée de 134 à 154 Mtep. En recul de 28 % dans l'industrie, elle a progressé de 27 % dans le secteur résidentiel-tertiaire et de 55 % dans les transports. Rapportée au nombre d'habitants, elle atteint 2,4 tep en 2012, niveau très proche de celui de 1980 (2,5 tep), et tend à diminuer lentement depuis son maximum de 2,7 tep en 2002.

La contribution des différentes ressources à la satisfaction des besoins énergétiques a évolué

sensiblement. Si le pétrole reste la première source d'énergie utilisée, sa part a décliné de 58 % en 1980 à 42 % en 2012. À l'inverse, la part du gaz s'est renforcée de 12 % à 21 %, ainsi que celle de l'électricité de 14 % à 24 %. Cette recomposition est le produit à la fois des progrès techniques, de l'évolution des marchés mondiaux et de choix politiques nationaux. Notamment, depuis les années 1960, la France a développé l'énergie nucléaire pour diminuer sa dépendance aux hydrocarbures qu'elle doit presque entièrement importer. Les évolutions techniques dans l'industrie et celle des modes de chauffage dans le secteur résidentiel-tertiaire ont par ailleurs permis de réduire le recours au pétrole au profit du gaz et de l'électricité. Les transports restent le secteur le plus dépendant des produits pétroliers qui représentent 92 % de sa consommation finale d'énergie en 2012.

Le taux d'indépendance énergétique, rapport entre la production et la consommation d'énergie primaire (non corrigées des variations climatiques), est passé de 27 % en 1980 à 53 % en 2012. Il a crû principalement au cours des années 1980 avec la construction et la mise en service du parc nucléaire français. Ayant atteint 50 % en 1990, il oscille autour de cette valeur depuis. La facture énergétique, différence entre les imports et les exports d'énergie, était très élevée au début des années 1980 en raison des deux chocs pétroliers : de 13,3 milliards d'euros en 1973, elle est passée à 56,2 milliards en 1981 (euros constants 2012). Elle est redescendue jusqu'à 11,3 milliards en 1998, avant de grimper à nouveau fortement, culminant à 68,7 milliards en 2012. Sensible au prix du pétrole, principale énergie importée, et base de l'indexation des prix du gaz sur les marchés à terme, la facture énergétique en suit étroitement les fluctuations. ■

Définitions

Branche énergie : activités de raffinage et cokéfaction d'une part, production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné d'autre part.

Énergie primaire : ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés. Principalement, le pétrole brut, les schistes bitumineux, le gaz naturel, le charbon à l'état brut, la biomasse, le rayonnement solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie du vent, la géothermie et l'énergie tirée de la fission de l'uranium, par convention internationale.

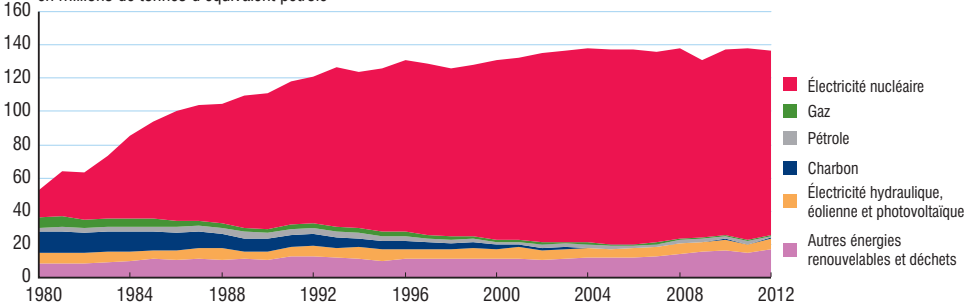
Branche, valeur ajoutée, consommation corrigée des variations climatiques, consommation finale d'énergie : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Bilan énergétique de la France pour 2012*, coll. « Références », SOeS, juillet 2013.

1. Production d'énergie primaire par énergie

en millions de tonnes d'équivalent pétrole

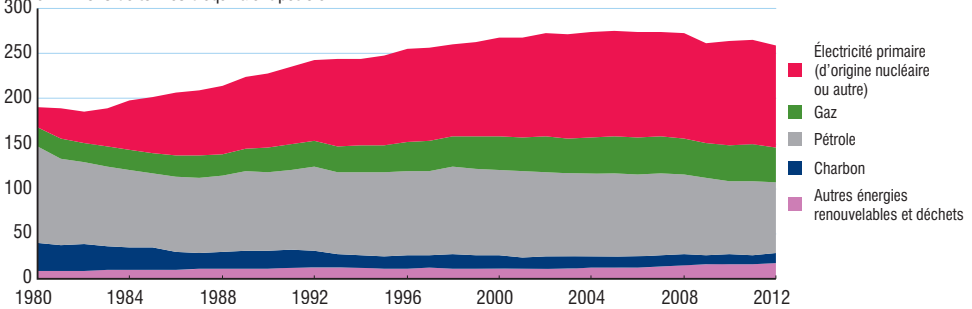


Champ : France métropolitaine.

Source : SOes.

2. Consommation d'énergie primaire, corrigée des variations climatiques, par énergie

en millions de tonnes d'équivalent pétrole

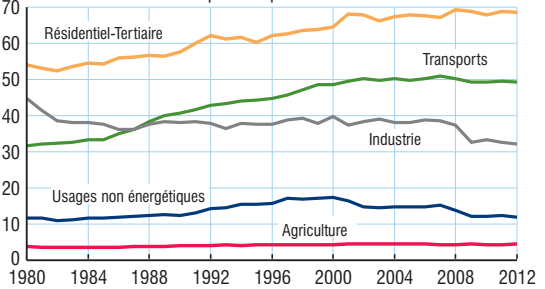


Champ : France métropolitaine.

Source : SOes.

3. Consommation d'énergie finale, corrigée des variations climatiques, par secteur d'usage

en millions de tonnes d'équivalent pétrole

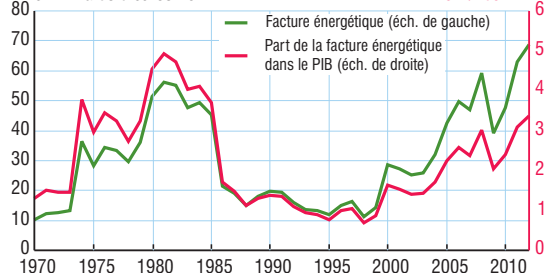


Champ : France métropolitaine.

Source : SOes.

4. Facture énergétique

en milliards d'euros 2012



Champ : France.

Source : SOes.

5.7 Recherche et développement

En 2011, la **dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)**, c'est-à-dire la dépense de **recherche et développement (R&D)** effectuée sur le territoire national, s'élève à 45,0 milliards d'euros (milliards d'euros). En trente ans, depuis 1981, la DIRD a augmenté de 2,4 % par an, en volume, à un rythme supérieur à celui du PIB (+ 1,9 % par an). La part de la DIRD dans le **produit intérieur brut (PIB)** s'est ainsi accrue de 0,34 point (de 1,90 % à 2,24 %). Cette croissance a eu lieu essentiellement entre 1981 et 1993. Ensuite, la part de la DIRD dans le PIB a eu tendance à décroître jusqu'en 2007, hormis une remontée ponctuelle en 2001-2002. Elle s'est légèrement redressée en fin de période.

La plupart des pays de l'OCDE ont accentué leur effort de recherche : entre 1981 et 2011, la part du PIB consacrée à la DIRD est passée en moyenne de 1,9 % à 2,4 %. et celle des pays de l'Union européenne à quinze pays (UE15) de 1,6 % à 2,1 %. En 1981, la France se situait à 0,45 point au-dessous de l'Allemagne et du Royaume-Uni. En trente ans, l'écart avec l'Allemagne s'est encore accru (- 0,64 point en 2011) ; celui avec le Royaume-Uni s'est inversé (+ 0,47 point en 2011).

En 2011, en France, les entreprises réalisent 64 % de la DIRD, et les administrations 36 %. Depuis 1981, la contribution des entreprises à la DIRD s'est accrue de 5 points.

En 2011, la **dépense nationale de recherche et développement (DNRD)**, atteint 46,4 milliards d'euros, soit 2,3 % du PIB. De 1981 à 2011, elle a augmenté en moyenne de 2,5 % par an, en volume. En 2011, les entreprises sont les principaux financeurs des activités de R&D, contribuant pour 59 % au financement de la DNRD alors qu'en 1981, les administrations finançaient 58 % de la DNRD. En trente ans, la situation s'est donc inversée. Depuis 1985, la contribution des administrations a baissé presque continuellement et depuis 1995, elle est inférieure à celle des entreprises. En effet, entre 1981 et 2011, la DNRD des entreprises a augmenté en moyenne de 3,7 % par an, en volume, contre 1,4 % par an pour les administrations.

Le nombre de chercheurs, en **équivalent temps plein (ETP)**, s'est beaucoup accru entre 1981 et 2010, passant de 85 500 à 240 000. Sur cette période, le nombre de chercheurs pour mille actifs est passé de 3,6 à 8,5. Dans l'ensemble de l'UE15, ce ratio a évolué un peu plus faiblement, passant de 3,3 à 7,3. ■

Définitions

Recherche et développement (R&D) : les activités concernées englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances pour de nouvelles applications. Pour mesurer les dépenses globales de R&D, on se réfère soit à l'exécution des activités de R&D, soit à leur financement par deux grands acteurs économiques : les administrations et les entreprises. Les administrations désignent ici les services ministériels, les organismes publics de recherche, l'enseignement supérieur et les institutions sans but lucratif. Ce regroupement est celui adopté par les organisations en charge des comparaisons internationales.

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) : elle correspond aux travaux de R&D exécutés sur le territoire national (métropole, départements d'outre-mer et collectivités d'outre-mer) quelle que soit l'origine des fonds.

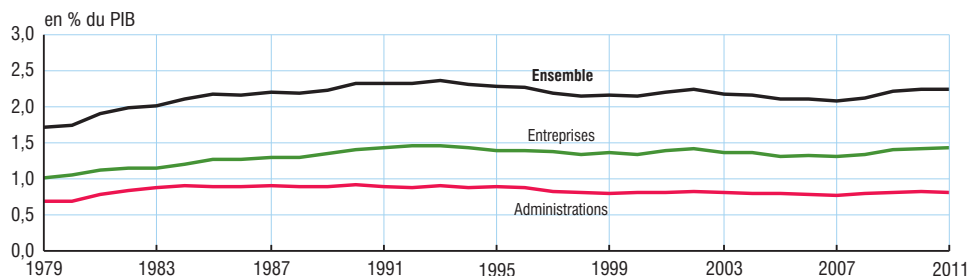
Dépense nationale de recherche et développement (DNRD) : elle correspond au financement par des entreprises implantées en France ou des administrations françaises des travaux de recherche réalisés en France ou à l'étranger.

Produit intérieur brut (PIB), équivalent temps plein (ETP) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Dépenses de recherche et développement en France en 2011. Premières estimations pour 2012 », *Note d'information* n° 13.06, MESR, juillet 2013.
- « Les chercheurs en entreprise. Forte augmentation sur la période 1997-2007 », *Note d'information* n° 11.05, MESR, avril 2011.
- Site REPÈRES : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>
- Pour les données internationales : Main Science and Technology Indicators, <http://www.oecd.org/sti/msti.htm>

1. DIRD de 1979 à 2011

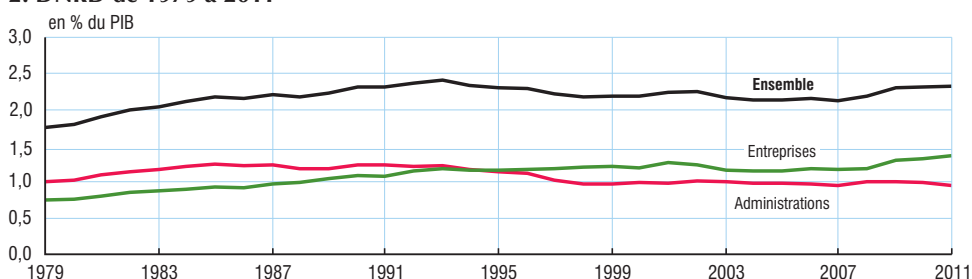


Champ : France.

Note : à partir de 2006, les entreprises employant moins d'un chercheur en ETP sont incluses dans les résultats. À compter de 2009, les dépenses de R&D des ministères et de certains organismes publics financeurs de R&D font l'objet d'une nouvelle méthode d'estimation.

Source : SIES.

2. DNRD de 1979 à 2011



Champ : France.

Source : SIES.

3. Nombre de chercheurs pour mille actifs

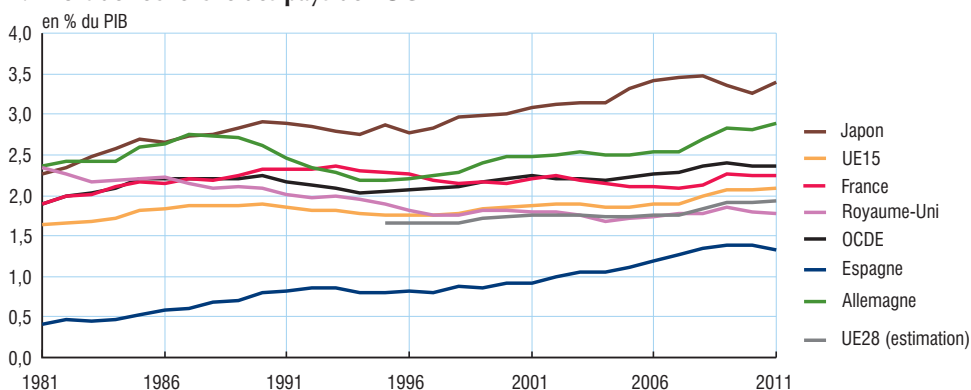
en ETP

	1981	1991	2001	2010
Allemagne	4,5	6,1	6,7	7,9
Espagne	1,4	2,6	4,4	5,8
France	3,6	5,2	6,7	8,5
Italie	2,3	3,1	2,8	4,1
Royaume-Uni	4,7	4,5	6,3	8,2
États-Unis	6,2	7,6	9,1	9,1 ¹
Japon	6,9	9,2	9,7	9,9
UE15	3,3	4,4	5,8	7,3
OCDE	4,4	5,4	6,6	7,2¹

1. Chiffres 2007.

Source : OCDE.

4. Effort de recherche des pays de l'OCDE



Source : OCDE.

Annexe

Auto-entrepreneur

Régime mis en place le 1^{er} janvier 2009 pour les entrepreneurs individuels qui relèvent du régime fiscal de la micro-entreprise. Il offre des formalités de création d'entreprise allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations et contributions sociales et de l'impôt sur le revenu.

Branche (d'activité)

Elle regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou rendent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Branche agriculture

Regroupement de l'ensemble des unités dont l'activité est réputée agricole au sens de la nomenclature d'activités française (NAF). La branche agriculture comprend les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles, les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), les coopératives viticoles et les centres d'insémination artificielle.

Branche énergie

Activités de raffinage et cokéfaction d'une part, production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné d'autre part.

Chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)

Une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) est considérée comme étant au chômage au sens du BIT si elle répond simultanément à trois conditions : être sans emploi ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Commerce électronique via Internet

Il est défini par le fait que la commande de biens ou de services est passée en ligne (le paiement pouvant être effectué hors ligne).

Communauté économique européenne (CEE)

Créée en 1957 par le traité de Rome, la Communauté économique européenne poursuit l'œuvre de construction européenne entreprise par la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). La CEE prévoyait la coopération économique, l'abolition progressive des barrières douanières entre les pays membres et la mise en place de tarifs douaniers communs avec l'extérieur. Rassemblant dès 1957 6 pays (France, République Fédérale d'Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg), la CEE s'élargit en 1973 avec l'entrée du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark ; puis en 1981 avec celle de la Grèce ; et en 1986 avec l'entrée de l'Espagne et du Portugal. En 1990, l'Allemagne est réunifiée. Pour la CEE, il ne s'agit pas d'un nouvel élargissement, mais d'une extension de la RFA. Aucune procédure d'adhésion n'est nécessaire, mais des modifications institutionnelles ont tenu compte du poids nouveau de l'Allemagne. La CEE reste en place jusqu'au 1^{er} janvier 1993, avec l'application du traité de Maastricht (prévoyant une monnaie unique et une citoyenneté européenne) : elle laisse alors la place à l'Union européenne (UE).

Consommation corrigée des variations climatiques

La consommation d'énergie pour le chauffage est plus forte quand l'hiver est plus rigoureux. C'est une évidence qui ne présente pas un grand intérêt pour l'analyse dans la mesure où elle ne traduit pas un changement des comportements. Pour mieux analyser les

évolutions, on calcule des consommations « corrigées des variations climatiques » c'est-à-dire qu'on essaie d'évaluer ce qu'aurait été la consommation si les températures avaient été « normales », autrement dit identiques à la référence, qui est la moyenne des températures entre 1981 et 2010.

Consommation des ménages

Dans le système de comptabilité nationale, deux concepts de consommation finale sont distingués :

- la « dépense de consommation finale » (ou « dépense de consommation des ménages ») qui recouvre les seules dépenses que les ménages supportent directement. Elle exclut ainsi les remboursements de sécurité sociale et certaines allocations (logement). Par exemple pour la santé, seule la partie non remboursée des médicaments et des consultations est comprise dans cette dépense ;
- la « consommation finale effective » qui recouvre l'ensemble des biens et services qu'utilisent effectivement (ou consomment) les ménages, quelle que soit la manière dont ils sont financés.

Consommation finale d'énergie

Il s'agit de l'énergie consommée par les utilisateurs finals, à savoir les entreprises n'appartenant pas à la branche énergie et les ménages. Elle est égale à la consommation primaire d'énergie moins la consommation interne de la branche énergie (combustible des centrales classiques et des raffineries, pertes des centrales et des réseaux, pompages, etc.).

Consommation intérieure apparente de matières

Elle agrège, en tonnes, les flux de matières extraites du territoire national ou importées sous forme de matières premières ou de produits manufacturés, moins les exportations. Elle mesure la quantité totale de matières physiquement utilisées pour satisfaire les besoins de la population.

Consommation intermédiaire

Valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production. L'usure des actifs fixes mis en œuvre n'est pas prise en compte ; elle est enregistrée dans la consommation de capital fixe.

Convention d'Aarhus

Adoptée par l'Organisation des Nations unies (ONU) en 1998, ratifiée par la France en 2002, elle consacre trois droits fondamentaux en matière d'environnement pour les citoyens : l'accès à l'information, la participation au processus décisionnel et l'accès à la justice.

Couple

Dans la fiche *Ménages, famille et couple*, un couple est composé de deux personnes de sexe différent, mariées ou non, partageant la même résidence principale.

Déciles, médiane, rapport interdécile

Les neuf déciles de niveau de vie, D1 à D9, partagent la population en dix sous-populations d'effectifs égaux, des plus modestes aux plus aisés. La médiane (D5) partage la population en deux. Le rapport interdécile (D9/D1) est un des indicateurs utilisés pour apprécier les inégalités de niveaux de vie.

Déficit public au sens de Maastricht

Besoin de financement des administrations publiques une fois corrigé des intérêts sur *swaps* de dettes. Il mesure la différence entre l'ensemble des dépenses courantes des administrations publiques, de leurs dépenses d'investissement non financier et des transferts en capital qu'elles effectuent, d'une part, et l'ensemble de leurs ressources non financières, d'autre part.

Dépense intérieure d'éducation

Elle représente toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, par l'ensemble des

agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)

Elle correspond aux travaux de R&D exécutés sur le territoire national (métropole, départements d'outre-mer et collectivités d'outre-mer) quelle que soit l'origine des fonds.

Dépense nationale de recherche et développement (DNRD)

Elle correspond au financement par des entreprises implantées en France ou des administrations françaises des travaux de recherche réalisés en France ou à l'étranger.

Dépenses « pré-engagées »

Elles correspondent à celles qui sont supposées réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Suivant les préconisations du rapport au ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi de la commission « Mesure du pouvoir d'achat des ménages » (février 2008), ces dépenses comprennent : les dépenses liées au logement, y compris les loyers dits « imputés » (correspondant aux montants que les propriétaires occupants de leur logement verseraient s'ils étaient locataires) et les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ; les services de télécommunications ; les frais de

cantines ; les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ; les assurances (hors assurance-vie) ; les services financiers (y compris les services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

Dettes publiques au sens de Maastricht

Ensemble des passifs des administrations publiques (hors produits financiers dérivés, intérêts courus non échus, crédits commerciaux et décalages comptables) évalués à leur valeur de remboursement et consolidés (les passifs d'une administration détenus par une autre administration en sont exclus). Pour respecter les engagements européens de la France, dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance, la dette publique doit être inférieure à 60 % du PIB.

Emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)

Une personne est considérée comme ayant un emploi au sens du BIT si elle a travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine donnée.

Énergie primaire

Ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés. Principalement, le pétrole brut, les schistes bitumineux, le gaz naturel, le charbon à l'état brut, la biomasse, le rayonnement solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie du vent, la géothermie et l'énergie tirée de la fission de l'uranium par convention internationale.

Équivalent temps plein

Nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps. Ce calcul revient, par exemple, à comptabiliser deux emplois à mi-temps comme un seul emploi en équivalent temps plein.

Espérance de scolarisation

Pour un enfant en âge de rentrer à l'école, il s'agit d'une estimation de sa durée de scolarité future, étant donné les taux de scolarisation observés à chaque âge cette année-là.

Espérance de vie à la naissance

Durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive qui aurait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Excédent brut d'exploitation

Valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation.

Exercice mixte

Les professionnels de santé dits « mixtes » exercent une activité libérale mais peuvent être en partie salariés au titre d'une autre activité (hospitalière principalement).

Famille

Dans la fiche *Ménages, familles, couples*, partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple, marié ou non, avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Les « enfants » pris en compte dans les « familles » sont les célibataires n'ayant eux-mêmes pas d'enfant et vivant avec au moins un de leurs parents, sans limite d'âge.

Famille monoparentale

Famille comprenant un parent résidant sans conjoint et un ou plusieurs enfants.

Génération

Ensemble des personnes nées la même année civile. Exemple : « la génération 1965 ».

Grandes surfaces alimentaires

Magasins d'alimentation ayant une surface de vente de 400 m² ou plus : supermarchés, magasins multi-commerces et hypermarchés.

Groupe

Ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et contrôlées par une même société.

Hospitalisation complète

Le patient est accueilli pour une durée supérieure à un jour.

Hospitalisation partielle

Le patient est accueilli pour une durée inférieure à un jour.

Immigrés

Personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Cette population inclut les personnes qui, depuis leur arrivée, ont acquis la nationalité française. À l'inverse, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger et résidant en France, et les étrangers nés en France.

Impôts et taxes affectés

Ce sont des prélèvements obligatoires explicitement affectés au financement de la protection sociale : contribution sociale généralisée, contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), taxes sur les salaires, le tabac...

Indicateur conjoncturel de fécondité

Nombre d'enfants que mettrait au monde une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Indice de Gini

Indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (par exemple le niveau de vie). Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

Indice de référence des loyers (IRL)

Prenant la suite de l'indice du coût de la construction (ICC), l'IRL est d'abord calculé, à partir de janvier 2006, comme la somme pondérée d'indices représentatifs de l'évolution des prix à la consommation, du coût des travaux d'entretien et d'amélioration du logement à la charge des bailleurs et de l'ICC. Depuis février 2008, il est calculé comme la moyenne sur les douze derniers mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac et hors loyers.

Indice des prix à la consommation (IPC)

Il permet de mesurer l'évolution des prix des biens et services consommés par les ménages résidant en France. On construit un indice de prix élémentaire pour chaque variété consommée et l'IPC est ensuite obtenu en pondérant l'ensemble de ces indices élémentaires par les parts relatives des biens et services concernés dans la consommation moyenne des ménages. L'IPC sert à indexer de nombreux contrats privés et il sert de base à des revalorisations, notamment celle du Smic.

Industrie manufacturière

Correspond à la section C de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008). Le niveau de nomenclature retenu ici est le niveau A38, soit 13 branches manufacturières.

Inflation

Augmentation générale des prix, qui traduit une perte de pouvoir d'achat de la monnaie, c'est-à-dire un amoindrissement de la quantité de biens et de services qu'il est possible de se procurer avec une unité monétaire. Le taux d'inflation est défini comme l'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC).

Logement occasionnel

Logement ou une pièce indépendante utilisé occasionnellement pour des raisons professionnelles.

Logement vacant

Logement inoccupé, qu'il soit disponible ou non pour la vente ou la location.

Maxidiscounte

Format de vente, proposant des prix extrêmement compétitifs grâce à la réduction du service de vente (aménagement minimal des magasins, assortiment limité).

Ménage

Au sens du recensement de la population, ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Le nombre de ménages est égal au nombre de résidences principales.

Mortalité « évitable »

Mortalité prématurée (avant 65 ans) liée aux comportements à risque (consommation d'alcool, de tabac, suicides, accidents de la route...), au système de soins ou à un défaut d'actions préventives.

Niveau de vie

Revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est le même pour tous les individus d'un même ménage.

OPCVM

Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) sont des intermédiaires financiers qui donnent à leurs souscripteurs la possibilité d'investir sur des marchés financiers auxquels ils n'auraient que difficilement accès autrement (marchés financiers et monétaires étrangers, actions non cotées, etc.).

Parité de pouvoir d'achat (PPA)

La parité de pouvoir d'achat (PPA) est un taux de conversion monétaire qui permet

d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services.

Ce taux de conversion peut être différent du « taux de change » ; en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur.

Part des échanges extérieurs dans le PIB

Cette part est calculée comme le ratio entre la moyenne du montant des importations et exportations et le produit intérieur brut, exprimés en valeur, c'est-à-dire à prix courants.

Patrimoine

Différence entre la valeur des actifs (financiers et non financiers) et celle des passifs (par nature financiers).

Pauvreté, seuil de pauvreté, taux de pauvreté

Selon l'approche monétaire usuelle, une personne est considérée comme pauvre si son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Par convention européenne, ce seuil est égal à 60 % du niveau de vie médian. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian. Le taux de pauvreté est la part de la population pauvre dans l'ensemble de la population.

Petites surfaces alimentaires

Magasins d'alimentation ayant une surface de vente inférieure à 400 m² : commerce de produits surgelés, alimentation générale, supérettes.

Population active

Elle regroupe les personnes ayant un emploi et les chômeurs ; ces concepts sont entendus

ici selon les définitions du Bureau international du travail (BIT).

Pouvoir d'achat du revenu disponible brut

Évolution du revenu disponible brut, corrigée de l'évolution du prix des dépenses de consommation des ménages.

Produit intérieur brut (PIB)

Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes, le PIB peut se définir de trois manières : comme la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ; comme la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ; comme la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

Produit intérieur net

Produit intérieur brut duquel est retranchée la consommation de capital fixe, cette dernière mesurant la dépréciation subie par le capital fixe au cours de la période considérée par suite d'usure normale et d'obsolescence prévisible.

Protection sociale

Retracée dans les comptes de la protection sociale, elle recouvre l'ensemble des mécanismes institutionnels de prévoyance collective et/ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence des risques sociaux :

santé ; vieillesse et survie du conjoint ; maternité et charges de famille ; perte d'emploi ; logement ; pauvreté et exclusion sociale. Ces mécanismes peuvent être publics ou privés, et sont couverts par les régimes d'assurances sociales, l'État, les organismes divers d'administration centrale, les collectivités locales, les organismes complémentaires, les régimes extralégaux d'employeurs et les instituts sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Rapport Brundtland

Publié par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1987, il consacre la notion de développement durable, « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Recherche et de développement (R&D)

Les activités concernées englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances pour de nouvelles applications. Pour mesurer les dépenses globales de R&D, on se réfère soit à l'exécution des activités de R&D, soit à leur financement par deux grands acteurs économiques : les administrations et les entreprises. Les administrations désignent ici les services ministériels, les organismes publics de recherche, l'enseignement supérieur et les institutions sans but lucratif. Ce regroupement est celui adopté par les organisations en charge des comparaisons internationales.

Réforme de la voie professionnelle

Amorcée en 2008 et généralisée en 2009, elle permet de préparer un baccalauréat professionnel en trois ans, au lieu de quatre ans précédemment (BEP, suivi de deux ans de préparation).

Réseau d'enseignes

Ensemble de points de vente coordonnés par une entreprise « tête de réseau » par le biais

d'un contrôle juridique ou financier (réseau dit intégré ou succursaliste) ou sous forme contractuelle (franchise, groupement...).

Résidence principale

Logement occupé de façon habituelle et à titre principal par au moins une personne du ménage.

Résidence secondaire

Logement utilisé occasionnellement pour les week-ends, les loisirs ou les vacances.

Revenu disponible

Il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG], contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS], et d'autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Cette mesure correspond au concept microéconomique.

En parallèle, la notion macroéconomique de revenu disponible brut dans la comptabilité nationale fait référence pour les évolutions globales. Ces évaluations ne sont pas directement comparables, ni en niveau ni en évolution.

Revenu disponible brut des ménages (RDB)

Revenu tiré de l'activité économique (salaires, revenus d'indépendants) et de la propriété, augmenté des transferts reçus (prestations sociales hors transferts en nature), diminué des impôts et cotisations sociales versés.

Revenu mixte

Revenu tiré des entreprises individuelles ou de la production de biens pour emploi final propre.

Revenus du patrimoine

Revenus tirés des loyers (excédent brut d'exploitation) et revenus de la propriété tirés des actifs détenus (terrains, actifs financiers) nets des charges d'intérêts sur les emprunts. L'excédent brut d'exploitation des ménages est calculé ainsi : qu'il soit propriétaire-occupant ou propriétaire bailleur, un ménage qui possède un logement produit un service de logement (loyers imputés ou réels) ; les charges (taxe foncière, autres frais) sont ensuite déduites de ces loyers pour obtenir le revenu tiré de cette activité.

SAU

Superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.

Secteur d'activité

Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

Services marchands

Dans la fiche *Services marchands*, ils sont entendus au sens strict et correspondent au champ défini en nomenclature d'activité française (NAF rév. 2) par les sections hébergement et restauration (I), information et communication (J), activités immobilières (L), activités spécialisées, scientifiques et techniques (M), activités de services administratifs et de soutien (N), arts, spectacles et activités récréatives (R) et autres activités de services (S). Ici, les services marchands ne comprennent donc ni le commerce (G), ni les transports (H), ni les services financiers (K). Les activités

immobilières incluent les loyers que les propriétaires auraient à payer s'ils étaient locataires du logement qu'ils habitent.

Solde (besoin ou capacité) de financement de la Nation

Une capacité de financement reflète le fait que les revenus de la Nation pris globalement surpassent les dépenses de consommation et d'investissement, et que ce surplus d'épargne peut être prêté à des agents non résidents. Le besoin de financement est la situation inverse : la Nation doit emprunter à des agents non résidents pour couvrir ses dépenses.

Solde des échanges extérieurs

Différence entre la valeur des exportations et celle des importations. Les exportations de biens sont évaluées FAB (franco à bord), c'est-à-dire que seuls les coûts d'assurances et de transports jusqu'à la frontière française (donc du pays exportateur) sont inclus. Les importations de biens sont évaluées CAF (coûts, assurance, fret), c'est-à-dire qu'en plus des coûts jusqu'à la frontière du pays exportateur, les coûts entre les deux pays partenaires sont inclus.

Solde migratoire

Différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties, calculé le plus souvent au cours d'une année.

Solde migratoire apparent

Différence entre la variation de population entre deux recensements et l'excédent naturel (naissances - décès). Pour une zone donnée, ce solde apparent intègre le solde des migrations à l'intérieur de la France (solde interne), le solde des migrations avec l'étranger (solde externe), mais aussi un « résidu » dû aux écarts de qualité des recensements successifs et, pour les recensements à partir de 2006, aux changements méthodologiques de collecte et de traitement des données.

Solde naturel

Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période, le plus souvent une année.

Sortants précoces

Jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont pas en études et n'ont aucun diplôme ou, au plus, le diplôme du brevet.

Taux d'accès à un niveau de formation

Pour une génération donnée, c'est la proportion d'élèves parvenant pour la première fois à ce niveau de formation. L'indicateur annuel somme les taux associés aux différentes générations concernées.

Taux d'activité

C'est la proportion de personnes actives dans la population ; ce taux peut être calculé au sein de différentes sous-populations, notamment selon le sexe ou la classe d'âge.

Taux d'autofinancement

Rapport entre l'épargne brute et la formation brute de capital fixe.

Taux d'emploi

Rapport du nombre de personnes en emploi au nombre total de personnes.

Taux d'épargne

Épargne rapportée au revenu disponible brut.

Taux d'épargne financière

Capacité de financement rapportée au revenu disponible brut.

Taux d'investissement

Rapport entre la formation brute de capital fixe et la valeur ajoutée.

Taux de chômage

Part des chômeurs dans la population active (ensemble des personnes en emploi et des personnes au chômage).

Taux de décès standardisés par âge

Ils correspondent aux taux de décès que l'on aurait observé chaque année dans l'ensemble de la population, compte tenu des taux de décès à chaque âge, si la structure de la population par âge n'avait pas évolué.

Taux de fécondité par âge

Nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge.

Taux de marge

Rapport entre l'excédent brut d'exploitation et la valeur ajoutée.

Taux de mortalité infantile

Nombre d'enfants de moins d'un an décédés l'année considérée (qu'ils soient nés cette année-là ou l'année précédente) rapporté à l'ensemble des enfants nés vivants l'année considérée.

Taux de prélèvements obligatoires

Impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes rapportés au PIB.

Traité de Maastricht

Traité constitutif de l'Union européenne qui affirme les objectifs de l'Union. Il a été signé par les douze États membres de la Communauté économique européenne à Maastricht (Pays-Bas) le 7 février 1992. Il impose aux États membres de satisfaire simultanément à cinq critères de convergence pour participer à la monnaie unique : stabilité des prix, maîtrise du déficit et de la dette publics, stabilité des changes et caractère durable de la convergence mesuré par le niveau du taux d'intérêt nominal à long terme.

Union européenne (UE)

Créée le 1^{er} janvier 1993 par l'application du traité de Maastricht, l'Union européenne (UE)

prend le relais dans la construction européenne de la Communauté économique européenne (CEE). L'UE est une union intergouvernementale, mais n'est pas un État destiné à se substituer aux États membres existants. Elle est une entité juridique indépendante des États qui la composent et dispose de compétences propres (politique agricole commune, pêche, politique commerciale, etc.), ainsi que des compétences qu'elle partage avec ses États membres. Elle est reconnue comme étant une organisation internationale. Sur le plan économique, elle dispose d'une union douanière, ainsi que pour les États membres appartenant à la zone euro, d'une monnaie unique, l'euro. L'Union est donc une structure supranationale hybride empreinte à la fois de fédéralisme et d'intergouvernementalisme. Aujourd'hui, les pays de l'Union européenne sont au nombre de 28.

Unité légale

Entité juridique de droit public ou privé. Ce peut être une personne morale ou une personne physique. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes

(greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGFIP..) et enregistrée dans le répertoire Sirene.

Unité de consommation (UC)

Les dépenses d'un ménage de plusieurs personnes ne sont pas strictement proportionnelles au nombre de personnes, grâce aux économies d'échelle issues de la mise en commun de certains biens. Aussi, pour comparer les niveaux de vie des ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation, à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle la plus utilisée actuellement (dite de l'OCDE modifiée) consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Valeur ajoutée

Un des soldes du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Dans la même collection

Parus

Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2013

Les entreprises en France, édition 2013

France, portrait social, édition 2013

Formations et emploi, édition 2013

À paraître

Tableaux de l'économie française, édition 2014

La France dans l'Union européenne, édition 2014

Emploi et salaires, édition 2014

L'économie française - Comptes et dossiers, édition 2014

Imprimerie JOUVE – 1, rue du Docteur Sauvé, 53100 Mayenne

Dépôt légal : janvier 2014

